C’est parti.

Bell est une entreprise restructurée et redynamisée déterminée à retourner de la valeur à ses actionnaires.

Misant sur une stratégie prudente à l'égard des marchés de capitaux et sur une nouvelle culture d'optimisation des coûts, l'équipe Bell a mis en œuvre une stratégie axée sur le service et l'investissement pour faire de solides progrès dans la poursuite de son objectif en 2009.

L'objectif de Bell : être reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

Voici les cinq impératifs stratégiques que nous réalisons pour y parvenir :

1 Améliorer le service à la clientèle
2 Accélérer le sans-fil
3 Tirer meilleur parti du sur-fil
4 Investir dans les réseaux et les services large bande
5 Établir une structure de coûts concurrentielle

vancouver 2010

GRAND PARTENAIRE NATIONAL

la vie est Bell

Faits saillants additionnels

BCE abonnés aux services sans fil (en millions)

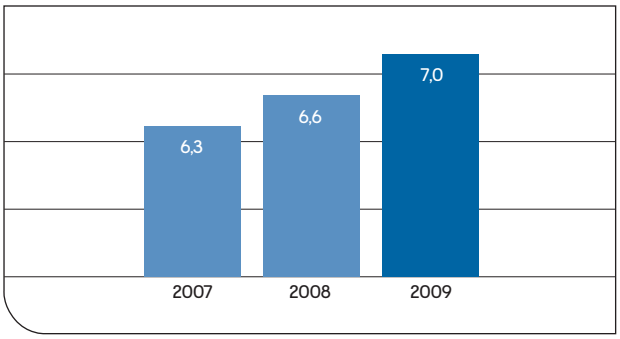

Dividende annualisé par action ordinaire (en dollars)

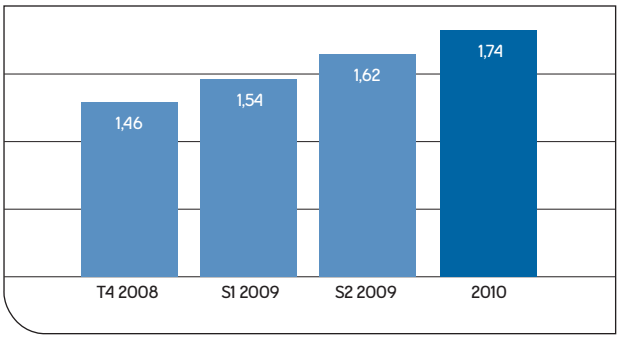

BCE abonnés aux services Internet haute vitesse (en millions)

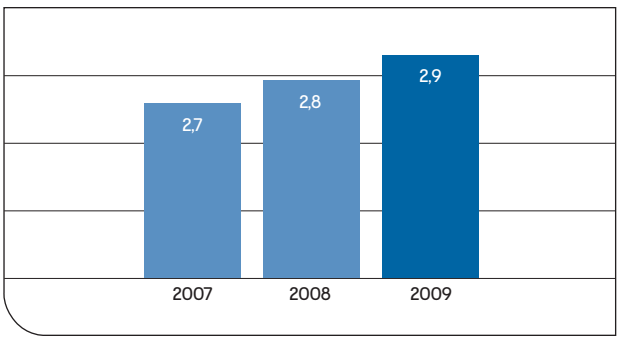

Flux de trésorerie disponibles (en milliards de dollars)

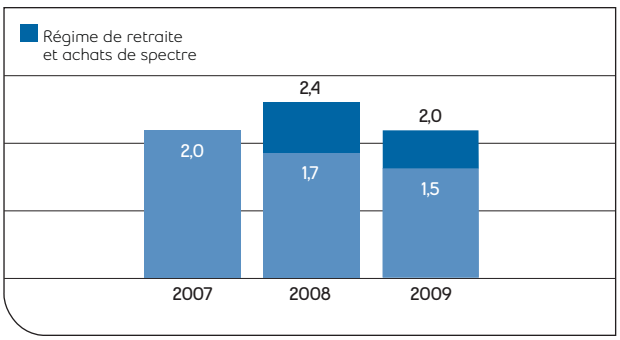

BCE abonnés aux services télé (en millions)

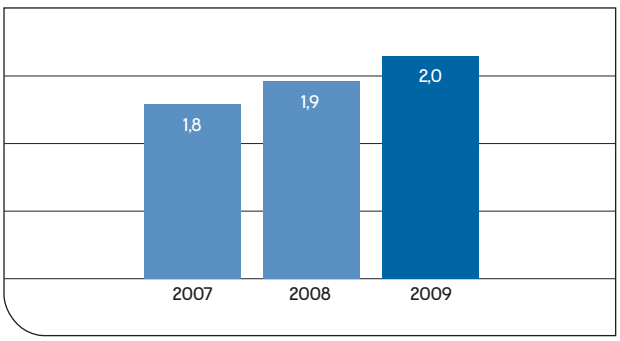

Rachats d'actions (en milliards de dollars)

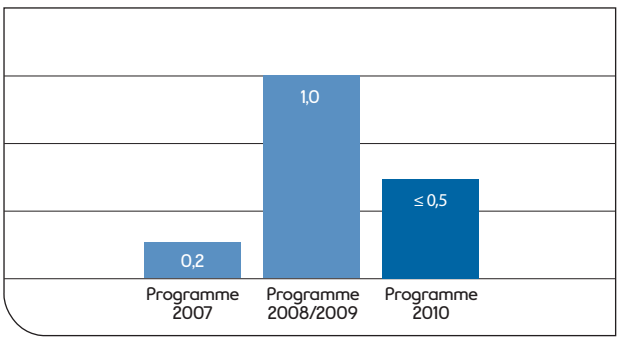

Le nouveau réseau

En novembre, Bell a lancé le meilleur réseau au Canada, offrant à 93 % de la population canadienne l'accès au réseau mobile le plus vaste et le plus rapide au pays. Le réseau HSPA/HSPA+ de pointe de Bell s'étend sur plus d'un million de kilomètres carrés, offre le service d'itinérance dans plus de 200 pays à l'échelle mondiale et prend en charge les téléphones intelligents et les clés Turbo les plus en demande dans le monde.

Faits saillants financiers et de l'exploitation

BCE abonnés (en milliers)	2009	2008	2007
Services sans fil	6 954	6 611	6 311
Services Internet haute vitesse	2 867	2 811	2 693
Services télé	1 982	1 874	1 833
Services de téléphonie locale	9 788	10 391	10 936
BCE exploitation			
Produits d'exploitation (en millions)	17 735	17 661	17 707
BAIIA[1] (en millions)	7 089	7 004	6 991
Bénéfice d'exploitation (en millions)	3 191	2 869	3 479
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en millions)	1 631	819	3 926
Bénéfice net ajusté[1, 2] (en millions)	1 929	1 811	1 884
Bénéfice net par action ordinaire	2,11	1,02	4,88
Bénéfice net ajusté par action ordinaire[1, 2]	2,50	2,25	2,34
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,58	0,73	1,46
Ratio de distribution ajusté sur actions ordinaires	65 %	32 %	61 %
Flux de trésorerie disponibles[1] (en millions)			
– avant financement volontaire du régime de retraite et achats de spectre	1 996	2 430	1 960
– après financement volontaire du régime de retraite et achats de spectre	1 456	1 689	1 960
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (en millions)	4 884	5 909	5 730
Dépenses en immobilisations (en millions)	2 854	2 986	3 140
Intensité du capital (en pourcentage des produits d'exploitation)	16,1 %	16,9 %	17,7 %
BCE situation financière			
Total de l'actif (en millions)	38 050	39 663	38 230
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (en millions)	14 204	14 541	14 462
Actions privilégiées (en millions)	2 770	2 770	2 770
Total de la dette/total de l'actif (fois)	0,29	0,31	0,30
Dette à long terme/total des capitaux propres (fois)	0,64	0,70	0,65
Capitalisation boursière (en millions)	22 249	20 182	31 930

(1) Le BAIIA, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la section intitulée Mesures financières non définies par les PCGR *du rapport de gestion du présent rapport annuel pour plus de détails concernant ces mesures financières non définies par les PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières canadiennes les plus comparables définies par les PCGR.*

(2) Bénéfice net avant frais de restructuration et autres, et pertes nettes (gains nets) sur placements.

LETTRE DE THOMAS C. O'NEILL
AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

BCE a commencé l'année 2009 libérée de l'incertitude concernant sa structure de propriété et fermement résolue à livrer concurrence comme société exploitante hautement performante cherchant à retourner de la valeur à ses actionnaires.

Une entreprise Bell redynamisée dirigée par son président et chef de la direction, George Cope, exécute vigoureusement une stratégie de marché simple dans la poursuite d'un objectif clair : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada. Par la solide exécution de cinq impératifs stratégiques à l'échelle de l'entreprise, Bell a réalisé d'importants progrès sur le plan de l'exploitation en 2009 et a atteint ou dépassé tous ses ambitieux objectifs financiers pour l'année.

Comme vous pourrez le constater dans le reste du présent rapport, Bell a mis en œuvre sa stratégie et tout un éventail d'initiatives réseau et autres afin de créer de la valeur dans une conjoncture économique mondiale difficile, dans un marché en constante évolution et de plus en plus concurrentiel.

L'accélération de la performance de Bell soutient une stratégie axée sur le maintien d'un solide profil de crédit sur les marchés de capitaux : placement de qualité, amples liquidités et solides flux de trésorerie disponibles. Un solide bilan et des progrès opérationnels constants soutenant la croissance du BPA ajusté et des flux de trésorerie disponibles nous permettront d'assurer à nos actionnaires des rendements uniformes et durables.

BCE a augmenté le dividende sur ses actions ordinaires trois fois depuis le quatrième trimestre de 2008, pour une hausse totale de 19 % du dividende en un an. Elle a aussi achevé en mai 2009 un programme de rachat de 1 milliard $ d'actions ordinaires dans le cours normal des activités et annoncé en décembre un autre rachat d'actions ordinaires pouvant aller jusqu'à 500 millions $ qui sera exécuté au cours de l'année 2010.

De toute évidence, le développement de Bell s'appuie sur un plan opérationnel simple et une structure financière prudente, sur une équipe de direction motivée et déterminée, et sur le travail acharné des dizaines de milliers de membres de l'équipe Bell déterminés à offrir une meilleure expérience à nos clients tous les jours.

Et ce développement est soutenu par la stricte adhésion de BCE aux plus rigoureuses normes de gouvernance, d'éthique et de développement durable. Bell est fière d'être la première entreprise de télécommunications au Canada à avoir obtenu la certification ISO 14001 pour ses systèmes de gestion environnementale d'avant-garde.

Je tiens à remercier personnellement les membres suivants du conseil d'administration pour leur précieuse contribution à votre entreprise : Paul Tellier et Vic Young. Ils vous ont admirablement servis comme administrateurs et comme membres des comités permanents de votre Conseil, et ils ont droit à notre reconnaissance sincère pour leurs services distingués.

Nous sommes également fiers de vous présenter Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro, qui sera proposée à l'élection au Conseil à l'assemblée générale annuelle. Je suis convaincu que notre entreprise profitera grandement de l'expérience et de la vision d'une leader de son calibre.

En 2009, Bell a accompli beaucoup de choses dans une conjoncture économique difficile et dans un marché de plus en plus concurrentiel, et elle est bien positionnée pour profiter de son succès sur le marché en 2010 et pour produire des résultats encore meilleurs pour vous, nos actionnaires.

Merci de votre confiance et de votre appui envers notre entreprise et son plan d'action tandis que nous allons de l'avant ensemble. Grâce à une solide exécution de cette stratégie de transformation, l'équipe Bell fera de la plus grande entreprise de communications du Canada la meilleure du pays.

(signé) Thomas C. O'Neill
Président du Conseil
BCE Inc.

LETTRE DE GEORGE A. COPE AUX ACTIONNAIRES

Bonjour à tous,

2009 a véritablement été une année de transformation pour Bell. C'était la première année complète d'exécution de nos cinq impératifs stratégiques, soutenue par la restructuration et le recentrage de l'entreprise ainsi que par le lancement de plusieurs initiatives en matière de service, de réseau et de produits qui changent la donne.

Un fort accent sur l'exécution améliore l'expérience client chez Bell, accroît notre compétitivité dans un marché des communications dynamique et augmente notre capacité d'offrir un rendement stable à nos actionnaires. Soutenue par notre saine approche à l'égard des marchés de capitaux, notre solide exécution opérationnelle en 2009 nous a rapprochés de notre objectif : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

Bell a fait des progrès considérables comme fournisseur de services en 2009. D'importants investissements dans le service à la clientèle et les réseaux large bande ont aidé l'équipe à mieux exécuter notre impératif d'amélioration du service à la clientèle, nous plaçant sur une trajectoire positive sur le plan du service.

Nos programmes Service jour même ou lendemain et Installation Internet complète ont amélioré la satisfaction de la clientèle à l'égard des équipes de service tout en réduisant nos coûts d'ensemble. L'investissement dans de nouveaux programmes de TI et de formation a accru les capacités de service des centres d'appels et des magasins, et un nouveau parc de véhicules munis d'outils technologiques a augmenté la productivité de notre équipe des services extérieurs. Nous prévoyons investir encore dans des programmes de service en 2010 afin de poursuivre sur cette belle lancée.

L'amélioration du service et l'expansion de notre réseau large bande nous permettent de livrer concurrence en disposant des meilleurs nouveaux produits mobiles, télé et Internet du secteur canadien des communications. En novembre, Bell a mis en service l'infrastructure sans fil la plus évoluée au monde, offrant à ses clients l'accès au réseau mobile le plus rapide et le plus vaste au pays, à une itinérance mondiale complète et aux téléphones intelligents et autres appareils de données les plus en demande dans le monde.

Nous avons déployé au Québec et en Ontario un nouveau réseau optique large bande haute vitesse qui nous permet d'offrir de nouveaux services Internet haute vitesse aux entreprises comme aux consommateurs. Les améliorations apportées au réseau sur fil ont par ailleurs aidé Bell à accroître sa part de marché par foyer. Nous avons ainsi consolidé notre position de premier fournisseur de services Internet au Canada et vu Bell Télé devenir le service de télévision qui connaît la croissance la plus rapide au pays. Le groupe Bell Marchés Affaires a maintenu sa part de marché et a décroché d'importants nouveaux contrats dans un marché au ralenti.

Avec une intensité du capital comparable à celle de ses pairs du secteur mondial des télécoms, Bell assure l'expansion rapide de l'infrastructure large bande du pays. Bell a déjà annoncé pour l'année qui vient une audacieuse initiative de déploiement de fibre jusqu'au domicile (FTTH) et le lancement de nouveaux produits large bande comme la télévision IP. Les importants investissements réseau de Bell à titre de partenaire exclusif en matière de télécommunications des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver ont permis de présenter des Jeux en or au Canada et au monde entier et de laisser à la Colombie-Britannique un héritage durable en capacités large bande évoluées.

Les initiatives d'acquisition de Bell en 2009 ont permis d'étendre rapidement le réseau de distribution des produits sans fil et résidentiels. Ainsi, l'achat de La Source a fait de Bell le premier détaillant du secteur des communications au Canada, tandis que l'acquisition de Virgin Mobile Canada a amélioré notre compétitivité dans les segments des marques mobiles complémentaires et des jeunes.

En exécutant notre impératif relatif à la structure de coûts, nous avons réduit le coût de la dette, réduit les dépenses discrétionnaires à tous les niveaux, fermement renégocié nos contrats avec nos fournisseurs et entrepris de vastes initiatives de réduction des coûts, comme l'intégration de plusieurs divisions d'affaires au sein d'une même unité ciblée, Bell Marchés Affaires. La nouvelle culture de contrôle des coûts chez Bell soutient notre compétitivité sur le marché et nous permettra de tirer pleinement parti d'une conjoncture plus favorable en 2010.

Nous avons encore du travail devant nous pour atteindre l'objectif de Bell, mais nous avons fait de grands pas en 2009 grâce au dévouement, aux compétences et à la capacité d'adaptation des employés de Bell partout au Canada. C'est un privilège pour moi de diriger cette équipe revigorée et enthousiaste tandis que nous continuons d'aller de l'avant.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Un monde de service

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 1 :

Améliorer le service à la clientèle

Dans un marché des communications qui offre toujours plus de choix aux clients, il est important pour Bell de fournir un service exceptionnel afin d'accroître sa compétitivité.

Bell s'efforce d'offrir à ses clients une meilleure expérience par la mise en œuvre d'initiatives d'amélioration du service, comme le Service jour même ou lendemain, notamment en investissant dans de nouveaux programmes TI et de formation qui visent à soutenir nos équipes des centres d'appels, des services extérieurs et des magasins. Nous observons d'ailleurs une tendance positive : les volumes d'appels dans les centres d'appels résidentiels ont chuté de 16 % en 2009 même si nous avons enregistré une forte hausse des ventes de produits, tandis que la satisfaction à l'égard de nos agents du service d'assistance résidentiel a augmenté de trois points de pourcentage pour atteindre 82 %.

Nous avons amélioré l'exploitation de nos services extérieurs en mettant en place une structure de soutien plus efficiente, et nous avons fourni à l'équipe 2 000 nouveaux véhicules munis de systèmes GPS et d'ordinateurs portatifs mobiles afin d'accroître la rapidité du service et la productivité des employés. Équipés de véhicules et d'uniformes arborant notre nouvelle marque, nos techniciens des services extérieurs ont été de véritables ambassadeurs de la nouvelle entreprise Bell et ont fait passer le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de leur travail à plus de 90 %.

L'équipe peut aussi réagir très vite. Durant la brève, mais très occupée période des déménagements de juillet au Québec, les membres de l'équipe Bell ont exécuté des milliers de nouvelles installations résidentielles, dont 99,9 % dans un délai de 24 à 48 heures, et beaucoup plus rapidement que nos concurrents. Les périodes de déménagement sont cruciales, car un changement d'adresse est aussi l'occasion pour les clients d'envisager de recourir à d'autres fournisseurs de services de communications.

Reconnaissant que certains problèmes complexes des clients, comme ceux liés au service Internet haute vitesse, sont mieux traités plus près de chez nous, nous avons aussi commencé à modifier notre approche en matière d'impartition en 2009. Nous avons ainsi rapatrié environ un million d'appels de clients qui étaient auparavant traités par des centres d'appels en Inde.

Les investissements continus que nous faisons dans nos réseaux et nos services large bande soutiennent également nos efforts d'amélioration du service de première ligne. Parallèlement à une solide exécution, les améliorations apportées à nos produits ont entraîné une réduction des volumes d'appels dans nos centres d'appels et ont considérablement réduit les temps d'indisponibilité pour nos clients clés. En 2009, nous avons ainsi réduit d'environ 30 % les pannes pour les clients de nos services de données et large bande d'affaires.

Lorsque les clients entrent dans nos magasins, ils peuvent remarquer de nombreux changements pour le mieux. Outre une nouvelle image de marque forte, un aménagement plus convivial et une sélection de plus en plus grande de produits, Bell a lancé plus de 500 centres d'assistance sur les produits dans ses propres magasins et ceux de ses dépositaires. Des experts en produits sont ainsi disponibles pour offrir aux clients une assistance personnalisée, tandis que de nouveaux systèmes point de vente (PDV) et appareils PDV mobiles ont permis en 2009 de réduire de 15 % le temps nécessaire pour servir un client.

L'amélioration du service à la clientèle est l'impératif absolu de Bell, un impératif qui est intimement lié à tous les éléments de notre stratégie. Si nous ne sommes pas encore tout à fait rendus là où nous aimerions être en ce qui a trait à la prestation d'un service uniforme et exemplaire, il n'en reste pas moins que la solide exécution et les investissements continus faits dans les programmes d'amélioration du service et les réseaux large bande nous permettent, à nous tous de l'équipe Bell, de dire que le service s'est amélioré à Bell.

La mise en œuvre de nouveaux programmes d'amélioration du service, comme l'Installation Internet complète, a permis d'améliorer la satisfaction de la clientèle – notamment lors de la période cruciale des déménagements de juillet au Québec.

nouveau réseau

Le plus rapide

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 2 :

Accélérer le sans-fil

Clé Turbo U998

Le réseau sans fil le plus vaste et le plus rapide au Canada prend en charge les plus récents téléphones intelligents et clés Turbo utilisés par les clients des marchés consommateurs et d'affaires de Bell Mobilité.

Le sans-fil est un élément important de la croissance de Bell dans les marchés consommateurs et d'affaires, et nous entendons avoir notre juste part de la forte hausse de l'utilisation des services de données et de l'itinérance mondiale et entrante.

Bell exécute son impératif visant à accélérer le sans-fil en investissant massivement dans des réseaux large bande de pointe, de nouveaux appareils et services de données qui tirent parti de notre position de chef de file sur le plan de la vitesse et de la couverture, et dans des initiatives d'amélioration du service à la clientèle et de la distribution.

En novembre, Bell a lancé son nouveau réseau HSPA/HSPA+, offrant aux clients l'accès au réseau mobile le plus rapide et le plus vaste au Canada, ainsi qu'à l'itinérance internationale dans plus de 200 pays sur la planète. Grâce à une infrastructure tout IP (protocole Internet) de pointe, les vitesses de transmission de données large bande du nouveau réseau maximisent la puissance de la nouvelle gamme de téléphones intelligents et d'options de clés Turbo pour les consommateurs et les clients d'affaires.

Le nouveau réseau couvre 93 % de la population canadienne sur plus d'un million de kilomètres carrés, un territoire au moins quatre fois plus grand que celui de notre principal concurrent à la fin de 2009. Le nouveau réseau permet aux clients des régions urbaines, rurales et éloignées d'en faire plus avec les plus récents appareils mobiles, plus rapidement et en plus d'endroits que jamais auparavant.

Même s'il n'a été opérationnel que les deux derniers mois de l'année, le nouveau réseau a contribué, au quatrième trimestre, à l'enregistrement du plus grand nombre d'activations brutes de services sans fil de l'histoire de Bell et d'une croissance de 32 % des revenus des services de données mobiles.

En juillet, nous avons considérablement amélioré notre position dans le marché des marques complémentaires et dans le segment à croissance rapide des jeunes grâce à l'acquisition de la participation de 50 % que nous ne détenions pas déjà dans Virgin Mobile Canada et à une relation de marketing à long terme avec le groupe Virgin.

Nos réseaux large bande proposent des services mobiles de premier plan, notamment grâce à notre partenariat exclusif en matière de contenu avec la LNH, qui propose l'accès mobile par télé, radio et Internet aux matchs de la ligue. Notre acquisition d'une participation minoritaire dans le Club de hockey Canadien de Montréal et dans le Centre Bell nous permet de tirer parti de la force de la marque et du contenu du Canadien sur nos téléphones mobiles, à la télé et en ligne. Et le contenu mobile exclusif de Bell provenant de sept réseaux durant les Jeux olympiques d'hiver de 2010 a permis aux clients, partout au Canada, d'être virtuellement aux premières loges de l'action.

Notre acquisition de La Source et de son réseau de 750 magasins de vente au détail à l'échelle du pays a fait de Bell Canada, du jour au lendemain, le premier détaillant de produits et de services de communications. Comme promis, les produits de Bell Mobilité et de Virgin Mobile étaient offerts dans les magasins La Source dès janvier 2010, aux côtés des produits de Bell Télé et de Bell Internet.

L'emblématique iPhone d'Apple

Joannie Rochette
Championne de Bell

Joannie Rochette a inspiré le pays et monde entier en remportant une médaille olympique.

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 3 :

Tirer meilleur parti du sur-fil

Le vaste éventail de réseaux et de services sur fil qu'offre Bell fait partie intégrante de millions de foyers canadiens et de l'infrastructure sur laquelle comptent les entreprises du pays pour gérer leurs affaires. Les plus grandes organisations du pays se tournent davantage vers Bell que vers tout autre fournisseur de services pour répondre à leurs besoins de communications.

Nous exécutons notre impératif stratégique qui vise à tirer meilleur parti du sur-fil en investissant dans les réseaux et les services large bande, en faisant preuve d'une solide exécution sur le marché et en mettant en œuvre diverses initiatives d'amélioration du service. Et nous constatons de réels progrès : forte croissance des revenus tirés des forfaits et des foyers, ralentissement des pertes de lignes résidentielles (12,6 % de moins de lignes perdues que l'année précédente), importante hausse du nombre d'abonnés Bell Internet résidentiels, et un service Bell Télé qui est maintenant le chef de file du secteur.

Dans une économie qui a durement frappé notre clientèle d'affaires, le groupe Bell Marchés Affaires a maintenu sa part de marché auprès des grandes entreprises et a décroché d'importants nouveaux contrats tout au long de l'année, grâce à la puissance de son réseau de pointe IP MPLS (commutation multiprotocole avec étiquette) et à son vaste éventail de solutions de technologies de l'information et des communications (TIC). Les efforts déployés par notre division d'affaires pour améliorer l'efficience opérationnelle et la productivité en 2009 nous permettront de tirer pleinement parti d'une conjoncture plus favorable cette année.

Grâce à son leadership sur le marché en croissance rapide de la télévision haute définition (HD), Bell Télé est devenue le premier fournisseur de services de télévision au pays, dépassant la concurrence sur tous les fronts. En 2009, nos ajouts nets de 113 000 clients ont été plus que deux fois supérieurs à ceux de tous nos concurrents du câble réunis.

Bell Télé propose maintenant plus de 100 canaux HD, plus que tout autre fournisseur de services de télévision au Canada, avec une qualité d'image jusqu'à dix fois supérieure à celle du câble ordinaire. Bell Télé offre aussi aux clients les meilleurs récepteurs vidéo personnels (RVP) HD sur le marché, intégrant le seul guide de programmation sur neuf jours et une capacité d'enregistrement extensible. Nous avons porté le taux de pénétration des récepteurs HD à plus de 40 % et celui des RVP à environ 30 %.

Au début de 2010, Bell Télé est devenue le premier fournisseur de services de télévision à offrir le service RVP à distance, qui permet aux abonnés de gérer leurs enregistrements télé à partir de leurs téléphones intelligents Bell Mobilité ou de n'importe quel ordinateur connecté à Internet. L'innovation de Bell dans le secteur de la télévision se poursuit, avec l'annonce du lancement d'un service de télévision IP (protocole Internet) en 2010. Complément du service numérique actuel de Bell Télé, la télévision IP renforcera encore davantage cette année la position concurrentielle de l'entreprise dans les grands marchés urbains comme Montréal et Toronto.

La télévision IP et d'autres nouveaux services comme le service Internet Fibe – qui offre les vitesses de téléchargement les plus rapides du secteur dans les deux sens, soit jusqu'à 25 mégabits par seconde – sont le fruit des ambitieux investissements que Bell a faits dans ses réseaux filaires sur fibre optique. Nous déployons rapidement la fibre dans les quartiers résidentiels, les immeubles d'appartements et en copropriété et, plus tard cette année, dans les nouveaux développements immobiliers à l'échelle du Québec et de l'Ontario. Le nombre de clients de Bell profitant de notre réseau de fibre jusqu'au nœud (FTTN) a augmenté de 46 % en 2009, pour atteindre environ 500 000.

Bell Télé est devenue le service de télévision qui connaît la croissance la plus rapide au Canada grâce à son leadership en programmation HD et RVP HD.

L'Internet à la vitesse de la lumière

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 4 :

Investir dans les réseaux et les services large bande

Les réseaux large bande de Bell sont au cœur des services que nous offrons aux consommateurs et aux entreprises : ils améliorent l'expérience client aujourd'hui et assureront la croissance de services sans fil et sur fil concurrentiels dans l'avenir.

Nous exécutons notre impératif lié aux réseaux et aux services large bande en faisant d'importants investissements qui maintiendront Bell et le Canada à l'avant-garde du secteur mondial des communications. En 2009, les investissements de BCE se sont chiffrés à environ 2,9 milliards $.

Bell Mobilité a lancé son nouveau réseau mobile de pointe en novembre, donnant ainsi aux entreprises et aux consommateurs accès au réseau sans fil le plus vaste et le plus rapide du secteur, et offrant à Bell une voie d'évolution vers la norme sans fil haute vitesse de quatrième génération (4G) dans les années à venir.

L'infrastructure tout IP du nouveau réseau HSPA/HSPA+ est bâtie autour de la fibre – assez de fibre optique large bande en fait pour parcourir la moitié du globe –, garantissant la meilleure expérience sans fil possible. Plus important réseau sans fil financé par des intérêts privés au monde, cette nouvelle infrastructure assure une plus grande clarté d'appel, améliore la couverture à l'intérieur des immeubles et réduit le nombre de communications rompues, tout en maximisant les capacités des plus récents téléphones intelligents et autres appareils mobiles.

Nous avons aussi considérablement progressé dans l'expansion de notre réseau FTTN, qui met l'accès Internet large bande à la portée de millions de foyers et d'entreprises. À la fin de 2009, 2,9 millions de foyers se trouvaient dans notre zone de couverture FTTN, comparativement à 2,5 millions un an plus tôt. Nous prévoyons étendre cette couverture à 3,6 millions de foyers d'ici à la fin de 2010 et à 5 millions d'ici à la fin de 2012. Nous étendrons aussi notre programme de fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB) à un total de 1 600 nouveaux immeubles d'appartements et en copropriété d'ici à la fin de 2012.

Bell progresse rapidement dans le déploiement de la technologie haute vitesse VDSL2, qui permet d'offrir aux consommateurs de nouveaux services large bande comme la télévision IP et le service Internet Fibe. Le service Fibe offre les vitesses de téléchargement en amont les plus rapides du marché, reflétant le passage à un réseau Internet interactif avec l'explosion du réseautage social et des communautés en ligne. Nous avons étendu le service VDSL2 à 1,8 million de foyers et nous prévoyons que 100 % de notre réseau sera compatible avec la norme VDSL2 d'ici à la fin de 2010.

Alors que le réseau FTTN atteint une masse critique dans les zones urbaines, Bell a dévoilé des plans pour accroître la vitesse et la fiabilité de la fibre – en l'amenant jusqu'au foyer – là où cela est rentable, notamment dans les nouveaux développements immobiliers et les régions principalement desservies par une infrastructure aérienne.

Bell a ainsi annoncé qu'elle vise à déployer la FTTH dans la région de Québec et dans les nouveaux développements immobiliers urbains et de banlieue à l'échelle de son territoire au Québec et en Ontario. La FTTH offrira aux consommateurs et aux entreprises des vitesses de téléchargement Internet de 100 Mbit/s en aval et d'au moins 20 Mbit/s en amont.

L'innovation canadienne en matière de services large bande : le nouveau réseau sans fil tout IP de Bell est le plus évolué au monde.

Sidney Crosby
Champion de Bell

Le but palpitant de Sidney Crosby en période supplémentaire a permis au Canada de remporter l'or au hockey – et a immédiatement provoqué le plus intense trafic téléphonique et de messages texte de l'histoire de Bell.

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 5 :

Établir une structure de coûts concurrentielle

L'actuel environnement extrêmement concurrentiel des communications exige non seulement que Bell investisse et innove pour offrir une meilleure expérience client, mais aussi qu'elle le fasse avec un maximum d'efficience et de productivité.

En exécutant notre impératif visant à établir une structure de coûts concurrentielle, nous sommes en mesure de consacrer une plus grande partie de nos ressources à nos autres impératifs, notamment d'investir dans des programmes d'amélioration du service à la clientèle et dans les réseaux et produits large bande.

Notre culture de contrôle des coûts s'étend maintenant à tous les secteurs de Bell et englobe des initiatives, petites et grandes, visant à assurer une plus grande efficience. Par exemple, en 2009, nous avons éliminé 7 000 cartes de crédit d'employés ainsi que tous les coûts qui y sont associés. Nous avons réduit de 17 % les frais de déplacement et de représentation ainsi que les dépenses discrétionnaires connexes, tout en augmentant l'utilisation à l'interne de la vidéoconférence et d'autres produits de communications que nous offrons.

Nous avons réduit d'environ 100 millions $ par rapport à 2008 les dépenses d'exploitation relatives au soutien des services sur fil des équipes Services extérieurs, TI, Réseau et Services généraux. Nous avons renégocié les contrats avec des fournisseurs clés de services de TI et d'impartition, et réussi à réduire de 15 % depuis 2008 les coûts du processus d'approvisionnement des équipes TI et Réseau.

Notre fonds de roulement s'est amélioré grâce à une perception plus rigoureuse des comptes débiteurs et à une meilleure gestion des comptes créditeurs et des stocks. Le solde de comptes débiteurs de Bell a ainsi été réduit d'environ 100 millions $ en 2009 tandis que le délai de recouvrement des débiteurs a été amélioré de près de cinq jours.

Nous avons réalisé d'importantes économies en consolidant les trois équipes de Bell qui desservent la clientèle d'affaires. L'intégration des équipes Grandes entreprises, Petites et moyennes entreprises et Bell West au sein du groupe optimisé Bell Marchés Affaires élimine des coûts et des doubles emplois, tout en simplifiant grandement notre approche à l'égard de notre clientèle d'affaires.

Les coûts de main-d'œuvre ont été considérablement réduits à l'échelle de Bell. Depuis le mois de juin 2008, Bell a ainsi réduit son effectif de 5 800 personnes (à l'exclusion des ajouts de La Source et de Virgin Mobile Canada), principalement chez les cadres qui ne sont pas en contact avec la clientèle. Environ 2 500 de ces compressions sont survenues en 2009, y compris une autre réduction de 5 % du nombre de cadres et une offre incitative de retraite anticipée faite aux membres syndiqués de l'équipe. Environ 1 300 employés syndiqués ont profité de ce programme en 2009.

En 2009, Bell a fait une contribution volontaire de 500 millions $ à son régime de retraite à prestations déterminées. Non seulement cela améliore la sécurité des prestations de retraite de l'ensemble des retraités et des membres de l'équipe qui y participent, mais cela se traduit aussi par des économies annuelles en charges de retraite.

En juin 2009, Bell a émis pour 1 milliard $ de titres de dette à des conditions intéressantes et a utilisé le produit pour rembourser 600 millions $ de dettes avant leur échéance ainsi que pour refinancer environ 400 millions $ de dettes venant à échéance en 2010. Le coût plus faible de la dette résultant de ce refinancement se traduira par des économies d'intérêts annuelles de 25 millions $.

Clara Hughes
Championne de Bell

La médaillée des Jeux d'hiver et d'été Clara Hughes nous inspire en s'exécutant à la fois avec grâce et une redoutable efficacité.

VANCOUVER 2010

Bell livre des Jeux en or

La Championne de Bell Ashleigh McIvor a remporté l'or sur les trois écrans.

À titre de partenaire exclusif en matière de télécommunications des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, Bell a bâti le réseau de communications qui a livré les Jeux du Canada au monde entier. Toutes les images vues à la télévision, tous les résultats transmis en temps réel et tous les reportages lus partout dans le monde ont transité par le réseau intégré de Vancouver 2010, conçu et livré par Bell.

Selon le Comité international olympique, ces Jeux ont été les plus regardés de tous les temps – nous avons diffusé 24 000 heures de couverture télévisuelle à un nombre estimatif de 3,5 milliards de téléspectateurs dans le monde, soit 50 % de plus qu'aux derniers Jeux d'hiver de 2006 à Turin et 25 % de plus qu'aux imposants Jeux d'été de 2008 à Beijing!

Bell a été le premier partenaire de télécoms des Jeux olympiques à livrer à la fois la connectivité sans fil et sur fil, et notre réseau écologiquement durable était prêt pour les Jeux plus rapidement que celui de tout autre pays hôte auparavant.

Bell a déployé plus d'un million de mètres de câblage reliant les 130 sites de compétition et de soutien des Jeux, y compris 300 kilomètres de nouvelle fibre optique large bande reliant Vancouver et Whistler.

Le réseau de communications qui en a résulté, qui témoigne de l'innovation canadienne à son meilleur, et a laissé à la Colombie-Britannique un héritage durable de connectivité large bande évoluée.

Le volume de trafic traité pendant les Jeux est tout simplement renversant – plus d'un billion de paquets de données, 90 millions de minutes de trafic téléphonique mobile, 30 millions de mégaoctets de données mobiles, 65 millions de messages texte et 750 000 appels à partir des milliers de téléphones IP filaires fournis par Bell.

En fait, Bell a traité plus d'appels téléphoniques et transmis plus de messages texte à l'échelle du pays que jamais auparavant après le but en période supplémentaire de Sidney Crosby, athlète commandité par Bell, qui a permis au Canada de remporter la médaille d'or au hockey.

Bell a également été l'annonceur avec la plus grande visibilité tout au long des Jeux. Nous avons diffusé, dans le cadre de plus de 2 000 messages télé, environ 50 messages publicitaires différents qui ont donné vie aux cinq impératifs stratégiques de Bell et qui ont souligné les améliorations apportées à notre service à la clientèle, nos vastes investissements dans les réseaux large bande, ainsi que nos produits télé, Internet et sans fil de pointe, y compris le populaire service de télé mobile mis sur pied pour les Jeux olympiques qui a permis aux clients de Bell Mobilité, partout au Canada, d'être virtuellement aux premières loges des Jeux.

Nous avons également célébré nos athlètes Champions de Bell, qui faisaient partie d'une équipe canadienne qui a remporté plus de médailles d'or que celle de tout autre pays dans l'histoire des Jeux olympiques d'hiver. Notre programme a ainsi soutenu le développement d'athlètes olympiques de premier plan comme Sidney Crosby, Clara Hughes, Ashleigh McIvor, Steve Omischl et Joannie Rochette, qui ont tous gagné le cœur des Canadiens et du monde entier avec des performances exceptionnellement fortes, souvent face à l'adversité.

Les performances de ces athlètes incroyables et de leurs compétiteurs ont fait en sorte que le monde entier a eu les yeux rivés sur le Canada pendant ces 17 glorieux jours de février. L'équipe Bell est fière d'avoir livré à tous des Jeux en or de manière impeccable.

L'équipe Bell a livré les Jeux du Canada au pays et au reste du monde tout en laissant un héritage durable en capacités large bande évoluées.

RAPPORT DE GESTION

Au sujet des déclarations prospectives 18
Au sujet de nos activités 19
Impératifs stratégiques 24
Perspectives commerciales et hypothèses 28
Faits saillants de l'exploitation en 2009 30
Faits saillants annuels et trimestriels 32
Analyse des résultats financiers
Analyse consolidée 35
Analyse sectorielle 42
Gestion financière et des capitaux 50
Environnement concurrentiel 57
Cadre réglementaire 60
Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats 66
Nos conventions comptables 72
Efficacité des contrôles internes 80
Mesures financières non définies par les PCGR 81

RAPPORTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière 84
Rapport des comptables agréés inscrits indépendants 85

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière 86
Rapport des comptables agréés inscrits indépendants 87
États consolidés des résultats 88
États consolidés du résultat étendu 88
États consolidés du déficit 88
Bilans consolidés 89
États consolidés des flux de trésorerie 90

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 1 Principales conventions comptables 91
Note 2 Information sectorielle 97
Note 3 Frais de restructuration et autres 100
Note 4 Autres (charges) produits 101
Note 5 Intérêts débiteurs 101
Note 6 Impôts sur les bénéfices 101
Note 7 Activités abandonnées 103
Note 8 Résultat par action 103
Note 9 Débiteurs 104
Note 10 Stocks 104
Note 11 Immobilisations 105
Note 12 Autres actifs à long terme 106
Note 13 Écart d'acquisition 106
Note 14 Créditeurs et charges à payer 108
Note 15 Dette à court terme 108
Note 16 Dette à long terme 109
Note 17 Autres passifs à long terme 110
Note 18 Part des actionnaires sans contrôle 110
Note 19 Gestion financière et des capitaux 110
Note 20 Capital-actions 113
Note 21 Régimes de rémunération à base d'actions 116
Note 22 Cumul des autres éléments du résultat étendu 119
Note 23 Régimes d'avantages sociaux 120
Note 24 Engagements et éventualités 123
Note 25 Garanties 125
Note 26 Informations supplémentaires relatives aux états des flux de trésorerie 126

Glossaire 127
Conseil d'administration 128
Haute direction 129
Renseignements aux actionnaires – Renseignements fiscaux 130

Dans ce rapport de gestion, les expressions nous, notre/nos *et* BCE *désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises. Bell Canada est, sauf indication contraire, désignée dans les présentes par le terme* Bell, *et comprend nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.* Bell Aliant *désigne le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses filiales.*

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à notre glossaire, à la page 127, pour une liste des expressions définies.

Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 11 mars 2010, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez les états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et la notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 datée du 11 mars 2010 (notice annuelle 2009 de BCE) ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE Inc., au www.bce.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités, de notre rendement et de notre situation financière pour les exercices terminés les 31 décembre 2009, 2008 et 2007.

AU SUJET DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2009 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, les rubriques intitulées *Impératifs stratégiques* et *Perspectives commerciales et hypothèses* et la section *Liquidité* de la rubrique intitulée *Gestion financière et des capitaux*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent notamment la politique de dividendes de BCE Inc., les perspectives commerciales pour les secteurs de BCE, les objectifs et les stratégies d'affaires de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités en 2010, nos plans de déploiement de la fibre optique et notre plan qui prévoit le lancement de la télévision sur protocole Internet (télé IP) au courant de 2010. Les déclarations prospectives comprennent également d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Les déclarations prospectives peuvent recourir à des termes comme *viser*, *s'attendre à*, *hypothèse*, *croire*, *prévoir*, *but*, *orientation*, *avoir l'intention de*, *objectif*, *perspective*, *planifier*, *projeter*, *chercher à*, *stratégie*, *aspirer à*, *cible* ainsi qu'à des temps et à des modes comme le futur et le conditionnel. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

À moins d'indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2009 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 11 mars 2010 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et incertitudes inhérents et reposent sur plusieurs hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le fait d'accorder une confiance sans réserve à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont présentées dans le rapport annuel 2009 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, dans le but de donner de l'information sur les priorités stratégiques, les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre nos perspectives commerciales et le contexte dans lequel nous exerçons nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2009 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugions raisonnables au 11 mars 2010. Il y a lieu de se reporter en particulier à la rubrique du présent rapport de gestion intitulée *Perspectives commerciales et hypothèses* pour obtenir une description de certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation que nous avons utilisées dans la préparation de ces déclarations prospectives figurant dans le présent rapport annuel et, en particulier, mais sans s'y limiter, dans ce rapport de gestion aux rubriques intitulées *Impératifs stratégiques*, *Perspectives commerciales et hypothèses* et à la section *Liquidité* de la rubrique intitulée *Gestion financière et des capitaux*. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les facteurs de risque importants en conséquence desquels les résultats ou événements réels pourraient différer de manière considérable de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives susmentionnées et les autres déclarations prospectives contenues dans le rapport annuel 2009 de BCE comprennent, sans s'y limiter : l'intensité de l'activité de nos concurrents, incluant l'intensification de l'activité de ces derniers dans le sans-fil qui pourrait découler de l'octroi par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués (SSFE) à de nouveaux concurrents dans le secteur du sans-fil, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux de même que sur nos stratégies d'établissement des prix et nos résultats financiers; la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci; notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans afin de produire les avantages attendus; notre capacité à poursuivre la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts et à contenir l'intensité du capital tout en nous efforçant d'améliorer le service à la clientèle; notre capacité à nous adapter aux changements technologiques et à offrir rapidement de nouveaux produits et services; les contributions accrues aux régimes d'avantages sociaux; les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux et de nos systèmes et logiciels de technologie de l'information (TI) ainsi que notre capacité à les protéger, à les maintenir et à les remplacer; les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir

des produits et services essentiels; la qualité de notre réseau et de l'équipement à l'intention des clients et la mesure dans laquelle ils peuvent être sujets à des défauts de fabrication; les interruptions de travail; les répercussions négatives éventuelles sur nos services Internet et sans fil découlant de l'accroissement marqué de la demande de services à large bande; notre capacité à mobiliser le capital nécessaire à la mise en œuvre de notre plan d'affaires, y compris en ce qui a trait au programme de rachat d'actions et aux paiements de dividendes de BCE Inc. ainsi qu'au financement des dépenses en immobilisations et autres et, de façon générale, notre capacité à respecter nos obligations financières; notre capacité à cesser de fournir certains services traditionnels, au besoin, en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficience de l'exploitation; les initiatives ou les démarches réglementaires, les litiges et les modifications apportées aux lois ou aux règlements; les risques liés au lancement des satellites utilisés par Bell ExpressVu, société en commandite (Bell Télé) ou touchant ces satellites lorsqu'ils sont en orbite; la concurrence exercée par les services de télévision par satellite de radiodiffusion directe (SRD) américains non réglementés vendus illégalement au Canada, et le vol de nos services de télévision par satellite; la dépendance de BCE Inc. quant à la capacité de ses filiales, coentreprises et autres entreprises dans lesquelles elle détient une participation à lui verser des dividendes ou toute autre distribution; l'impossibilité de garantir que les dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE Inc. ou que la politique de dividendes de BCE Inc. sera maintenue; la volatilité des marchés boursiers; notre capacité à maintenir le service à la clientèle et le fonctionnement de nos réseaux si des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé survenaient; les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil; et la perte d'employés clés.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés tout au long de ce rapport de gestion et, en particulier, aux rubriques intitulées *Environnement concurrentiel*, *Cadre réglementaire* et *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 11 mars 2010. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ou la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

AU SUJET DE NOS ACTIVITÉS

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada. Nous offrons, sous un même toit, des services de communications sur fil et sans fil, d'accès Internet, de données et vidéo à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros. En 2009, nous avons présenté les résultats de nos activités selon trois secteurs : Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell et Bell Aliant. Bell, qui comprend nos activités principales, est la plus importante entreprise de services locaux en Ontario et au Québec, et englobe nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell. Nous détenons également une participation de 44,1 % dans Bell Aliant ainsi que, par le truchement de notre droit de désigner la majorité des administrateurs et des fiduciaires, le contrôle dans cette entreprise canadienne qui est titulaire dans les provinces du Canada atlantique et dans les zones rurales et régionales en Ontario et au Québec. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons généré des produits d'exploitation consolidés de 17 735 millions $, un bénéfice d'exploitation consolidé de 3 191 millions $ et un BAIIA[1] consolidé de 7 089 millions $.

Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Nous analysons nos résultats d'exploitation consolidés dans ce rapport de gestion de même que les résultats d'exploitation de chaque secteur. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour obtenir des renseignements supplémentaires sur nos secteurs d'exploitation. Nous présentons également une analyse de nos résultats par gamme de produits afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Retour sur investissement pour les actionnaires

En 2009, BCE Inc. a annoncé trois augmentations du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE Inc., ce qui équivaut à une augmentation globale de 19 %. Les trois augmentations déclarées au cours de 2009 ont été les suivantes :

- le 11 février 2009, nous avons annoncé une augmentation de 5 % du dividende, qui est passé de 1,46 $ à 1,54 $ par action ordinaire, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2009
- le 6 août 2009, nous avons annoncé une augmentation de 5 % du dividende, qui est passé de 1,54 $ à 1,62 $ par action ordinaire, à compter du dividende trimestriel payable le 15 octobre 2009
- le 17 décembre 2009, nous avons annoncé une augmentation de 7 % du dividende, qui est passé de 1,62 $ à 1,74 $ par action ordinaire, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2010.

Ces augmentations du dividende annoncées en 2009 s'inscrivent dans le cadre de la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE Inc., laquelle prévoit un ratio de distribution cible se situant entre 65 % et 75 % du bénéfice par action ajusté (BPA ajusté)[2]. Cette politique de dividendes a été adoptée par le conseil d'administration de BCE Inc. dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans les activités de BCE tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. Aux termes de cette politique de dividendes, l'augmentation du

(1) Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section BAIIA *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus similaire.*

(2) Le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice net ajusté *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus similaire.*

dividende sur actions ordinaires est directement liée à la croissance du BPA ajusté de BCE Inc. Le ratio de distribution cible apporte aussi la souplesse nécessaire pour que le surplus de flux de trésorerie puisse être transféré aux programmes de rachat d'actions. La politique de dividendes de BCE Inc. et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE Inc.

Le 5 mai 2009, BCE Inc. a terminé le rachat et l'annulation de 40 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités annoncée le 12 décembre 2008 (OPRA dans le cours normal des activités de 2008 et de 2009), d'un coût total de 986 millions $. Le 17 décembre 2009, BCE Inc. a annoncé qu'elle avait reçu de la Bourse de Toronto (TSX) l'approbation de son avis d'intention relatif à une nouvelle OPRA dans le cours normal des activités dans le cadre de laquelle BCE Inc. peut racheter à des fins d'annulation jusqu'à 20 millions d'actions ordinaires, sous réserve d'un prix d'achat global maximal de 500 millions $, sur la période de douze mois commençant le 29 décembre 2009 et se terminant le 28 décembre 2010, ce qui représente environ 2,6 % des actions ordinaires émises et en circulation de BCE Inc. le 11 décembre 2009 (OPRA dans le cours normal des activités de 2010). Les rachats peuvent être effectués par l'intermédiaire de la TSX et de la Bourse de New York (NYSE), ainsi que par tout autre moyen que pourraient permettre la TSX et la NYSE. Le conseil d'administration de BCE Inc. a donné son aval à ce programme, car il estimait que le rachat par BCE Inc. de ses actions ordinaires constitue une utilisation appropriée des fonds en vue d'accroître la valeur pour les actionnaires. Au 28 février 2010, 2,6 millions d'actions ordinaires, soit environ 15 % des actions visées par l'OPRA dans le cours normal des activités, avaient été rachetées dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de BCE Inc. de 2010.

Secteur services sur fil de Bell

Le secteur Services sur fil de Bell offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données (y compris des services d'accès Internet et des solutions de technologie de l'information et des communications [TIC]) et d'autres services de communications aux clients résidentiels et d'affaires, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Nous servons également, par l'entremise de notre entreprise de services locaux concurrents (ESLC), des clients d'affaires en Alberta et en Colombie-Britannique.

Nous commercialisons nos services téléphoniques locaux et interurbains sous la marque Bell Téléphonie et nos services d'accès Internet sous la marque Bell Internet. Nous fournissons également des services de télévision par SRD à l'échelle nationale sous la marque Bell Télé, ce qui nous permet de proposer un forfait complet comprenant les quatre services de communications.

Ce secteur comprend également les résultats de nos activités de gros, qui fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de Northwestel Inc. (Northwestel), qui offre des services de télécommunications dans des régions moins densément peuplées des territoires du Nord canadien.

Le secteur Services sur fil de Bell inclut également les ventes de produits liés aux services sur fil de notre filiale en propriété exclusive, le détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source), dont nous avons acquis les actifs le 1er juillet 2009.

Secteur services sans fil de Bell

Le secteur Services sans fil de Bell offre des produits et services de communications voix et données sans fil aux clients résidentiels et d'affaires partout au Canada. Nos services sans fil, qui sont déployés sur des réseaux nationaux des plus évolués sur le plan de la technologie, sont accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Au 31 décembre 2009, notre clientèle des services sans fil totalisait plus de 6,8 millions d'abonnés, desquels 74 % avaient choisi des services postpayés. Le secteur Services sans fil de Bell comprend les résultats d'exploitation de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et de Virgin Mobile Canada (Virgin), les ventes de produits sans fil de La Source ainsi que les activités de Northwestel dans les services sans fil. Le 1er juillet 2009, nous avons conclu l'acquisition de la tranche restante de 50 % des actions de Virgin que Bell ne détenait pas déjà, ce qui comprenait un accord de licence à long terme sur la marque avec le groupe Virgin.

Secteur Bell Aliant

Le secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services d'accès Internet, des services de données, des services vidéo, des services sans fil, des produits et services de TI et d'autres services de TIC aux clients résidentiels et d'affaires dans les provinces du Canada atlantique et dans les zones rurales et régionales en Ontario et au Québec. Formé le 7 juillet 2006, Bell Aliant est l'un des plus importants fournisseurs régionaux de services de télécommunications en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2009, BCE détenait une participation d'environ 44,1 % dans Bell Aliant, la tranche restante de 55,9 % étant détenue par le public. BCE a le droit d'élire la majorité des membres du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc. et, de ce fait, elle contrôle Bell Aliant.

Produits et services de Bell

Le tableau suivant présente les principales données sur l'exploitation de Bell de 2007 à 2009.

SERVICES SUR FIL DE BELL	2009	2008	2007
SERVICES SUR FIL			
Pertes nettes liées aux services d'accès au réseau (SAR) local (en milliers)[1]	(447)	(436)	(525)
SAR local (en milliers)[1]	6 862	7 309	8 062
Pertes nettes ajustées liées aux SAR local (en milliers)[2]	(447)	(436)	(594)
Nombre ajusté d'abonnés des SAR local (en milliers)[2]	6 862	7 309	7 745
Minutes de conversation interurbaines (en millions)	11 248	11 771	12 500
Produit moyen par minute des appels interurbains (en cents)	8,3	8,9	9,1
SERVICES DE DONNÉES			
Activations nettes de services d'accès Internet haute vitesse (en milliers)	38	50	124
Abonnés des services d'accès Internet haute vitesse (en milliers)[1]	2 057	2 054	2 004
SERVICES VIDÉO			
Activations nettes de services vidéo (en milliers)	113	30	2
Abonnés des services vidéo (en milliers)[1]	1 949	1 852	1 822
Produit moyen par abonné ($/mois)	69,59	65,37	59,69
Taux de désabonnement (%) (moyenne par mois)	1,2 %	1,2 %	1,2 %

SERVICES SANS FIL DE BELL			
SERVICES SANS FIL			
Activations brutes (en milliers)[3]	1 794	1 651	1 640
Activations nettes (en milliers)[3]	373	351	408
Abonnés (en milliers)[3] [4]	6 833	6 497	6 216
Produit moyen par unité ($/mois)[5]	51,70	54,29	53,92
Taux de désabonnement (%) (moyenne par mois)[5]	1,7 %	1,6 %	1,7 %
Coût d'acquisition ($/abonné)[5]	350	395	404
Données pro forma[6] :			
Produit moyen par unité ($/mois)[6]	50,88	52,70	52,75
Taux de désabonnement (%) (moyenne par mois)[6]	1,8 %	1,7 %	1,7 %
Coût d'acquisition ($/abonné)[6]	336	373	380

(1) En 2009, à la suite d'une révision, à l'échelle de la société, des données sur les abonnés, 100 000 abonnés ont été retranchés de notre clientèle d'abonnés des SAR de 2007, et les ajustements connexes ont été apportés aux (pertes)/activations nettes des SAR déjà présentées. En outre, le nombre de nos abonnés des services Internet et vidéo a diminué de 35 000 et de 16 000, respectivement, à la fin de 2009.

(2) Le nombre ajusté d'abonnés des SAR en 2007 exclut l'incidence de ce qui suit :

a) la diminution de 44 000 lignes effectuée au début de 2008 à l'égard du nombre d'abonnés à nos lignes SAR, ce qui traduit la révision en profondeur de nos registres de comptes clients, sur une base historique;

b) l'ajustement en 2008 du nombre de nos lignes SAR d'affaires d'ouverture en radiant 273 000 lignes, après qu'un important client de gros nous eut avisés de manière officielle en 2007 qu'il procédait à la migration de la totalité de ses abonnés vers son propre réseau.

(3) Le total des activations brutes, des activations nettes et des abonnés à la fin de la période, pour nos services sans fil, comprend la totalité des abonnés à Virgin Mobile.

(4) En 2009, à la suite d'une révision, à l'échelle de la société, des données sur les abonnés, 37 000 abonnés ont été retranchés de notre clientèle d'abonnés des services sans fil à la fin de 2009.

(5) À partir du troisième trimestre de 2009, le produit moyen par unité, le taux de désabonnement et le coût d'acquisition des services sans fil reflètent 100 % des résultats de Virgin en raison de notre acquisition, le 1er juillet 2009, de la tranche restante de 50 % des actions que nous ne détenions pas déjà. Toutes les périodes antérieures reflètent la participation initiale de 50 %.

(6) Le produit moyen par unité, le taux de désabonnement et le coût d'acquisition des services sans fil des exercices antérieurs ont été retraités pour inclure 100 % des résultats de Virgin, plutôt que 50 %.

Bell est le pivot et l'élément le plus important de notre entreprise.

Les services traditionnels de télécommunications (les services traditionnels), comme ils sont appelés dans le présent rapport de gestion, sont notamment les services téléphoniques interurbains et locaux, les lignes téléphoniques privées et les services de ligne privée numérique spécialisée que nous offrons au moyen de nos réseaux traditionnels voix et données à commutation par circuits. Les services de croissance, ainsi nommés dans le présent rapport de gestion, comprennent nos services sans fil, vidéo et haute vitesse Internet ainsi que d'autres services, comme les solutions de TIC.

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell sont tirés de cinq principales branches d'activité :

- services locaux et d'accès
- services interurbains
- services de données
- services vidéo
- équipements et autres.

Services locaux et d'accès

Bell exploite un vaste réseau d'accès local qui fournit des services téléphoniques locaux à des clients résidentiels et à des clients d'affaires, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec, notamment dans les grands centres urbains comme Toronto, Montréal, Ottawa, la ville de Québec, Hamilton et London. Nous fournissons également des services téléphoniques locaux à des clients d'affaires en Alberta et en Colombie-Britannique et dans des régions moins densément peuplées des territoires du Nord canadien, par le truchement de Northwestel. Les SAR que nous fournissons à nos 6,9 millions d'abonnés jouent un rôle essentiel dans l'établissement de nos relations avec cette clientèle et nous servent d'assise pour l'offre de nos autres produits et services. Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès proviennent principalement du service téléphonique local. Les autres sources de produits d'exploitation dans les services locaux et d'accès sont :

- les services à valeur ajoutée, comme l'afficheur, l'appel en attente et la messagerie vocale
- les services fournis aux concurrents pour l'accès à notre réseau local
- les connexions de nos clients du service téléphonique local pour les fournisseurs de services interurbains concurrents
- les subventions du Fonds de contribution national pour financer le service local dans des zones de desserte à coût élevé.

Nous offrons une variété d'ensembles de Bell Téléphonie incluant des appels locaux illimités, assortis de plusieurs services à valeur ajoutée différents selon le forfait choisi par le client. Lorsqu'ils regroupent les ensembles de Bell Téléphonie en forfait avec d'autres produits que nous offrons, les clients peuvent bénéficier d'un rabais mensuel. Pour y avoir droit, ils doivent choisir au moins deux des produits suivants : Bell Téléphonie, Interurbain, Bell Internet, Bell Télé et Bell Mobilité. Les clients qui choisissent une de nos possibilités de forfait reçoivent une facture unique pour tous leurs services de Bell.

Nous avons été confrontés à un niveau très élevé d'intensité de la concurrence de la part des entreprises de câblodistribution en 2009; en effet, ces dernières offrent désormais des services téléphoniques sur leurs réseaux, ce qui a continué de comprimer notre part du marché de la téléphonie locale, surtout auprès de la clientèle résidentielle. La téléphonie par câble, en particulier, connaît un essor du fait qu'elle est incluse dans des forfaits à prix réduits et qu'elle est maintenant offerte par les câblodistributeurs dans la majorité des principales et moyennes communautés, ainsi que dans de nombreuses petites communautés. De surcroît, les clients optent de plus en plus pour la téléphonie sans fil comme principal moyen de communication téléphonique; ce phénomène se traduit par une diminution du nombre de lignes principales pour les SAR et une augmentation du taux de substitution par le sans-fil.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) réglemente les prix dans nos territoires établis qui sont assujettis à la réglementation. La concurrence s'est intensifiée dans le marché des services de téléphonie au Canada depuis 2005, surtout du fait que les câblodistributeurs ont lancé ce genre de services et en ont étendu la portée; cependant, les modifications réglementaires prises par le passé ont assaini l'environnement concurrentiel, du point de vue de Bell, car en cessant de favoriser ses concurrents, la nouvelle réglementation ouvre un marché plus équitable pour tous. Avant que ces modifications ne soient apportées, les stratégies de Bell relatives à la commercialisation, à l'établissement des prix, au groupement de produits et à la reconquête de clients dans les services locaux étaient soumises à des restrictions, ce qui désavantageait l'entreprise par rapport aux câblodistributeurs et aux fournisseurs de services voix sur protocole Internet (voix sur IP), qui eux n'étaient pas visés par ces restrictions. Le 4 avril 2007, le ministre de l'Industrie du Canada a aboli les restrictions en matière de reconquête et relatives aux promotions visant les services locaux. Nous croyons que ces modifications, de pair avec les décisions prises depuis par le CRTC de déréglementer plus de 90 % des lignes d'accès téléphonique résidentielles de Bell Canada et plus de 80 % des lignes d'accès téléphonique d'affaires de Bell Canada en Ontario et au Québec, favorisent grandement notre souplesse opérationnelle, améliorent notre position concurrentielle face aux autres fournisseurs de services locaux et nous permettent de regrouper nos services et d'offrir une plus grande valeur à nos clients.

Services interurbains

Nous fournissons des services téléphoniques interurbains nationaux et internationaux à des clients résidentiels et d'affaires. Ces services comprennent une vaste gamme de plans, des plans mensuels d'appels illimités dans la province ou en Amérique du Nord visant les grands utilisateurs aux plans d'appels à la minute pour les utilisateurs occasionnels.

Nous fournissons également un service d'accès de gros aux autres entreprises et revendeurs de télécommunications, et nous recevons des paiements d'autres entreprises de télécommunications pour l'acheminement des appels interurbains de leurs clients dans notre territoire.

Nous offrons des plans interurbains proposant un important volume d'utilisation pour un prix mensuel fixe aux abonnés de Bell Téléphonie; ces plans permettent de faire des appels interurbains partout en Amérique du Nord, à prix abordable.

Nous offrons également un plan interurbain mondial illimité aux abonnés du Forfait de Bell; ce plan permet de faire des appels interurbains illimités vers plus de 50 pays, y compris au Canada et aux États-Unis, pour un prix mensuel fixe.

Nous subissons une vive concurrence dans la prestation du service interurbain de la part, notamment, de fournisseurs de services voix sur IP et d'entreprises de câblodistribution et autres, de fournisseurs de services de base et de fournisseurs de télécartes, ainsi que de concurrents traditionnels comme les entreprises et les revendeurs de télécommunications interurbaines. Nous subissons également la concurrence de fournisseurs de services de télécommunications comme Skype Technologies (une division de eBay), qui offrent des services interurbains à bas prix, au moyen d'ordinateurs personnels et de connexions à large bande.

La concurrence pour obtenir des contrats visant la prestation de services interurbains aux grandes entreprises est très intense. Les clients peuvent choisir de se tourner vers des concurrents qui offrent des prix plus bas afin d'obtenir des parts de marché. De tels concurrents peuvent être moins préoccupés par la qualité du service ou par l'incidence sur leurs marges que nous le sommes.

Services de données

Nous offrons des services d'accès Internet haute vitesse, sous la marque Bell Internet, pour la clientèle résidentielle et d'affaires. Au 31 décembre 2009, nous offrions l'accès Internet haute vitesse à plus de deux millions de clients, fournis au moyen de la technologie de ligne d'accès numérique (DSL), par fibre optique ou par le service sans fil à large bande. La place que nous occupons

dans le marché des services Internet haute vitesse en Ontario et au Québec a atteint plus de 93 % des lignes résidentielles et des lignes d'affaires activées au 31 décembre 2009.

Nous offrons actuellement trois forfaits DSL pour la navigation légère à modérée, commercialisés sous les noms Essentiel, Essentiel Plus et Performance, à des vitesses de téléchargement en aval allant jusqu'à 500 kilobits par seconde, 2 mégabits par seconde (Mbps) et 7 Mbps, respectivement. Pour la navigation modérée à intense, nous avons lancé, le 4 février 2010, le service Internet Bell Fibe à Montréal et dans la région du Grand Toronto, lequel offre aux abonnés l'accès à des vitesses de téléchargement en aval allant jusqu'à 25 Mbps et à des vitesses de téléchargement en amont allant jusqu'à 7 Mbps. Ce service est fondé sur les améliorations technologiques apportées par la technologie de pointe de ligne numérique d'abonné à très haut débit 2 (VDSL2) au réseau du type fibre jusqu'aux nœuds (réseau de type FTTN) de Bell.

Nous offrons également le service d'accès Internet sans fil, par l'intermédiaire du secteur Services sans fil de Bell; ce service offre un accès Internet haute vitesse à partir d'ordinateurs personnels ou de portables à des vitesses pouvant atteindre 21 Mbps, au moyen de clés Internet sans fil bus série universel (USB).

Nous offrons également un service sans fil à large bande portable à l'échelle du Canada qui offre l'accès Internet sans fil au moyen de la technologie Worldwide Interoperability for Microwave Access (WiMAX), à des vitesses allant jusqu'à 3 Mbps. Ce service est offert par le fournisseur de réseau Inukshuk Wireless Inc. (Inukshuk), une coentreprise formée par Bell Canada et un des câblodistributeurs qui nous livre concurrence.

Notre portail, Sympatico.ca., est le plus vaste portail d'intérêt général au Canada; il reçoit environ 20 millions de visiteurs uniques par mois et rejoint environ 80 % des internautes canadiens.

Nous offrons en outre une gamme complète de services de données à des clients d'affaires. En plus de l'accès Internet, voici certains des services que nous offrons :

- *Services sur protocole Internet (IP)* : Bell exploite le plus important réseau IP MPLS (système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux) parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la vidéo en temps réel. Nos services IP comprennent les réseaux privés virtuels IP, le service Ethernet, Internet affaires et voix sur IP.
- *Solutions de TIC* : Bell offre des solutions de TIC incluant les services professionnels, les services gérés et les services d'infrastructure.

Nous continuons également d'offrir des services de données traditionnels, comme le réseau numérique de services intégrés, les services de relais de trame et mode de transfert asynchrone à nos clients actuels. Le marché pour ces services se replie avec le temps, les clients se tournant vers de nouvelles technologies.

Services vidéo

Nous nous classons au premier rang des fournisseurs de télévision numérique au Canada, diffusant à l'échelle nationale plus de 500 canaux vidéo et canaux audio entièrement numériques et offrant une programmation nationale et internationale diversifiée. Nous fournissons des services vidéo à plus de 1,9 million d'abonnés.

Nos principaux services vidéo sont commercialisés à l'échelle nationale sous la marque Bell Télé et exécutés par notre filiale en propriété exclusive Bell Télé, qui offre le service par satellite de radiodiffusion directe (SRD) depuis 1997. Nos services SRD utilisent actuellement trois satellites. Télésat Canada (Télésat), notre ancienne filiale, exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation. Nous utilisons le plein potentiel de cette capacité des installations par satellite pour offrir un choix d'options de programmation, comme une vaste gamme d'émissions en direct et spécialisées, plus de 100 canaux haute définition (HD) présentant des émissions de télévision, des films, des émissions de sport et d'autres formes de divertissement, ainsi qu'une grande sélection d'offres de services de télé à la carte.

Nous offrons également divers types de matériel, notamment des récepteurs vidéo personnels (RVP), Télé en ligne, le service de vidéo sur demande de Bell, et la gamme la plus étoffée de canaux de télé HD au Canada.

Les autres composantes de nos services vidéo qui complètent nos services par SRD comprennent ce qui suit :

- *la technologie ligne numérique d'abonné à très haut débit (VDSL)* – Nous offrons actuellement des services vidéo par la technologie VDSL dans certains immeubles à logements multiples de centres urbains déterminés en Ontario et au Québec. Ce service constitue un service vidéo sur fil qui offre aux abonnés une solution vidéo entièrement numérique et concurrentielle sur une ligne DSL. Cette technologie a été déployée dans les zones urbaines à titre de solution de rechange au service par SRD dans le marché des immeubles à logements multiples.
- *la fibre coaxiale hybride* – Nous fournissons des services vidéo résidentiels par le truchement de Câble VDN, une entreprise de câblodistribution montréalaise qui offre des services vidéo analogiques et numériques concurrentiels dans certains quartiers de la région du Grand Montréal au moyen de son réseau exclusif de fibre coaxiale.
- *la télé IP* – Nous offrons actuellement des services de télé IP, à titre d'essai et à petite échelle, dans certains quartiers de Toronto et de Montréal. Les essais du service visent à obtenir des informations précieuses en matière d'exploitation et de commercialisation et à s'assurer que la plateforme de télé IP et les services offerts sont stables et solides avant le lancement commercial, prévu pour 2010.

Équipements et autres

Cette catégorie comprend les produits d'exploitation découlant d'un certain nombre d'autres sources, notamment :

- la location, la vente et l'entretien d'équipements terminaux d'affaires
- la vente de décodeurs vidéo
- les services d'installation et de maintenance de réseau pour des tierces parties
- les ventes de produits, autres que les produits sans fil, du détaillant national de produits électroniques grand public La Source.

Services sans fil

Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à des clients dans nos secteurs de la consommation et d'affaires partout au Canada. Nous fournissons également un éventail de services à valeur ajoutée, comme l'afficheur et la messagerie vocale, le courriel, la messagerie textuelle, photo et vidéo ainsi que les appels vidéo, le téléchargement de musique, les sonneries et les jeux, la vidéo en continu, la télévision en direct ainsi que des services d'itinérance avec d'autres fournisseurs de services sans fil. Les clients peuvent choisir de payer pour les services selon un plan mensuel (services postpayés) ou en payant à l'avance (services prépayés). Nos

services postpayés, dont les frais doivent être acquittés sur une base mensuelle, sont offerts avec un contrat de un an, de deux ans ou de trois ans assorti de rabais sur les combinés, mais ils peuvent également être obtenus sans contrat. Au 31 décembre 2009, notre clientèle se composait de plus de 6,8 millions d'abonnés des services sans fil, dont environ 5,0 millions avaient choisi les services postpayés.

Nous fournissons des services de communications sans fil sous les marques Bell, Solo Mobile et Virgin Mobile. La marque Solo Mobile, qui est détenue et exploitée par Bell Mobilité, est positionnée pour concurrencer d'autres marques complémentaires au Canada.

Nous offrons une vaste gamme de forfaits de services postpayés, pour utilisateur individuel ou à partager, pour les appels locaux et interurbains. Des services de données peuvent également être ajoutés au service téléphonique. Nous offrons un large éventail de services de données sans fil aux consommateurs et aux clients d'affaires, y compris des services de messagerie textuelle et de courriel, de messagerie photo et vidéo, la navigation sur Internet, les sonneries ainsi que les écrans de veille, le réseautage social, la messagerie instantanée, le multimédia comme le téléchargement de musique (y compris le catalogue le plus complet de musique mobile au Canada), la vidéo en continu, la télé (y compris les émissions de HBO, en exclusivité), des films pleine durée ainsi que d'autres services comme la navigation GPS et les services de localisation. Les services mobiles d'affaires comprennent des outils d'automatisation des ventes et de gestion des relations avec la clientèle, d'automatisation des services extérieurs ainsi que de localisation des ressources et des biens.

Le 4 novembre 2009, nous avons participé au lancement d'un nouveau réseau sans fil s'appuyant sur la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets (HSPA)/HSPA+ (le réseau HSPA/HSPA+) qui offre un accès mobile haute vitesse pouvant atteindre 21 Mbps à 93 % de la population canadienne, et qui couvre près de 20 000 villes et villages, aussi bien dans les centres urbains que dans les régions rurales. Le réseau HSPA/HSPA+ assure l'itinérance mondiale complète et prend en charge une vaste gamme de nouveaux téléphones intelligents, de clés pour l'accès Internet sans fil et d'autres appareils mobiles de pointe. Le nouveau réseau offre également des services d'itinérance internationale dans plus de 200 pays, y compris un accord privilégié d'itinérance avec AT&T Inc. (AT&T), le plus important exploitant HSPA des États-Unis. La connectivité du nouveau réseau a été créée en grande partie au moyen de fibre haute vitesse et d'une architecture tout IP offrant une plus grande fiabilité. Le nouveau réseau HSPA/HSPA+ se joint à notre réseau national actuel 3G d'accès multiple par répartition en code (AMRC)/évolution à données optimisées (EVDO), que Bell prévoit continuer d'exploiter en parallèle avec le nouveau réseau pour l'instant.

Notre réseau de transmission sans fil AMRC fournit une couverture à 99 % de la population de l'Ontario et du Québec et à environ 97 % de la population de la région du Canada atlantique au 31 décembre 2009. Notre réseau de transmission sans fil AMRC couvre également les principales villes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En réaction à la multiplication des services de données sans fil, nous continuons d'étendre notre réseau EVDO lancé en octobre 2005. À la fin de 2009, le réseau EVDO de Bell fournissait une couverture à 90 % de la population canadienne. Le réseau EVDO fournit des services mobiles haute vitesse comportant un contenu riche en données tels que le courriel, la messagerie vidéo, les jeux en ligne, la vidéoconférence, les services de télématique et la vidéo en continu.

Avec nos deux réseaux de données haute vitesse, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs canadiens la plus vaste gamme de téléphones intelligents sans fil, notamment le iPhone 3GS d'Apple, les combinés BlackBerry de RIM et le Palm Pre, ainsi que d'autres téléphones intelligents avec clavier QWERTY et écran tactile conçus pour des services de données comme le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social.

Employés

Au 31 décembre 2009, l'effectif de BCE était composé de 50 662 personnes à temps plein ou à temps partiel, comparativement à 49 536 à la fin de 2008.

Le nombre total d'employés de Bell à la fin de 2009 s'établissait à 42 597, en hausse contre 40 779 le 31 décembre 2008. L'augmentation de l'effectif de Bell est principalement attribuable aux acquisitions de La Source et de Virgin réalisées le 1er juillet 2009. Exclusion faite de ces acquisitions, l'effectif de Bell a diminué de 6,1 %, ou de 2 492 employés, pour s'établir à 38 287 employés en 2009, en raison de l'amélioration de la productivité dans nos services extérieurs et dans nos centres d'appels, de l'efficience découlant de l'intégration de nos unités des grandes entreprises, des PME et de Bell West dans une seule unité appelée unité Marchés Affaires de Bell, du programme d'encouragement à la retraite offert aux employés admissibles représentés par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et de la réduction de la taille de l'équipe de direction au second semestre de l'exercice, visant à établir une structure de coûts concurrentielle. Le nombre de départs de cadres de Bell en 2009 a été d'environ 1 200, ce qui représente approximativement 3 % de l'effectif total de Bell, ou 8 % du nombre de cadres. Nous avons signé des conventions collectives en 2009 comportant diverses dates d'expiration jusqu'au 6 juillet 2014, couvrant environ 10 000 des plus de 18 000 employés syndiqués de Bell. Environ 43 % des employés de Bell sont représentés par des syndicats. Depuis juin 2008, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, Bell a réduit sa main-d'œuvre de 5 800 employés, principalement au niveau du personnel de gestion qui n'était pas du personnel de première ligne, soit une diminution de 22 %.

Chez Bell Aliant, le nombre total d'employés a diminué, passant à 8 065 en 2009 contre 8 757 l'exercice précédent, principalement du fait des programmes de réduction de la main-d'œuvre appliqués au quatrième trimestre de 2008 et tout au long de 2009, ce qui a permis de poursuivre la simplification de la structure organisationnelle de Bell Aliant.

IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

La présente rubrique contient des déclarations prospectives concernant nos objectifs et nos stratégies d'affaires. Pour obtenir une description des hypothèses formulées à l'égard de certaines de ces déclarations prospectives, se reporter à la rubrique intitulée Perspectives commerciales et hypothèses. *Pour obtenir une description de certains facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives, se reporter en particulier aux rubriques intitulées* Environnement concurrentiel, Cadre réglementaire *et* Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats.

Notre but est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada. Notre principal objectif commercial est d'augmenter autant que possible le nombre d'abonnés, les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme un important fournisseur de services de communications complets à des clients résidentiels et d'affaires. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos circuits de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie, qui consiste à offrir une meilleure expérience à nos clients à tous les niveaux, repose sur nos cinq impératifs stratégiques :

- améliorer le service à la clientèle
- accélérer le sans-fil
- tirer meilleur parti du sur-fil
- investir dans les réseaux et les services large bande
- établir une structure de coûts concurrentielle.

Ces impératifs stratégiques visent avant tout à fournir des services de communications de grande qualité, fiables et uniformes à nos clients, de manière efficiente et rentable, à gérer l'érosion des produits d'exploitation des services traditionnels en faisant preuve d'initiative et en accroissant notre clientèle de manière rentable. Notre capacité à offrir un retour aux actionnaires, dans l'immédiat et ultérieurement, est directement liée à l'amélioration du rendement de l'exploitation. Les progrès réalisés par l'équipe Bell dans l'exécution de notre stratégie axée sur le client en 2009 permettent d'obtenir la souplesse financière requise pour continuer de créer de la valeur pour les actionnaires, de maintenir un bilan solide et d'investir massivement dans l'expansion des réseaux et des services. Nous comptons mettre en œuvre notre plan d'affaires en 2010 en nous appuyant sur une position prépondérante sur le marché, tout en maintenant un équilibre entre croissance rentable et part de marché dans chacune de nos branches d'activité.

Le tableau suivant illuste quelques-unes des mesures d'importance que nous avons prises en 2009 à l'égard de nos cinq impératifs stratégiques.

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE	OBJECTIFS	RÉALISATIONS EN 2009
Améliorer le service à la clientèle	Mettre sur pied les programmes et investir les sommes nécessaires pour améliorer nos services de première ligne, nos réseaux, nos produits et nos canaux de distribution afin d'attirer des clients et de les fidéliser	Nous avons amélioré la prestation du service en respectant plus de 90 % de nos engagements relatifs au service Jour même ou lendemain pour tous nos produits destinés au marché résidentiel
		Nous avons réduit de 16 % le volume d'appels des centres d'appels d'un exercice à l'autre
	Améliorer l'expérience globale des clients chez Bell, c'est-à-dire en tenant nos promesses en matière de service, qu'il s'agisse de l'efficience des centres d'appels, de respecter nos engagements quant aux installations et aux réparations exécutées rapidement, de la qualité supérieure du réseau et de l'amélioration des processus visant à simplifier les transactions des clients et les interactions avec nos employés de première ligne; tous ces éléments nous aideront à nous distinguer de nos concurrents et à fidéliser nos clients dans une perspective à long terme	Nous avons amélioré de trois points de pourcentage le taux de satisfaction à l'égard des agents du service de dépannage, qui est passé de 79 % à 82 %
		73 % de tous les nouveaux abonnés du service Internet haute vitesse ont choisi notre service Installation complète
		Nous avons investi massivement dans les activités de nos services extérieurs, ajoutant 2 000 véhicules de service équipés de GPS et de portables et instaurant une nouvelle structure axée sur le travail d'équipe pour gagner du temps et améliorer la productivité
		Le taux de satisfaction de la clientèle à l'endroit de nos techniciens des Services extérieurs a été supérieur à 90 %
		Nous avons réduit d'environ 30 % les interruptions du service aux clients dans nos services de données de base et à large bande
		Nous avons amélioré les options en ligne et par téléphone pour les abonnés du sans-fil de Bell, qui ont ainsi pu profiter des moyens en libre service mis à leur disposition pour régler des problèmes courants, ce qui a fait augmenter les niveaux globaux de satisfaction de la clientèle tout en permettant à l'entreprise de réaliser des économies

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE	OBJECTIFS	RÉALISATIONS EN 2009
Accélérer le sans-fil	Générer la croissance rentable de nos activités dans le sans-fil en obtenant notre juste part du marché des services postpayés, en maximisant le produit moyen par unité (PMU) par la recherche ciblée d'abonnés générant une valeur élevée, en accroissant notre part du marché de l'itinérance mondiale pour les appels entrants, en faisant augmenter le taux de pénétration et d'utilisation du sans-fil et en tirant parti de l'avantage conféré par le réseau HSPA/HSPA+ et la place que nous occupons dans le marché Les éléments clés de notre stratégie en ce qui a trait aux services sans fil sont les suivants : • mettre l'accent sur des services voix et données attrayants tant pour les clients résidentiels que d'affaires • maintenir le réseau sans fil le plus évolué sur le plan de la technologie, de la meilleure qualité et offrant la couverture la plus étendue possible • offrir une vaste gamme de combinés de grande qualité • améliorer le service à la clientèle tout en réduisant le taux de désabonnement • accroître le nombre de canaux de distribution afin d'augmenter nos points de présence ainsi que la fréquentation de nos points de vente au détail.	Nous avons participé au lancement d'un nouveau réseau sans fil national HSPA/HSPA+, le plus vaste au Canada Nous offrons la plus vaste gamme d'appareils sans fil, soit plus de 50 combinés mobiles différents parmi lesquels les abonnés peuvent choisir, notamment le iPhone 3GS d'Apple, le BlackBerry Bold de RIM et le Palm Pre Nous avons acquis le détaillant de produits électroniques grand public La Source et ses quelque 750 magasins de détail, ce qui assure notre présence dans les centres commerciaux les plus achalandés partout au Canada et accroît le nombre d'emplacements où les clients peuvent se procurer les produits et services de Bell. Les marques Bell Mobilité et Virgin Mobile sont offertes dans les magasins La Source depuis janvier 2010 Nous avons acquis la tranche restante de 50 % des actions de Virgin que nous ne détenions pas déjà, ainsi qu'un accord de licence à long terme sur la marque avec le groupe Virgin. Nous croyons que le fait de détenir cette entité en propriété exclusive rehausse notre position concurrentielle en nous aidant à tenir tête à la concurrence exercée par les autres marques complémentaires sur le marché canadien Les produits d'exploitation des services mobiles de transmission des données ont augmenté de 32 %, comptant pour 18 % des produits d'exploitation des services sans fil à la fin de 2009 Nous avons annoncé la signature d'un accord privilégié visant l'itinérance sans fil réciproque avec AT&T, le plus important exploitant HSPA des États-Unis, qui permettra aux abonnés du sans-fil d'AT&T d'utiliser le nouveau réseau sans fil HSPA/HSPA+, tout en permettant aux abonnés de Bell d'accéder aux réseaux GSM et sans fil 3G d'AT&T aux États-Unis
Tirer meilleur parti du sur-fil	Ralentir le rythme des pertes de lignes locales résidentielles grâce à la reconquête de clients, accroître le taux de pénétration des produits multiples dans chaque foyer et augmenter le nombre de nouveaux ménages qui choisissent nos services ou de ménages qui nous demeurent fidèles lors d'un déménagement. Nos services de télévision et d'accès Internet à large bande demeurent des éléments clés de notre stratégie d'implantation de produits multiples dans chaque foyer; nous avons l'intention de continuer de tirer parti de ces produits pour gagner de nouveaux abonnés et pour les fidéliser ainsi que pour maximiser le produit moyen par foyer. Dans nos marchés d'affaires, nous poursuivrons nos efforts visant à fidéliser nos petites entreprises clientes et à obtenir d'importants contrats de grandes entreprises clientes. À cette fin, nous misons sur la force de notre réseau IP MPLS et l'étendue de nos services de TIC, ce qui devrait contribuer à atténuer la baisse des produits d'exploitation des services voix et données.	Nous avons réduit de 12,6 % les pertes de lignes résidentielles par rapport à 2008 grâce à l'amélioration de la prestation du service, à la reconquête de clients et au groupage des services Nous avons maintenu notre position de chef de file du secteur de la télévision HD en offrant plus de 100 canaux HD, soit la gamme la plus étoffée au Canada. Grâce à la prépondérance de Bell Télé sur le marché de la HD, notre service de télévision est celui qui a enregistré la croissance la plus rapide au Canada Notre clientèle d'abonnés du service Internet résidentiel a progressé de 25 % d'un exercice à l'autre Le produit moyen par foyer s'est accru de 9 % Nous n'avons enregistré aucune perte au chapitre des contrats de grandes entreprises clientes en 2009 Nous avons préservé notre part du marché des grandes et moyennes entreprises Nous avons acquis une participation minoritaire dans le Club de hockey Canadiens de Montréal et le Centre Bell, nous permettant de profiter du potentiel de commercialisation de la marque Canadiens et de la popularité du contenu relatif à cette équipe à la télévision, en ligne et sur les téléphones mobiles

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE	OBJECTIFS	RÉALISATIONS EN 2009
Investir dans les réseaux et les services large bande	Continuer d'investir dans le déploiement de la fibre optique et l'amélioration des réseaux évolués afin d'accroître davantage notre clientèle d'abonnés des plateformes à large bande Nous visons également à établir des milliers de nouveaux sites FTTN desservant des millions de foyers et d'entreprises, permettant d'offrir de nouveaux services vidéo et de réseautage en ligne et d'autres services Internet à haute vitesse riches en fonctions Quant à nos activités dans le sans-fil, tirer parti des avantages du réseau national HSPA/HSPA+.	Nous avons participé au lancement d'un nouveau réseau sans fil national HSPA/HSPA+, le plus vaste déploiement au Canada Nous avons élargi les capacités de notre accès haute vitesse par fibre optique grâce au déploiement de notre réseau de type FTTN dans des quartiers résidentiels et dans des immeubles à logements multiples partout dans le corridor Québec-Windsor. À la fin de 2009, notre réseau de type FTTN couvrait plus de 2,9 millions de foyers, sur un total d'environ 6,4 millions de foyers dans les territoires établis de Bell. Nous avons accompli des progrès considérables dans le déploiement de la technologie VDSL2, et notre desserte s'établit à près de deux millions de foyers avec un débit allant jusqu'à 25 Mbps Nous avons accru de 46 % notre clientèle desservie par le réseau de type FTTN en 2009, laquelle s'établit à 500 000 abonnés Après la fin de 2009, nous avons : • annoncé notre intention de déployer le réseau de type fibre jusqu'au domicile (FTTH) dans la ville de Québec. Cette ville est le plus grand centre urbain au Canada choisi jusqu'ici pour le déploiement d'un réseau de type FTTH, qui offrira aux consommateurs et aux entreprises des vitesses de téléchargement en aval d'au moins 100 Mbps. • annoncé le déploiement du réseau de type FTTH dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario et au Québec dès le second semestre de 2010. Cette initiative s'ajoute au déploiement de la technologie de la fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB) déjà en cours, qui permettra de desservir des immeubles à logements multiples. À la fin de 2009, la fibre de Bell était installée dans 360 immeubles à logements multiples, principalement à Toronto et à Montréal. • lancé notre nouveau service Internet haute vitesse Bell Fibe, qui offre aux clients l'accès à des vitesses de téléchargement en aval plus élevées, atteignant jusqu'à 25 Mbps, et aux vitesses de téléchargement en amont les plus rapides sur le marché, allant jusqu'à 7 Mbps • annoncé le lancement des services de télé IP concurrentiels de Bell à Toronto et à Montréal, à partir de 2010, ce qui devrait accroître la position concurrentielle de Bell dans ces grands marchés urbains et servir, en ville, de complément au service SRD de Bell Télé existant.
Établir une structure de coûts concurrentielle	La maîtrise des coûts est un volet central du rendement financier et demeure un élément essentiel de notre objectif visant à maintenir les marges en prévision de la poursuite prévue de la diminution des produits d'exploitation tirés des services traditionnels et de l'orientation continue du portefeuille de produits vers les services de croissance Nous nous efforçons d'y parvenir en établissant la structure la plus rentable possible afin de maximiser notre efficacité opérationnelle et nos gains de productivité dans l'ensemble de notre exploitation.	Nous avons réduit de 2 500 employés le total de l'effectif de Bell en 2009 (exclusion faite de l'accroissement de l'effectif de Bell découlant des acquisitions de La Source et de Virgin) Nous avons procédé au regroupement de nos unités des grandes entreprises, des PME et Bell West en une seule unité axée sur les clients d'affaires et appelée Bell Marchés Affaires afin de mettre davantage l'accent sur le client et optimiser l'efficience Nous avons réduit les charges d'exploitation liées aux services extérieurs sur fil et aux services de soutien des TI, des réseaux et du siège social d'environ 100 millions $ par rapport à 2008 Nous avons renégocié les contrats avec nos principaux fournisseurs de TI et fournisseurs externes. Depuis 2008, nous avons réduit de 15 % les coûts de la chaîne d'approvisionnement des TI et des réseaux Nous avons amélioré le niveau du fonds de roulement en exerçant un contrôle plus serré sur le recouvrement des débiteurs, ainsi que sur la gestion des créditeurs et des stocks. Nous avons réduit le solde des débiteurs de Bell d'environ 100 millions $ en 2009 et amélioré le délai moyen de recouvrement d'environ cinq jours. Nous avons réduit de 17 % les frais de déplacement et de représentation Nous avons réalisé une émission de titres d'emprunt publics de 1 milliard $ qui a remplacé les titres d'emprunt existants par de nouveaux titres d'emprunt dont le coût est nettement inférieur

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

La présente rubrique contient des déclarations prospectives concernant les perspectives commerciales des secteurs Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell et Bell Aliant. Cette rubrique décrit également certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation que nous avons formulées aux fins de ces déclarations prospectives et d'autres déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion. Pour obtenir une description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives, se reporter en particulier aux rubriques intitulées Environnement concurrentiel, Cadre réglementaire *et* Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats.

À la fin de 2009, les six principales banques canadiennes estimaient à 2,6 % le taux de croissance moyen de l'économie canadienne en 2010. Nous rangeant à cette opinion générale, nous posons comme hypothèse une amélioration graduelle du contexte économique au Canada, qui devrait s'amorcer au second semestre de 2010.

En outre, nous avons formulé certaines hypothèses sur les marchés dans la préparation de nos perspectives commerciales pour 2010, notamment les suivantes :

- les dépenses et les investissements augmenteraient dans les marchés d'affaires à la faveur de l'amélioration de la conjoncture économique
- les produits d'exploitation tirés du marché des services de télécommunications vocaux résidentiels au Canada continueraient de diminuer en raison, en partie, de la substitution des lignes terrestres par des technologies concurrentes comme le sans-fil, qui devrait s'intensifier en 2010 en particulier du fait de la vive concurrence exercée par les nouveaux venus dans le secteur du sans-fil, qui ont acheté des licences d'utilisation du spectre pour les SSFE, la voix sur IP et d'autres facteurs, y compris la substitution par le courriel et la messagerie instantanée
- la concurrence subsisterait avec la même intensité dans le marché des services locaux résidentiels et d'affaires de téléphonie vocale, les câblodistributeurs et autres fournisseurs de services de télécommunications maintenant l'intensité de leurs campagnes de commercialisation et continuant de tirer parti de la place occupée par leur réseau pour soutenir leur part de marché dans nos régions
- la croissance du taux de pénétration du sans-fil en 2010 serait semblable à celle de 2009
- la croissance du marché des services de télévision et Internet s'établirait à des niveaux légèrement inférieurs à ceux de 2009, en raison des taux de pénétration et du stade de maturité relativement élevés pour ces produits.

Nos perspectives commerciales sont également établies en fonction de certaines hypothèses relatives aux activités d'exploitation et autres hypothèses sur le marché dont il est question plus loin.

Services sur fil de Bell

Tant dans nos marchés résidentiels que d'affaires, nous tenterons en 2010 de limiter la baisse des produits d'exploitation tirés des services voix et données traditionnels, principalement grâce aux améliorations qui sont actuellement apportées à nos produits et services, aux initiatives de commercialisation sélectives visant à ralentir le rythme d'érosion des SAR et à l'utilisation du potentiel inhérent à la force de notre portefeuille de services de connectivité de base.

Bon nombre de nos gammes de produits dans le marché résidentiel démontrent un bon niveau d'inélasticité face à un ralentissement économique. Toutefois, compte tenu de l'augmentation prévue des mises en chantier de logements et des déménagements résidentiels dans la foulée du redressement économique, le taux de roulement de notre clientèle pourrait s'intensifier.

Même si nous continuerons de subir des pertes au chapitre du nombre de nos lignes locales, principalement du fait de la concurrence exercée par les fournisseurs de services de téléphonie par câble, nous cherchons à atteindre un rythme d'érosion relativement stable des SAR résidentiels en supposant que les programmes de fidélisation ciblés et les offres de services groupés, les initiatives visant la reconquête de clients et la meilleure prestation du service permettront de maintenir la stabilité des pertes au chapitre du nombre d'abonnés des SAR résidentiels, d'un exercice à l'autre. Cependant, les campagnes de commercialisation audacieuses lancées par les nouveaux concurrents dans le sans-fil, qui pourraient notamment offrir des plans peu coûteux de remplacement du service téléphonique résidentiel par le sans-fil, sont également susceptibles de faire augmenter le nombre de pertes d'abonnés résidentiels des SAR.

Chez Bell Télé, nous avons l'intention de tirer parti de notre position de chef de file du secteur de la programmation HD, de chercher à faire des gains supplémentaires sur le marché des immeubles à logements multiples et de mettre à profit notre acquisition de La Source pour obtenir de nouveaux abonnés et faire augmenter le PMU, tout en procédant au lancement mesuré du service de télé IP. Pour ce qui est de Bell Internet, nous nous concentrerons sur la croissance de la clientèle desservie par le réseau de type FTTN, l'expansion de la technologie FTTH dans les marchés ciblés et l'établissement des prix en fonction de l'utilisation pour faire augmenter les produits d'exploitation. Nous comptons également apporter des améliorations au service en portant à un niveau encore plus élevé la vitesse et la fiabilité de notre réseau Internet à large bande, tout en continuant d'offrir le service d'installation complète et de soutien à la clientèle aux nouveaux abonnés.

La demande s'est repliée en 2009 dans le marché des affaires, les clients des services d'affaires comprimant leurs programmes de dépenses et d'investissement dans le contexte du resserrement des conditions du crédit, de l'incertitude économique, de la concurrence persistante des fabricants étrangers et de la baisse des niveaux d'emploi. Nous nous attendons à ce que ces tendances continuent de se répercuter négativement sur la demande, à tout le moins au cours des deux premiers trimestres de 2010. À mesure que l'économie se redressera, nous prévoyons que le rendement de notre unité Marchés Affaires, ce qui comprend les pertes d'abonnés des SAR d'affaires, s'améliorera graduellement en supposant la progression des dépenses des clients, la formation de nouvelles entreprises et l'accroissement de la demande pour les services de connectivité de base et de TIC. Toutefois, même si l'économie redémarrait, les grandes entreprises feront preuve de prudence, ce qui pourrait limiter les besoins de dépenses en immobilisations et entraîner le report des projets de TIC. De surcroît, si les niveaux d'emploi ou le nombre de petites et moyennes entreprises lancées sur le marché de l'Ontario et du Québec continuaient de baisser, l'érosion des SAR d'affaires pourrait s'intensifier.

Par l'entremise de notre unité Marchés Affaires, nous continuerons d'offrir des solutions de TIC réseau centriques aux grandes entreprises clientes et au secteur public, qui accroissent la valeur des services de connectivité. Nous nous attendons à continuer de devoir affronter une vive concurrence dans tous les

marchés d'affaires, les câblodistributeurs continuant leur percée du marché des services d'affaires, élargissant ainsi leur clientèle jusqu'ici composée uniquement de clients résidentiels, et d'autres entreprises de télécommunications cherchant à développer leurs activités dans ces marchés. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur aux petites et moyennes entreprises clientes, tout en cherchant à améliorer notre rentabilité globale grâce à la fidélisation de la clientèle, au maintien des niveaux du PMU et à l'optimisation des activités en vue de réduire davantage les coûts.

Parmi les autres priorités du secteur Services sur fil de Bell pour 2010, mentionnons l'amélioration continue de l'expérience des clients et le lancement de nouveaux produits et services, notamment le service Bell Fibe, un nouveau service Internet haute vitesse offert grâce à notre vaste réseau de fibre à large bande qui devrait englober 3,6 millions de foyers d'ici la fin de 2010 et offrir des vitesses de téléchargement en aval pouvant atteindre 25 Mbps à la majorité de nos clients, et le lancement prévu des services de télé IP de Bell à Toronto et à Montréal. Ces initiatives, ainsi que les investissements continus dans notre réseau de fibre optique pour étendre davantage la place que nous occupons avec notre réseau sur fil à large bande, devraient renforcer notre position concurrentielle face aux entreprises de câblodistribution.

Nous avons également l'intention de demeurer essentiellement axés sur le contrôle des coûts afin de pouvoir atteindre l'objectif visant à maintenir la stabilité des marges du BAIIA. Cela suppose que nous puissions réaliser des économies découlant de la renégociation de contrats avec tous nos principaux fournisseurs de TI et fournisseurs externes, de la poursuite des réductions de la main-d'œuvre commencées en 2009, de l'amélioration de la productivité des employés des services extérieurs, de la mise à profit des synergies opérationnelles par suite de l'intégration, en 2009, de nos unités de première ligne auprès de nos clients d'affaires, du contrôle des coûts de maintenance du réseau et de la réduction du trafic non acheminé par notre propre réseau.

Services sans fil de Bell

Nous prévoyons des produits d'exploitation plus élevés découlant de l'utilisation du sans-fil et des services d'itinérance, d'un exercice à l'autre, en nous fondant sur la hausse des niveaux d'emploi, l'augmentation des dépenses discrétionnaires et la reprise des déplacements concordant avec notre scénario de redressement économique au second semestre de 2010. Par suite de la concurrence livrée par les nouveaux venus dans le secteur du sans-fil, qui devrait s'intensifier progressivement tout au long de 2010 avec l'arrivée de fournisseurs de services sur le marché, nous nous attendons à des pressions additionnelles sur le PMU et le taux de désabonnement; cette situation indique qu'il est très important de continuer à augmenter la satisfaction de la clientèle et à prendre les devants pour la fidéliser. Ces facteurs devraient être atténués partiellement par l'incidence du lancement récent du réseau HSPA/HSPA+, lequel devrait faire augmenter le taux de pénétration des téléphones intelligents et stimuler davantage l'utilisation des services de données et d'itinérance.

Nous prévoyons que notre unité des services sans fil continuera de contribuer grandement aux produits d'exploitation et au BAIIA de Bell en 2010. Le rendement financier du secteur Services sans fil de Bell repose sur sa capacité de continuer à centrer ses efforts sur une croissance rentable et d'exécuter ses stratégies de marché. Nous avons supposé que la croissance des produits d'exploitation provenant de nos services sans fil découlera du PMU tiré de nouveaux services, de la gestion prudente des tarifs et de l'expansion constante et méthodique de notre clientèle. Nous tenterons d'atteindre nos objectifs fixés pour le PMU grâce à une croissance des produits d'exploitation des services de données, soutenue par le nouveau réseau HSPA/HSPA+, à l'augmentation de la demande pour les services de données et à l'utilisation accrue de services sans fil comme la messagerie texte et photo, la navigation sur le Web, le téléchargement de musique et de vidéos et les portails communautaires comme Facebook et YouTube. Nous avons également supposé que nous tirerons parti des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de nos combinés et appareils et de l'accélération des vitesses de transmission qui permettent à nos clients d'optimiser l'utilisation de nos services.

Nous avons l'intention de continuer de lancer, en temps voulu sur le marché, de nouveaux produits et services tout aussi innovateurs que rentables. Le perfectionnement des technologies de transmission de données sans fil a favorisé l'apparition d'appareils sans fil encore plus évolués et dotés de fonctions de plus en plus poussées; ces appareils permettent notamment à leur utilisateur de se brancher au courriel et à d'autres plateformes TI d'entreprise, à des sites de nouvelles, de sport, d'information financière et de services connexes, de télécharger des photos, de la musique et des clips vidéo en continu ainsi que d'avoir accès à la télévision et à d'autres fonctions. Nous croyons que le lancement de ces nouvelles applications stimulera la croissance des services de transmission de données. Par conséquent, nous avons l'intention de lancer de nouvelles applications données en haute vitesse ainsi que d'autres services afin d'accroître la valeur des services sans fil que nous offrons à nos clients. Cependant, la multiplication de ces appareils relativement plus coûteux et perfectionnés combinée à l'intensification de la concurrence devrait exercer des pressions sur le BAIIA, surtout en raison des subventions plus élevées sur les combinés à cause de l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle.

Nous prévoyons pour 2010 une croissance modérée du nombre d'abonnés du sans-fil supposant l'augmentation considérable de nos points de vente découlant du lancement de Bell Mobilité et de Virgin dans les magasins La Source en janvier 2010 et tenant compte de l'incidence des nouveaux concurrents. Nos perspectives financières pour le secteur Services sans fil de Bell en 2010 supposent des prévisions exigeant de maintenir une gestion prudente des dépenses pour atténuer l'incidence des prix très bas des marques économiques ainsi que des prix pratiqués par les nouveaux concurrents, la hausse des dépenses liées à la fidélisation de la clientèle ainsi que le coût d'acquisition accru découlant de l'augmentation du taux de pénétration des téléphones intelligents.

Bell Aliant

Bell Aliant a l'intention de continuer de viser les cinq objectifs stratégiques établis en 2009. Premièrement, elle a l'intention d'améliorer l'expérience offerte à ses clients en perfectionnant les fondements du service grâce à des améliorations opérationnelles de ses processus, de ses outils et de sa formation. Deuxièmement, elle prévoit atténuer le taux de désabonnement en augmentant ses efforts au chapitre de la fidélisation de la clientèle et en accroissant la pénétration de ses forfaits de services. Bell Aliant a également l'intention d'apporter des améliorations à ses ensembles à prix réduit et à ses forfaits en 2010, ceux-ci s'étant révélés être des outils efficaces pour contrer le désabonnement dans le passé. Troisièmement, Bell Aliant compte mettre

l'accent sur la croissance de ses activités de transmission à large bande en investissant davantage dans la technologie FTTH en 2010. Cette stratégie d'investissement devrait lui permettre d'offrir des vitesses Internet dépassant celles de ses concurrents dans les marchés où la technologie a été déployée, augmentant la place occupée par ses services de télé IP et lui permettant de continuer à développer le service IP. Le quatrième objectif stratégique de Bell Aliant consiste à devenir plus rentable et plus concurrentielle en remaniant sa structure de coûts. Par suite des restructurations organisationnelles mises en œuvre à la fin de 2008 et tout au long de 2009, Bell Aliant s'est placée en position favorable pour augmenter l'efficacité de son exploitation. Bell Aliant prévoit continuer de mettre l'accent sur l'augmentation de la productivité en se concentrant sur le contrôle continu des coûts, les améliorations au chapitre de l'approvisionnement et les gains découlant de l'efficacité des processus et des opérations. Finalement, en 2010, Bell Aliant continuera de promouvoir sa culture fondée sur le rendement en harmonisant davantage le rendement personnel aux objectifs de la société. Forte des programmes de formation actuels, elle cherchera à investir dans de nouvelles occasions d'apprentissage pour ses leaders et ses cadres de première ligne.

FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION EN 2009

Les résultats d'exploitation que nous avons obtenus en 2009 reflètent l'amélioration, d'un exercice à l'autre, du rendement de nos services sur fil, l'accélération du développement de nos services de télévision, la mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie dans le sans-fil et la gestion serrée des coûts, ce qui a permis d'enregistrer d'excellents bénéfices et des flux de trésorerie substantiels pour financer les investissements dans l'entreprise, les augmentations du dividende sur les actions ordinaires de BCE Inc. et les programmes de rachat d'actions.

La croissance du chiffre d'affaires, de 1,0 % chez Bell en 2009, découle en grande partie de l'inclusion des produits d'exploitation tirés des acquisitions de La Source et de Virgin. L'augmentation des produits d'exploitation tirés de nos services de télévision, Internet, de données sans fil et de connectivité à large bande IP a également contribué à la croissance globale réalisée en 2009.

La faiblesse de l'économie a eu un effet négatif sur la performance de notre unité Marchés Affaires en 2009, qui a enregistré une augmentation du nombre de débranchements d'abonnés des SAR, une réduction du nombre de nouvelles installations, une baisse des ventes d'équipements ainsi qu'une contraction de la demande pour le service de connectivité de base, les clients d'affaires reportant leurs dépenses et réduisant leur utilisation. Par contre, nos activités dans le secteur résidentiel ont été moins touchées par le ralentissement économique et ont bien résisté aux pressions concurrentielles de la câblodistribution, comme l'illustre l'amélioration d'un exercice à l'autre au chapitre du nombre de lignes d'accès local résidentielles perdues. Notre stratégie de groupage des services résidentiels ainsi que les améliorations dans la prestation du service ont contribué à réduire de 13 % en 2009 le nombre total de pertes d'abonnés résidentiels des SAR et à augmenter de 9 % le produit moyen par foyer, tout en favorisant l'accroissement des activations nettes d'abonnés des services de télévision et d'accès Internet haute vitesse résidentiel.

Malgré la forte croissance du nombre d'abonnés des services postpayés, l'utilisation plus intensive des services de données sans fil et les produits d'exploitation additionnels tirés de Virgin, entité maintenant détenue en propriété exclusive, les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell ont progressé modestement en 2009, surtout à cause de l'utilisation moindre des services téléphoniques et de la diminution de l'itinérance découlant de la limitation des déplacements et de la diminution des niveaux d'emploi et des dépenses discrétionnaires dans un contexte de ralentissement économique. Bien que le PMU ait baissé en 2009, la diminution d'un exercice à l'autre a progressivement ralenti au second semestre de l'exercice, donnant à penser que l'économie commence à se stabiliser.

Grâce à la performance du secteur Services sans fil de Bell, nous avons enregistré en 2009 une augmentation des acquisitions d'abonnés de nos services de croissance, qui comprennent principalement les services sans fil, vidéo et Internet haute vitesse, malgré la faiblesse de l'économie et les pressions concurrentielles qui se font sentir dans toutes nos gammes de produits.

L'augmentation totale des activations nettes dans le sans-fil s'est établie à 6,3 % en 2009, soutenue par la forte croissance dans les services postpayés au second semestre de l'exercice. Ce résultat reflète l'accueil enthousiaste que les clients ont réservé à notre gamme élargie d'appareils mobiles, surtout en raison du lancement du nouveau réseau HSPA/HSPA+, la popularité croissante des clés pour l'accès Internet sans fil, l'attrait de nos offres promotionnelles et l'amélioration des ventes dans nos circuits de détail indépendants. Malgré le fait que les activations nettes de services postpayés en 2009 soient demeurées essentiellement inchangées comparativement à l'exercice précédent, nous avons enregistré une progression des acquisitions d'abonnés des services postpayés plus tard au cours de l'exercice, comme l'illustre l'augmentation de 20 %, d'un exercice à l'autre, réalisée au second semestre de 2009. Les abonnés des services postpayés représentaient 89 % du total de nos activations nettes de services sans fil en 2009.

Notre unité Bell Télé a ajouté 113 000 abonnés nets des services vidéo en 2009, comparativement à 30 000 l'exercice précédent. Ce succès est attribuable aux solides résultats enregistrés par les circuits de vente directs et de vente au détail, car nous continuons de tirer parti de notre position de chef de file du secteur de la programmation HD, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'abonnés des immeubles à logements multiples. Le PMU des services vidéo a augmenté de 6,5 % en 2009, ce qui reflète le fait qu'un nombre croissant d'abonnés favorise la programmation HD et les blocs de programmation d'émissions dont le prix est plus élevé.

Dans un marché canadien des services Internet en voie de saturation, ce qui a entraîné un ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse dans l'ensemble du secteur, et malgré les offres accrocheuses de recrutement d'abonnés de nos concurrents dans la câblodistribution, nous avons ajouté 38 000 abonnés nets à Internet haute vitesse en 2009. Même si ce résultat représente 12 000 nouvelles activations nettes d'abonnés de moins qu'en 2008, à cause du nombre accru de débranchements parmi la clientèle d'affaires découlant de la faiblesse de l'économie, les activations nettes d'abonnés de notre service Internet haute vitesse résidentiel ont augmenté d'un exercice à l'autre. L'amélioration des ventes aux clients des

services résidentiels est en grande partie attribuable à nos offres de produits concurrentielles qui sont appuyées par le service d'installation complète, ainsi qu'au nombre accru de clients desservis par notre réseau de type FTTN.

Nous avons continué d'enregistrer de bons résultats au chapitre des services téléphoniques locaux résidentiels, malgré la vive concurrence que nous livrent sans discontinuer les câblodistributeurs en particulier, surtout grâce à nos meilleurs résultats en matière de reconquête de clients et à l'efficacité de nos activités de commercialisation. Notre stratégie de groupage des services résidentiels, alliée aux améliorations dans la prestation du service, a contribué à réduire de 12,6 % en 2009 le nombre total de lignes résidentielles perdues, ralentissant le rythme annuel d'érosion des SAR résidentiels, qui s'est établi à 7,9 % en 2009, contre 8,3 % en 2008. Toutefois, le nombre total de pertes d'abonnés des SAR de Bell a augmenté de 2,5 % d'un exercice à l'autre à cause du nombre accru de débranchements de lignes d'affaires et de la diminution du nombre de nouvelles installations imputables au ralentissement économique, ce qui a porté le taux d'érosion des SAR d'affaires à 3,7 % en 2009, alors qu'il se situait à 1,7 % en 2008.

Le bénéfice d'exploitation de Bell a augmenté de 13,5 % en 2009, en raison de la diminution des frais de restructuration et autres et de l'augmentation du BAIIA. Le BAIIA de Bell a progressé de 1,4 % en 2009, l'augmentation des produits d'exploitation et les réductions de coûts ayant plus que contrebalancé l'accroissement des charges au titre des régimes de retraite, les pertes de change découlant de la hausse des taux pour la couverture des dollars américains en 2009 à l'égard de nos achats libellés dans cette devise et les coûts accrus liés à notre commandite des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver. La croissance du BAIIA en 2009 reflète également la contrepassation d'un passif de 54 millions $ au titre des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC découlant d'un règlement à l'amiable intervenu avec le gouvernement fédéral. Du fait de la diminution du rythme d'érosion de nos services résidentiels sur fil dégageant des marges élevées, de la mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie dans le sans-fil, des solides résultats que Bell Télé continue de dégager et de l'exécution continue de nos programmes d'efficience visant à réduire les coûts globaux, la marge du BAIIA de Bell est demeurée essentiellement inchangée, d'un exercice à l'autre, à 38,1 % en 2009, comparativement à 37,9 % en 2008.

Bell a investi 2 390 millions $ en capital en 2009, soit 2,8 % de moins qu'en 2008, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,9 % des produits d'exploitation, comparativement à 16,5 % en 2008. Les dépenses en immobilisations de 2009 s'inscrivent dans le contexte des impératifs stratégiques de Bell, avec une insistance particulière sur l'achèvement du déploiement du réseau HSPA/HSPA+ et la poursuite de l'ajout de fibre à notre réseau filaire à large bande. À la fin de l'exercice, notre réseau à large bande de type FTTN couvrait plus de 2,9 millions de foyers.

Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 0,4 % en 2009, tandis que le BAIIA a augmenté de 1,2 %, ce qui reflète notre ferme détermination à contrôler les coûts dans un contexte économique difficile et un environnement concurrentiel.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE se sont établis à 4 884 millions $ en 2009, en baisse contre 5 909 millions $ l'exercice précédent. Les flux de trésorerie disponibles[3] pour les actionnaires ordinaires de BCE Inc. se sont établis à 1 456 millions $ en 2009, par rapport à 1 689 millions $ en 2008. La diminution d'un exercice à l'autre est imputable à l'augmentation des cotisations versées aux régimes de retraite, ce qui comprend une cotisation volontaire de 500 millions $, et à l'augmentation des investissements dans le fonds de roulement chez Bell, en partie compensée par l'augmentation du BAIIA, la réduction des dépenses en immobilisations et la diminution des paiements au titre des frais de restructuration. La cotisation volontaire en espèces de 500 millions $ a été effectuée à la fin de 2009 relativement au régime de retraite à prestations définies de Bell Canada, et elle devrait améliorer notre souplesse financière en réduisant nos besoins de financement futurs globaux au titre des régimes de retraite ainsi que la volatilité de ce financement.

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 1 631 millions $, ou 2,11 $ par action, en 2009, comparativement à 819 millions $, ou 1,02 $ par action, en 2008. L'augmentation du bénéfice d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la réduction de valeur en 2008 de placements non stratégiques, à la baisse des frais de restructuration et autres, au règlement favorable de positions fiscales incertaines ainsi qu'aux gains découlant de la vente d'actifs non essentiels. Le BPA ajusté, de 2,50 $ par action ordinaire en 2009, représente une augmentation de 11,1 % par rapport à 2,25 $ par action ordinaire, découlant principalement du règlement favorable susmentionné de positions fiscales incertaines, de l'augmentation du BAIIA, de la diminution des intérêts débiteurs et du nombre moindre d'actions ordinaires en circulation du fait des rachats d'actions effectués en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2008 et de 2009 de BCE Inc. qui a pris fin en mai 2009.

Une partie des produits d'exploitation de nos secteurs varie légèrement selon les saisons. Par exemple, les produits d'exploitation du secteur des services sur fil ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre en raison des ventes accrues d'équipements voix et données aux clients d'affaires et des ventes accrues de produits électroniques grand public à La Source pendant la période des fêtes. Notre bénéfice d'exploitation peut également varier d'une saison à l'autre. Par exemple, le bénéfice d'exploitation du secteur Services sans fil est habituellement inférieur au quatrième trimestre en raison des coûts d'acquisition d'abonnés plus élevés découlant du nombre plus important d'activations de nouveaux abonnés pendant la période des fêtes.

(3) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Flux de trésorerie disponibles *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus similaire.*

FAITS SAILLANTS ANNUELS ET TRIMESTRIELS

Information financière annuelle

Les tableaux suivants présentent les principales données financières consolidées de BCE, préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, pour chaque exercice compris entre 2005 et 2009. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des trois derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2009	2008	2007	2006	2005
RÉSULTATS D'EXPLOITATION					
Produits d'exploitation	17 735	17 661	17 707	17 516	17 428
Coût des ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(4 525)	(4 389)	(4 058)	(3 945)	(4 020)
Frais de vente, généraux et administratifs	(6 121)	(6 268)	(6 658)	(6 780)	(6 568)
BAIIA [1]	7 089	7 004	6 991	6 791	6 840
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 595)	(2 537)	(2 547)	(2 503)	(2 505)
Amortissement des actifs incorporels	(776)	(727)	(634)	(612)	(550)
Frais de restructuration et autres	(527)	(871)	(331)	(354)	(55)
Bénéfice d'exploitation	3 191	2 869	3 479	3 322	3 730
Autres (charges) produits	(18)	(253)	2 406	(186)	13
Intérêts débiteurs	(723)	(791)	(859)	(940)	(934)
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts	2 450	1 825	5 026	2 196	2 809
Impôts sur les bénéfices	(368)	(469)	(735)	(78)	(795)
Part des actionnaires sans contrôle	(333)	(323)	(332)	(222)	(192)
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 749	1 033	3 959	1 896	1 822
Activités abandonnées	(11)	(90)	98	111	139
Bénéfice net	1 738	943	4 057	2 007	1 961
Dividendes sur actions privilégiées	(107)	(124)	(131)	(70)	(70)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 631	819	3 926	1 937	1 891
Bénéfice net par action ordinaire					
Activités poursuivies – de base	2,12	1,13	4,76	2,12	1,89
Activités poursuivies – dilué	2,12	1,12	4,75	2,12	1,89
Bénéfice net – de base	2,11	1,02	4,88	2,25	2,04
Bénéfice net – dilué	2,11	1,01	4,87	2,25	2,04
Inclus dans le bénéfice net					
Gains nets (pertes nettes) sur placements					
Activités poursuivies	48	(358)	2 125	419	33
Activités abandonnées	(7)	(62)	123	106	(6)
Frais de restructuration et autres	(339)	(572)	(206)	(222)	(37)
Coûts engagés pour former Bell Aliant	–	–	–	(42)	–
Bénéfice net ajusté [2]	1 929	1 811	1 884	1 676	1 901
BPA ajusté [2]	2,50	2,25	2,34	1,95	2,05
Ratios					
Marge du BAIIA (%)	40,0 %	39,7 %	39,5 %	38,8 %	39,2 %
Marge bénéficiaire (%)	18,0 %	16,2 %	19,6 %	19,0 %	21,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (%)	11,3 %	5,6 %	30,0 %	15,7 %	14,9 %

(1) Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section BAIIA *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus similaire.*

(2) Le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice net ajusté *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec les mesures financières définies par les PCGR du Canada les plus similaires.*

	2009	2008	2007	2006	2005
BILAN					
Total de l'actif	38 050	39 663	38 230	37 415	40 834
Encaisse	687	3 052	2 646	557	336
Dette à court terme (y compris les avances bancaires et les effets à payer)	600	2 201	721	1 004	1 178
Dette à long terme	10 299	10 099	10 766	12 007	12 033
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	14 204	14 541	14 462	11 697	13 051
Ratios					
Total de la dette/total de l'actif (fois)	0,29	0,31	0,30	0,35	0,32
Dette à long terme/total des capitaux propres (fois)	0,64	0,70	0,65	0,97	0,89
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 884	5 909	5 730	5 353	5 313
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 217)	(3 948)	(58)	(3 683)	(3 758)
Dépenses en immobilisations	(2 854)	(2 986)	(3 140)	(3 120)	(3 349)
Acquisitions d'entreprises	(338)	(56)	(163)	(65)	(226)
Cessions d'entreprises	11	(10)	3 123	–	–
Formation de Bell Aliant	–	–	(7)	(255)	–
Autres activités d'investissement	(89)	(726)	13	(3)	39
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(4 044)	(1 559)	(3 914)	(3 639)	(1 613)
Rachat d'actions ordinaires	(894)	(92)	(227)	(1 241)	–
Émission d'actions ordinaires	2	50	153	29	25
Remboursement net d'instruments d'emprunt	(1 385)	(451)	(1 766)	(432)	(47)
Activités de financement de filiales avec des tiers	–	–	(333)	(292)	(77)
Dividendes en espèces sur actions ordinaires	(1 201)	(587)	(1 147)	(1 169)	(1 195)
Dividendes en espèces sur actions privilégiées	(107)	(129)	(124)	(84)	(86)
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(369)	(366)	(404)	(293)	(169)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	2	3	319	2 105	128
Ratios					
Flux de trésorerie disponibles	1 456	1 689	1 960	1 810	1 803
Intensité du capital (%)	16,1 %	16,9 %	17,7 %	17,8 %	19,2 %
INFORMATION SUR LES ACTIONS					
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	772,9	805,8	804,8	861,4	926,8
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	767,2	803,1	805,3	807,6	927,3
Capitalisation boursière	22 249	20 182	31 930	25 359	25 844
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,58	0,73	1,46	1,32	1,32
Valeur comptable par action (en dollars)	18,51	18,11	17,96	14,48	14,07
Total des dividendes déclarés sur actions ordinaires	(1 218)	(588)	(1 172)	(1 132)	(1 222)
Total des dividendes déclarés sur actions privilégiées	(107)	(124)	(131)	(70)	(70)
Cours des actions ordinaires (en dollars)					
Haut (fin de la journée)	29,00	40,23	41,74	32,92	32,95
Bas (fin de la journée)	23,35	21,23	29,13	25,56	26,60
Clôture	29,00	25,13	39,65	31,40	27,87
Ratios					
Rendement du dividende sur actions ordinaires (%)	5,4 %	2,9 %	3,6 %	4,6 %	4,6 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires (%)	73,6 %	71,7 %	29,2 %	60,4 %	63,2 %
Ratio cours/bénéfice (fois)	13,74	24,64	8,13	13,96	13,66
Ratio cours/valeur comptable (fois)	1,57	1,39	2,21	2,17	1,98
Ratio cours/flux de trésorerie (fois)	11,03	6,92	12,31	12,12	13,15
Autres données					
Nombre d'employés (en milliers)	51	50	53	53	55

Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées pour chacun des trimestres de 2009 et de 2008. Cette information trimestrielle n'est pas vérifiée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2009				2008			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation	4 650	4 457	4 297	4 331	4 476	4 437	4 388	4 360
BAIIA	1 737	1 801	1 791	1 760	1 741	1 769	1 743	1 751
Amortissement des immobilisations corporelles	(704)	(636)	(630)	(625)	(683)	(619)	(612)	(623)
Amortissement des actifs incorporels	(200)	(192)	(191)	(193)	(185)	(173)	(175)	(194)
Frais de restructuration et autres	(82)	(191)	(146)	(108)	(207)	(310)	(71)	(283)
Bénéfice d'exploitation	751	782	824	834	666	667	885	651
Bénéfice provenant des activités poursuivies	377	584	376	412	23	303	415	292
Activités abandonnées	(1)	–	(4)	(6)	(41)	(23)	(23)	(3)
Bénéfice net (perte nette)	376	584	372	406	(18)	280	392	289
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires	350	558	346	377	(48)	248	361	258
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire								
Activités poursuivies – de base	0,46	0,72	0,45	0,49	(0,01)	0,34	0,48	0,32
Activités poursuivies – dilué(e)	0,46	0,72	0,45	0,49	(0,01)	0,33	0,48	0,32
Bénéfice net – de base	0,46	0,72	0,45	0,48	(0,06)	0,31	0,45	0,32
Bénéfice net – dilué	0,46	0,72	0,45	0,48	(0,06)	0,30	0,45	0,32
Inclus dans le bénéfice net								
Gains nets (pertes nettes) sur placements								
Activités poursuivies	11	36	–	1	(346)	(14)	4	(2)
Activités abandonnées	–	(4)	(3)	–	(26)	(16)	(20)	–
Frais de restructuration et autres	(48)	(123)	(98)	(70)	(117)	(210)	(48)	(197)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires	387	649	447	446	441	488	425	457
BPA ajusté	0,51	0,84	0,58	0,57	0,55	0,60	0,53	0,57
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (en millions)	767,2	767,2	769,0	788,3	806,4	806,0	805,6	805,3

Faits saillants du quatrième trimestre

Les produits d'exploitation de BCE se sont établis à 4 650 millions $ au quatrième trimestre de 2009, ou 3,9 % de plus qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de Bell ont progressé de 4,8 % au quatrième trimestre de 2009, ce qui reflète l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits, d'un exercice à l'autre, découlant des acquisitions de La Source et de Virgin. La croissance des produits d'exploitation de nos services vidéo, de données sans fil ainsi que de connectivité à large bande sur IP a été contrebalancée par les répercussions de la lenteur de la reprise économique dans notre unité Marchés Affaires, qui a enregistré une augmentation des pertes d'abonnés des SAR et une diminution des ventes d'équipements ce trimestre.

Au quatrième trimestre de 2009, le bénéfice d'exploitation de BCE s'est établi à 751 millions $, comparativement à 666 millions $ au quatrième trimestre de 2008. Le BAIIA de BCE s'est établi à 1 737 millions $ au quatrième trimestre de 2009, ou 0,2 % de moins qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Au quatrième trimestre de 2009, le bénéfice d'exploitation de Bell s'est chiffré à 572 millions $, comparativement à 520 millions $ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du BAIIA et de la diminution des frais de restructuration et autres. Le BAIIA de Bell a progressé de 1,0 % pour s'établir à 1 395 millions $ au quatrième trimestre de 2009, contre 1 381 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent, l'augmentation des produits d'exploitation et le maintien d'un contrôle rigoureux des coûts ayant largement compensé l'incidence de la charge accrue au titre des régimes de retraite et de l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés du sans-fil. L'augmentation du nombre d'activations de nouveaux abonnés des services sans fil au quatrième trimestre de 2009 est attribuable au succès de la nouvelle gamme de combinés de Bell qui utilisent le nouveau réseau HSPA/HSPA+ qui a été lancé en novembre 2009. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la contrepassation d'un passif totalisant 54 millions $ à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à août 2009.

Les frais de restructuration et autres, de 82 millions $ au quatrième trimestre de 2009, ont diminué de 125 millions $, alors qu'ils se situaient à 207 millions $ à la période correspondante de 2008, en raison des initiatives de réduction de la main-d'œuvre chez Bell et Bell Aliant et de la diminution des autres frais, car les chiffres du quatrième trimestre de 2008 comprenaient les coûts associés à l'opération proposée de transformation en société fermée.

Le bénéfice provenant des activités poursuivies, de 377 millions $ au quatrième trimestre de 2009, représente une augmentation de 354 millions $ par rapport aux 23 millions $ enregistrés à la période correspondante de l'exercice précédent; en effet, les chiffres du quatrième trimestre de 2008 comprenaient une charge de 372 millions $ en grande partie liée à la réduction de valeur de la plupart de nos placements disponibles à la vente.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué pour s'établir à 15 millions $ au quatrième trimestre de 2009, alors qu'ils se situaient à 647 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement du fait de la cotisation volontaire de 500 millions $ aux régimes de retraite et de l'augmentation de la capitalisation des régimes de retraite en 2009.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse du rendement que nous avons enregistré en 2009 par rapport à 2008 et en 2008 par rapport à 2007. Elle met l'accent sur nos résultats d'exploitation consolidés et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'exploitation.

Analyse consolidée

				% DE VARIATION	
	2009	2008	2007	2009 PAR RAPPORT À 2008	2008 PAR RAPPORT À 2007
Produits d'exploitation	17 735	17 661	17 707	0,4 %	(0,3)%
Coût des ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(4 525)	(4 389)	(4 058)	(3,1)%	(8,2)%
Frais de vente, généraux et administratifs	(6 121)	(6 268)	(6 658)	2,3 %	5,9 %
BAIIA	7 089	7 004	6 991	1,2 %	0,2 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 595)	(2 537)	(2 547)	(2,3)%	0,4 %
Amortissement des actifs incorporels	(776)	(727)	(634)	(6,7)%	(14,7)%
Frais de restructuration et autres	(527)	(871)	(331)	39,5 %	n.s.
Bénéfice d'exploitation	3 191	2 869	3 479	11,2 %	(17,5)%
Autres (charges) produits	(18)	(253)	2 406	92,9 %	n.s.
Intérêts débiteurs	(723)	(791)	(859)	8,6 %	7,9 %
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts	2 450	1 825	5 026	34,2 %	(63,7)%
Impôts sur les bénéfices	(368)	(469)	(735)	21,5 %	36,2 %
Part des actionnaires sans contrôle	(333)	(323)	(332)	(3,1)%	2,7 %
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 749	1 033	3 959	69,3 %	(73,9)%
Activités abandonnées	(11)	(90)	98	87,8 %	n.s.
Bénéfice net	1 738	943	4 057	84,3 %	(76,8)%
Dividendes sur actions privilégiées	(107)	(124)	(131)	13,7 %	5,3 %
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 631	819	3 926	99,1 %	(79,1)%
Bénéfice par action (BPA)	2,11	1,02	4,88	n.s.	(79,1)%

n.s. : non significatif

Produits d'exploitation

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Les produits d'exploitation totaux de BCE se sont établis à 17 735 millions $ en 2009, une augmentation comparativement à 17 661 millions $ en 2008.

Les produits d'exploitation de Bell ont augmenté de 1,0 % en 2009 pour s'établir à 15 020 millions $, contre 14 871 millions $ en 2008, en raison de la hausse des produits d'exploitation générés par le secteur Services sur fil de Bell ainsi que le secteur Services sans fil de Bell. Le total des produits d'exploitation de Bell en 2009 est composé des produits d'exploitation tirés des services, totalisant 13 611 millions $, ce qui représente une diminution de 0,6 % comparativement à 2008, et des produits d'exploitation tirés des produits, de 1 409 millions $, ce qui représente une augmentation de 19,8 % d'un exercice à l'autre.

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell en 2009 sont essentiellement inchangés, en hausse de 0,2 % d'un exercice à l'autre. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits découlant de l'acquisition de La Source au troisième trimestre de 2009 ainsi que la croissance des produits d'exploitation tirés de nos services vidéo, Internet et de connectivité à large bande IP ont été largement contrebalancées par la diminution des produits d'exploitation tirés des lignes locales résidentielles et des services interurbains, qui reflète une diminution du nombre d'abonnés des SAR, par l'augmentation des pertes d'abonnés des SAR d'affaires et la réduction des ventes d'équipements aux clients d'affaires en raison de la faiblesse de l'économie, et par la diminution des produits d'exploitation des services de connectivité découlant principalement des pertes de clients d'affaires et des pressions de la concurrence sur les prix.

La croissance des produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell, de 1,8 % en 2009, découle principalement de l'accroissement de la clientèle, de l'utilisation plus intensive des services de données et de l'apport des acquisitions de Virgin et de La Source aux produits d'exploitation. Même si le secteur Services sans fil de Bell a favorisé la croissance des produits d'exploitation globaux de Bell, les produits d'exploitation tirés du sans-fil ont augmenté, mais de façon modérée, par suite de l'affaiblissement du PMU de la composante services téléphoniques en 2009 comparativement à l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre du PMU de la composante services téléphoniques est imputable au ralentissement économique, qui a eu pour effet de restreindre l'utilisation globale du sans-fil ainsi que les dépenses discrétionnaires des consommateurs et des entreprises; elle est également imputable aux pressions constantes de la concurrence sur les prix découlant de l'augmentation du taux de pénétration des marques complémentaires dans l'industrie.

Les produits d'exploitation de Bell Aliant ont diminué de 3,7 % en 2009 par rapport à leur niveau de 2008, en raison de l'érosion continue enregistrée dans ses services locaux sur fil et ses services interurbains ainsi que de la baisse des ventes de produits de télécommunications. Ces résultats ont été en partie compensés, principalement par l'augmentation des produits d'exploitation découlant de la croissance des services Internet et de connectivité à large bande IP ainsi que par l'augmentation des produits d'exploitation des services sans fil et de TI. La réduction progressive des activités d'Atlantic Mobility Products (AMP) au troisième

trimestre de 2008, Bell Canada ayant fait part de sa décision de résilier le contrat d'AMP à titre de distributeur exclusif dans le Canada atlantique, a été un autre facteur qui a négativement touché les produits d'exploitation de Bell Aliant en 2009.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits d'exploitation par secteurs d'exploitation.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les produits d'exploitation totaux de BCE se sont établis à 17 661 millions $ en 2008, comparativement à 17 707 millions $ en 2007. Malgré l'augmentation des produits d'exploitation chez Bell, la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation totaux est imputable principalement à la vente de Télésat le 31 octobre 2007, dont l'apport aux produits d'exploitation s'était élevé à 458 millions $ en 2007. La diminution des produits d'exploitation chez Bell Aliant a également contribué à la diminution annuelle du total des produits d'exploitation de BCE.

Les produits d'exploitation de Bell ont augmenté de 1,6 % pour s'établir à 14 871 millions $ en 2008, contre 14 643 millions $ en 2007. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle de la croissance des produits d'exploitation de 7,9 % du secteur Services sans fil de Bell, ce qui reflète l'incidence combinée de l'augmentation du nombre d'abonnés, la croissance de l'utilisation des services de données et la hausse des produits d'exploitation découlant de l'itinérance. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse de 0,7 % dans le secteur Services sur fil de Bell, causée principalement par des pertes au chapitre des lignes locales résidentielles et des services interurbains découlant du fait que certains de nos clients se sont tournés vers d'autres fournisseurs de services, par les pressions concurrentielles qui s'exercent sur nos services de gros et par la baisse des ventes globales de produits, qui concorde avec nos efforts soutenus en vue de cesser les activités qui génèrent de faibles marges. La croissance des produits d'exploitation de nos services vidéo, Internet, de connectivité à large bande IP ainsi que de TIC a atténué la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell en 2008.

Les produits d'exploitation de Bell Aliant ont diminué de 0,5 % en 2008 comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de la réduction progressive des activités d'AMP au troisième trimestre de 2008, ainsi que de l'érosion continue des produits d'exploitation de ses services locaux sur fil et de ses services interurbains. Ce résultat a été amplement compensé par l'augmentation des produits d'exploitation découlant de la croissance des produits d'exploitation des services de données (y compris Internet), sans fil et de TI.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits d'exploitation par secteurs d'exploitation.

Charges d'exploitation

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Les charges d'exploitation de BCE sont demeurées essentiellement inchangées en 2009, diminuant de 0,1 % pour s'établir à 10 646 millions $, contre 10 657 millions $ en 2008. L'amélioration d'un exercice à l'autre s'explique par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par la hausse du coût des ventes.

Le coût des ventes s'est établi à 4 525 millions $ en 2009, en hausse de 3,1 % comparativement à 4 389 millions $ l'exercice précédent. L'augmentation du coût des ventes est attribuable principalement à la hausse des coûts des produits, qui correspond à la croissance des produits d'exploitation totaux tirés des produits, en raison des acquisitions de La Source et de Virgin. L'augmentation du coût des ventes d'un exercice à l'autre est également imputable aux facteurs suivants : les coûts accrus qu'il a fallu engager en raison de l'utilisation plus intensive des services de données sans fil et du contenu de données mobiles plus riche, les coûts supérieurs relatifs au service chez Bell Télé en raison d'une clientèle plus nombreuse et de l'accroissement des coûts de programmation, de même que l'augmentation des taux pour la couverture des dollars américains en 2009 relativement à nos achats d'appareils sans fil et de décodeurs vidéo ainsi qu'aux volumes de trafic transfrontalier, libellés en dollars américains. Ces facteurs ont été en partie compensés par la contrepassation d'un passif totalisant 54 millions $ au titre des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à août 2009, par la diminution des charges liées aux réseaux sans fil ainsi que par les paiements moindres effectués à d'autres entreprises de télécommunications découlant de la réduction des tarifs ainsi que de celle des volumes établis sur les réseaux d'autres entreprises de télécommunications. De surcroît, le coût des ventes de 2008 a été négativement touché par une charge de 31 millions $ relativement à la décision de la Cour d'appel fédérale rendue au début de 2008 à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008 et une charge de 28 millions $ au titre d'une perte découlant d'un contrat à long terme avec une grande entreprise cliente.

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les salaires et avantages sociaux qui ne sont pas directement imputables à un service ou à un produit, la charge nette au titre des avantages sociaux, les créances irrécouvrables, les impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices, les frais relatifs à la commercialisation et à la publicité et les commissions de vente, les frais liés à la facturation des clients, aux centres d'appels et aux TI, les honoraires ainsi que les loyers. Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué de 2,3 % pour s'établir à 6 121 millions $ en 2009, alors qu'ils s'établissaient à 6 268 millions $ en 2008. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement :

- de la compression des coûts de la main-d'œuvre résultant de la réduction de l'effectif (exclusion faite de l'incidence des acquisitions) et du recours moins fréquent à des consultants et à des entrepreneurs de même qu'à l'impartition, en raison surtout de la réduction du volume d'appels des centres d'appels et de l'activité liée aux TI
- de la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés du sans-fil ainsi que de celle des dépenses visant la fidélisation de la clientèle
- de la diminution des frais de promotion des ventes et de publicité dans le sans-fil
- de la diminution des dépenses discrétionnaires, comme les frais de déplacement et de représentation
- de l'incidence négative en 2008 d'une charge nette de 14 millions $ associée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par un certain nombre d'augmentations des coûts chez Bell, en 2009, notamment :

- l'augmentation des coûts du service d'assistance à la clientèle, y compris la hausse des coûts relatifs aux garanties et aux réparations du fait que les appareils sans fil et services mobiles sont de plus en plus perfectionnés
- l'augmentation des charges d'exploitation attribuables à l'intégration de La Source et de Virgin dans nos résultats
- l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les charges d'exploitation totales de BCE ont diminué de 0,6 % en 2008 pour s'établir à 10 657 millions $, alors qu'elles se situaient à 10 716 millions $ en 2007. Cette hausse, d'un exercice à l'autre, s'explique par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par la hausse du coût des ventes. La part de Télésat dans les charges d'exploitation totales s'était établie à 195 millions $ en 2007, jusqu'à la vente de l'entreprise conclue le 31 octobre 2007.

Le coût des ventes s'est établi à 4 389 millions $ en 2008, comparativement à 4 058 millions $ l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 8,2 % d'un exercice à l'autre. La hausse du coût des ventes est surtout imputable à l'augmentation des charges d'exploitation dans le sans-fil découlant d'une clientèle plus nombreuse et à l'utilisation plus intensive des services de données, à l'augmentation des frais d'itinérance dans le sans-fil, à l'augmentation du coût des ventes de produits dans le secteur Services sans fil de Bell en raison de la vente d'une plus forte proportion d'appareils de données haut de gamme et du nombre accru de mises à niveau de combinés, à la hausse des frais d'exploitation chez Bell Télé et à l'accroissement des ventes de solutions de TIC aux clients d'affaires. De surcroît, le coût des ventes a été négativement touché par un certain nombre d'éléments inhabituels en 2008 : une charge de 31 millions $ comptabilisée au deuxième trimestre de 2008 relativement à la décision de la Cour d'appel fédérale rendue au début de 2008 à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008, et une charge de 28 millions $ comptabilisée au quatrième trimestre de 2008 au titre d'une perte découlant d'un contrat à long terme avec une grande entreprise cliente. La hausse du coût lié à la vente des produits chez Bell Aliant, principalement imputable à la croissance des ventes liées aux TI, a également contribué à la hausse du coût des ventes en 2008. Ces facteurs ont été en partie compensés par la baisse du coût des ventes de produits du secteur Services sur fil de Bell découlant principalement de la réduction des ventes d'équipements liées au programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet, qui a été supprimé au deuxième trimestre de 2008, ainsi que de la diminution des coûts de terminaison du réseau découlant d'un trafic d'appels en baisse vers les États-Unis.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué de 5,9 % pour s'établir à 6 268 millions $ en 2008, alors qu'ils s'établissaient à 6 658 millions $ en 2007. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement :

- de la compression des coûts de la main-d'œuvre chez Bell découlant de la réduction de l'effectif
- des subventions moindres sur les combinés sans fil chez Bell Mobilité
- de la diminution des créances irrécouvrables découlant principalement des efforts que nous déployons de manière continue à l'égard du recouvrement des débiteurs et des flux de trésorerie
- de la diminution des coûts de publicité ainsi que des dépenses promotionnelles
- des initiatives au chapitre de la maîtrise des coûts chez Bell et chez Bell Aliant
- de la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux
- de l'incidence négative en 2008 d'une charge nette de 14 millions $ associée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet.

Bénéfice d'exploitation

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Le bénéfice d'exploitation de BCE s'est établi à 3 191 millions $ en 2009, comparativement à 2 869 millions $ en 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable au fait que les frais de restructuration et autres avaient été plus élevés en 2008, totalisant 871 millions $, ce qui comprenait les montants comptabilisés au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre à l'égard de départs involontaires, de la réinstallation d'employés et de la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre, et au titre de la décision du CRTC au premier trimestre de 2008 d'approuver l'utilisation d'une partie des fonds des comptes de report pour l'expansion non rentable des services à large bande, ainsi que les coûts liés à la transformation proposée en société fermée de BCE Inc. Ces données se comparent à des frais de restructuration et autres de 527 millions $ en 2009, reflétant les montants comptabilisés au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre à l'égard de départs volontaires et involontaires, y compris un programme d'encouragement à la retraite offert aux employés syndiqués, et au titre du regroupement de nos employés dans des bureaux périphériques ainsi qu'une charge comptabilisée par suite de la décision de la Cour suprême du Canada relativement à l'utilisation du solde du compte de report de Bell décrétée par le CRTC.

Le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres[4] de BCE en 2009 s'est établi à 3 718 millions $, en baisse de 0,6 % comparativement à 3 740 millions $ en 2008. Cette diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la baisse du bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres chez Bell.

(4) Le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus similaire.*

Chez Bell, le bénéfice d'exploitation a totalisé 2 432 millions $ en 2009, en hausse par rapport à 2 143 millions $ en 2008, en raison de la diminution des frais de restructuration et autres, d'un exercice à l'autre.

Le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres de Bell s'est établi à 2 915 millions $ en 2009, en baisse de 1,3 %, alors qu'il s'établissait à 2 953 millions $ en 2008. La diminution d'un exercice à l'autre découle de l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux ainsi que de l'amortissement accru des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, en partie compensée par la diminution des charges d'exploitation et l'augmentation des produits d'exploitation, comme il a été décrit précédemment.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation de Bell Aliant a également contribué de manière positive au bénéfice d'exploitation global de BCE en 2009. Le bénéfice d'exploitation de Bell Aliant s'est établi à 759 millions $, en hausse de 4,5 % comparativement à 726 millions $ en 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la baisse des charges d'exploitation, qui découle surtout de l'incidence positive des initiatives au chapitre de la maîtrise des coûts comme les réductions de personnel et la gestion serrée des dépenses discrétionnaires, en partie contrebalancée par la diminution des produits d'exploitation.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse du bénéfice d'exploitation par secteurs d'exploitation.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Le bénéfice d'exploitation de BCE s'est établi à 2 869 millions $ en 2008, comparativement à 3 479 millions $ en 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la baisse du bénéfice d'exploitation de Bell, découlant surtout de la hausse des frais de restructuration et autres en 2008, comme il est décrit ci-dessus, et à la réduction du bénéfice d'exploitation en raison de la vente de Télésat conclue le 31 octobre 2007. L'apport de Télésat au bénéfice d'exploitation de BCE s'était élevé à 157 millions $ en 2007. La hausse du bénéfice d'exploitation chez Bell Aliant, attribuable principalement à la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux et aux initiatives de maîtrise des coûts, a ralenti la diminution, d'un exercice à l'autre, du bénéfice d'exploitation de BCE en 2008.

Le bénéfice d'exploitation de Bell a totalisé 2 143 millions $ en 2008, en baisse contre 2 652 millions $ en 2007. Les résultats de 2008 comprenaient des frais de restructuration et autres totalisant 810 millions $, comparativement à des frais de restructuration et autres de 308 millions $ en 2007.

Le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres de Bell en 2008 s'est établi à 2 953 millions $, en baisse de 0,2 %, alors qu'il s'établissait à 2 960 millions $ en 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à l'augmentation des charges d'exploitation, principalement dans le secteur Services sans fil de Bell, à l'amortissement accru des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi qu'à l'incidence négative d'un certain nombre d'éléments inhabituels, notamment une charge de 31 millions $ comptabilisée au deuxième trimestre de 2008 relativement à la décision de la Cour d'appel fédérale à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008, une charge de 14 millions $ relativement à la réduction de valeur d'actifs liée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet au deuxième trimestre de 2008 et une charge de 28 millions $ comptabilisée au quatrième trimestre de 2008 au titre d'une perte découlant d'un contrat à long terme avec une grande entreprise cliente. L'augmentation des produits d'exploitation et la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux ont atténué la diminution du bénéfice d'exploitation de Bell en 2008.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse du bénéfice d'exploitation par secteurs d'exploitation.

BAIIA

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Le BAIIA de BCE a augmenté de 1,2 % en 2009 pour s'établir à 7 089 millions $, contre 7 004 millions $ en 2008. La marge du BAIIA de BCE en 2009 a augmenté pour s'établir à 40,0 %, contre 39,7 % en 2008, ce qui reflète l'augmentation des produits d'exploitation, d'un exercice à l'autre, et la gestion serrée des charges d'exploitation.

Le BAIIA de Bell a totalisé 5 719 millions $ en 2009, en hausse de 1,4 % comparativement à 5 638 millions $ en 2008. Ce résultat correspond à une marge du BAIIA de 38,1 %, représentant une amélioration de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle de la hausse du BAIIA des secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell, malgré l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux et l'acquisition d'un nombre accru de nouveaux abonnés du sans-fil et des services de télévision comparativement à 2008.

Le BAIIA du secteur Services sans fil de Bell a progressé de 2,4 % en 2009, malgré la modeste croissance des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre et la hausse du coût des ventes de produits, principalement par suite de la réduction des frais de réseau, des coûts de l'itinérance, des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de commercialisation et de publicité, ainsi que du contrôle exercé sur les dépenses liées à la fidélisation de la clientèle et à la mise à niveau des combinés.

Le BAIIA du secteur Services sur fil de Bell a augmenté de 1,0 % en 2009, en raison principalement de la compression des coûts globaux de la main-d'œuvre découlant de la réduction de l'effectif et de la gestion rigoureuse des frais de vente, généraux et administratifs. La contrepassation d'un passif totalisant 54 millions $ au titre du recouvrement des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour les trois exercices terminés le 31 août 2009 a également contribué à la hausse du BAIIA de Bell en 2009. La diminution continue des produits d'exploitation au chapitre des services voix et données traditionnels générant des marges plus élevées, l'accroissement de la charge nette au titre des avantages sociaux, les pertes de change sur nos achats libellés en dollars américains découlant de la hausse des taux pour la couverture des dollars américains en 2009 et les charges accrues relatives à notre commandite des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver sont autant de facteurs qui ont partiellement contrebalancé l'amélioration du BAIIA d'un exercice à l'autre. De surcroît, le BAIIA en 2008 a été négativement touché par une charge de 31 millions $ relativement à la décision de la Cour d'appel fédérale rendue au début de 2008 à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008, une charge de 28 millions $ au titre d'une perte découlant d'un contrat à long terme avec une grande entreprise cliente et une charge nette de 14 millions $ associée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet.

En 2009, le BAIIA de Bell Aliant a été semblable à celui de 2008, augmentant de 0,3 %. La réduction des charges d'exploitation a été largement contrebalancée par la diminution des produits d'exploitation.

La charge nette accrue au titre des avantages sociaux a eu une incidence négative sur le BAIIA de Bell en 2009. La charge nette au titre des avantages sociaux chez Bell a totalisé 263 millions $ en 2009, ce qui représente une hausse de 58 %, comparativement à 166 millions $ en 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable au rendement prévu moindre des actifs des régimes, aux gains d'exercices précédents intégralement amortis en 2008 et à l'amortissement accru des pertes actuarielles, situation compensée en partie par l'augmentation du taux d'actualisation. La charge nette au titre des avantages sociaux chez Bell Aliant a augmenté d'un exercice à l'autre pour s'établir à 92 millions $ en 2009, contre 84 millions $ en 2008. Par conséquent, la charge nette au titre des avantages sociaux de BCE s'est accrue, passant à 355 millions $ en 2009, contre 250 millions $ l'exercice précédent.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Le BAIIA de BCE a augmenté de 0,2 % pour s'établir à 7 004 millions $ en 2008, contre 6 991 millions $ en 2007, en raison de l'amélioration du BAIIA chez Bell et Bell Aliant. La vente de Télésat le 31 octobre 2007, à la suite de laquelle aucun BAIIA n'a été comptabilisé pour Télésat dans nos résultats consolidés en 2008, comparativement à 263 millions $ en 2007, a en grande partie contrebalancé l'amélioration.

Le BAIIA de Bell a totalisé 5 638 millions $ en 2008, en hausse de 2,2 % comparativement à 5 519 millions $ en 2007. L'augmentation découle de la hausse du BAIIA du secteur Services sans fil de Bell, tandis que le BAIIA du secteur Services sur fil de Bell est demeuré relativement inchangé.

La croissance du BAIIA du secteur Services sans fil de Bell en 2008 découle principalement de l'augmentation des produits d'exploitation et de la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés, qui ont plus que compensé l'incidence négative de la hausse du coût des ventes ainsi que des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle et à la mise à niveau des combinés découlant d'une clientèle plus nombreuse d'un exercice à l'autre.

Le BAIIA dans notre secteur Services sur fil de Bell a été passablement constant d'un exercice à l'autre, la perte de produits d'exploitation au chapitre des services voix et données traditionnels générant des marges plus élevées ayant été compensée par l'augmentation des produits d'exploitation tirés des services de croissance, la compression des coûts de la main-d'œuvre découlant principalement de la réduction de l'effectif, la gestion prudente des frais de vente, généraux et administratifs ainsi que la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Le BAIIA de Bell a aussi été négativement touché en 2008 par trois éléments inhabituels : une charge de 31 millions $ à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC, une charge de 14 millions $ associée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet et une charge de 28 millions $ au titre d'une perte découlant d'un contrat à long terme avec une grande entreprise cliente.

Le BAIIA de Bell Aliant a augmenté de 5,4 % en 2008. Cette amélioration découle principalement de la hausse des produits d'exploitation et de la baisse de la charge nette au titre des avantages sociaux, partiellement contrebalancées par la hausse du coût des ventes découlant de l'augmentation des ventes de produits ainsi que de la hausse des coûts de la main-d'œuvre due à l'augmentation de la main-d'œuvre liée aux contrats de services de TI et des majorations de salaire annuelles.

La diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux a eu une incidence positive sur le BAIIA dans tous les secteurs de BCE en 2008. La charge nette au titre des avantages sociaux a totalisé 250 millions $ en 2008, ce qui représente une diminution de 39 % comparativement à 410 millions $ en 2007. La baisse d'un exercice à l'autre traduit principalement la réduction de l'amortissement des pertes actuarielles découlant de l'augmentation du taux d'actualisation, de l'incidence des gains de l'exercice précédent, d'un nombre accru d'actifs et de la contrepassation d'une provision pour moins-value chez Bell Aliant, en partie contrebalancées par le rendement moindre des actifs des régimes.

Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Le montant de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- *le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations au cours d'exercices antérieurs*
- *le nombre d'actifs que nous avons mis hors service au cours de l'exercice*
- *les modifications apportées aux règles et aux estimations comptables.*

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles, de 2 595 millions $ en 2009, a augmenté de 58 millions $, ou 2,3 %, comparativement à 2 537 millions $ en 2008. Cette hausse s'explique par le volume accru d'immobilisations et les ajustements au titre des réductions de valeur des actifs et de l'amortissement, en partie contrebalancée par la charge de 12 millions $ en 2008 découlant d'une perte de valeur relative à certaines immobilisations corporelles et la charge de 7 millions $ chez Bell Aliant imposée au moment de la conclusion de la répartition du prix d'achat relativement à la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq (Bell Nordiq).

L'amortissement de 2 537 millions $ en 2008 a diminué de 10 millions $, ou 0,4 %, comparativement à 2 547 millions $ en 2007. Cette baisse de 10 millions $ reflétait la diminution de 62 millions $ découlant de la vente de Télésat, contrebalancée par une augmentation de 52 millions $, ou 2,1 %, de nos activités poursuivies. L'augmentation de 52 millions $ en 2008 s'expliquait par le volume accru d'immobilisations, la diminution des mises hors service d'immobilisations et les charges décrites au paragraphe précédent.

AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS

L'amortissement des actifs incorporels, de 776 millions $ en 2009, a augmenté de 49 millions $, ou 6,7 %, comparativement à 727 millions $ en 2008 et de 93 millions $, ou 14,7 %, comparativement à 634 millions $ en 2007. Ces augmentations s'expliquent par le fait que nous avons continué d'investir dans des actifs incorporels à durée de vie limitée. En 2008, nos charges se sont élevées à 11 millions $ au titre de la perte de valeur de certains actifs incorporels et à 9 millions $ chez Bell Aliant relativement à la transformation en société fermée de Bell Nordiq. Ces deux éléments avaient contribué à l'augmentation de l'amortissement des actifs incorporels en 2008.

Frais de restructuration et autres

Les frais de restructuration et autres comprennent divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice.

2009

Nous avons comptabilisé un montant de 527 millions $ au titre des frais de restructuration et autres en 2009, comprenant :

- des frais de 219 millions $ chez Bell et de 41 millions $ chez Bell Aliant relativement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ volontaire et involontaire d'employés
- des frais de 80 millions $ chez Bell relatifs à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles
- d'autres frais de 187 millions $ se rapportant principalement à la décision de la Cour suprême du Canada, rendue en septembre 2009, de confirmer la décision du CRTC suivant laquelle le solde des fonds dans notre compte de report peut être utilisé pour l'expansion des services à large bande ou être remis à nos clients. Compte tenu de cette décision, nous avons comptabilisé des frais de 152 millions $ pour les exercices 2002 à 2006, ce qui reflète notre estimation du solde de notre engagement en vertu du mécanisme du compte de report. Cet engagement est intégralement comptabilisé dans les états financiers.

2008

Nous avons comptabilisé un montant de 871 millions $ au titre des frais de restructuration et autres en 2008, comprenant :

- des frais de 274 millions $ chez Bell et de 61 millions $ chez Bell Aliant relativement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ involontaire d'employés
- des frais de 81 millions $ au titre des coûts liés aux locaux dont un montant de 32 millions $ relatif à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des initiatives de réduction de la main-d'œuvre et un montant de 49 millions $ relatif à la réinstallation dans des bureaux périphériques
- des frais de 455 millions $ imputables à une charge de 236 millions $ relativement à la décision du CRTC d'approuver l'utilisation de fonds des comptes de report pour l'expansion non rentable de notre réseau à large bande, ainsi qu'au montant de 187 millions $ relatif au maintien en poste d'employés, et aux autres coûts liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil associés à l'opération proposée de transformation en société fermée et aux coûts liés à la nouvelle image de Bell.

2007

Nous avons comptabilisé un montant de 331 millions $ au titre des frais de restructuration et autres en 2007, comprenant :

- des frais de 63 millions $ chez Bell et de 27 millions $ chez Bell Aliant relativement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ volontaire et involontaire d'employés
- des frais de 77 millions $ au titre des coûts liés aux locaux dont un montant de 61 millions $ relatif à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des initiatives de réduction de la main-d'œuvre et un montant de 16 millions $ relatif à la réinstallation dans des bureaux périphériques
- des frais de 164 millions $ relatifs au maintien en poste d'employés, aux autres coûts liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil associés à l'opération proposée de transformation en société fermée et une charge de 37 millions $ au titre de l'expansion non rentable des services à large bande approuvés par le CRTC.

Autres (charges) produits

Les autres charges ou les autres produits comprennent notamment des charges ou des produits qui découlent d'activités qui ne font pas partie de nos principales activités d'exploitation, comme :

- *les gains nets ou pertes nettes sur placements, y compris les gains ou les pertes constatés lorsque nous cédons des placements ou que nous en réduisons la valeur ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements*
- *les gains ou pertes de change*
- *les intérêts créditeurs tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie*
- *les autres produits ou charges divers.*

2009

Les autres charges de 18 millions $ en 2009 comprennent les primes payées au remboursement anticipé de titres d'emprunt de 45 millions $, en partie compensées par les gains sur placements.

2008

Les autres charges de 253 millions $ en 2008 comprennent les pertes sur placements de 308 millions $ en 2008 découlant de la réduction de la valeur de la plupart de nos placements disponibles à la vente, en partie compensées par les intérêts créditeurs tirés des placements.

2007

Les autres produits de 2 406 millions $ en 2007 comprennent un gain de 2 300 millions $ découlant de la vente de Télésat en octobre 2007 et un gain sur dilution de 92 millions $ du fait de l'émission de parts, par Bell Aliant, en relation avec la transformation en société fermée de Bell Nordiq.

Intérêts débiteurs

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Les intérêts débiteurs de 723 millions $ en 2009 représentent une diminution de 68 millions $, ou 8,6 %, comparativement à 791 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait du montant au titre des intérêts capitalisés sur des licences d'utilisation du spectre non encore utilisées et de la baisse des taux d'intérêt sur la dette, en partie contrebalancée par la hausse des niveaux d'endettement moyens.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

En 2008, les intérêts débiteurs ont diminué de 68 millions $, ou de 7,9 %, pour s'établir à 791 millions $ comparativement à des intérêts débiteurs de 859 millions $ en 2007. La diminution est attribuable à des soldes d'endettement moyens moins élevés et au refinancement de la dette à des taux d'intérêt plus avantageux.

Impôts sur les bénéfices

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Les impôts sur les bénéfices ont diminué de 101 millions $, ou de 21,5 %, pour s'établir à 368 millions $, comparativement à 469 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent par suite du règlement de positions fiscales incertaines, de la hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et de la diminution du taux d'imposition en Ontario à la fin de 2009. Ces résultats ont été en partie contrebalancés par l'augmentation du BAIIA et la diminution des frais de restructuration et autres.

Compte tenu de ces éléments, le taux d'imposition effectif a diminué pour s'établir à 15,0 % en 2009, alors qu'il était de 25,7 % en 2008.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les impôts sur les bénéfices ont diminué de 266 millions $, ou de 36 %, pour s'établir à 469 millions $ en 2008, comparativement à 735 millions $ en 2007. En 2008, la baisse du bénéfice avant impôts attribuable à la hausse des frais de restructuration a contribué à la diminution de la charge d'impôts ainsi qu'à une diminution du taux d'imposition prévu par la loi en 2008. Les impôts sur les bénéfices de 2007 comprenaient une charge d'impôts de 407 millions $ relative au gain réalisé à la vente de Télésat, qui a été partiellement contrebalancé par la contrepassation d'un passif d'impôts découlant du règlement d'une position fiscale incertaine relativement à la vente d'un placement au cours d'un exercice précédent, ainsi qu'au gain sur dilution non imposable découlant de l'émission de parts par Bell Aliant relativement à la transformation en société fermée de Bell Nordiq.

Compte tenu de ces éléments, le taux d'imposition effectif a augmenté pour s'établir à 25,7 % en 2008, alors qu'il était de 14,6 % en 2007.

Activités abandonnées

En 2009, nous avons subi une perte nette découlant des activités abandonnées de 11 millions $, comparativement à 90 millions $ en 2008. La perte nette de 2008 était principalement imputable aux pertes subies et à la dépréciation d'actifs liée à nos décisions de cesser les activités de certaines de nos unités ou d'en vendre certaines autres, y compris notre placement dans Expertech Network Installation (U.S.) Inc. (Expertech US). Une perte de 15 millions $ avait été enregistrée en 2008 en prévision de la vente d'Expertech US. En 2009, nous avons mis fin aux activités d'Expertech US.

Le gain net découlant des activités abandonnées, de 98 millions $ en 2007, était principalement lié au gain d'environ 110 millions $ de Bell Aliant découlant de la cession de ses activités annuaires, Aliant Directory Services (ADS).

Bénéfice net et BPA

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 1 631 millions $, ou 2,11 $ par action ordinaire, en 2009, par rapport au bénéfice net de 819 millions $, ou de 1,02 $ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net de 2009 est supérieur, en partie du fait de la diminution des frais de restructuration et autres comparativement à 2008, ainsi que des gains sur placements en 2009 comparativement à des pertes sur placements l'exercice précédent.

Exclusion faite de l'incidence des frais de restructuration et autres et des (gains nets) pertes nettes sur placements, le bénéfice net ajusté a augmenté de 118 millions $, passant de 1 811 millions $ à 1 929 millions $ en 2009. Cette augmentation est attribuable à la hausse du BAIIA et à la baisse de la charge d'impôts découlant du règlement de positions fiscales incertaines partiellement contrebalancée par la hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux. Par conséquent, le BPA ajusté a augmenté de 11,1 % en 2009 pour s'établir à 2,50 $ par action ordinaire, contre 2,25 $ en 2008, ce qui reflète également l'incidence de la diminution du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 819 millions $, ou 1,02 $ par action ordinaire, en 2008, une diminution de 79 % par rapport au bénéfice net de 3 926 millions $, ou de 4,88 $ par action ordinaire, en 2007. Le bénéfice net a diminué en 2008 en partie à cause de l'augmentation des frais de restructuration et autres, ainsi que des pertes sur placements en 2008 comparativement à des gains sur placements en 2007.

Exclusion faite de l'incidence des frais de restructuration et autres et des (gains nets) pertes nettes sur placements, le bénéfice net ajusté a diminué de 73 millions $, passant de 1 884 millions $ à 1 811 millions $, en 2008.

La hausse du BAIIA, la baisse des intérêts débiteurs et l'augmentation des intérêts créditeurs et des gains de change ont été amplement contrebalancées par la hausse de la charge d'impôts et l'amortissement accru, résultant en une diminution de 73 millions $. Par conséquent, le BPA ajusté a diminué de 0,09 $ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 2,25 $ en 2008.

Analyse sectorielle

Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

PRODUITS D'EXPLOITATION	2009	2008	2007	% DE VARIATION 2009 PAR RAPPORT À 2008	% DE VARIATION 2008 PAR RAPPORT À 2007
Services sur fil de Bell	10 666	10 640	10 719	0,2 %	(0,7)%
Services sans fil de Bell	4 558	4 479	4 151	1,8 %	7,9 %
Éliminations intersectorielles	(204)	(248)	(227)	17,7 %	(9,3) %
Bell	15 020	14 871	14 643	1,0 %	1,6 %
Bell Aliant	3 174	3 297	3 315	(3,7)%	(0,5)%
Télésat	–	–	458	–	n.s.
Éliminations intersectorielles	(459)	(507)	(709)	9,5 %	28,5 %
Total des produits d'exploitation	17 735	17 661	17 707	0,4 %	(0,3)%

n.s. : non significatif

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	2009	2008	2007	% DE VARIATION 2009 PAR RAPPORT À 2008	% DE VARIATION 2008 PAR RAPPORT À 2007
Services sur fil de Bell	1 148	902	1 454	27,3 %	(38,0)%
Services sans fil de Bell	1 284	1 241	1 198	3,5 %	3,6 %
Bell	2 432	2 143	2 652	13,5 %	(19,2)%
Bell Aliant	759	726	714	4,5 %	1,7 %
Télésat	–	–	157	–	n.s.
Éliminations intersectorielles	–	–	(44)	–	n.s.
Total du bénéfice d'exploitation	3 191	2 869	3 479	11,2 %	(17,5) %

n.s. : non significatif

Secteur Services sur fil de Bell

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL	2009	2008	2007	% DE VARIATION 2009 PAR RAPPORT À 2008	% DE VARIATION 2008 PAR RAPPORT À 2007
Services locaux et d'accès	3 159	3 360	3 617	(6,0)%	(7,1)%
Services interurbains	1 078	1 165	1 219	(7,5)%	(4,4)%
Services de données	3 696	3 723	3 573	(0,7)%	4,2 %
Services vidéo	1 593	1 450	1 317	9,9 %	10,1 %
Équipements et autres	817	574	653	42,3 %	(12,1)%
Total des produits d'exploitation externes	10 343	10 272	10 379	0,7 %	(1,0)%
Produits intersectoriels	323	368	340	(12,2)%	8,2 %
Total des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell	10 666	10 640	10 719	0,2 %	(0,7)%

Comparaison des exercices 2009 et 2008

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont totalisé 10 666 millions $, en hausse de 0,2 %, contre 10 640 millions $ en 2008. Les améliorations des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre, de 143 millions $ dans les services vidéo et de 243 millions $ dans les équipements et autres, ont été partiellement contrebalancées par les diminutions de 201 millions $, de 87 millions $ et de 27 millions $ dans les services locaux et d'accès, les services interurbains et les services de données, respectivement.

Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès, de 3 159 millions $ en 2009, représentent une diminution de 6,0 %, comparativement à 3 360 millions $ en 2008. La diminution est principalement imputable à l'érosion continue du nombre d'abonnés des SAR résidentiels. L'augmentation d'un exercice à l'autre des pertes de lignes d'affaires et le recul de nos activités dans les téléphones publics découlant de la baisse de l'utilisation ont aussi négativement touché les produits d'exploitation des services locaux et d'accès de l'exercice. La vente incitative de services optionnels supplémentaires aux clients résidentiels et l'incidence positive des majorations de tarifs appliquées depuis le début de 2009 sur divers services d'accès, dans les unités d'affaires et de gros, ont ralenti la baisse, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation des services locaux et d'accès.

Au 31 décembre 2009, notre clientèle combinée d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR totalisait 6 862 000 lignes (comprenant 3 887 000 lignes résidentielles et 2 975 000 lignes d'affaires), comparativement à 7 309 000 lignes (comprenant 4 221 000 lignes résidentielles et 3 088 000 lignes d'affaires) à la fin de 2008. Ces données incluent les ajustements rétroactifs qui ont été apportés à notre clientèle d'abonnés des SAR au début de 2008 à la suite d'une révision en profondeur, à l'échelle de la société, des données sur les abonnés, laquelle s'est terminée en 2009 et a entraîné le retrait de 3 000 lignes et de 111 000 lignes, respectivement, du nombre total d'abonnés des SAR résidentiels et d'affaires.

Les pertes nettes liées aux SAR en 2009 se sont élevées à 447 000, en hausse contre 436 000 l'exercice précédent, ce qui représente un taux annuel d'érosion de 6,1 % en 2009 comparativement à 5,6 % en 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre des pertes d'abonnés est imputable à la faiblesse de l'économie en 2009 qui a entraîné un nombre accru de débranchements dans la clientèle d'affaires et un nombre moindre d'installations en Ontario et au Québec. Par conséquent, nous avons enregistré une augmentation du taux d'érosion des SAR d'affaires en 2009, qui est passé à 3,7 %, alors qu'il se situait à 1,7 % en 2008. Néanmoins, nos activités dans le service local résidentiel ont bien résisté en dépit du contexte économique, comme l'illustre la réduction du nombre de pertes d'abonnés résidentiels des SAR en 2009, lequel s'est amélioré de 12,6 % d'un exercice à l'autre, malgré la vive concurrence que nous livrent sans discontinuer tant les câblodistributeurs que les ESLC dans le service téléphonique local. La commercialisation efficace de nos ensembles de Bell Téléphonie, les avantages du groupage des services, nos succès en matière de reconquête de clients et l'amélioration de la prestation du service sont autant de facteurs qui ont contribué à la diminution du taux annuel d'érosion des SAR résidentiels, lequel s'est amélioré pour passer à 7,9 % en 2009, contre 8,3 % en 2008.

Services interurbains

Les produits d'exploitation des services interurbains ont totalisé 1 078 millions $ en 2009, comparativement à 1 165 millions $ en 2008. La diminution de 7,5 % traduit la diminution des volumes de minutes facturés découlant de l'érosion des SAR résidentiels et d'affaires, de la concurrence tarifaire, des pressions exercées sur les tarifs dans nos marchés d'affaires et de gros ainsi que de la substitution technologique en faveur du sans-fil et d'Internet. L'accroissement de l'adoption, par les clients des services résidentiels, de plans offrant un volume d'utilisation illimité ou un important volume d'utilisation pour un prix mensuel fixe au lieu de tarifs à la minute a aussi contribué à la baisse des produits d'exploitation des services interurbains en 2009 comparativement à l'exercice précédent.

Dans la suite logique de l'érosion des SAR, de la substitution technologique et des effets du ralentissement économique, en particulier dans nos marchés d'affaires, le volume total de minutes de conversation a diminué de 4,4 % en 2009, pour s'établir à 11 248 millions de minutes de conversation, contre 11 771 millions en 2008. La baisse d'un exercice à l'autre traduit la diminution des volumes dans nos secteurs résidentiel et d'affaires, ainsi que les pressions concurrentielles qui s'exercent sur les services de gros. Du fait de la réduction du volume total de minutes d'utilisation et de la baisse des tarifs à la minute découlant de l'intense concurrence exercée sur les prix ainsi que du fait que les clients résidentiels optent pour des forfaits à prix fixe, le produit moyen par minute (PMPM) a diminué de 0,006 $ en 2009, pour s'établir à 0,083 $, contre 0,089 $ l'exercice précédent.

Services de données

Les produits d'exploitation des services de données ont diminué de 0,7 % en 2009, pour s'établir à 3 696 millions $, contre 3 723 millions $ en 2008. La légère baisse enregistrée en 2009 est imputable à la diminution des ventes d'équipements aux clients d'affaires, lesquels ont retardé leurs décisions d'achat et affichent une plus grande prudence en ce qui a trait aux dépenses en période de ralentissement économique. Même si les produits d'exploitation des services de données traditionnels ont diminué d'un exercice à l'autre, les produits d'exploitation totaux des services de données ont augmenté de 1,1 % en 2009, principalement du fait de l'augmentation des produits d'exploitation des services Internet découlant du nombre accru de connexions à Internet haute vitesse, de la hausse du PMU des services Internet résidentiels et de la croissance des produits d'exploitation des services de connectivité à large bande IP découlant tant de notre clientèle d'affaires que de gros. L'érosion des produits d'exploitation des services de données traditionnels s'est poursuivie dans le sillage de la migration des clients d'affaires vers les systèmes IP, des pertes dues à la concurrence, des pressions continues sur les prix dans le marché et du nombre moindre de circuits d'accès au réseau numérique utilisés par les clients existants en raison de la réduction de l'activité commerciale globale et de la compression des coûts à cause du ralentissement économique.

Nous avons ajouté 38 000 abonnés nets des services Internet haute vitesse en 2009, comparativement à 50 000 en 2008. Malgré l'augmentation des ventes aux clients des services résidentiels dans nos canaux de vente directs, stimulée par des offres de produits concurrentielles et des améliorations dans la prestation du service, le total des activations nettes d'abonnés a diminué en 2009 en raison du nombre accru de débranchements parmi la clientèle d'affaires pour des raisons liées à la conjoncture économique, de la diminution des activations nettes de clients de gros et du fait que le marché des services Internet est en voie de saturation. Au 31 décembre 2009, nous avions 2 057 000 abonnés des services Internet haute vitesse, ce qui représente une augmentation de 0,1 % par rapport à 2008. Ce chiffre inclut un ajustement du total de notre clientèle en fin d'exercice à la suite d'une révision, à l'échelle de la société, des données sur les abonnés, qui a entraîné une diminution de 35 000 abonnés. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur les activations nettes d'abonnés en 2009.

Services vidéo

Les produits d'exploitation des services vidéo ont augmenté de 9,9 % en 2009 pour s'établir à 1 593 millions $, comparativement à 1 450 millions $ en 2008, en raison de l'augmentation du PMU et de celle du nombre d'abonnés. Le PMU des services vidéo s'est amélioré, augmentant à 69,59 $ par mois en 2009, contre 65,37 $ par mois en 2008, soit une hausse de 6,5 %, ou de 4,22 $. L'amélioration d'un exercice à l'autre du PMU des services vidéo est attribuable à la transition d'abonnés vers des blocs de programmation d'émissions dont le prix est plus élevé, ce qui explique en partie le fait que les clients adoptent de plus en plus des décodeurs de qualité supérieure.

Nous avons ajouté 113 000 nouveaux abonnés nets des services vidéo en 2009, comparativement à 30 000 en 2008. L'amélioration d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la hausse des activations dans nos canaux directs et à l'augmentation des abonnés des immeubles à logements multiples. Le taux de désabonnement de nos services vidéo en 2009 est demeuré stable, d'un exercice à l'autre, à 1,2 %. Au 31 décembre 2009, notre clientèle des services vidéo totalisait 1 949 000 abonnés, ce qui représente une augmentation de 5,2 % par rapport à 2008. Ce chiffre inclut un ajustement du total de notre clientèle en fin d'exercice, à la suite d'une révision, à l'échelle de la société, des données sur les abonnés, qui a entraîné une diminution de 16 000 abonnés. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur les activations nettes d'abonnés en 2009.

Équipements et autres

Les produits d'exploitation des équipements et autres ont augmenté de 42,3 % pour s'établir à 817 millions $ en 2009, contre 574 millions $ l'exercice précédent, surtout par suite de l'acquisition de La Source au troisième trimestre de 2009.

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont totalisé 10 640 millions $ en 2008, en baisse de 0,7 %, contre 10 719 millions $ en 2007. Les améliorations des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre, de 150 millions $ dans les services de données et de 133 millions $ dans les services vidéo, ont été plus que contrebalancées par les diminutions de 257 millions $, de 54 millions $ et de 79 millions $ dans les services locaux et d'accès, les services interurbains et les équipements et autres, respectivement.

Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès, de 3 360 millions $ en 2008, représentent une diminution de 7,1 %, comparativement à 3 617 millions $ en 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à l'érosion continue du nombre d'abonnés des lignes résidentielles SAR et à la perte connexe de produits d'exploitation tirés des services optionnels. La contrepassation d'une provision réglementaire en 2007 relativement au compte de report dans le cadre du régime de plafonnement des prix a également contribué à la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation des services locaux et d'accès en 2008. L'incidence positive sur les produits d'exploitation que les majorations de tarifs appliquées en 2007 ont eue sur certains produits et services téléphoniques de base ainsi que divers autres services d'affaires et d'accès aux services de gros a contribué à ralentir la baisse, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation des services locaux et d'accès en 2008.

Au 31 décembre 2008, notre clientèle combinée d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR totalisait 7 309 000 lignes, contre 8 062 000 lignes à la fin de 2007, ce qui représente un rythme annuel d'érosion des SAR de 9,3 % en 2008, comparativement à 6,7 % en 2007. La diminution du total des pertes d'abonnés des SAR a été touchée également par un certain nombre d'ajustements que nous avons apportés au début de 2008. À ce moment-là, nous avions ajusté le nombre de nos abonnés des SAR d'affaires d'ouverture en radiant 273 000 lignes, après qu'un important client de gros nous eut avisés, au quatrième trimestre de 2007, qu'il procédait à la migration de la totalité de ses abonnés vers son propre réseau. Par conséquent, les données sur le nombre total d'abonnés des SAR ont été ajustées en 2007. En outre, nous avons apporté un ajustement à la baisse de 44 000 lignes à l'égard du nombre des SAR résidentiels d'ouverture, pour refléter les résultats de la révision en profondeur de nos registres de comptes clients, sur une base historique.

Exclusion faite de l'incidence de ces ajustements, le rythme annuel d'érosion de nos abonnés des SAR au 31 décembre 2008 était de 5,6 %, comparativement à 7,1 % au 31 décembre 2007. Nos pertes nettes d'abonnés des SAR, après ajustement, se sont établies à 436 000 lignes en 2008, comparativement à 594 000 en 2007. L'amélioration approximative de 27 % d'un exercice à l'autre du nombre total ajusté des pertes d'abonnés des SAR peut être attribuée à l'efficacité de notre campagne de commercialisation axée sur l'implantation de nos produits dans chaque foyer, au maintien d'une forte demande pour nos ensembles de Bell Téléphonie, aux succès que nous continuons de remporter en matière de reconquête de clients ainsi qu'à la réduction des pertes de clients se tournant vers des ESLC. À la fin de 2008, nous avions 4 221 000 lignes résidentielles et 3 088 000 lignes d'affaires, comparativement à une clientèle composée de 4 603 000 et de 3 142 000 abonnés, respectivement, à la fin de 2007.

Services interurbains

Les produits d'exploitation des services interurbains ont diminué de 4,4 % en 2008 pour s'établir à 1 165 millions $, contre 1 219 millions $ en 2007, principalement pour les mêmes raisons qu'en 2009.

Dans la suite logique de l'érosion des SAR et de la perte de clients au profit des concurrents, le volume total de minutes de conversation a diminué de 5,8 % en 2008 pour s'établir à 11 771 millions de minutes de conversation, contre 12 500 millions en 2007. La diminution d'un exercice à l'autre traduit la baisse des volumes de minutes de conversation, tant au pays qu'outre-mer, dans nos secteurs de la consommation et d'affaires, ainsi que les pressions concurrentielles qui s'exercent sur les services de gros. Malgré l'incidence positive de la majoration des tarifs au début de 2008 appliquée aux clients résidentiels et d'affaires, le PMPM a diminué de 0,002 $ en 2008 pour s'établir à 0,089 $, contre 0,091 $ en 2007.

Services de données

Les produits d'exploitation des services de données ont progressé de 4,2 % d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 3 723 millions $ en 2008, contre 3 573 millions $ en 2007. Les principaux moteurs de la croissance des produits d'exploitation des services de données en 2008 comprenaient la hausse des produits d'exploitation du service Internet, la progression des produits d'exploitation des services de connectivité à large bande IP, l'accroissement des ventes de solutions de TIC à nos clients d'affaires ainsi que l'augmentation des produits d'exploitation tirés des services de portail Internet. Ces facteurs, qui ont eu une incidence positive sur les produits d'exploitation des services de données en 2008, ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits et services traditionnels. Nous avons ajouté 50 000 abonnés nets des services Internet haute vitesse en 2008, comparativement à 124 000 en 2007. Ainsi, le nombre total d'abonnés aux services Internet a été porté à 2 054 000 au 31 décembre 2008, ce qui représente une augmentation de 2,5 % depuis la fin de l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre des activations nettes en 2008 est imputable principalement aux offres accrocheuses de recrutement d'abonnés de nos concurrents et à la réduction globale de la demande du marché étant donné le taux de pénétration des services Internet à large bande relativement élevé au Canada.

Services vidéo

Les produits d'exploitation des services vidéo ont augmenté de 10,1 % en 2008 pour s'établir à 1 450 millions $, comparativement à 1 317 millions $ en 2007, en raison de l'augmentation du PMU et de celle du nombre d'abonnés. Le PMU des services vidéo s'est considérablement amélioré en 2008, augmentant de 5,68 $ pour atteindre 65,37 $ par mois, contre 59,69 $ par mois l'exercice précédent.

Nous avons ajouté 30 000 nouveaux abonnés nets des services vidéo en 2008, comparativement à 2 000 l'exercice précédent. L'amélioration d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la hausse des ventes dans nos centres d'appels, surtout par suite de notre campagne de commercialisation axée sur l'implantation de nos produits dans chaque foyer et de l'augmentation du nombre d'abonnements provenant des immeubles à logements multiples. Le taux de désabonnement de nos services vidéo en 2008 est demeuré stable, d'un exercice à l'autre, à 1,2 %. Au 31 décembre 2008, notre clientèle des services vidéo totalisait 1 852 000 abonnés.

Équipements et autres

En harmonie avec notre stratégie consistant à cesser les activités qui génèrent de faibles marges, les produits d'exploitation des équipements et autres ont diminué de 12,1 % en 2008 pour s'établir à 574 millions $, contre 653 millions $ en 2007, principalement par suite de la réduction des ventes d'équipements d'affaires, de la réduction des services de maintenance de l'équipement téléphonique traditionnel, ainsi que de la suppression au deuxième trimestre de 2008 du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL

Comparaison des exercices 2009 et 2008

Le bénéfice d'exploitation de notre secteur Services sur fil de Bell s'est établi à 1 148 millions $ en 2009, en hausse par rapport à 902 millions $ en 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement des frais de restructuration et autres en baisse de 475 millions $ en 2009, qui reflète les montants au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre résultant de départs volontaires et involontaires, y compris un programme d'encouragement à la retraite offert aux employés syndiqués, les charges pour la réinstallation d'employés dans des bureaux périphériques et la charge comptabilisée par suite de la décision de la Cour suprême du Canada confirmant la décision du CRTC quant à l'utilisation du solde des fonds du compte de report de Bell. Ces données se comparent à des frais de restructuration et autres de 773 millions $ en 2008, qui comprenaient des montants comptabilisés au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre à l'égard de départs involontaires, de la réinstallation d'employés et de la fermeture de locaux rendus inutiles par suite d'une réduction de la main-d'œuvre, de la décision du CRTC au premier trimestre de 2008 d'approuver l'utilisation d'une partie des fonds des comptes de report pour l'expansion non rentable des services à large bande, ainsi que les coûts liés à la transformation proposée en société fermée de BCE Inc.

Le bénéfice d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell avant les frais de restructuration et autres a diminué de 3,1 % pour s'établir à 1 623 millions $ en 2009, contre 1 675 millions $ l'exercice précédent, surtout par suite des éléments suivants :

- la perte de produits d'exploitation au chapitre des services voix et données traditionnels générant des marges plus élevées, du fait de l'érosion de notre clientèle d'abonnés résidentiels des SAR et des pertes de clients d'affaires
- l'augmentation des coûts pour la programmation télévisuelle et l'acquisition d'abonnés qui concorde avec l'ajout de multiples nouveaux canaux et l'augmentation du nombre d'activations de nouveaux abonnés des services vidéo
- l'augmentation des taux pour la couverture des dollars américains en 2009 relativement à nos achats libellés dans cette monnaie
- l'augmentation des frais de commercialisation et de vente dans le sur-fil
- les coûts liés à la commandite des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver par Bell
- l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels
- l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Ces facteurs, qui ont eu une incidence défavorable sur le bénéfice d'exploitation en 2009, ont été en partie compensés par :

- l'augmentation des produits d'exploitation des services vidéo, Internet et de connectivité à large bande IP
- la compression des coûts globaux de la main-d'œuvre découlant de la réduction de l'effectif et du recours moins fréquent à l'impartition, à des consultants et à des entrepreneurs
- la baisse globale des frais généraux et administratifs
- la contrepassation d'un passif au titre des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour les trois exercices terminés le 31 août 2009 relativement à un règlement intervenu avec le gouvernement fédéral
- l'incidence négative sur le bénéfice d'exploitation de 2008 d'une charge de 31 millions $ relativement à une décision de la Cour d'appel fédérale rendue au début de 2008 à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008, d'une charge de 28 millions $ au titre d'une perte découlant d'un contrat à long terme avec une entreprise cliente et d'une charge nette de 14 millions $ associée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet.

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Le bénéfice d'exploitation de notre secteur Services sur fil de Bell s'est établi à 902 millions $ en 2008, en baisse par rapport à 1 454 millions $ l'exercice précédent. Les résultats de 2008 incluaient des frais de restructuration et autres totalisant 773 millions $, comme il est décrit ci-dessus, comparativement à des frais de restructuration et autres de 304 millions $ en 2007. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments, le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres en 2008 a diminué de 4,7 % pour s'établir à 1 675 millions $ contre 1 758 millions $ en 2007, surtout du fait des éléments suivants :

- la perte de produits d'exploitation au chapitre des services voix et données traditionnels générant des marges plus élevées, du fait de l'érosion de notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels et de la migration des clients d'affaires vers les réseaux IP
- l'augmentation des coûts d'impartition découlant de la hausse des volumes d'appels et de la main-d'œuvre liée aux contrats de services de TI
- l'augmentation des charges associées à l'amélioration du service
- l'augmentation des frais du parc de véhicules par suite surtout de la hausse des coûts du carburant
- l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Par ailleurs, un certain nombre d'éléments inhabituels ont été enregistrés en 2008, ce qui a défavorablement touché le bénéfice d'exploitation. Il s'agit notamment d'une charge de 31 millions $ relativement à la décision de la Cour d'appel fédérale à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008, d'une charge nette de 14 millions $ relativement à la réduction de valeur d'actifs liée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de

Bell Internet au deuxième trimestre de 2008 et d'une charge de 28 millions $ comptabilisée au quatrième trimestre de 2008 au titre d'une perte sur le contrat à long terme avec une grande entreprise cliente.

La diminution d'un exercice à l'autre du bénéfice d'exploitation en 2008 avait été atténuée par les éléments suivants :

- l'augmentation des produits d'exploitation des services vidéo, Internet, de connectivité à large bande et de TIC
- la compression des coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction de l'effectif et de la diminution de la charge de rémunération
- la diminution du coût lié à la vente de produits concordant avec la diminution des ventes globales d'équipements d'affaires et la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet au deuxième trimestre de 2008
- la diminution du coût des ventes découlant de la baisse du trafic interurbain et des tarifs internationaux plus bas
- la diminution des créances irrécouvrables découlant principalement des efforts que nous déployons à l'égard du recouvrement des débiteurs et des flux de trésorerie
- la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Secteur Services sans fil de Bell

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL	2009	2008	2007	% DE VARIATION 2009 PAR RAPPORT À 2008	% DE VARIATION 2008 PAR RAPPORT À 2007
Services	**4 102**	4 059	3 773	**1,1 %**	7,6 %
Produits	**405**	375	319	**8,0 %**	17,6 %
Total des produits d'exploitation externes	**4 507**	4 434	4 092	**1,6 %**	8,4 %
Produits intersectoriels	**51**	45	59	**13,3 %**	(23,7)%
Total des produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell	**4 558**	4 479	4 151	**1,8 %**	7,9 %

Comparaison des exercices 2009 et 2008

Les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell, comprenant les produits d'exploitation tirés des services réseau et des produits, ont augmenté de 1,8 % pour s'établir à 4 558 millions $ en 2009, contre 4 479 millions $ en 2008. Malgré la croissance de la clientèle et les acquisitions de La Source et de Virgin en juillet 2009, les produits d'exploitation ont été négativement touchés par le ralentissement économique, qui a entraîné une diminution de l'utilisation et des dépenses globales tant chez nos clients résidentiels que d'affaires.

Les produits d'exploitation tirés des services dans le sans-fil ont enregistré une progression de 1,1 % en 2009, ou de 43 millions $, pour s'établir à 4 102 millions $, contre 4 059 millions $ en 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle de l'utilisation plus intensive des services de données sans fil, de la croissance du nombre de nos abonnés et de l'acquisition de Virgin. La diminution du PMU de la composante services téléphoniques a ralenti la croissance des produits d'exploitation des services sans fil en 2009, traduisant l'incidence du ralentissement économique ainsi que les pressions de la concurrence sur les prix découlant de l'augmentation du taux de pénétration des marques complémentaires dans le marché.

Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 8,0 % en 2009 pour s'établir à 405 millions $, par rapport à 375 millions $ en 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement des acquisitions de La Source et de Virgin et de la croissance des ventes de téléphones intelligents.

À partir du troisième trimestre de 2009, le PMU, le taux de désabonnement et le coût d'acquisition dans le sans-fil reflètent la totalité des résultats de Virgin. Avant cette date, ces données reflétaient notre participation antérieure de 50 %. Les activations brutes, les activations nettes et les abonnés à la fin de la période aux périodes précédentes dans le sans-fil comprenaient toujours la totalité des abonnés de Virgin.

Le PMU des services sans fil a diminué en 2009, surtout par suite de la réduction de l'utilisation des services téléphoniques déclenchée par le ralentissement économique. La diminution du PMU de la composante services téléphoniques est attribuable à la réduction de l'utilisation reflétant la baisse des niveaux d'emploi et l'adoption de plus en plus fréquente par les abonnés de plans tarifaires plus généreux offrant davantage de services et de minutes d'appels, pour des prix mensuels moindres, ainsi qu'à la diminution des produits d'exploitation découlant de l'itinérance qui s'explique par la réduction des tarifs d'itinérance pour les appels entrants et par la limitation des déplacements des clients. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la croissance des produits d'exploitation des services de données, ce qui reflète une progression au chapitre de l'utilisation et de la pénétration des fonctions, conséquence de la vente d'un nombre plus élevé de téléphones intelligents, de clés pour l'accès Internet sans fil et d'autres appareils de transmission de données. En outre, en raison de l'inclusion d'une proportion accrue d'abonnés des services prépayés de Virgin dans nos calculs du PMU, le PMU pondéré de 2009 a subi une incidence négative si on le compare à celui de 2008, tandis que le PMU des services postpayés a peu changé. Bien que le PMU dans le sans-fil ait diminué en 2009, la baisse d'un exercice à l'autre a ralenti au second semestre de l'exercice.

Le PMU des services postpayés s'est établi à 62,87 $ par mois en 2009, en baisse contre 66,09 $ par mois en 2008, tandis que le PMU des services prépayés est essentiellement inchangé, à 17,15 $ par mois en 2009, comparativement à 17,14 $ par mois l'exercice précédent. Par conséquent, le PMU pondéré a diminué pour s'établir à 51,70 $ par mois en 2009, comparativement à 54,29 $ par mois en 2008.

Sur une base pro forma, en supposant que l'acquisition de Virgin ait eu lieu le 1er janvier 2008, le PMU des services postpayés ainsi que des services prépayés a diminué, d'un exercice à l'autre, en 2009. Le PMU des services postpayés s'est établi à 62,81 $ par mois en 2009, comparativement à 66,02 $ par mois en 2008. Le PMU des services prépayés a diminué en 2009 pour atteindre 17,53 $ par mois, contre 17,83 $ par mois l'exercice précédent. Par conséquent, le PMU pondéré a diminué pour s'établir à 50,88 $ par mois en 2009, comparativement à 52,70 $ par mois en 2008.

Malgré la faiblesse de l'économie et l'intensité de la concurrence, nos activations brutes dans le sans-fil ont augmenté de 8,7 % en 2009 pour s'établir à 1 794 000, comparativement à 1 651 000 en 2008. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement de la hausse des activations brutes de services postpayés et de services prépayés.

Les activations brutes de services postpayés ont augmenté de 8,9 % en 2009, pour s'établir à 1 056 000, contre 970 000 l'exercice précédent, reflétant l'accueil enthousiaste réservé par les clients au lancement du nouveau réseau HSPA/HSPA+, l'élargissement de notre gamme de combinés et de téléphones intelligents (y compris le iPhone d'Apple, le BlackBerry Bold, le LG Xenon et le Palm Pre), la croissance des activations de clés pour l'accès Internet sans fil et nos offres promotionnelles.

Les activations brutes de services prépayés ont augmenté de 8,4 % en 2009, pour s'établir à 738 000, contre 681 000 en 2008, ce qui reflète la croissance chez Virgin et la demande relativement plus forte pour les produits prépayés, les consommateurs réduisant leurs dépenses en période de faiblesse économique.

Notre taux de désabonnement pondéré a augmenté pour s'établir à 1,7 % en 2009, alors qu'il était de 1,6 % en 2008, ce qui reflète l'augmentation du taux de désabonnement de nos services postpayés et de nos services prépayés. Le taux de désabonnement des services postpayés a augmenté pour s'établir à 1,3 % en 2009, contre 1,2 % l'exercice précédent, en raison du nombre plus élevé de débranchements liés à la conjoncture et des offres accrocheuses de recrutement d'abonnés de nos concurrents. Le taux de désabonnement des services prépayés a augmenté pour s'établir à 3,2 % en 2009, contre 3,1 % en 2008.

Sur une base pro forma, notre taux de désabonnement pondéré a augmenté pour s'établir à 1,8 % en 2009, contre 1,7 % l'exercice précédent, ce qui reflète une hausse du taux de désabonnement des services postpayés et prépayés. Le taux de désabonnement des services postpayés a augmenté pour s'établir à 1,3 % en 2009, contre 1,2 % en 2008. Le taux de désabonnement des services prépayés a augmenté pour s'établir à 3,2 % en 2009, contre 3,1 % en 2008.

Par suite de l'augmentation des activations brutes d'abonnés, le total des activations nettes dans le sans-fil a augmenté de 6,3 % en 2009 pour s'établir à 373 000, comparativement à 351 000 en 2008. Les activations nettes de services postpayés, qui représentaient 89 % du total des activations nettes en 2009, ont été essentiellement stables d'un exercice à l'autre, à 331 000 comparativement à 332 000 en 2008, tandis que les activations nettes de services prépayés ont augmenté pour s'établir à 42 000 en 2009, contre 19 000 l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2009, nous fournissions le service à 6 833 000 abonnés des services sans fil, ce qui représente une augmentation de 5,2 % depuis la fin de 2008. Ce chiffre inclut un ajustement du total de notre clientèle en fin d'exercice à la suite d'une révision, à l'échelle de la société, des données sur les abonnés, qui a entraîné une diminution de 37 000 abonnés (35 000 abonnés des services postpayés et 2 000 abonnés des services prépayés). Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur les activations nettes d'abonnés en 2009.

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell ont augmenté de 7,9 % pour s'établir à 4 479 millions $ en 2008, contre 4 151 millions $ en 2007. Les produits d'exploitation des services sans fil ont progressé de 7,6 % pour s'établir à 4 059 millions $ en 2008; ces résultats sont surtout attribuables à une combinaison de facteurs, comme l'accroissement de la clientèle, l'utilisation beaucoup plus intensive des services de données et la hausse des produits d'exploitation découlant de l'itinérance. Les produits d'exploitation tirés des produits ont enregistré une progression de 17,6 % en 2008, pour s'établir à 375 millions $, comparativement à 319 millions $ en 2007. Cette amélioration d'un exercice à l'autre reflète la croissance du volume de ventes de combinés et les mises à niveau effectuées par les clients, principalement du fait de la croissance continue du nombre de nos abonnés, ainsi que l'augmentation du prix moyen des combinés en raison de la vente d'une plus forte proportion d'appareils de données haut de gamme.

En 2008, le PMU des services postpayés ainsi que des services prépayés a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 66,09 $ par mois et à 17,14 $ par mois, respectivement, par rapport à 65,88 $ par mois et à 17,11 $ par mois en 2007. Par conséquent, en considérant les services postpayés et les services prépayés sur une base combinée, le PMU pondéré a augmenté en 2008, pour s'établir à 54,29 $ par mois, comparativement à 53,92 $ par mois pour l'exercice précédent.

Les activations brutes de services sans fil ont augmenté de 0,7 % en 2008, passant de 1 640 000 en 2007 à 1 651 000, en raison de la hausse des activations brutes de services postpayés. Les activations brutes de services postpayés ont augmenté de 6,7 % en 2008, ce qui reflète nos offres promotionnelles, la demande croissante pour des combinés haut de gamme et des téléphones intelligents, un nombre accru de points de vente, de même que le lancement, par Virgin, de plans de services postpayés au début de 2008. Les activations brutes de services prépayés en 2008 ont diminué de 6,6 %, d'un exercice à l'autre, principalement en raison de l'accent mis avec plus d'insistance sur l'acquisition d'abonnés des services postpayés.

Notre taux de désabonnement pondéré en 2008 a légèrement diminué d'un exercice à l'autre, à 1,6 %, contre 1,7 % en 2007. Le taux de désabonnement des services postpayés a diminué pour s'établir à 1,2 % en 2008, contre 1,3 % en 2007, surtout du fait de nos stratégies de fidélisation de la clientèle et d'amélioration du service, tandis que le taux de désabonnement des services prépayés a augmenté pour s'établir à 3,1 %, alors qu'il était de 2,8 % en 2007, surtout par suite de l'augmentation des désactivations de comptes inactifs.

Le nombre d'activations nettes de services postpayés s'est considérablement amélioré en 2008, augmentant de 61 % pour s'établir à 332 000, contre 206 000 en 2007. Cette amélioration d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'incidence combinée de l'augmentation des activations brutes de services postpayés et de la diminution du taux de désabonnement de services postpayés. Malgré la hausse importante du nombre d'activations nettes de services postpayés, le total des activations nettes de services sans fil a diminué pour s'établir à 351 000 en 2008, contre 408 000 l'exercice précédent, du fait de la baisse des activations nettes de services prépayés, qui se sont établies à 19 000 en 2008, comparativement à 202 000 en 2007.

À la fin de 2008, nous avons ajusté notre clientèle des services sans fil à la fin de la période. Au cours du quatrième trimestre de 2008, nous avons mis hors service notre réseau sans fil analogique, qui avait été déployé au milieu des années 1980 et qui était arrivé à la fin de sa durée de vie utile. Nous avions commencé à aviser nos clients de ce retrait imminent à peu près un an plus tôt. Nous avons offert à ces clients des combinés numériques, sans frais, ainsi que la possibilité d'obtenir des téléphones à longue portée, plus puissants, à un prix abordable. La désactivation du reste des

abonnés analogiques a entraîné le retrait d'environ 37 000 abonnés (11 000 pour les services postpayés et 26 000 pour les services prépayés) de notre clientèle d'abonnés des services sans fil. En outre, nous avons ajusté notre clientèle des services sans fil à la fin de la période, de 32 000 abonnés des services postpayés, afin de tenir compte des clients éprouvant des problèmes de crédit lorsque l'option de services postpayés a été introduite chez Virgin au début de 2008. Ces ajustements n'ont pas été inclus dans la détermination des activations nettes ou du taux de désabonnement de 2008. Compte tenu des ajustements de la clientèle susmentionnés, à la fin de 2008, nous fournissions le service à 6 497 000 abonnés des services sans fil, ce qui représente une augmentation de 4,5 % par rapport à 2007.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL

Comparaison des exercices 2009 et 2008

Notre secteur Services sans fil de Bell a enregistré un bénéfice d'exploitation de 1 284 millions $ en 2009, soit une hausse de 3,5 % comparativement à 1 241 millions $ en 2008. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à la progression des produits d'exploitation, à la réduction des coûts d'acquisition d'abonnés, à la baisse des frais d'exploitation des réseaux, aux paiements moindres versés aux autres entreprises de télécommunications du fait de l'incidence combinée des volumes inférieurs au chapitre de l'itinérance et des tarifs inférieurs, à la baisse des frais de commercialisation et de vente ainsi qu'à la diminution des dépenses liées à la fidélisation de la clientèle et à la mise à niveau des combinés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation des coûts inhérente à l'accroissement de la clientèle et à l'utilisation plus intensive des services de données sans fil
- l'augmentation des coûts découlant du fait de fournir un contenu d'information plus riche et d'assurer la prestation des services offerts
- l'augmentation des coûts du service d'assistance à la clientèle, y compris la hausse des coûts relatifs aux garanties et aux réparations du fait que les appareils et services sont de plus en plus perfectionnés
- l'augmentation du coût des ventes de produits découlant d'une hausse marquée d'un exercice à l'autre des activations de téléphones intelligents
- l'accroissement des charges d'exploitation relativement aux acquisitions de La Source et de Virgin
- l'augmentation des taux pour la couverture des dollars américains en 2009 relativement à nos achats d'appareils sans fil libellés dans cette devise.

Le coût d'acquisition des services sans fil a diminué de 11,4 % en 2009 pour s'établir à 350 $ par activation brute, contre 395 $ par activation brute en 2008. Sur une base pro forma, le coût d'acquisition a diminué de 9,9 % en 2009 pour s'établir à 336 $ par activation brute, contre 373 $ l'exercice précédent. L'amélioration du coût d'acquisition des services sans fil découle de la diminution des frais de vente et de publicité et de la proportion accrue d'activations de clés pour l'accès Internet sans fil comparativement à l'exercice précédent. Les subventions au titre des combinés ont été plus élevées, d'un exercice à l'autre, en raison des pertes de change sur les couvertures en dollars américains subies à l'achat des combinés sans fil et de la réorientation des préférences en faveur de téléphones intelligents et d'appareils de données plus coûteux.

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Notre secteur Services sans fil de Bell a enregistré un bénéfice d'exploitation de 1 241 millions $ en 2008, soit une hausse de 3,6 % comparativement à 1 198 millions $ en 2007. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation et à la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des charges d'exploitation du réseau pour soutenir la prestation de services à une clientèle plus nombreuse et l'utilisation accrue des services de données et d'itinérance
- les coûts accrus inhérents à l'offre de contenu d'information et à la prestation des services offerts
- la hausse du coût lié à la vente des produits cadrant avec l'augmentation des produits d'exploitation tirés des équipements
- la hausse des coûts de fidélisation de la clientèle ainsi que de mise à niveau des combinés
- la hausse des coûts de la main-d'œuvre découlant de la hausse des volumes d'appels des centres d'appels et des nouveaux magasins.

Le coût d'acquisition des services sans fil a diminué de 2,2 % en 2008 pour s'établir à 395 $ par activation brute, contre 404 $ par activation brute en 2007. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement de la diminution des subventions au titre des combinés, malgré l'accroissement des ventes d'appareils de données haut de gamme, ainsi que de la réduction des frais de commercialisation.

Secteur Bell Aliant

PRODUITS D'EXPLOITATION DE BELL ALIANT

PRODUITS D'EXPLOITATION DE BELL ALIANT	2009	2008	2007	% DE VARIATION 2009 PAR RAPPORT À 2008	% DE VARIATION 2008 PAR RAPPORT À 2007
Services locaux et d'accès	**1 348**	1 394	1 426	**(3,3)%**	(2,2)%
Services interurbains	**399**	429	445	**(7,0)%**	(3,6)%
Services de données	**632**	598	522	**5,7 %**	14,6 %
Services sans fil	**78**	72	53	**8,3 %**	35,8 %
Équipement et autres	**428**	462	471	**(7,4)%**	(1,9)%
Total des produits d'exploitation externes	**2 885**	2 955	2 917	**(2,4)%**	1,3 %
Produits d'exploitation intersectoriels	**289**	342	398	**(15,5)%**	(14,1)%
Total des produits d'exploitation de Bell Aliant	**3 174**	3 297	3 315	**(3,7)%**	(0,5)%

Comparaison des exercices 2009 et 2008

Les produits d'exploitation du secteur Bell Aliant ont diminué de 3,7 % pour s'établir à 3 174 millions $ en 2009, contre 3 297 millions $ en 2008. La diminution d'un exercice à l'autre découle de l'érosion continue au chapitre des services locaux sur fil et des services interurbains de Bell Aliant et de la baisse des ventes de produits de télécommunications. Ces baisses ont été partiellement compensées par l'augmentation des produits d'exploitation découlant de la croissance des services Internet et de connectivité à large bande IP, ainsi que par l'augmentation des produits d'exploitation des services sans fil et de TI. La réduction progressive des activités d'AMP au troisième trimestre de 2008, Bell ayant fait part de sa décision de résilier le contrat d'AMP à titre de distributeur exclusif dans le Canada atlantique, a également négativement touché les produits d'exploitation de Bell Aliant en 2009.

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 3,3 % en 2009, s'établissant à 1 348 millions $, contre 1 394 millions $ en 2008. Ce résultat est attribuable à la baisse de 5,1 % de la clientèle d'abonnés des SAR en 2009, ce qui reflète les pertes de clients dues à la concurrence étant donné que nos concurrents pratiquent des prix bas et sont de plus en plus actifs au chapitre de l'activité promotionnelle, sans compter qu'ils accroissent leur part du marché de la téléphonie par câble; il est aussi attribuable à la substitution par d'autres services, y compris le sans-fil et les services voix sur IP. La diminution des produits d'exploitation a été atténuée par les programmes de fidélisation ciblant les abonnés générant une valeur élevée, les majorations de tarifs dans certaines zones du territoire de Bell Aliant et la pénétration accrue des fonctions et des services groupés. Au 31 décembre 2009, Bell Aliant fournissait le service à 2 926 000 abonnés des SAR, comparativement à 3 082 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services interurbains ont diminué de 7,0 % en 2009, pour s'établir à 399 millions $, contre 429 millions $ en 2008. La diminution est imputable à la baisse annuelle de 4,1 % des minutes de conversation en 2009, en raison des pertes dues à la concurrence et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services IP. Le PMPM a diminué de 2,1 % en 2009 pour s'établir à 0,093 $, contre 0,095 $ en 2008, en raison des réductions de tarifs, principalement accordées aux clients d'affaires, et du fait que les clients des services résidentiels continuent de délaisser les plans d'appels à la minute pour donner la préférence aux plans à prix fixe.

Les produits d'exploitation des services de données ont augmenté de 5,7 % en 2009 pour s'établir à 632 millions $, par rapport à 598 millions $ en 2008. Cette amélioration d'un exercice à l'autre est attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation du service Internet découlant d'une augmentation de 7,0 % du nombre d'abonnés au service haute vitesse et d'une amélioration du PMU des services résidentiels attribuable à la croissance des services à valeur ajoutée et aux majorations de tarifs appliquées au cours de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2009, Bell Aliant comptait 810 000 abonnés à Internet haute vitesse, comparativement à 757 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services sans fil ont augmenté de 8,3 % en 2009 pour s'établir à 78 millions $, contre 72 millions $ en 2008, ce qui s'explique principalement par l'accroissement de la clientèle et l'augmentation du PMU. Au 31 décembre 2009, Bell Aliant comptait 121 000 abonnés du sans-fil, ce qui représente une hausse de 6,1 % depuis la fin de 2008.

Les produits d'exploitation des équipements et autres ont diminué de 7,4 % en 2009 pour s'établir à 428 millions $, contre 462 millions $ en 2008. La diminution d'un exercice à l'autre est imputable à la baisse des ventes de produits de télécommunications en 2009 comparativement à 2008. En 2009, les produits d'exploitation des équipements et autres ont également été négativement touchés par la réduction progressive des activités d'AMP au troisième trimestre de 2008.

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Les produits d'exploitation du secteur Bell Aliant ont diminué de 0,5 % pour s'établir à 3 297 millions $ en 2008, contre 3 315 millions $ en 2007. La baisse d'un exercice à l'autre traduit principalement la réduction progressive des activités d'AMP au troisième trimestre de 2008, ainsi que la diminution continue des produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès et des services interurbains, qui a été compensée par l'augmentation des produits d'exploitation tirés des services de données (y compris Internet), de TI et sans fil.

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 2,2 % en 2008, pour s'établir à 1 394 millions $, contre 1 426 millions $ en 2007. Ce résultat est imputable à la baisse de 3,4 % du nombre d'abonnés des SAR depuis la fin de 2007. La diminution des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre a été plus faible que le rythme d'érosion du nombre d'abonnés des SAR de Bell Aliant, surtout en raison de l'incidence des majorations de tarifs dans certaines zones du territoire de Bell Aliant et de la pénétration accrue des fonctions à valeur ajoutée et des services groupés. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant fournissait le service à 3 082 000 abonnés des SAR, comparativement à 3 191 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services interurbains ont totalisé 429 millions $ en 2008, en baisse de 3,6 %, comparativement à 445 millions $ en 2007. Ce résultat est imputable en grande partie à la baisse de 3,7 % des minutes d'interurbains annuelles. Le PMPM a diminué pour s'établir à 0,095 $ en 2008, contre 0,096 $ en 2007.

Les produits d'exploitation des services de données, incluant le service Internet, ont augmenté de 14,6 % en 2008 pour s'établir à 598 millions $, comparativement à 522 millions $ en 2007, principalement par suite de l'augmentation de 9,9 % du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse, ainsi que de la croissance des services de connectivité à large bande IP comme le RPV. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant comptait 757 000 abonnés à Internet haute vitesse, comparativement à 689 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services sans fil ont progressé de 35,8 % en 2008 pour s'établir à 72 millions $, contre 53 millions $ en 2007. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable

à l'incidence combinée d'une clientèle plus nombreuse et de la hausse du PMU découlant principalement de la croissance des services de données. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant comptait 114 000 abonnés des services sans fil, ce qui représente une hausse d'environ 20 % depuis la fin de 2007.

Les produits d'exploitation des équipements et autres ont diminué de 1,9 % en 2008 pour s'établir à 462 millions $, contre 471 millions $ en 2007. La diminution en 2008 découle principalement de la réduction progressive des activités d'AMP, partiellement compensée par la hausse, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation tirés des services de TI du fait de la croissance de l'activité liée aux projets de TI dans le secteur des soins de santé, et par l'augmentation des ventes de produits de TI à quelques clients clés.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DE BELL ALIANT

Comparaison des exercices 2009 et 2008

Le bénéfice d'exploitation du secteur Bell Aliant a augmenté de 4,5 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 759 millions $ en 2009, contre 726 millions $ en 2008. L'amélioration d'un exercice à l'autre est surtout attribuable à la compression des coûts de la main-d'œuvre par suite des programmes de réduction de l'effectif mis en œuvre au quatrième trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2009, ainsi qu'au recours moins fréquent à des consultants et à de la main-d'œuvre contractuelle pour les services de TI. D'autres initiatives au chapitre de la maîtrise des coûts, qui ont entraîné une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, ainsi que la diminution des frais de restructuration et autres, ont également contribué à l'augmentation du bénéfice d'exploitation en 2009. Ces facteurs favorables ont été partiellement contrebalancés par la diminution des produits d'exploitation totaux et l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux d'un exercice à l'autre.

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Le bénéfice d'exploitation de Bell Aliant a augmenté de 1,7 % en 2008 pour s'établir à 726 millions $, contre 714 millions $ en 2007. La diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux et la gestion serrée des frais de vente, généraux et administratifs ont amplement contrebalancé la diminution des produits d'exploitation, la hausse du coût des ventes découlant de la croissance des ventes liées aux TI, l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que la hausse des frais de restructuration et autres reflétant une charge comptabilisée au quatrième trimestre de 2008 relativement à une initiative de réduction de la main-d'œuvre visant à supprimer environ 500 postes de cadres en 2009.

GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

Dette nette

	2009	2008
Dette à court terme[1]	**600**	2 201
Dette à long terme	**10 299**	10 099
Titrisation de créances	**1 305**	1 305
Actions privilégiées	**2 770**	2 770
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	**(687)**	(3 052)
Total de la dette nette	**14 287**	13 323

(1) Inclut les avances bancaires et les effets à payer.

La dette nette a augmenté de 964 millions $ pour s'établir à 14 287 millions $ en 2009, une situation principalement attribuable à la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. BCE Inc. a versé des dividendes de 1 201 millions $ sur actions ordinaires, racheté et annulé 36 millions d'actions ordinaires en circulation, pour un montant de 894 millions $, et investi 338 millions $ dans des acquisitions d'entreprises, y compris celles de Virgin et de La Source. Ces diminutions de trésorerie ont été partiellement compensées par des flux de trésorerie disponibles de 1 456 millions $ en 2009.

Données liées aux actions en circulation

(en millions)	2009	2008
Actions ordinaires	**767,2**	803,1
Options sur actions	**11,3**	15,0

Nous avions 767,2 millions d'actions ordinaires en circulation à la fin de 2009, soit une diminution de 35,9 millions par rapport à 2008, découlant du rachat par BCE Inc. de 36 millions de ses actions ordinaires en circulation à des fins d'annulation dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités, contrebalancée en partie par les options sur actions qui ont été exercées en 2009. Au 28 février 2010, 765,2 millions d'actions ordinaires et 10,3 millions d'options sur actions étaient en circulation.

Le nombre d'options sur actions en cours à la fin de 2009 s'est établi à 11,3 millions, soit une diminution de 3,7 millions par rapport à 2008. Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions en cours au 31 décembre 2009 était de 32 $. Du total des options sur actions en cours au 31 décembre 2009, 8,8 millions pouvaient être exercées au prix d'exercice moyen pondéré de 34 $. En 2009 :

- 0,1 million d'options attribuées antérieurement ont été exercées
- 3,6 millions d'options attribuées antérieurement ont été éteintes.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un sommaire des rentrées et des sorties de fonds.

				% DE VARIATION	
	2009	2008	2007	2009 PAR RAPPORT À 2008	2008 PAR RAPPORT À 2007
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 884	5 909	5 730	(17,3)%	3,1 %
Distributions de Bell Aliant à BCE	291	290	282	0,3 %	2,8 %
Dépenses en immobilisations	(2 854)	(2 986)	(3 140)	4,4 %	4,9 %
Autres activités d'investissement	(89)	(726)	13	87,7 %	n.s.
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées	(107)	(129)	(124)	17,1 %	(4,0)%
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(369)	(366)	(404)	(0,8)%	9,4 %
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	(300)	(303)	(397)	1,0 %	23,7 %
Flux de trésorerie disponibles	1 456	1 689	1 960	(13,8)%	(13,8)%
Flux de trésorerie disponibles non distribués de Bell Aliant	9	13	115	(30,8)%	(88,7)%
Acquisitions d'entreprises	(338)	(56)	(163)	n.s.	65,6 %
Cessions d'entreprises	11	(10)	3 123	n.s.	n.s.
Formation de Bell Aliant	–	–	(7)	–	100,0 %
Frais de transformation en société fermée	(7)	(163)	(49)	95,7 %	n.s.
Augmentation des placements	(53)	(8)	(27)	n.s.	70,4 %
Diminution des placements	113	1	192	n.s.	(99,5)%
Remboursement net d'instruments d'emprunt	(1 385)	(451)	(1 766)	n.s.	74,5 %
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	(1 201)	(587)	(1 147)	n.s.	48,8 %
Émission d'actions ordinaires	2	50	153	(96,0)%	(67,3)%
Rachat d'actions ordinaires	(894)	(92)	(227)	n.s.	59,5 %
Rachat de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle	–	–	(333)	–	100,0 %
Autres activités de financement	(90)	16	(66)	n.s.	n.s.
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	2	3	319	(33,3)%	(99,1)%
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 375)	405	2 077	n.s.	(80,5)%

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 4 884 millions $, une diminution de 1 025 millions $, ou de 17,3 %, comparativement à 5 909 millions $ en 2008. La diminution est imputable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 836 millions $ des cotisations aux régimes de retraite, notamment une cotisation volontaire de 500 millions $ aux régimes de retraite de Bell
- une diminution de 88 millions $ des intérêts reçus par suite de la diminution des taux d'intérêt sur les placements temporaires de fonds liquides et de celle des soldes d'encaisse moyens
- une augmentation de 56 millions $ des impôts payés
- une augmentation des investissements dans le fonds de roulement.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par l'augmentation du bénéfice en trésorerie découlant de l'augmentation du BAIIA, en excluant la charge nette au titre des avantages sociaux de 190 millions $.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 5 909 millions $ en 2008, une augmentation de 179 millions $, ou de 3,1 %, comparativement à 5 730 millions $ en 2007. L'augmentation est attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 152 millions $ des paiements d'intérêts nets en raison de la diminution des soldes d'endettement moyens et de l'augmentation des intérêts créditeurs
- une diminution de 33 millions $ des cotisations versées aux régimes de retraite
- une amélioration au chapitre du fonds de roulement.

Ces améliorations ont été en partie contrebalancées par :

- l'augmentation de 187 millions $ au titre de paiements liés à la restructuration et autres en raison des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre
- la diminution du BAIIA, compte non tenu de la charge nette au titre des avantages sociaux de 147 millions $
- l'augmentation de 76 millions $ des impôts payés en raison des remboursements plus élevés reçus en 2007
- la diminution de 21 millions $ des encaissements au titre de la titrisation de créances.

Flux de trésorerie disponibles

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 1 456 millions $ en 2009, en baisse de 233 millions $, ou de 13,8 %, par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 1 689 millions $ en 2008. Ce résultat découle des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moindres de 1 025 millions $, en partie compensés par la réduction de 132 millions $ des dépenses en immobilisations et un investissement moins important en 2009 pour acquérir des licences d'utilisation du spectre pour les SSFE. En 2009, nous avons investi 40 millions $ dans des licences d'utilisation du spectre, comparativement à 741 millions $ en 2008.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 1 689 millions $ en 2008, en baisse de 271 millions $, ou de 13,8 %, par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 1 960 millions $ en 2007. Cette diminution découle de notre achat de licences d'utilisation du spectre pour les SSFE, pour un montant de 741 millions $, en partie compensé par des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation supérieurs de 179 millions $ et des dépenses en immobilisations moindres de 154 millions $.

Dépenses en immobilisations

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Les dépenses en immobilisations de BCE se sont élevées à 2 854 millions $ en 2009, comparativement à 2 986 millions $ en 2008. En pourcentage des produits d'exploitation, les dépenses en immobilisations de BCE ont diminué pour s'établir à 16,1 % en 2009, contre 16,9 % en 2008.

Chez Bell, les dépenses en immobilisations en 2009 ont diminué de 2,8 %, pour s'établir à 2 390 millions $, comparativement à 2 459 millions $ l'exercice précédent. Ces chiffres représentent un ratio d'intensité du capital de 15,9 % en 2009, comparativement à 16,5 % en 2008. Même si les dépenses totales ont été inférieures d'un exercice à l'autre, nous avons maintenu les dépenses à l'égard des grandes priorités dans les secteurs de croissance de notre entreprise, avec plus de 80 % du capital investi en 2009 l'ayant été pour nos cinq impératifs stratégiques. En 2009, nous avons effectué de nouveaux investissements dans nos réseaux à large bande, tant sur fil que sans fil, ce qui comprend le déploiement d'un réseau national HSPA/HSPA+, la poursuite du déploiement du réseau de type FTTN dans des quartiers résidentiels et de la fibre dans de nouveaux immeubles en copropriété et autres immeubles à logements multiples, principalement dans le corridor Québec-Windsor, ainsi que les augmentations de la vitesse et de la capacité de notre infrastructure de réseau fédérateur IP. Toutefois, la réduction des dépenses affectées à l'entretien de notre infrastructure réseau traditionnelle et à l'exécution de nos contrats avec les grandes entreprises ainsi que les coûts accrus liés aux locaux en 2008 pour constituer les bureaux périphériques à Montréal, à Toronto et à Calgary ont entraîné une diminution des dépenses en immobilisations globales en 2009.

Les dépenses en immobilisations chez Bell Aliant ont diminué pour s'établir à 464 millions $ en 2009, contre 527 millions $ en 2008, du fait de la réduction planifiée des dépenses en immobilisations pour 2009 et des dépenses plus importantes consenties en 2008 en vue de l'expansion de la place occupée par le réseau à large bande.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les dépenses en immobilisations de BCE se sont élevées à 2 986 millions $ en 2008, comparativement à 3 140 millions $ en 2007. En pourcentage des produits d'exploitation, les dépenses en immobilisations de BCE ont diminué pour s'établir à 16,9 % en 2008, contre 17,7 % en 2007. La diminution s'explique principalement par la vente de Télésat, le 31 octobre 2007, qui a résulté en l'absence de dépenses en immobilisations pour Télésat en 2008, comparativement à 188 millions $ en 2007.

La baisse des dépenses chez Bell Aliant, particulièrement au premier semestre de 2008, a également contribué à la diminution globale des dépenses en immobilisations de BCE en 2008. Ces réductions découlent de l'achèvement de la phase accélérée de son investissement dans la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds en 2007 et de la diminution planifiée des dépenses en immobilisations pour 2008. Les dépenses en immobilisations de Bell Aliant en 2008 ont diminué de 1,9 %, pour s'établir à 527 millions $, comparativement à 537 millions $ l'exercice précédent.

Chez Bell, les dépenses en immobilisations ont augmenté de 1,8 % en 2008 pour s'établir à 2 459 millions $, contre 2 415 millions $ en 2007, ce qui représente un ratio d'intensité du capital stable de 16,5 % d'un exercice à l'autre. La majeure partie des dépenses étaient concentrées sur les priorités stratégiques dans les secteurs de croissance de notre entreprise, y compris les investissements visant à améliorer et à mettre à niveau notre réseau sans fil, à étendre l'accès et les capacités à large bande grâce au programme de technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds de Bell, ainsi qu'à répondre à la demande des clients et à leurs attentes en matière de service. L'augmentation des dépenses liées à la capacité des stations cellulaires sans fil et à la qualité du signal, l'instauration d'un programme de cartes à puce chez Bell Télé et notre déménagement dans des bureaux périphériques de Montréal, de Toronto et de Calgary ont également contribué à l'accroissement des dépenses en immobilisations d'un exercice à l'autre. Cette situation a été en partie compensée par la diminution des dépenses en vue de l'entretien de notre infrastructure réseau traditionnelle et la réduction des dépenses liées aux TI affectées aux mises à niveau des systèmes, au matériel de bureau et à l'amélioration des processus.

Acquisitions d'entreprises

Nous avons investi 338 millions $ en 2009 dans des acquisitions d'entreprises, y compris celles de Virgin et de La Source.

Nous avions investi 56 millions $ en 2008 dans diverses acquisitions d'entreprises, comparativement à 163 millions $ en 2007, principalement en raison de la transformation en société fermée de Bell Nordiq par Bell Aliant.

Cessions d'entreprises

Le 31 octobre 2007, nous avons vendu Télésat, notre filiale de services par satellite, qui constituait notre secteur Télésat, et nous avons réalisé un produit net en espèces de 3 123 millions $.

Frais de transformation en société fermée

En 2008, les frais de transformation en société fermée se sont établis à 163 millions $, en hausse de 114 millions $ par rapport à 49 millions $ en 2007. Les montants engagés en 2008 comprenaient les coûts liés au maintien en poste d'employés et les coûts associés à l'opération proposée de transformation en société fermée se rapportant aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil.

Augmentation/diminution des placements

Les flux de trésorerie provenant des placements en 2009 et en 2007 se rapportaient aux ventes de placements disponibles à la vente effectuées au cours de ces périodes.

Les flux de trésorerie utilisés aux fins des placements en 2009 représentent notre acquisition d'une participation minoritaire dans le Club de hockey Canadien de Montréal et le Centre Bell.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison d'une dette à court terme et d'une dette à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée de facilités bancaires et d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme.

2009

En 2009, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 1 385 millions $, déduction faite des émissions. Les remboursements sur la dette comprenaient le remboursement d'un montant de 1 450 millions $ au titre de débentures en ce qui a trait à Bell Canada et d'un montant de 650 millions $ au titre d'effets à payer en ce qui a trait à BCE Inc., le remboursement d'un montant de 150 millions $ au titre de facilités de crédit en ce qui a trait à Bell Aliant, des paiements d'avances bancaires et d'effets à payer d'environ 200 millions $ et des paiements en vertu de contrats de location-acquisition. Ces paiements ont été partiellement contrebalancés par l'émission, par Bell Canada, de débentures à moyen terme d'un montant en capital de 1 milliard $ et l'émission, par Bell Aliant Communications régionales, société en commandite, de billets à moyen terme d'un montant en capital de 350 millions $.

2008

En 2008, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 451 millions $, déduction faite des émissions. Il s'agissait principalement de paiements en vertu de contrats de location-acquisition.

2007

En 2007, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 1 766 millions $, déduction faite des émissions. Les remboursements comprennent un montant de 1 175 millions $ au titre de débentures en ce qui a trait à Bell Canada, un montant de 1 135 millions $ au titre de facilités de crédit en ce qui a trait à Bell Aliant et des paiements en vertu de contrats de location-acquisition. Cette situation a été en partie contrebalancée par les émissions nettes par Bell Aliant de billets à moyen terme pour un montant de 900 millions $ et par une augmentation des emprunts au titre d'effets à payer et d'avances bancaires.

Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires

En 2009, BCE Inc. a versé un dividende annuel sur actions ordinaires de 1,54 $ par action ordinaire. BCE Inc. a annoncé trois augmentations du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE Inc., lesquelles représentent un augmentation de 19 %. Le dividende est passé de 1,46 $ par action ordinaire au début de 2009 à 1,74 $ par action ordinaire au début de 2010.

En 2008, les dividendes moins élevés qui ont été versés, soit 0,73 $ par action ordinaire, s'expliquaient par les dividendes impayés sur nos actions ordinaires au deuxième et au troisième trimestres de 2008 en raison des modalités associées à l'opération proposée de transformation en société privée.

En 2007, nous avons versé des dividendes de 1,425 $ par action ordinaire.

Rachat d'actions ordinaires

2009

BCE Inc. a racheté et annulé 36 millions d'actions ordinaires en circulation, pour un décaissement total de 894 millions $, dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2008 et de 2009. Le programme est terminé.

2008

En 2008, BCE Inc. a racheté 7,5 millions d'actions ordinaires en circulation dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2008 et de 2009, pour un décaissement total de 178 millions $. Parmi les actions rachetées, une tranche de 4 millions d'actions a été annulée en 2008, pour un coût total de 92 millions $, et la tranche restante de 3,5 millions d'actions a été annulée au début de 2009, pour un coût total de 86 millions $.

2007

En 2007, BCE Inc. a racheté et annulé 7,4 millions d'actions ordinaires en circulation, pour un décaissement total de 227 millions $ dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2007. Les rachats d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités avaient été interrompus pour la durée résiduelle du programme.

Activités de financement de filiales avec des tiers

En 2007, Bell Aliant a racheté 10,6 millions de parts dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités, pour un décaissement total de 330 millions $.

Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées

Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées se sont établis à 319 millions $ en 2007. Le produit net tiré de la vente d'ADS par Bell Aliant a été de 327 millions $.

Cotes de crédit

Les taux d'intérêt que nous payons sont en partie fonction de la qualité de nos cotes de crédit. Au 11 mars 2010, Standard & Poor's Financial Services LLC, une filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc. (S&P), DBRS Limited (DBRS) et Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) ont attribué à BCE Inc. et à Bell Canada des cotes de solvabilité élevées inchangées et des perspectives stables. Le fait d'avoir des cotes de solvabilité élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les cotes sont moins élevées.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit clés de BCE Inc. et de Bell Canada au 11 mars 2010.

BCE INC.

	DBRS	MOODY'S	S&P
Dette à long terme	BBB (élevée)	Baa2	BBB+
Actions privilégiées	Pfd-3 (élevée)	–	P-2 (faible)

BELL CANADA

	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-1 (faible)	P-2	A-2
Dette à long terme	A (faible)	Baa1	BBB+
Dette à long terme subordonnée	BBB	Baa2	BBB

Les cotes de solvabilité élevées attribuées par Moody's, S&P et DBRS reflètent la solidité de notre bilan et nos perspectives commerciales dans le contexte économique actuel.

Notre ligne de conduite financière consiste à maintenir des cotes de solvabilité élevées nous permettant d'avoir une plus grande marge de manœuvre financière et d'emprunter à des coûts peu élevés. Les objectifs de notre ligne de conduite financière relativement à Bell consistent à maintenir un ratio dette nette/BAIIA ajusté d'entre 1,5 et 2,0 fois et un ratio BAIIA ajusté/intérêts débiteurs nets supérieur à 7,5 fois. Dans ces ratios cibles, la dette nette inclut les montants impayés au titre de notre programme de titrisation de créances et le total de nos actions privilégiées en circulation. Les intérêts débiteurs nets comprennent les dividendes sur les actions privilégiées et les pertes découlant des ventes en raison de notre programme de titrisation de créances. Le BAIIA ajusté inclut les distributions en espèces reçues de Bell Aliant. Le calcul et les composantes de ces ratios visent à refléter les méthodologies généralement utilisées par les agences d'évaluation du crédit.

Liquidité

Sources de liquidités

Nos soldes d'encaisse à la fin de 2009 s'élèvent à 687 millions $. Nous prévoyons que ces soldes d'encaisse et nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation estimatifs de 2010 nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2010 pour couvrir les dépenses en immobilisations, la capitalisation des régimes d'avantages sociaux, le paiement des dividendes, les rachats d'actions ordinaires de BCE Inc. dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2010 de BCE Inc., le règlement des obligations contractuelles et de la dette impayée ainsi que les besoins au titre des activités en cours et d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2010 devaient excéder nos soldes d'encaisse et les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation, nous prévoyons combler cette insuffisance au moyen des facilités de financement engagées et non engagées dont nous disposons actuellement ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Grâce à ces flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation, à nos soldes d'encaisse et à nos facilités de financement, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance future. Au besoin, nous pourrions, dans la mesure du possible, accroître nos sources de liquidités en procédant à l'émission de titres d'emprunt ou de participation additionnels, ou en vendant des actifs non essentiels, ce que nous pourrions faire pour soutenir le financement des acquisitions d'entreprises ou pour parer aux éventualités.

Le tableau ci-après est un résumé du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2009.

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT ÉMISES ET INUTILISÉES	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées				
Bell Canada[1] – Facilité renouvelable (y compris le programme d'emprunts sous forme de papier commercial de soutien)	1 400	–	268	1 132
Bell Aliant[1] – Facilité renouvelable (y compris le programme d'emprunts sous forme de papier commercial de soutien)	550	–	27	523
Autres	558	40	241	277
Total des facilités de crédit engagées	2 508	40	536	1 932
Facilités de crédit non engagées				
Bell Canada	225	2	89	134
Bell Aliant	14	–	1	13
Total des facilités de crédit non engagées	239	2	90	147
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	2 747	42	626	2 079

(1) La facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de soutien actuelle de Bell Canada, d'un montant de 1 400 millions $, vient à échéance en mai 2012 et la facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de soutien de Bell Aliant, d'un montant de 550 millions $, vient à échéance en juillet 2011.

Bell Canada et Bell Aliant peuvent émettre, en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, des effets jusqu'à concurrence du montant net disponible de leurs facilités de crédit bancaire renouvelables engagées de soutien, lequel peut être prélevé en tout temps. Bell Canada et Bell Aliant n'avaient aucun emprunt sous forme de papier commercial en cours au 31 décembre 2009.

Nos attentes quant à notre capacité de répondre à nos besoins de liquidités en 2010 au moyen des flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation et des soldes d'encaisse sont fondées sur certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation, qui sont décrites à la rubrique *Perspectives commerciales et hypothèses*. Pour obtenir une description des facteurs de risque susceptibles de toucher nos activités et, par conséquent, nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, se reporter aux rubriques *Environnement concurrentiel*, *Cadre réglementaire* et *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*. En outre, notre capacité d'accroître nos sources de liquidités en procédant à l'émission de titres d'emprunt et de titres de participation additionnels dépend largement de la condition existante des marchés, des perspectives pour notre entreprise et de nos cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Pour obtenir une description des facteurs de risque susceptibles de toucher notre capacité d'émettre des titres d'emprunt et des titres de participation additionnels, se reporter au risque intitulé *Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire, nous devrons peut-être réduire nos dépenses en immobilisations ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs* à la rubrique *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*.

Besoins de liquidités

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

En 2010, nos dépenses en immobilisations seront concentrées sur nos priorités stratégiques, la croissance de la demande et la qualité du service, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Nos régimes d'avantages sociaux comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, ainsi que d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages sociaux, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes et les règlements sur les pensions. Notre capitalisation prévue pour 2010 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme en 2010. L'évaluation la plus récente de la plupart de nos régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2008.

Pour obtenir une description plus détaillée des risques qui pourraient faire en sorte que la capitalisation réelle de nos régimes d'avantages sociaux diffère sensiblement de nos estimations actuelles, se reporter au risque intitulé *Nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les contributions à nos régimes d'avantages sociaux en fonction de divers facteurs* à la rubrique *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*.

CAPITALISATION PRÉVUE POUR 2010	BELL	BELL ALIANT	TOTAL
Prestations déterminées – coût des services rendus	200	50	250
Prestations déterminées – déficit	170	100	270
Prestations déterminées	370	150	520
Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi	90	10	100
Cotisations déterminées	40	10	50
Total – régimes d'avantages sociaux	500	170	670

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 520 millions $ à nos régimes de retraite à prestations déterminées en 2010, y compris les régimes des filiales et les régimes complémentaires sous réserve d'évaluations actuarielles en voie d'être finalisées. Nous prévoyons également pour 2010 verser environ 100 millions $ aux bénéficiaires en vertu d'autres régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi et faire une cotisation d'environ 50 millions $ aux régimes de retraite à cotisations déterminées.

En 2010, la capitalisation de nos régimes de retraite à prestations déterminées devrait être inférieure à celle de 2009, surtout en raison des rendements plus élevés des actifs des régimes en 2009 et d'une cotisation volontaire de 500 millions $ aux régimes de retraite faite en 2009, en partie compensée par une augmentation du taux d'actualisation au titre de la solvabilité. Notre estimation des besoins de capitalisation ne tient pas compte de l'annonce, faite par le ministre des Finances le 27 octobre 2009, d'une proposition de réforme des régimes de retraite fédéraux.

Bell Canada a cessé d'accepter de nouveaux participants à son régime de retraite à prestations déterminées en janvier 2005 afin de supprimer la volatilité de son obligation au titre des prestations relativement à tous les nouveaux employés, lesquels participent dorénavant au régime à cotisations déterminées. De même, en 2006, nous avions annoncé l'abandon graduel, sur une période de dix ans, des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour tous les employés; en conséquence, la capitalisation des avantages sociaux postérieurs à l'emploi de Bell sera graduellement éliminée après 2016.

VERSEMENTS DE DIVIDENDES

En 2010, les dividendes en espèces à verser sur les actions ordinaires de BCE Inc. devraient être plus élevés qu'en 2009, le conseil d'administration de BCE Inc. ayant approuvé trois augmentations du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE Inc. en 2009. Par conséquent, le dividende sur les actions ordinaires de BCE Inc. a augmenté de 19 %, passant de 1,46 $ par action ordinaire au début de 2009 à 1,74 $ par action ordinaire au début de 2010. Ces augmentations sont conformes à la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE Inc., laquelle prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % du BPA ajusté. La politique de dividendes de BCE Inc. et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE Inc.

OPRA DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2010 DE BCE INC.

Dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2010 de BCE Inc., l'entreprise est autorisée à racheter ses actions ordinaires en circulation jusqu'à concurrence d'un montant de 500 millions $ tout au long de 2010. Au 28 février 2010, BCE Inc. avait dépensé environ 75 millions $ dans le cadre de son OPRA dans le cours normal des activités de 2010.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2009, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2010	2011	2012	2013	2014	PAR LA SUITE	TOTAL
Dette à long terme[1]	357	1 009	513	73	1 559	5 349	8 860
Effets à payer et avances bancaires	53	–	–	–	–	–	53
Contrats de location-acquisition	332	363	224	225	199	1 784	3 127
Contrats de location-exploitation	215	185	154	139	127	686	1 506
Engagements à l'égard des dépenses en immobilisations	78	56	98	88	82	826	1 228
Obligations d'achats	1 364	994	696	360	350	887	4 651
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et les avances bancaires	567	530	470	450	400	5 516	7 933
Encaissements nets d'intérêts sur dérivés	(32)	(23)	(13)	(8)	(3)	(2)	(81)
Total	2 934	3 114	2 142	1 327	2 714	15 046	27 277

(1) Inclut un montant de 750 millions $ au titre de la dette à long terme échéant en 2011 comprenant les billets à moyen terme à 4,72 %, série 1, de Bell Aliant pour un montant de 750 millions $.

Grâce à notre stratégie en matière de trésorerie, mise de l'avant au cours des derniers exercices, nous avons un calendrier intéressant pour les échéances de titres d'emprunt à long terme.

Les contrats de location-acquisition comprennent des intérêts théoriques de 1 157 millions $.

Les loyers versés relativement aux contrats de location-exploitation ont été de 236 millions $ en 2009, de 233 millions $ en 2008 et de 260 millions $ en 2007.

Les obligations d'achats comprennent principalement les obligations contractuelles en vertu de contrats de service. Nos engagements en matière de dépenses en immobilisations comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

En date du 31 décembre 2009, nous avions d'autres passifs à long terme qui sont exclus du tableau, y compris une obligation au titre des prestations constituées, des passifs d'impôts futurs, des produits reportés, et divers autres passifs à long terme.

L'obligation au titre des prestations constituées et les passifs d'impôts futurs sont exclus puisque nous ne pouvons pas déterminer avec certitude le moment ni les besoins de liquidités comme :

- les cotisations futures aux régimes de retraite qui dépendent principalement de la situation de capitalisation de ces régimes, laquelle varie en fonction des résultats des évaluations actuarielles effectuées périodiquement, ainsi que du rendement de placement des actifs de la caisse de retraite
- les paiements futurs d'impôts, qui dépendent du montant du bénéfice imposable et de l'existence de reports de pertes fiscales pouvant servir à diminuer les passifs d'impôts futurs.

Les produits et gains reportés sur les actifs ont été exclus, car ils ne représentent pas des paiements futurs en espèces.

AUTRES BESOINS DE LIQUIDITÉS

Nos besoins de liquidités peuvent également être touchés par les risques d'illiquidité liés à nos éventualités et à nos arrangements hors bilan. Il est possible que nous ne puissions quantifier tous ces risques pour les raisons décrites ci-après.

Arrangements hors bilan

GARANTIES

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location-exploitation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risques de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu de tels engagements d'indemnisation dans le passé. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

TITRISATION DE CRÉANCES

Bell Canada et Bell Aliant ont conclu des ententes de cession de créances qui leur procurent un moyen de financement qui, à notre avis, est attirant par rapport au financement par emprunts.

En vertu de ces ententes, Bell Canada et Bell Aliant ont cédé des créances à des fiducies de titrisation pour un montant total de 1 305 millions $.

Les créances cédées doivent atteindre des cibles de rendement minimales. Ces cibles sont établies en fonction de calculs définis en matière de défaillance, de défaut et de ratio de rotation des créances, et doivent répondre à des critères minimaux relatifs aux cotes de crédit. Si ces créances n'atteignaient pas ces cibles de rendement, Bell Canada et Bell Aliant ne seraient plus en mesure de vendre leurs créances et devraient trouver une autre source de financement.

Ces ententes de titrisation constituent un volet important de notre structure du capital et de notre liquidité. Si nous n'avions pu compter sur ces ententes, nous aurions dû émettre 1 305 millions $ de titres d'emprunt ou de participation additionnels pour remplacer le financement qu'ils ont fourni à la fin de l'exercice. Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

Litiges

Nous nous trouvons mêlés à divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue des réclamations et litiges décrits en cours au 31 décembre 2009, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges, la direction estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Pour obtenir une description plus détaillée des réclamations et litiges importants en cours au 31 décembre 2009, se reporter à la notice annuelle 2009 de BCE et à la note 24 des états financiers consolidés.

ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Nous sommes exposés à la vive concurrence que nous livrent les entreprises de câblodistribution et les ESLC, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos parts de marché, nos volumes et nos stratégies d'établissement de prix et donc, sur nos résultats financiers. L'évolution rapide de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux produits et services a modifié les lignes traditionnelles entre les services de télécommunications, d'Internet et de radiodiffusion et a favorisé l'émergence de nouveaux concurrents sur nos marchés. La substitution technologique, particulièrement la voix sur IP, a réduit les obstacles à l'accès à l'industrie. Cela a permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en ayant à consacrer des ressources financières, commerciales, humaines et technologiques beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire d'affecter. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra dans l'avenir, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance et notre rendement financier.

La concurrence nuit à nos stratégies d'établissement des prix et pourrait réduire nos produits d'exploitation et notre rentabilité. Nous sommes soumis à une pression constante pour maintenir la compétitivité de nos prix et de nos offres. La modification de nos stratégies d'établissement des prix entraînant la majoration du prix de certains services ou produits, ou encore la modification des stratégies d'établissement des prix de nos concurrents pourraient aussi influer sur notre capacité d'attirer de nouveaux clients et de conserver nos clients actuels. Nous devons donc être capables de prévoir les changements continuels dans nos secteurs et nos marchés et de nous y adapter rapidement. En cas d'échec à ce chapitre, des effets négatifs pourraient se faire sentir sur nos activités et notre position dans le marché.

Le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services d'accès de base dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des utilisateurs. Depuis août 2007, le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix à l'égard de plus de 90 % des lignes téléphoniques locales résidentielles de Bell Canada et de plus de 80 % des lignes téléphoniques locales d'affaires de Bell Canada en Ontario et au Québec. Pour obtenir plus de renseignements, se reporter à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire*.

Nos concurrents comprennent déjà plusieurs entreprises locales et étrangères. Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a examiné les restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications et les entreprises de distribution de radiodiffusion. Le 26 juin 2009, le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence a présenté son rapport au gouvernement du Canada et a suggéré que le gouvernement fédéral adopte une approche en deux étapes relativement à la participation étrangère dans le secteur des télécommunications et de la radiodiffusion. Les 3 et 4 mars 2010, le gouvernement fédéral a présenté son discours du Trône ainsi que le budget fédéral, respectivement, dans lesquels il a déclaré que les restrictions relatives à la propriété étrangère pour l'industrie canadienne des télécommunications seraient révisées. Aucune proposition particulière n'a été présentée et aucun détail n'est disponible quant au moment où la révision des restrictions relatives à la propriété étrangère aura lieu. La suppression ou l'assouplissement des restrictions relatives à la propriété étrangère pourraient donner lieu à l'arrivée sur le marché canadien de plus nombreuses entreprises étrangères par la voie d'acquisitions ou de placements. Ainsi, nos concurrents pourraient obtenir plus facilement des capitaux et de nouveaux concurrents d'envergure internationale pourraient faire leur entrée, ce qui intensifierait la pression concurrentielle. Il nous est impossible de prédire les mesures que pourrait adopter le gouvernement du Canada avant que des détails supplémentaires ne soient communiqués. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer l'incidence de propositions de réforme éventuelles sur nous.

Services sur fil

Nos principaux concurrents dans le secteur des services locaux et d'accès sont : Rogers Cable Inc. (Rogers Cable); TELUS Corporation (TELUS); la division Solutions de l'entreprise d'Allstream (une division de MTS Allstream Inc.) (Allstream); Télécommunications Primus Canada inc. (Primus); Vidéotron ltée (Vidéotron), au Québec; Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco Câble), en Ontario et au Québec; Bragg Communications Inc., qui exerce ses activités sous la marque Eastlink, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; Maskatel Inc., au Québec; et Shaw Communications Inc. (Shaw), en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

Nos principaux concurrents dans les services interurbains sont : Allstream; TELUS; Primus; Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) (Vonage); des revendeurs de services de base comme Yak et Looney Call, qui sont des divisions de YAK Communications (Canada) Inc., laquelle est détenue par Globalive Communications Corporation; des fournisseurs d'interurbains prépayés, comme le groupe de Gold Line et Vonage; Cogeco Câble, en Ontario et au Québec; Rogers Cable, en Ontario; Vidéotron, au Québec et Eastlink, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous continuons de faire face à une concurrence multiplateforme, les clients délaissant les services traditionnels pour se tourner vers de nouvelles technologies non traditionnelles. Par exemple, dans nos activités sur fil, nous nous trouvons en concurrence avec des entreprises de services voix sur IP, de services sans fil et de services Internet, y compris les services de dialogue

en ligne, de messagerie instantanée et de courriel. L'octroi par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les SSFE à dix nouveaux concurrents potentiels du secteur des services sans fil, l'un d'eux ayant déjà commencé à offrir ses services comme il en est question de façon plus détaillée ci-après, pourrait entraîner davantage de substitutions technologiques.

Nous subissons la forte pression concurrentielle des entreprises de câblodistribution, puisque ces dernières offrent désormais des services téléphoniques sur leurs réseaux. La téléphonie par câble connaît un essor du fait qu'elle est incluse dans des forfaits à prix réduits et maintenant offerte par les câblodistributeurs dans la majorité des principales et moyennes communautés, ainsi que dans de petites communautés. Même si nous prévoyons le ralentissement du rythme d'expansion de la place occupée par les entreprises de câblodistribution sur le marché, celles-ci continueront quand même de comprimer nos parts de marché, en particulier dans le marché résidentiel. Cette situation pourrait continuer d'avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Même si nous prévoyons que le rythme de nos pertes d'abonnés des SAR résidentiels en 2010 demeurera relativement stable et que nos pertes d'abonnés des SAR d'affaires diminueront, il est possible que l'évolution défavorable de certains facteurs, y compris, principalement, les actions prises par les câblodistributeurs qui nous livrent concurrence et une hausse de la substitution par le sans-fil, lesquelles pourraient motiver les nouveaux concurrents à commencer à fournir des services sans fil à des prix plus bas que les nôtres et que ceux des autres fournisseurs de services sans fil existants, se traduise par l'accroissement du rythme de nos pertes d'abonnés des SAR à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. De plus, la pression concurrentielle intensifiée par l'adoption d'autres technologies, produits et services se répercute maintenant fortement dans le marché de nos services traditionnels, lesquels représentent généralement nos activités générant les marges les plus élevées.

Les tarifs de nos services interurbains régressent continuellement depuis l'ouverture de ce secteur à la concurrence. Nos services interurbains continuent d'être entravés par la vive concurrence exercée par la présence grandissante de la téléphonie par câble et par l'incidence continue des fournisseurs de services non traditionnels, y compris les fournisseurs de télécartes, de services de base et de services voix sur IP, ainsi que de concurrents traditionnels comme les entreprises et les revendeurs de télécommunications interurbaines. Nous affrontons également la concurrence de fournisseurs de services de télécommunications comme Skype Technologies (une division de eBay), qui offrent des services interurbains à bas prix au moyen d'ordinateurs personnels et de connexions à large bande.

La concurrence pour obtenir des contrats visant la prestation de services interurbains aux grandes entreprises est très intense. Les clients peuvent choisir de se tourner vers des concurrents qui offrent des prix plus bas afin d'obtenir des parts de marché. De tels concurrents peuvent être moins préoccupés par la qualité du service ou par l'incidence sur leurs marges que nous le sommes. Les concurrents offrent également la téléphonie IP aux clients d'affaires à des prix intéressants.

Sur les marchés résidentiels de Bell Aliant, les concurrents pour la plupart de nos gammes de produits sont bien établis. La concurrence dans le secteur des services téléphoniques locaux est particulièrement bien établie en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, provinces où elle existe dans le marché résidentiel depuis 1999 et 2001, respectivement. Au cours des dernières années, la concurrence a continué de s'étendre sur le marché des services locaux avec l'arrivée de fournisseurs de services locaux au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'en Ontario et au Québec. En ce qui concerne les clients d'affaires, Bell Aliant exerce ses activités dans un marché de plus en plus concurrentiel, du fait de l'émergence des fournisseurs de services voix sur IP, des câblodistributeurs et des intégrateurs de systèmes sur ce terrain.

L'environnement concurrentiel actuel semble indiquer que le nombre d'abonnés de nos services traditionnels sur fil et le volume de notre trafic d'interurbains continueront dorénavant de diminuer. La poursuite de ce ralentissement réduira les économies d'échelle découlant de ces activités et entraînera, par ricochet, un rétrécissement des marges bénéficiaires. Notre stratégie consiste à chercher à atténuer ces diminutions au moyen de la réduction des coûts et en préparant notre entreprise à offrir de nouveaux services de croissance, mais comme les marges découlant des nouveaux services sont généralement inférieures aux marges générées par nos services traditionnels, nous ne pouvons garantir que nos efforts seront couronnés de succès. Si le rythme de régression des marges de nos services traditionnels est plus rapide que le rythme de croissance des marges des nouveaux services de croissance, notre rendement financier pourrait subir un effet défavorable. De plus, si une large part de notre clientèle n'utilisant plus nos services téléphoniques cesse également d'utiliser nos autres services, notre rendement financier pourrait subir des répercussions défavorables. Le lancement de nouveaux produits et services de croissance sur le marché est une entreprise coûteuse et forcément risquée, car il faut engager des dépenses en immobilisations et autres investissements à un moment où la demande pour ces produits ou services est incertaine. Cela peut également nous obliger à livrer concurrence, dans des secteurs autres que nos activités principales de connectivité, à des fournisseurs très compétents. Le lancement de nouveaux produits ou services peut être retardé ou annulé du fait que le montant de capital disponible pour des investissements a diminué. Si un tel retard ou une telle annulation survenait, nos activités, nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation pourraient subir un effet négatif.

Services sans fil

La concurrence pour obtenir des abonnés des services sans fil est fondée sur le prix, les produits, les services et les améliorations, la qualité technique, la couverture et les capacités de transmission des réseaux sans fil, le service à la clientèle et la distribution. L'industrie canadienne des télécommunications sans fil est très concurrentielle. En ce qui a trait aux abonnés des services sans fil, aux concessionnaires et aux points de vente, à l'accès au contenu et aux appareils, ainsi qu'au personnel, nous sommes en concurrence directe avec les fournisseurs de services

sans fil suivants : Rogers Sans-fil Inc. (y compris sa filiale Fido Solutions Inc.), TELUS Mobilité (une unité d'exploitation de TELUS), Globalive Wireless Management Corp. (Globalive), ainsi qu'une multitude de revendeurs désignés par l'expression « exploitants de réseau virtuel mobile », dont la commercialisation de produits et de services, les prix et la mise en marché sont audacieux. Nous nous attendons à ce que la concurrence s'intensifie avec la mise au point de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux produits et services, ce qui pourrait nuire à notre capacité de réaliser nos objectifs en matière de nombre d'abonnés et du PMU. Par exemple, des combinés portatifs qui remplacent les réseaux des fournisseurs de services sans fil pour accéder à Internet sont maintenant offerts par de nombreux fabricants et fournisseurs de services. Si ces produits envahissent le marché, l'utilisation de nos réseaux sans fil pourrait décroître, ce qui pourrait nuire à nos produits d'exploitation tirés des services sans fil.

La concurrence devrait également s'intensifier par suite de l'octroi par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les SSFE à dix nouvelles entreprises concurrentes, dont les services sans fil sont fondés sur la mise à disposition d'installations, qui ont toutes acquis le spectre dans des régions séparées, dont la plupart se chevauchent. En plus de Globalive, qui a commencé à fournir des services à Toronto et à Calgary en décembre 2009 et qui pourrait, en 2010, lancer ses services dans d'autres villes pour lesquelles elle détient un spectre, et de Data and Audio Visual Enterprises Wireless Inc. (DAVE), qui a annoncé son lancement au printemps 2010 à Toronto, le spectre a aussi été attribué aux entités suivantes, ou à une de leurs filiales, et leurs lancements sont prévus au milieu de 2010 ou plus tard : Shaw; Vidéotron; Bragg Communications Inc.; Public Mobile Inc.; Celluworld Inc.; Rich Telecom Corp.; Blue Canada Wireless Inc. et Novus Wireless Inc.

L'augmentation de l'intensité de la concurrence dans le secteur des services sans fil au Canada dépendra du moment auquel ces nouveaux concurrents commenceront à offrir leurs services sans fil et des régions dans lesquelles ils les offriront, de même que de leurs stratégies d'établissement des prix et de mise en marché et d'autres stratégies. Les stratégies mises de l'avant par les nouveaux concurrents de services sans fil pour gagner des parts de marché devraient comprendre des prix plus bas que les nôtres ou que ceux d'autres fournisseurs, de même qu'une concurrence accrue sur le plan de la distribution. Les stratégies d'établissement des prix et les autres stratégies de ces nouveaux concurrents du secteur des services sans fil, de même que les stratégies d'établissement des prix et les autres stratégies établies par des fournisseurs de services sans fil existants pour répondre aux mesures adoptées par les nouveaux concurrents du secteur des services sans fil, pourraient avoir un effet négatif sur notre capacité d'attirer de nouveaux clients et de conserver nos clients actuels et nous pousser à ajuster nos propres stratégies d'établissement des prix et nos autres stratégies, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Les nouvelles entreprises de services sans fil pourraient conquérir une plus grande part de marché que ce à quoi nous nous attendons actuellement, en raison particulièrement de leurs stratégies d'établissement des prix et de leur offre de produits ciblée. Le nombre et la viabilité ultérieurs des nouveaux concurrents demeureront inconnus jusqu'à ce qu'ils commencent à exercer leurs activités ou fassent des annonces précises à cet effet. Se reporter à la sous-section *Spectre pour les SSFE* de la section *Loi sur la radiocommunication* à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* pour obtenir plus de précisions à ce sujet.

L'industrie des communications sans fil mobilise des ressources importantes pour la recherche et le développement. La majorité de ces ressources sont consacrées aux activités de standardisation des services sans fil grand public, ce qui donne naissance à des technologies très performantes, comme HSPA et long-term evolution (LTE). Certaines de ces technologies peuvent être transformées en technologies concurrentes ou complémentaires, qui sont soit fondées sur des normes, comme les technologies Wi-Fi (pour wireless fidelity) et WiMAX, soit des solutions exclusives au vendeur. Même si ces technologies ne détiennent pas une part de marché importante au Canada, nous nous attendons à ce que le développement et l'amélioration continus de ce modèle accroissent la concurrence.

Les pressions exercées sur le PMU, le coût d'acquisition et les coûts liés à la fidélisation de la clientèle pourraient vraisemblablement pousser les concurrents à augmenter les subventions au titre des combinés, en particulier des téléphones intelligents, à diminuer les prix d'utilisation et des services de données sans fil et à offrir d'autres incitatifs pour attirer de nouveaux clients. La concurrence dans le secteur des services sans fil a aussi augmenté en raison de la commercialisation vigoureuse des forfaits de produits groupés et des nouveaux plans de services de données, ce qui pourrait aussi exercer une pression sur notre PMU et accroître notre taux de désabonnement et notre coût d'acquisition.

Accès Internet

Nous faisons concurrence à des entreprises de câblodistribution et à des fournisseurs de service Internet (FSI) pour la prestation de services d'accès Internet haute vitesse et par réseau commuté ainsi que de services connexes. En particulier, la concurrence que nous livrent les entreprises de câblodistribution a été principalement dirigée sur l'accroissement de la bande passante et sur la diminution des prix des services groupés, ce qui pourrait directement entraver notre capacité de préserver notre rendement en ce qui a trait au PMU et avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Les entreprises de câblodistribution ont procédé à un vif déploiement de leurs réseaux Internet en offrant de plus hautes vitesses à leurs clients, nous forçant ainsi à engager d'importantes dépenses en immobilisations afin d'être également en mesure d'offrir de plus hautes vitesses sur nos réseaux. L'incapacité d'effectuer des investissements constants dans nos réseaux Internet pour nous permettre d'offrir des services Internet à plus hautes vitesses à nos clients ainsi que notre incapacité à offrir une gamme différente de produits et services par rapport à nos concurrents auraient une incidence négative sur la fixation des prix de nos produits et services et sur nos résultats d'exploitation. De plus, la pénétration du marché des services Internet à large bande au Canada atteignant des niveaux plus élevés, la possibilité d'acquérir une nouvelle clientèle dépend de plus en plus de notre capacité à attirer les clients de nos concurrents. Or, les clients choisissant de plus en plus de regrouper leurs services, notre capacité à attirer les clients de nos concurrents en est négativement touchée.

Les activités de développement dans les services sans fil à large bande sont également susceptibles d'aviver la concurrence dans certaines régions géographiques. Le rendement financier de nos activités dans le domaine des services d'accès Internet pourrait en être négativement touché.

Dans le marché des services d'accès Internet haute vitesse, nous affrontons la concurrence des grandes entreprises de câblodistribution, notamment Rogers Cable, en Ontario ainsi qu'au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; Vidéotron, au Québec; Cogeco Câble, en Ontario et au Québec; Eastlink, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; et Persona Communications Inc., laquelle a été acquise par Eastlink en 2007, dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Services vidéo

La concurrence auprès des abonnés repose sur le nombre et le type de canaux offerts, la qualité du signal, les caractéristiques du décodeur, la disponibilité des services dans leur région, les tarifs et le service à la clientèle. Bell Télé est en concurrence directe, dans tout le Canada, avec Shaw Direct (une unité d'exploitation de Shaw Communications Inc.) qui, comme Bell Télé, exploite un service de télévision par SRD, et avec des entreprises de câblodistribution dans tout le Canada. La plupart de ces entreprises de câblodistribution continuent de perfectionner leurs réseaux, leurs systèmes d'exploitation et leurs services, ce qui renforcera leur compétitivité. Cela pourrait avoir un effet négatif sur notre rendement financier.

Bell Canada est titulaire de licences de distribution de radiodiffusion pour les grands centres en Ontario et au Québec, lui permettant d'offrir des services vidéo sur fil. Bell Canada et Bell Télé offrent des services vidéo par l'intermédiaire de leur service de télévision par SRD et au moyen de la technologie VDSL et de la fibre coaxiale hybride. Bell Canada offre actuellement, à petite échelle, des services de télé IP et prévoit commencer à offrir des services de télé IP à plus grande échelle en 2010, commençant d'abord dans les villes de Toronto et de Montréal. Le lancement de nos services de télé IP nous offrira la possibilité de conquérir des parts de marché et de renforcer notre position concurrentielle dans les principaux marchés urbains, en commençant par les villes de Toronto et de Montréal.

Les concurrents de Bell Télé et de Bell Canada comprennent aussi des entreprises de câblodistribution canadiennes, notamment Rogers Cable, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve; Vidéotron, au Québec; Cogeco Câble, en Ontario et au Québec; Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans le nord-ouest de l'Ontario; Eastlink, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; et Persona Communications Inc., dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. En plus de ces concurrents traditionnels dans le marché des services vidéo, certaines entreprises de téléphonie traditionnelles ont récemment lancé, ou envisagent de lancer, des services de télé IP qui pourraient faire concurrence aux services offerts par Bell Télé dans certains marchés.

Bell Télé continue d'affronter la concurrence exercée par les services de télévision par SRD américains non réglementés qui sont vendus illégalement au Canada. En réaction à cette situation, nous sommes partie à des actions en justice qui contestent la vente d'équipements SRD américains au Canada. Cette concurrence, de même que l'issue des actions en justice connexes, pourraient avoir une incidence négative sur les activités et les résultats d'exploitation de Bell Télé.

En plus des entreprises de distribution de radiodiffusion titulaires d'une licence dont il a été question précédemment, de nouveaux services vidéo et d'autres offres de services non réglementés accessibles au moyen d'une connexion Internet haute vitesse commencent à faire concurrence aux services de télévision traditionnels. La croissance continue et l'adoption de ces services de télévision parallèles par les clients pourrait toucher négativement le rendement financier de Bell Télé et de Bell Canada.

Services de gros

Les principaux concurrents dans nos activités de gros sont les entreprises traditionnelles et les entreprises émergentes. Les concurrents traditionnels comprennent Allstream et TELUS, qui peuvent vendre en gros une partie ou la totalité des mêmes produits et services que Bell Canada. Les concurrents non traditionnels comprennent des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité, des câblodistributeurs, des ESLC nationales et des fournisseurs situés aux États-Unis pour certains services. Malgré l'âpre concurrence qui sévit, les marchés pour nos nouveaux produits et pour nos services non réglementés continuent de croître. Par contre, la croissance de technologies d'usager, comme la voix sur IP, continue d'accentuer la pression exercée sur certaines gammes traditionnelles de produits.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette rubrique décrit les lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et démarches réglementaires et aux récentes consultations gouvernementales qui nous touchent. Bell Canada, Bell Aliant et plusieurs des filiales directes et indirectes et sociétés sous influence notable de Bell Canada, dont NorthernTel, Société en commandite (NorthernTel), Télébec, Société en commandite (Télébec), Northwestel, Bell Mobilité et Bell Télé, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC. Le CRTC, un organisme indépendant du gouvernement du Canada, est chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada. D'autres aspects des activités de ces sociétés sont assujettis à diverses réglementations par des ministères du gouvernement fédéral, particulièrement par Industrie Canada.

Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives à ces objectifs. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes de Bell Canada, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, Bell Aliant, NorthernTel, Northwestel et Télébec.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, toutes les entreprises de télécommunications doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les tarifs proposés de services de télécommunications, à moins que les services en question ne fassent l'objet d'une exemption de la réglementation ou qu'ils ne soient pas réglementés. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications.

La *Loi sur les télécommunications* comporte les exigences suivantes sur la propriété que doivent respecter les entreprises comme Bell Canada, Bell Aliant et Bell Mobilité, qui exercent des activités à titre d'entreprises de télécommunications :

- elles doivent être admissibles à exploiter leur entreprise à titre d'entreprise canadienne;
- elles doivent être la propriété de Canadiens et être sous contrôle canadien. Au moins 80 % de leurs actions avec droit de vote doivent être la propriété directe de Canadiens et, dans le cas de la propriété indirecte comme la participation indirecte de BCE Inc., au moins 66⅔ % de leurs actions avec droit de vote doivent être la propriété indirecte de Canadiens;
- elles ne doivent pas être contrôlées par des non-Canadiens;
- au moins 80 % des membres de leur conseil d'administration doivent être des Canadiens.

BCE Inc. surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Principales questions de télécommunications

La présente rubrique décrit les principales questions de réglementation qui sont actuellement abordées ou qui l'ont été au cours des dernières années, et qui touchent ou ont touché nos activités et pourraient continuer de toucher notre capacité à soutenir la concurrence du marché.

ENGAGEMENT EN VERTU DU MÉCANISME DU COMPTE DE REPORT DU CRTC

L'engagement cumulé du compte de report de Bell Canada est estimé à 488 millions $. L'utilisation du compte de report est assujettie à l'approbation du CRTC.

Dans la Décision de télécom 2008-1, le CRTC a approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications, auxquelles sont consacrés 24 millions $ du compte de report. Le CRTC a établi que la totalité de ces fonds devrait être utilisée au cours d'une période de quatre ans se terminant en 2011 et a ordonné à Bell Canada de déposer un rapport avant le 31 mars de chaque année, dans lequel elle fournirait une mise à jour sur le statut des initiatives. Le CRTC a aussi approuvé l'utilisation des fonds du compte de report pour financer les coûts associés à l'expansion non rentable des services à large bande à 112 communautés et a déterminé que le solde résiduel du compte de report de Bell Canada devrait être remis aux clients résidentiels des zones urbaines autres que les zones de desserte à coût élevé de Bell Canada et de Bell Aliant en Ontario et au Québec.

Conformément au processus de suivi à l'égard de la Décision de télécom 2008-1, le 26 février 2010, Bell Canada et Bell Aliant ont avisé le CRTC qu'elles avaient l'intention, dans le cadre de leur plan relatif à l'expansion des services à large bande financé par les fonds de leur compte de report, de fournir des services sans fil à large bande aux communautés approuvées. Elles ont aussi indiqué que le coût de la non rentabilité de ce plan serait d'environ 454 millions $, ce qui laisse un montant de 10 millions $ à remettre aux clients admissibles. Le 29 janvier 2010, Bell Canada et Bell Aliant ont aussi déposé leurs propositions sur la façon dont les fonds seraient remis aux clients et déposeront de l'information additionnelle à cet égard le 15 mars 2010.

Le CRTC n'a pas encore approuvé ces propositions, et une décision est attendue plus tard cette année.

EXAMEN DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES DE GROS

Compte tenu des nombreuses décisions du CRTC et des appels devant le gouverneur en conseil, le CRTC est tenu de statuer sur de nombreuses questions relatives aux services de gros avant le 1er septembre 2010. Une instance avec comparution devrait commencer le 31 mai 2010 et comprendra l'examen de la question quant à savoir si les services DSL de gros devraient être disponibles à des vitesses équivalentes aux services de détail des titulaires (équivalence de vitesse). Cette instance comprendra aussi l'examen de la pertinence de mandater l'accès à tout nouveau type d'infrastructure d'accès à Internet. Finalement, le CRTC examinera si la question des obligations respectives en matière de services de gros imposées aux entreprises de téléphone titulaires et aux entreprises de câblodistribution est équitable ou représente un désavantage concurrentiel. Le CRTC examinera si ces obligations en matière de services de gros : 1) diminueraient indûment les incitatifs à investir dans une nouvelle infrastructure réseau; 2) sont nécessaires pour permettre une concurrence suffisante pour protéger l'intérêt des utilisateurs; et 3) compromettent indûment la capacité des entreprises de téléphones titulaires d'offrir de nouveaux services combinés tels que le service de télé IP. Cette instance introduit la possibilité que Bell Canada se voie imposer de nouvelles obligations en matière de services de gros ou que les tarifs de certains services de gros puissent être abaissés à l'avenir. Ni l'une ni l'autre de ces possibilités n'aurait un effet rétroactif sur les tarifs ou les produits d'exploitation actuels. Selon leur dénouement, ces questions pourraient toutefois obliger Bell Canada à modifier ses plans d'investissement, de même que ses pratiques commerciales, ses prix et ses plans relatifs à ses activités de détail et de gros.

RÉVISION DES TARIFS DES LIGNES LOCALES DÉGROUPÉES

Le 2 juin 2009, Bell Canada et Bell Aliant ont proposé des changements aux tarifs existants pour leurs services de gros offrant des lignes locales dégroupées à des concurrents dans leurs zones de desserte en Ontario et au Québec, et ont demandé au CRTC que les tarifs actuels soient rendus provisoires jusqu'à ce qu'il prononce sa décision finale. Les sociétés ont déposé des études de coût mises à jour qui appuient l'application de leurs tarifs. Le 14 décembre 2009, le CRTC a publié l'Ordonnance de télécom 2009-775 et a rendu provisoires les tarifs actuels de lignes locales pendant qu'il complète l'examen des études de coût mises à jour des sociétés. Le tout devrait se conclure le 28 mai 2010, et les tarifs de lignes dégroupées devraient être arrêtés définitivement dans un délai de 120 jours après la fermeture du dossier. Les tarifs nouvellement déterminés par le CRTC pourront être appliqués rétroactivement à partir de la date de l'approbation provisoire (soit le 14 décembre 2009).

RÉVISION DES TARIFS LIÉS AUX SERVICES DE STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT

En août 2009, le CRTC a amorcé une instance en vue de réviser les tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT) et a déclaré que les tarifs actuels liés aux services de structures de soutènement de chaque ESLT étaient approuvés de façon provisoire, avec prise d'effet à la date de l'avis du CRTC. Dans le cadre de cette instance, les tarifs que les concurrents doivent payer aux ESLT comme Bell Canada pour louer de l'espace sur les poteaux et les canalisations enterrées détenus par les ESLT seront

révisés. Les tarifs liés aux services de structures de soutènement actuels devraient augmenter en raison de l'augmentation des frais depuis la dernière révision, laquelle date de 1993, mais il existe aussi un léger risque qu'ils diminuent. Une décision est attendue au quatrième trimestre de 2010, après quoi les nouveaux tarifs pourront être appliqués rétroactivement aux concurrents à partir de la date de l'approbation provisoire.

EXAMEN DES PRATIQUES DE GESTION DU TRAFIC INTERNET (PGTI) DES FSI

Le 20 novembre 2008, le CRTC a publié l'Avis public de télécom 2008-19 par lequel il a amorcé une instance visant à examiner les PGTI pour les services Internet de détail et de gros. Le CRTC a demandé des commentaires, avec justification à l'appui, sur les modifications de la consommation de la bande passante qui peuvent mener à une congestion des réseaux, sur les solutions techniques ou économiques relatives aux PGTI qui sont actuellement offertes ou qui pourraient être élaborées dans l'avenir, ainsi que sur l'incidence de ces pratiques sur les utilisateurs finaux. De plus, le CRTC a examiné la pertinence de la mise en œuvre de mesures réglementaires liées à la gestion du trafic Internet par les FSI. Le CRTC a publié sa décision le 21 octobre 2009, dans laquelle il préserve la marge de manœuvre des FSI pour ce qui est de la gestion de leurs réseaux et fixe certaines exigences en matière de transparence. Le CRTC a approuvé le recours aux PGTI de nature technique, notamment les PGTI propres à certaines applications comme celles qu'utilise Bell Canada; a encouragé le recours aux PGTI de nature économique, comme la facturation établie en fonction de l'utilisation; a établi un cadre pour l'évaluation des plaintes futures au sujet de la gestion du trafic; et a établi certaines exigences relatives aux renseignements personnels et aux préavis, exigences que Bell Canada respecte déjà dans une large mesure.

INSTANCE VISANT L'EXAMEN DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE ET D'AUTRES QUESTIONS

Selon les données de 2009 le concernant, le CRTC maintient un régime de subvention de contribution de 208 millions $ afin de soutenir les services locaux dans les zones de desserte à coût élevé (c.-à-d. les régions rurales et éloignées). Cette subvention est financée grâce à un impôt sur les produits d'exploitation dans le secteur, lequel a été établi à 0,81 % des produits d'exploitation tirés des services de télécommunications admissibles en 2009. Bien que Bell Canada retire des liquidités du fonds de subvention de contribution, elle en est aussi le contributeur le plus important. Le 28 janvier 2010, le CRTC a amorcé une instance visant l'examen des questions liées à l'accès aux services de télécommunications de base. L'instance comprendra un examen de l'obligation d'offrir les services, de l'objectif des services de base et du régime de subvention de contribution liés aux services locaux. Le CRTC réexaminera également les cadres de la concurrence dans les services locaux et de la transférabilité des numéros de services sans fil sur les territoires des petites ESLT. Finalement, comme les services de données sans fil bénéficiaient d'une abstention complète de la réglementation des services de détail et de gros en 1996, le CRTC examinera s'il serait approprié de modifier le cadre d'abstention de la réglementation des services de données sans fil afin que les lignes directrices établies dans l'instance liée aux PGTI précédemment mentionnée s'appliquent aux fournisseurs de services sans fil.

L'instance inclura une audience de deux semaines qui devrait commencer le 25 octobre 2010. La conclusion de cette instance pourrait donner lieu à des modifications de divers régimes réglementaires, notamment une augmentation des contributions annuelles au régime de subvention, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats financiers de Bell Canada. Une décision devrait être rendue au premier trimestre de 2011.

Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent :

- à protéger et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;
- à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut lever certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences pour les entreprises de radiodiffusion s'il est d'avis que le respect de ces exigences n'aura pas d'incidence importante sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit satisfaire aux exigences suivantes en matière de propriété :

- elle doit être la propriété de Canadiens et être sous contrôle canadien. Au moins 80 % des actions avec droit de vote émises et en circulation et au moins 80 % des droits de vote doivent être détenus en propriété effective par des Canadiens;
- elle ne doit pas être autrement contrôlée par des non-Canadiens;
- au moins 80 % des membres du conseil d'administration de même que le premier dirigeant doivent être des Canadiens;
- des intérêts canadiens doivent détenir, directement ou indirectement, la propriété effective et le contrôle d'au moins 66²/₃ % des actions avec droit de vote émises et en circulation et au moins 66²/₃ % des droits de vote de la société mère d'une telle société.

Si moins de 80 % des administrateurs siégeant au conseil d'administration de la société mère d'un titulaire de licence de radiodiffusion sont des Canadiens, si le premier dirigeant est un non-Canadien ou si la propriété canadienne est inférieure à 80 %, la société mère doit démontrer au CRTC que ni cette société mère ni ses administrateurs n'exercent le contrôle ou n'influencent les décisions de programmation du titulaire d'une licence de radiodiffusion. Le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC. Ce dernier peut imposer certaines exigences, notamment le paiement de certaines prestations, à titre de condition du transfert.

Les règles concernant la propriété canadienne applicables aux titulaires de licence de radiodiffusion, comme Bell Télé, énoncées dans les Instructions au CRTC (Inadmissibilité de non-Canadiens) qui ont été données par le gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, limitent à 20 % les investissements étrangers maximaux permis dans des actions avec droit de vote d'une société en exploitation titulaire de licence ou titulaire d'une licence de radiodiffusion, et à 33¹/₃ % lorsqu'il s'agit d'une société de portefeuille. Puisque BCE Inc. détenait auparavant une licence

de radiodiffusion en tant que commanditaire de Bell Télé, BCE Inc. était donc aussi assujettie à la limite de propriété étrangère de 20 % applicable aux titulaires d'une licence de radiodiffusion. Toutefois, à la suite d'une restructuration récente, BCE Inc. n'est plus titulaire d'une licence de radiodiffusion. Par conséquent, les investissements étrangers dans BCE Inc. peuvent maintenant atteindre jusqu'à 33⅓ %.

Bell Canada est titulaire de licences de distribution de radiodiffusion pour les grands centres en Ontario et au Québec, lui permettant d'offrir des services vidéo sur fil. En outre, Bell Télé, Bell Aliant, Northwestel et Cablevision du Nord du Québec Inc., une filiale de Télébec, sont titulaires de licences de distribution de radiodiffusion qui leur permettent d'offrir des services. Bell Télé peut offrir des services à l'échelle nationale. La licence de Bell Aliant lui permet d'offrir des services à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Télébec, quant à elle, peut offrir ses services dans des régions déterminées de l'Ontario et du Québec. Northwestel peut offrir des services dans des régions déterminées des Territoires du Nord-Ouest.

Bell Télé

Bell Télé est assujettie à des exigences en matière de programmation et de distribution aux termes de la réglementation du CRTC. Toute modification aux règlements qui régissent la radiodiffusion pourrait avoir des répercussions négatives sur la position concurrentielle de Bell Télé ou sur les coûts qu'elle doit engager pour fournir ses services. La licence de Bell Télé pour ses services par SRD a été renouvelée en mars 2004 et arrive à échéance le 31 août 2010. Bien que nous prévoyions que cette licence sera renouvelée à l'échéance, rien ne garantit que cela se produira, ni à quelles conditions ce renouvellement sera autorisé.

Le 30 octobre 2008, le CRTC a publié l'Avis public de radiodiffusion 2008-100 dans lequel il établit les cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs et présente ses politiques relatives à la distribution de signaux et aux signaux éloignés. La majorité des conclusions du CRTC seront mises en œuvre le 31 août 2011 et, à certains égards, fourniront à Bell Télé une mesure de souplesse accrue en ce qui a trait aux forfaits de services.

Le CRTC a rejeté la proposition de tarifs de distribution des radiodiffuseurs en direct, laquelle aurait obligé les exploitants de services par câble et par satellite à payer pour le droit de transmettre leurs signaux locaux. Toutefois, le CRTC a établi que les exploitants de services par câble et par satellite devraient, à compter de septembre 2009, verser 1 % de leurs produits d'exploitation annuels à un nouveau fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) administré par un tiers indépendant choisi par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

L'Avis public de radiodiffusion 2008-100 du CRTC a également modifié ses politiques en matière de distribution de signaux éloignés ou hors marché. Les exploitants de services par câble et par satellite peuvent continuer à distribuer ces signaux sans consentement ni rétribution dans la province d'origine, mais devront obtenir le consentement des radiodiffuseurs pour distribuer les signaux aux abonnés des autres provinces. Le CRTC a déterminé que les radiodiffuseurs et les exploitants de services par câble et par satellite devraient négocier entre eux les modalités de distribution des signaux, mais qu'il agirait à titre d'arbitre du différend si les parties n'arrivaient pas à conclure une entente mutuellement satisfaisante. Ces négociations ont par la suite été suspendues jusqu'à ce que les audiences sur les tarifs de distribution, ou valeur des signaux (comme définis ci-dessous), expliquées ci-dessous soient terminées.

Le 27 mars 2009, le CRTC a annoncé qu'il réexaminerait le FAPL lors de ses consultations sur les renouvellements de licences des stations privées de télévision traditionnelle pour déterminer si la contribution de 1 % sera suffisante pour soutenir la programmation locale dans des marchés non métropolitains, à court terme ou à plus long terme. Parallèlement, et à la lumière de l'incidence de l'incertitude économique actuelle sur les radiodiffuseurs, le CRTC a annoncé qu'il examinerait une fois de plus la question des tarifs de distribution des radiodiffuseurs en direct pour les signaux locaux dans le cadre de son processus de renouvellement des licences du printemps 2010.

Le 6 juillet 2009, et avant même la mise en œuvre du FAPL, le CRTC a publié une décision dans laquelle il porte le montant devant être versé par les exploitants de services par câble et par satellite à 1,5 % et détermine que les fonds générés par le FAPL ne doivent pas nécessairement être consacrés, par les stations de télédiffusion, à l'étoffement de la programmation locale. Par la suite, des règlements aux termes desquels les exploitants de services par câble et par satellite doivent commencer à cotiser au FAPL le 1er septembre 2009 ont été publiés en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Afin de se conformer aux ordonnances du CRTC sans nuire à la qualité, actuelle et future, de ses produits et services, Bell Télé a décidé d'imputer à ses abonnés, à compter du 1er septembre 2009, des frais mensuels qui ne dépasseront pas 1,5 % du total mensuel des charges que Bell Télé facture par abonné. Le CRTC a tenu une audience publique du 16 novembre au 27 novembre 2009 afin, entre autres, de se pencher sur le pourcentage de cotisation approprié au FAPL. Il est impossible de déterminer avec certitude si la contribution au FAPL sera réduite, maintenue ou augmentée.

Le 11 août 2009, le CRTC a aussi décidé d'étudier s'il serait approprié que les radiodiffuseurs en direct soient indemnisés pour la « valeur » de leurs signaux traditionnels. Cette forme de compensation est communément appelée « tarifs de distribution », mais le CRTC utilise l'expression « valeur des signaux ». Aux termes d'une proposition, tous les distributeurs, y compris Bell Télé, devraient verser une compensation aux radiodiffuseurs traditionnels pour la distribution de leurs signaux. Le CRTC a tenu, du 16 novembre au 27 novembre 2009, une audience publique visant à étudier la pertinence des tarifs de distribution, ou valeur des signaux, et, si tel est le cas, la manière de les mettre en application. De plus le CRTC a tenu une audience publique du 7 décembre au 11 décembre 2009, sur demande du gouverneur en conseil, afin de pouvoir présenter un rapport au gouverneur en conseil sur les tarifs de distribution, ou valeur des signaux, en prenant en considération l'incidence de ces tarifs, ou valeur des signaux, sur l'accessibilité économique des services de télévision par câble et par satellite ainsi que sur le secteur de la radiodiffusion. En raison de l'incertitude à l'égard de l'adoption des tarifs de distribution, ou valeur des signaux, et de l'importance de ces tarifs, nous ne pouvons estimer, à l'heure actuelle, l'incidence éventuelle des tarifs de distribution, ou valeur des signaux. Le CRTC doit publier un rapport à l'intention du gouverneur en conseil portant sur les tarifs de distribution, ou valeur des signaux, dans les plus brefs délais possibles.

Loi sur la radiocommunication

Industrie Canada réglemente l'utilisation du spectre radio par Bell Canada, Bell Mobilité et d'autres fournisseurs de services sans fil en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada assure le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada.

Le ministre de l'Industrie a le pouvoir :

- de délivrer et de modifier des licences radio
- de fixer les normes techniques à l'égard des appareils radio
- d'établir les conditions d'octroi de licences
- de décider de l'attribution et de l'utilisation du spectre radioélectrique.

Conformément au Règlement sur la radiocommunication, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

Les dispositions de la *Loi sur la radiocommunication* interdisent la fabrication, la mise en vente ou la vente de tout dispositif permettant de décoder des signaux d'abonnements relativement à la réception non autorisée de signaux reçus par satellite. Bell Télé, Bell Canada, l'ACR et les membres du milieu de la production de radiodiffusion au Canada continuent d'encourager le gouvernement du Canada à resserrer la *Loi sur la radiocommunication* afin de contrer le marché noir du piratage des signaux.

Licences d'utilisation du spectre

Les entreprises doivent obtenir une licence d'utilisation du spectre pour exploiter des réseaux sans fil au Canada. Le ministre de l'Industrie octroie des licences d'utilisation du spectre par le truchement de diverses méthodes, à son gré, en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Bien que nous prévoyions que les licences détenues en vertu desquelles nous fournissons des services cellulaires et des services de communications personnelles (SCP) seront renouvelées à l'échéance, rien ne garantit que cela se produira. Dans sa décision du 28 novembre 2007 concernant la politique sur l'attribution des licences et la vente aux enchères à l'égard des SSFE, Industrie Canada a indiqué qu'une consultation imminente sur le processus de renouvellement pourrait toucher le renouvellement des licences d'utilisation du spectre actuelles pour les services cellulaires et de SCP ainsi que le renouvellement futur des licences pour les SSFE. Industrie Canada peut révoquer une licence à tout moment si l'entreprise ne se conforme pas aux conditions de sa licence. Qui plus est, dans sa décision à l'égard des SSFE, Industrie Canada a indiqué que même si toutes les conditions d'une licence sont respectées, la licence pouvait être retirée sur la base des circonstances observées au moment du renouvellement. Bien que nous soyons d'avis que nous respectons les conditions de nos licences, rien ne garantit qu'Industrie Canada sera de cet avis. Un éventuel désaccord pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Par suite d'une décision qu'Industrie Canada a prise en 2003, les licences de service cellulaire et de SCP, en vertu desquelles nous fournissons des services, et qui auraient expiré le 31 mars 2006, expireront dorénavant en 2011. Les licences SCP qui ont été octroyées lors de la vente aux enchères SCP de 2001 expireront le 29 novembre 2011. En conséquence, nos licences de service cellulaire et de SCP font maintenant partie de la catégorie des licences d'utilisation du spectre, soit les licences octroyées en fonction du critère géographique plutôt que selon chaque site hertzien individuel, d'une durée standard de dix ans.

Pylônes de transmission sans fil et de radiodiffusion

Dans sa décision du 28 novembre 2007 à l'égard des SSFE, Industrie Canada a adopté une nouvelle politique qui ordonne le partage des pylônes et des stations cellulaires selon les tarifs commerciaux, lorsque cela est techniquement possible, et interdit les arrangements d'exclusivité conclus avec les propriétaires concernant les antennes de toit. Le 29 février 2008, Industrie Canada a publié ses conditions de licence visant à rendre obligatoires l'itinérance et le partage des emplacements et des pylônes d'antennes ainsi qu'à interdire les ententes exclusives en matière d'emplacement. Le 21 novembre 2008, les conditions de licence sont entrées en vigueur, incluant les règles et procédures d'arbitrage publiées le même jour. Comme l'a indiqué Industrie Canada, les conditions de licence révisées ont pour but de faciliter l'arrivée de concurrents sur le marché canadien des services sans fil et, prises collectivement, d'augmenter la concurrence. Le 14 avril 2009, Industrie Canada a publié les lignes directrices sur le respect de ses conditions de licence relatives à l'itinérance obligatoire et au partage des pylônes d'antennes et des emplacements. Ces lignes directrices précisent le contenu des demandes de renseignements préliminaires sur les pylônes et les emplacements et indiquent le délai de réponse imposé aux titulaires de licence. Industrie Canada a également apporté des éclaircissements sur la question de la réservation d'espace pour des pylônes pour utilisations futures d'un titulaire de licence et les contrats conclus avec des tiers, de même que sur ses exigences en matière d'accès à l'emplacement et de confidentialité. En raison de la nature et du nombre d'incertitudes qui demeurent concernant le partage des pylônes obligatoire, nous sommes incapables d'estimer l'incidence potentielle des conditions de licence révisées sur nos activités à l'heure actuelle.

Consultation sur le renouvellement de licences de spectre pour systèmes cellulaires et SCP

La période de validité des licences de spectre délivrées est de dix ans. Bell Mobilité détient un certain nombre de licences de spectre pour systèmes cellulaires et SCP qui expirent en 2011 et qui servent à fournir les services cellulaires et SCP. La politique d'Industrie Canada à l'égard des licences de spectre est de tenir des consultations deux ans avant l'expiration de ces licences afin d'examiner le renouvellement des licences existantes ainsi que les termes et conditions qui s'appliqueront aux licences renouvellées. Par conséquent, le 25 mars 2009, Industrie Canada a amorcé une consultation visant à examiner le renouvellement des licences de spectre pour systèmes cellulaires et SCP qui expirent en 2011. Les conditions proposées pour le renouvellement des licences comprennent le maintien de la période de validité de dix ans et l'élimination de la condition de mise en service de l'exploitation du spectre. Industrie Canada a également indiqué que la condition actuelle d'investissement dans des activités de recherche et développement était examinée dans le cadre de la consultation concurrente sur les modifications à la politique-cadre sur la vente aux enchères du spectre au Canada (voir ci-dessous *Consultation sur la révision de la politique-cadre sur la vente aux enchères du spectre au Canada*).

Industrie Canada a commandé une étude distincte visant à évaluer la valeur de marché courante du spectre pour les services cellulaires et de SCP, qui lui servira dans le cadre de son analyse des droits de renouvellement. Cette étude, à l'intention d'Industrie Canada, a été terminée à la fin du quatrième trimestre de 2009 et devrait être rendue publique à la fin du premier trimestre ou au cours du deuxième trimestre de 2010. Elle comprendra une comparaison internationale des droits et l'examen des prix payés dans les enchères pour des spectres semblables au Canada et ailleurs dans le monde. La décision d'Industrie Canada à l'égard des droits de renouvellement pourrait avoir une incidence importante sur le coût du spectre pour toutes les entreprises de télécommunications, y compris Bell Mobilité. Bell Mobilité a présenté des observations dans le cadre de la consultation initiale d'Industrie Canada le 29 mai 2009 ainsi que des réponses aux commentaires, le 30 juin 2009. Entre autres choses, Bell Mobilité a plaidé en faveur du renouvellement des licences pour une période indéfinie ou de vingt ans, alors qu'Industrie Canada proposait une période de dix ans. Bell Mobilité a aussi fait valoir qu'aucun droit de renouvellement ne devrait être appliqué, et que si de tels droits étaient imposés, ils devraient être limités à un niveau suffisant pour permettre à Industrie Canada de recouvrer ses coûts de gestion du spectre, comme c'est actuellement le cas aux États-Unis. À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer l'incidence qu'auront les conclusions d'Industrie Canada sur nos activités et nos résultats financiers.

Consultation sur la révision de la politique-cadre sur la vente aux enchères du spectre au Canada

Le 8 avril 2009, Industrie Canada a lancé la consultation précédemment annoncée et visant, entre autres, le renouvellement des licences de longue durée. Cette consultation, qui porte sur la révision de la politique-cadre de 2001 sur la vente aux enchères du spectre au Canada, sollicite des commentaires sur les domaines suivants : l'emploi d'autres types d'enchères que les enchères ascendantes à rondes multiples simultanées actuelles; l'emploi des enchères comme moyen d'attribution des licences de satellite; la restructuration des niveaux de zones de services pour l'attribution des licences de manière à différencier les zones urbaines des zones rurales; et la nécessité de maintenir la condition de licence exigeant des titulaires qu'ils investissent un pourcentage de leur revenu brut ajusté en recherche et développement.

Dans le cadre de cette consultation, Industrie Canada sollicite également des commentaires sur le renouvellement des licences de spectre de longue durée, soit dix ans, mises à l'enchère ou non, y compris la proposition d'Industrie Canada d'appliquer des droits de licence aux durées subséquentes à la durée initiale de dix ans. Industrie Canada sollicite également des commentaires sur sa proposition que les droits de licence, qui s'appliquent aux durées de renouvellement subséquentes, soient fondés sur une estimation de la valeur de marché des fréquences visées. Industrie Canada a indiqué que la valeur de marché pouvait être estimée en examinant les droits imposés au Canada pour des fréquences semblables, les droits imposés pour des fréquences semblables sur d'autres territoires, ou encore en tenant compte des prix payés par voie d'enchères pour des fréquences semblables. La détermination de la valeur de marché des fréquences sera sans doute une question controversée, qui pourrait entraîner d'importantes répercussions sur le coût des fréquences pour toutes les entreprises de télécommunications, y compris Bell Mobilité. Bell Mobilité a présenté ses observations le 15 juin 2009 et ses réponses aux commentaires le 15 juillet 2009. Bell Mobilité a entre autres plaidé en faveur de durées de licence beaucoup plus longues et a soutenu la proposition d'Industrie Canada d'éliminer l'exigence d'investir 2 % dans des activités de recherche et développement applicable aux licences de service cellulaire et de SCP. La condition de licence d'investir 2 % dans les activités de recherche et développement exige des titulaires de licence qu'ils investissent un montant équivalant à un minimum de 2 % du revenu brut ajusté provenant de leurs activités utilisant le spectre dans des activités de recherche et développement liées aux télécommunications. En 2008, Bell Mobilité a dû investir 48 millions $ à cet égard. À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer l'incidence qu'auront les conclusions d'Industrie Canada sur nos activités et nos résultats.

Consultation portant sur la transition à un service radio à large bande (SRLB) fonctionnant dans la bande 2 500-2 690 mégahertz (MHz)

En mars 2009, Industrie Canada a annoncé la tenue de sa consultation, très attendue, portant sur des questions entourant la mise en œuvre du service mobile dans la bande 2 500 MHz. Cette consultation constitue l'étape suivante de la décision de la politique 2006 d'Industrie Canada applicable à la bande 2 500 MHz, qui permet l'utilisation de la fréquence Bell-Rogers Inukshuk Wireless Inc. pour les services mobiles, à la condition qu'environ un tiers des licences de spectre (service fixe) soit retourné à Industrie Canada. La consultation porte entre autres sur la question de savoir s'il convient de fixer une date de transition ferme pour les licences existantes de systèmes de télécommunications multipoints (STM) et de services de distribution multipoints (SDM), les critères à appliquer lors de la délivrance de licences de SRLB, le traitement des titulaires et les conditions de licence proposées applicables aux licences de SRLB. En ce qui concerne les droits de licence, Industrie Canada a indiqué son intention de tenir une consultation sur les nouveaux droits de licence qui s'appliqueront aux licences de SRLB. La consultation indique également qu'un processus imminent d'élaboration d'une proposition par les intervenants faciliterait les discussions avec les titulaires, dans le but d'élaborer des propositions en vue d'un plan d'attribution des fréquences compatible à l'échelle internationale et applicable au SRLB. Une présentation conjointe au nom de Bell Canada, d'Inukshuk et de Rogers Communications Inc. a été déposée le 15 juin 2009 dans le cadre de la consultation d'Industrie Canada. Des réponses aux commentaires ont été déposées le 17 juillet 2009. Bien qu'il ne soit pas possible, à l'heure actuelle, d'estimer l'incidence des conclusions d'Industrie Canada sur nos activités et nos résultats financiers, il est prévu qu'Industrie Canada tiendra des enchères pour attribuer le spectre retourné et inutilisé de 2 500 MHz en 2011.

Spectre pour les SSFE

Comme il est mentionné précédemment, le 28 novembre 2007, Industrie Canada a fait connaître sa décision concernant la politique et les règles qui régissent l'attribution des licences de service mobile supplémentaires pour les SSFE dans les bandes 1,7 et 2,1 gigahertz (GHz). Dans le cadre de ce processus d'attribution de licences, 10 MHz du spectre supplémentaires sont

rendus disponibles pour les SCP dans la bande 1,9 GHz, et 5 MHz, dans la bande 1,6 GHz. Au total, 105 MHz du spectre, dont une part de 90 MHz pour les SSFE, étaient disponibles dans le cadre du processus d'attribution de licences au moyen d'une vente aux enchères de fréquences par concurrence, dont la phase de soumissions s'est terminée le 21 juillet 2008. Dans sa décision sur les SSFE, Industrie Canada a mis de côté une tranche de 40 MHz, sur les 90 MHz disponibles pour les SSFE, qui était réservée exclusivement aux nouveaux concurrents. Les soumissions à l'égard de la tranche restante des 50 MHz disponibles pour les SSFE pouvaient être présentées par des entreprises titulaires aussi bien que par des nouveaux concurrents. Afin de pouvoir étendre les technologies de prochaine génération et les services futurs, nous avons acquis de nouvelles licences pour les services sans fil lors de la vente aux enchères de licences du spectre pour les SSFE. Nous avons acquis 20 MHz de spectre en Ontario (y compris Toronto et sa périphérie), dans les provinces du Canada atlantique et dans le Nord canadien, ainsi que 10 MHz au Québec et dans l'Ouest canadien, pour un investissement total de 741 millions $.

Les politiques d'Industrie Canada relativement à la vente aux enchères et à l'attribution de licences d'utilisation du spectre pour les SSFE ont favorisé l'accès des nouveaux concurrents sur le marché canadien des services sans fil et se sont traduites par l'obtention de blocs de spectre par dix nouveaux concurrents potentiels, dont un a déjà commencé à fournir ses services, lors de la vente aux enchères. Certains sont des concurrents régionaux.

Se reporter à la section *Services sans fil* de la rubrique intitulée *Environnement concurrentiel* pour obtenir plus de détails, y compris l'identité des dix nouveaux concurrents.

Vente aux enchères de la bande de 700 MHz

Industrie Canada prévoit aussi vendre aux enchères une bande de 700 MHz pour des services sans fil mobiles et fixes, au cours des cinq prochaines années. La bande est actuellement utilisée par des radiodiffuseurs pour leurs services de télévision analogiques en direct, et la prise de décision par rapport à la vente aux enchères de la bande de 700 MHz est compliquée, car les radiodiffuseurs doivent d'abord être retirés du spectre. À cet égard, la politique actuelle prévoit que les radiodiffuseurs doivent quitter la bande avant le 31 août 2011. Toutefois, il n'est pas certain que les radiodiffuseurs respecteront cette date limite. Cette vente aux enchères devrait donner l'occasion aux fournisseurs de services titulaires d'étendre leurs services et pourrait aussi permettre l'entrée de nouveaux concurrents.

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario – *Proposition de norme pour l'aménagement des téléphones publics*

Le gouvernement de l'Ontario examine actuellement une proposition de norme en vertu du processus prévu dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, qui est susceptible d'entraîner des modifications importantes à l'aménagement de tous les téléphones publics en Ontario. Bell Canada compte actuellement plus de 35 000 téléphones publics en Ontario. Le coût moyen qu'il faudrait débourser pour rénover ces téléphones publics afin de se conformer à la norme proposée est estimé à plus de 1 000 $ l'unité. Bell Canada a présenté ses observations le 16 octobre 2009 pour réduire le coût pour se conformer.

Loi sur Bell Canada

Aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE Inc., à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE Inc. ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, le CRTC doit également approuver la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada.

RISQUES SUSCEPTIBLES DE TOUCHER NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Cette rubrique décrit les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation et pouvant faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent de manière considérable des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives, en plus des risques précédemment décrits aux rubriques intitulées *Environnement concurrentiel* et *Cadre réglementaire* ou de ceux décrits ailleurs dans ce rapport de gestion. Par « risque », on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits ci-après ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Si la croissance économique de même que l'activité au détail et commerciale ralentissent, ou si les conditions des marchés des capitaux se révèlent défavorables, la demande pour nos produits et services pourrait baisser, ce qui pourrait éventuellement réduire notre rentabilité et altérer la capacité de nos clients d'effectuer les paiements requis.

Nos activités subissent l'influence de la conjoncture économique et des conditions financières générales, de la confiance et des dépenses des consommateurs, de la demande de produits et de services ainsi que des prix de ceux-ci. Tout ralentissement de la croissance économique de même que de l'activité au détail et commerciale, ou l'existence de conditions défavorables sur les marchés des capitaux, pourrait freiner la demande pour nos produits et services. Pendant ces périodes, il est possible que les clients reportent l'achat de nos produits et services, ou alors réduisent ou interrompent leur consommation de ces produits ou services. Les conditions économiques et financières défavorables pourraient avoir pour effet de diminuer notre rentabilité et nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. De telles conditions pourraient aussi avoir une incidence négative sur la situation financière de nos clients et sur leur solvabilité, ce qui pourrait accroître l'incertitude au sujet de notre capacité à recouvrer nos créances et possiblement augmenter nos créances douteuses. Nos résultats d'exploitation pourraient en être négativement touchés.

Si nous ne sommes pas en mesure d'atteindre nos objectifs d'affaires, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rendement financier et nos perspectives de croissance.

Nous cherchons toujours à atteindre notre objectif, qui est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada, en concentrant nos efforts sur la réalisation de nos cinq impératifs stratégiques.

L'exécution de ces impératifs nécessite des modifications en ce qui a trait aux compétences des membres du personnel, des investissements de capitaux pour mettre en œuvre nos stratégies et nos priorités en matière d'exploitation, ainsi que des réductions de coûts ciblées. Si notre direction, nos processus ou nos employés ne peuvent s'adapter à ces changements ou si le capital nécessaire ne peut être obtenu à des conditions favorables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs d'affaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre rendement financier et nos perspectives de croissance.

Nos stratégies nous obligent à continuer de transformer notre structure de coûts. Par conséquent, nous continuons de mettre en œuvre plusieurs initiatives visant la réduction des coûts, tout en limitant nos dépenses en immobilisations. Nos objectifs de réductions des coûts ciblées demeurent audacieux et rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Nos objectifs de réductions des coûts nécessitent des négociations intenses avec nos principaux fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de problèmes opérationnels.

Pour fidéliser la clientèle, accroître le PMU et recruter de nouveaux clients, il est essentiel d'améliorer le service à la clientèle ainsi que la perception qu'ont les clients actuels et éventuels des gammes de services de Bell Canada. Toutefois, il existe un risque que la complexité accrue de nos réseaux n'entrave la gestion efficace de ces derniers, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les niveaux de service. De plus, l'augmentation du nombre d'utilisateurs de téléphones intelligents pourrait nécessiter plus de soutien de la part de nos centres d'appels qu'il n'est prévu actuellement, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le service à la clientèle et les coûts que nous engageons pour fournir ce service. Les délais dans l'amélioration prévue de nos centres d'appels pourraient aussi avoir une incidence négative sur le service à la clientèle et retarder l'atteinte des objectifs de réductions de coûts.

Par conséquent, il existe un risque que l'amélioration du service à la clientèle soit retardée ou qu'elle ne soit pas menée à bien, ou que même si elle est l'est, elle ne se traduise pas nécessairement par l'amélioration de la perception des gammes de services de Bell Canada par le public ou par l'atteinte de nos objectifs en matière de fidélisation de la clientèle. Il existe également le risque que l'amélioration du service à la clientèle soit plus coûteuse à réaliser qu'il n'est prévu actuellement, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Si nous ne sommes pas en mesure d'atteindre ces objectifs, en totalité ou en partie, cela pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous devons prévoir les changements technologiques et investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services, ou en développer. Si nous ne réussissons pas à commercialiser de nouveaux produits, services ou technologies dans un délai raisonnable, ou si le champ d'application de la réglementation est élargi retardant ainsi le développement de nouvelles technologies, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous exerçons nos activités dans des marchés qui sont touchés par des changements constants relatifs à la technologie et aux normes de l'industrie, par les besoins changeants des clients, par les lancements fréquents de nouveaux produits et services et par les courts cycles de vie des produits. Investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services pour être en mesure de les lancer en temps opportun est essentiel à la croissance de notre nombre d'abonnés et à l'atteinte de nos cibles de rendement financier.

Nous pourrions être exposés à d'autres risques tandis que nous développons de nouveaux produits, services et technologies et que nous mettons à niveau nos réseaux afin de demeurer concurrentiels. Des technologies nouvelles, par exemple, pourraient tomber rapidement en désuétude ou nécessiter plus de capitaux qu'il est initialement prévu. Le développement pourrait aussi être retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté. Il faut généralement injecter des fonds considérables avant que les technologies nouvelles ne prouvent leur viabilité commerciale. Il existe aussi le risque que le champ d'application de la réglementation actuelle soit élargi pour inclure les nouvelles technologies, ce qui pourrait retarder le lancement de nos nouveaux services.

Rien ne garantit que nous réussirons à développer, à mettre en œuvre ou à commercialiser de nouveaux produits, services, technologies ou améliorations dans un délai raisonnable, ou qu'aucun d'eux obtiendra la faveur du marché. Les nouveaux produits ou services reposant sur des technologies nouvelles ou en évolution pourraient faire diminuer la demande pour nos produits et services actuels ou entraîner un recul de leurs prix. Si nous ne réussissons pas à développer, à mettre en œuvre ou à commercialiser de nouveaux produits, services, technologies ou améliorations dans un délai raisonnable, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les contributions à nos régimes d'avantages sociaux en fonction de divers facteurs.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages sociaux, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes et les règlements sur les pensions. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à devoir éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages sociaux, ce qui, conséquemment, pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu de nos régimes de retraite pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes est investie tant dans des titres de participation de sociétés ouvertes que dans des titres de créance. Par conséquent, la capacité de nos régimes de retraite d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en espèces.

En outre, nos besoins de capitalisation estimatifs pour 2010 sont fondés sur des calculs provisoires, lesquels ne tiennent pas compte de l'annonce, faite par le ministre fédéral des Finances le 27 octobre 2009, d'une proposition de réforme des régimes de retraite fédéraux en 2010. D'après notre interprétation de l'information actuellement disponible, si le projet de réforme s'applique aux calculs actuariels avec prise d'effet le 31 décembre 2009 ou plus tard, l'incidence sur nos besoins de capitalisation ne sera pas considérablement négative. Toutefois, nos besoins de capitalisation pourraient tout de même être plus élevés que prévu si les résultats de nos évaluations actuarielles diffèrent considérablement et négativement de nos calculs préliminaires et si la réforme de la loi et des règlements sur les régimes de retraite fédéraux diffère considérablement de ce que nous prévoyons actuellement.

La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger, à maintenir et à remplacer nos réseaux, notre équipement et nos systèmes et logiciels de TI.

La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger nos réseaux, notre équipement, nos systèmes et logiciels de TI ainsi que l'information répertoriée dans nos centres informatiques contre les dommages dus aux incendies, aux catastrophes naturelles (y compris les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations et les tornades), aux pannes de courant, aux intrusions informatiques, aux virus informatiques, aux dispositifs nuisibles, aux actes de guerre ou de terrorisme, au sabotage, au vandalisme et à d'autres événements du même ordre. Le changement climatique à l'échelle mondiale pourrait exacerber certaines de ces menaces, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents. La bonne marche de nos activités dépend également du remplacement, de la maintenance et de la mise à niveau, en temps utile, de nos réseaux, de notre équipement et de nos systèmes et logiciels de TI. L'un ou l'autre de ces événements ainsi que différentes autres circonstances pourraient entraîner des défaillances de nos réseaux, des erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle. Nos activités dépendent également de notre capacité à protéger contre le vol l'information répertoriée dans nos centres informatiques. Le vol de cette information pourrait avoir une incidence défavorable sur nos relations avec la clientèle et nous exposer au risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients.

Nos réseaux sont reliés aux réseaux d'autres entreprises de télécommunications sur lesquels repose la prestation de certains de nos services. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que des grèves ou autres interruptions de travail, des faillites ou d'autres démarches d'insolvabilité, des difficultés techniques ou d'autres événements ayant une incidence sur les réseaux de ces entreprises pourraient aussi nuire à nos activités et à nos relations avec la clientèle.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs qui offrent des produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui offrent certains produits et services essentiels à la bonne marche de nos activités. Ces produits et services essentiels peuvent n'être offerts que par un nombre limité de fournisseurs.

Si, à un certain moment, les fournisseurs ne peuvent nous offrir des produits et services, y compris, sans s'y limiter, de l'équipement de télécommunications, des logiciels et des services de maintenance, qui respectent les normes de télécommunications en évolution ou qui sont compatibles avec notre équipement et nos systèmes et logiciels de TI, nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient être négativement touchés. De plus, si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des produits ou des services qui sont essentiels à la bonne marche de nos activités en temps opportun et à un coût acceptable, ou si l'équipement de télécommunications tels que les combinés, que nous vendons ou fournissons autrement aux clients, ou l'équipement réseau que nous utilisons pour offrir nos services présentent des défauts de fabrication, notre capacité d'offrir nos produits et services et de déployer nos services avancés ainsi que la qualité de nos services et de nos réseaux pourraient en souffrir, le développement et l'expansion de nos réseaux pourraient être freinés et nos activités, notre stratégie et nos résultats d'exploitation pourraient être négativement touchés. Ces fournisseurs pourraient faire l'objet de litiges liés à une technologie dont nous dépendons pour offrir nos services. De plus, les affaires et les activités de nos fournisseurs ainsi que leur capacité à continuer de nous offrir des produits et services pourraient subir l'incidence défavorable de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, l'intensité de l'activité de nos concurrents, les interruptions de travail, la disponibilité et l'accessibilité du capital, la faillite ou d'autres démarches d'insolvabilité, ainsi que les modifications des normes technologiques.

La renégociation des conventions collectives avec nos employés pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre ainsi que des interruptions de travail.

Environ 45 % de nos employés sont représentés par des syndicats et visés par des conventions collectives. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre ainsi que des interruptions de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail. Rien ne garantit que le déclenchement éventuel d'une grève ou d'une interruption de travail ne perturberait pas le service fourni à nos clients et nos résultats d'exploitation. Par ailleurs, des interruptions de travail chez nos fournisseurs de services, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail attribuables à des grèves, pourraient avoir des répercussions sur nos activités, notamment sur nos relations avec nos clients et sur nos résultats d'exploitation.

Les conventions collectives suivantes viendront à échéance en 2010 :

- la convention collective entre le SCEP et Bell Canada, qui couvre environ 770 employés des ventes de communications, viendra à échéance le 31 décembre 2010
- la convention collective entre le SCEP et Expertech Bâtisseur de réseaux inc., qui couvre environ 165 employés de bureau, viendra à échéance le 30 novembre 2010
- la convention collective entre le SCEP et Bell Canada, qui couvre environ 115 gens de métier de l'ouest du Canada, viendra à échéance le 10 mai 2010.

De plus, des négociations à l'égard d'une première convention collective entre le SCEP et Bell Canada, qui couvrira environ 50 employés de bureau de l'ouest du Canada, devraient débuter plus tard cette année.

L'augmentation importante de la demande pour la large bande pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Compte tenu de la croissance rapide des applications vidéo et autres applications Internet ou sur appareils mobiles qui exigent beaucoup de bande passante, nous pourrions devoir engager des dépenses en immobilisations importantes pour fournir une capacité supplémentaire sur nos réseaux Internet et sans fil. Nous pourrions éventuellement être incapables de récupérer ces coûts auprès des abonnés à cause des tarifs à court terme pratiqués par nos concurrents pour des services équivalents. Il existe également un risque que les efforts que nous déployons pour optimiser la performance du réseau dans la foulée de l'augmentation de la demande pour la large bande, au moyen du déploiement progressif de notre technologie de la fibre optique, de la gestion du trafic et de la modification des tarifs de nos forfaits, ne soient pas couronnés de succès ou qu'ils génèrent de la publicité défavorable; dans cette éventualité, le taux de désabonnement pourrait s'accroître à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles ou une nouvelle réglementation pourrait être adoptée et compromettre ainsi nos efforts pour attirer de nouveaux clients. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire, nous devrons peut-être réduire nos dépenses en immobilisations ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Comme il a été présenté à la section *Liquidité* de la rubrique intitulée *Gestion financière et des capitaux*, la mise en œuvre de notre plan d'affaires et nos obligations financières occasionnent d'importants besoins de liquidités. Ces besoins de liquidités peuvent être défavorablement touchés par les risques liés à nos éventualités, à nos arrangements hors bilan et aux hypothèses formulées dans nos plans d'affaires et financiers. Notre capacité de répondre à nos besoins de liquidités et de soutenir la croissance planifiée dépend de notre accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité de générer des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, lesquels fluctuent en fonction de la conjoncture économique, du marché, de la concurrence, de la réglementation et d'autres facteurs de risque décrits dans le présent document, dont plusieurs échappent à notre contrôle. De plus, le niveau du fonds de roulement disponible pour exercer nos activités et notre capacité d'atteindre nos objectifs à l'égard de ce fonds de roulement sont tributaires de la qualité des débiteurs et de notre succès ou de notre échec quant à leur recouvrement par le truchement de nos employés, de nos systèmes et de la technologie.

En général, nos besoins en capital sont financés par l'encaisse découlant de nos activités d'exploitation ou de nos placements, par des emprunts auprès de banques commerciales, par des émissions de titres d'emprunt et de participation sur les marchés financiers ou encore par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs (y compris la vente de créances).

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés des actions, des titres d'emprunt publics et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions des marchés alors en vigueur, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. L'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos cotes de crédit, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition (y compris par l'entremise de placements de titres). Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos cotes de crédit, avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres d'emprunt publics et du crédit bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, tout groupe d'entités ou secteur d'activité donné, ou à y investir.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles reposent nos programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, ont été conclues avec diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Si nous ne pouvons mobiliser à des conditions acceptables les capitaux dont nous avons besoin pour mettre en œuvre notre plan d'affaires, nous pourrions devoir limiter nos dépenses en immobilisations courantes, limiter nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces possibilités pourrait avoir un effet négatif sur nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Nous ne pourrons peut-être pas supprimer certains services dans la mesure nécessaire pour améliorer la productivité du capital et l'efficience de l'exploitation.

Nous procédons actuellement à la migration du trafic de notre infrastructure à circuits vers la technologie IP. Dans le cadre de cette migration, nous avons entrepris d'abandonner certains services offerts au moyen de l'infrastructure à circuits. Il s'agit d'une mesure essentielle en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficience de l'exploitation. Dans certains cas, cette initiative pourrait être retardée ou entravée par des clients ou par des mesures réglementaires. S'il nous était impossible de supprimer ces services de la manière prévue, nous ne serions pas en mesure de réaliser les améliorations de la productivité et de l'efficience escomptées, et cette situation pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Des initiatives ou des démarches réglementaires, des litiges en cours ou futurs, des modifications aux lois ou aux règlements de même que des vérifications fiscales gouvernementales pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC. Les décisions du CRTC pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. De plus, nous nous trouvons mêlés à divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre de recours collectifs, lesquels, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts appréciables, pourraient avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements pourraient avoir un effet négatif sur nous. Cela comprend les modifications apportées aux lois fiscales ou l'adoption de nouvelles lois fiscales entraînant une majoration des taux d'imposition ou l'adoption de nouvelles taxes. Cela comprend également les modifications apportées aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, lesquelles prévoient des sanctions civiles en cas d'information trompeuse dans l'information continue. Ces modifications ont favorisé les recours collectifs intentés au Canada, par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations présumées trompeuses contenues dans des documents de divulgation publics et dans des déclarations orales. Advenant la réussite de recours de ce type, les tribunaux pourraient accorder des dommages-intérêts importants. Ces dommages-intérêts et les coûts liés à l'exercice des recours pourraient avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tous les impôts sur les bénéfices et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement. Dans bien des cas, toutefois, pour calculer les impôts sur les bénéfices et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet de vérifications gouvernementales, ce qui pourrait donner lieu à une importante modification du montant des actifs et passifs d'impôts exigibles et futurs et des autres passifs et pourrait, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Pour obtenir une description des principales initiatives et démarches réglementaires touchant nos activités, se reporter à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire*. Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la notice annuelle 2009 de BCE, sous la rubrique intitulée *Litiges*.

Les satellites utilisés par Bell Télé sont exposés à d'importants risques opérationnels et des retards pourraient survenir en ce qui a trait à la construction et au lancement des satellites non encore construits de Bell Télé, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités et ses résultats financiers.

Parallèlement à la vente par BCE Inc. de sa filiale Télésat le 31 octobre 2007, une série d'ententes commerciales ont été établies entre Télésat et Bell Télé qui fournissent à cette dernière un accès à la capacité des installations par satellite. En vertu de ces ententes commerciales, Bell Télé utilise actuellement trois satellites. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation.

Les satellites exploitent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défectuosités et d'autres types de problèmes techniques, habituellement désignés sous le terme « défaillance », qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé par Bell Télé. Les satellites utilisés par Bell Télé peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires, et des débris spatiaux ou des micrométéorites.

Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de l'infrastructure de radiodiffusion terrestre de Bell Télé ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourraient avoir des répercussions défavorables sur les activités et les résultats d'exploitation de Bell Télé et faire en sorte que de nombreux clients annulent leur abonnement au service de télévision par SRD de Bell Télé.

De plus, il existe certains risques liés à la construction et au lancement de nouveaux satellites. Les retards liés au lancement peuvent être occasionnés par des délais dans la construction des satellites et des véhicules de lancement, par la non-disponibilité périodique d'occasions de lancement fiables, par les retards éventuels dans l'obtention des approbations réglementaires requises et par les échecs au moment des lancements. Si les calendriers de construction des satellites ne sont pas respectés, il est possible qu'une occasion de lancement ne soit pas disponible au moment où le satellite est prêt à être lancé. Les véhicules de lancement peuvent flancher, occasionnant des retards importants dans la mise en service des satellites en raison de la nécessité de construire des satellites de remplacement, ce qui prend habituellement jusqu'à 30 mois ou davantage, et d'obtenir un autre véhicule de lancement. Des délais aussi considérables pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de Bell Télé de lancer de nouveaux services et réduire la compétitivité de ses services de télévision, et ils pourraient avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Le vol de nos services de télévision par satellite pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de Bell Télé.

Bell Télé est exposée au risque de perte de produits d'exploitation résultant du vol de ses services. En 2008, Bell Télé a lancé et conclu l'échange d'une carte à puce pour ses récepteurs numériques autorisés conçue pour bloquer la réception non autorisée de ses signaux. Toutefois, comme c'est le cas pour tout dispositif de sécurité s'appuyant sur la technologie, il est impossible de parer avec une certitude absolue à l'éventualité d'une atteinte à la sécurité du système ou d'un contournement de celle-ci. À l'instar des autres fournisseurs de services de télévision, Bell Télé continue de composer avec les tentatives constantes qui visent à voler ses services en compromettant l'intégrité de ses systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci. Le vol des services de Bell Télé pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

BCE Inc. dépend de la capacité de ses filiales, coentreprises et des autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation de lui verser des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

BCE Inc. n'a pas de sources de revenus ni d'actifs importants hormis les participations qu'elle détient dans ses filiales, coentreprises et autres sociétés, y compris sa participation directe dans les actions de Bell Canada. Les flux de trésorerie de BCE Inc. et, en conséquence, sa capacité d'assurer le service de sa dette et de payer des dividendes sur ses titres de participation dépendent donc de la capacité des filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation de lui verser des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

Les filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles BCE Inc. détient une participation sont des entités juridiques séparées et elles n'ont aucune obligation, conditionnelle ou non, de verser des dividendes ni de faire d'autres distributions à BCE Inc. Par ailleurs, tout droit de BCE Inc. de recevoir des actifs de ses filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation au moment de leur liquidation ou de leur réorganisation sera structurellement subordonné aux créances prioritaires des créanciers de ces filiales, coentreprises et autres sociétés.

Quant à Bell Aliant, elle a l'intention, sous réserve de l'approbation de ses fiduciaires, de verser des distributions en espèces à ses porteurs de parts, y compris BCE Inc. et Bell Canada, mais il est impossible de garantir les montants de ces distributions en espèces, qui peuvent varier selon le rendement de Bell Aliant et d'autres variables. Bell Aliant peut également, à sa discrétion, établir des disponibilités de caisse pour assurer la bonne marche de ses activités. Le fait d'ajouter à ces disponibilités au cours d'un exercice donné réduirait l'encaisse disponible pour les distributions de cet exercice. Par conséquent, nous ne pouvons garantir à quel niveau s'établiront réellement les distributions de Bell Aliant.

Les modifications du traitement fiscal des fiducies de revenu par le gouvernement du Canada, annoncées le 31 octobre 2006, ont obtenu la sanction royale et ont été promulguées le 22 juin 2007 (les règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées, ou « règles relatives aux EIPD »). Avec prise d'effet en 2011, les fiducies de revenu qui étaient cotées en Bourse avant novembre 2006, comme Bell Aliant, devront verser des impôts aux taux d'imposition des sociétés et certaines distributions aux porteurs de parts seront imposées à titre de dividendes reçus d'une société. Toutes choses étant égales, l'imposition des fiducies de revenu aux taux d'imposition des sociétés entraînera probablement une diminution de l'encaisse disponible pour Bell Aliant aux fins de versement de distributions. Le gouvernement du Canada a précisé que, bien qu'il n'avait aucune intention d'empêcher la croissance normale des fiducies de revenu existantes au cours de la période de transition, toute expansion injustifiée d'une fiducie de revenu existante avant 2011 entraînerait la prise d'effet immédiate des nouvelles règles. Afin d'être admissible à l'application différée des règles relatives aux EIPD, Bell Aliant doit suivre les indications du gouvernement sur la croissance normale concernant les capitaux propres qui ont été formulées le 15 décembre 2006, ainsi que les modifications qui y sont apportées à l'occasion. En particulier, les capitaux propres de Bell Aliant peuvent s'accroître seulement selon le montant annuel prescrit, jusqu'à, et y compris, l'année civile 2010. En décembre 2008, le ministre des Finances a publié des notes explicatives concernant l'avis de motion de voies et moyens du 28 novembre 2008, lequel révisait les indications sur la croissance normale de manière à accélérer la disponibilité des montants établis pour 2009 et 2010 en vertu des dispositions refuges afin qu'ils puissent servir à compter du 4 décembre 2008. Ce changement n'a pas modifié la croissance maximale permise d'une fiducie mais a permis, de façon générale, à une fiducie comme Bell Aliant d'utiliser les possibilités de croissance résiduelles au cours d'une seule année plutôt que de les utiliser progressivement en 2009 et en 2010. Comme l'interprétation de ces indications suscite encore de l'incertitude, de même que l'interprétation de la nature de la croissance dans certaines situations, il est impossible de garantir que Bell Aliant sera en mesure de continuer de reporter l'application des règles relatives aux EIPD. Toute réduction des distributions de Bell Aliant pourrait avoir une incidence défavorable sur nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

Il est impossible de garantir que la politique de dividendes de BCE Inc. sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés.

Le conseil d'administration de BCE Inc. évalue, de temps à autre, la pertinence de la politique de dividendes de BCE Inc. Le 10 février 2009, le conseil d'administration de BCE Inc. a adopté une nouvelle politique de dividendes sur actions ordinaires, laquelle prévoit un ratio de distribution cible se situant entre 65 % et 75 % du BPA ajusté. Cette nouvelle politique de dividendes a été adoptée dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans les activités de BCE tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. En vertu de cette politique de dividendes, l'augmentation du dividende sur actions ordinaires est directement liée à la croissance du BPA ajusté de BCE Inc. La politique de dividendes et la déclaration des dividendes de BCE Inc. sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE Inc. et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE Inc. sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés.

Une importante baisse du cours de marché des titres de BCE Inc. pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les employés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des ententes de coentreprises.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE Inc. et les prévisions publiées par des analystes financiers peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE Inc. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours ou du volume des opérations sur les titres de BCE Inc., pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les employés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des ententes de coentreprises.

Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil ainsi que les épidémies et autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Il a été avancé que certaines émissions de radiofréquences par des téléphones cellulaires pouvaient être liées à des troubles médicaux. Certains groupes d'intérêts ont également demandé

que des enquêtes soient faites sur les allégations voulant que les transmissions numériques en provenance de combinés utilisés avec des technologies sans fil numériques présentent un risque pour la santé et interfèrent avec les prothèses auditives et d'autres appareils médicaux. Les préoccupations croissantes relatives à l'utilisation de téléphones cellulaires et aux possibles risques connexes liés à la santé devraient exercer une pression additionnelle sur l'industrie des communications sans fil pour qu'elle démontre que leur utilisation est sécuritaire et pourraient donner lieu à une législation gouvernementale supplémentaire, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités. Par surcroît, les risques pour la santé liés à l'utilisation d'appareils de communications sans fil, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient entraîner la baisse du nombre de nouveaux abonnés au réseau, une diminution de l'utilisation du réseau par abonné, l'augmentation du taux de désabonnement, des poursuites en responsabilité relativement à un produit, ou un tarissement du financement externe pour l'industrie des communications sans fil. Nous comptons sur nos fournisseurs pour qu'ils s'assurent que l'équipement réseau et l'équipement à l'intention des clients qui nous sont fournis respectent toutes les exigences applicables en matière de sécurité. Des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé pourraient également survenir, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à maintenir le fonctionnement de nos réseaux et à fournir des services à nos clients. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

La bonne marche de nos activités dépend du rendement de nos employés et de notre capacité à les retenir.

La bonne marche de nos activités dépend des efforts, des compétences et de l'expertise de nos employés et, plus précisément, de nos hauts dirigeants et d'autres employés clés. Une composante importante de notre stratégie de maintien en fonction du personnel clé réside dans notre capacité à énoncer des objectifs clairs, significatifs et motivants qui favorisent le rendement et sous-tendent l'acquisition de connaissances et le développement de compétences. Nos hauts dirigeants et autres employés clés sont importants pour notre succès, car ils ont largement contribué à l'établissement de notre orientation stratégique, à l'exercice de nos activités, à la sélection, au recrutement et à la formation de membres du personnel clés ainsi qu'au repérage des occasions d'affaires. La perte de l'une ou de plusieurs de ces personnes importantes pourrait nuire à nos activités et à notre développement jusqu'à ce que nous trouvions des personnes qualifiées pour les remplacer. Nous ne pouvons garantir que ces employés clés pourraient être remplacés rapidement par des personnes dont l'expérience et les compétences sont équivalentes. Bien que nous ayons mis en place des plans de maintien en fonction et des contrats d'emploi avec certains de ces employés, nous ne pouvons les empêcher de mettre fin à leur emploi chez nous.

De plus, les employés ont récemment été témoins de réductions de main-d'œuvre importantes, de gels de salaires, de réductions de coûts continues et de conventions collectives non conclues, ce qui a affecté leur moral et pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Pratiques de gestion des risques

La responsabilité de la surveillance de nos processus de gestion des risques relève du comité de vérification de BCE Inc. Ces processus sont conçus pour gérer, plutôt qu'éliminer, le risque d'échec quant à l'atteinte de nos objectifs d'affaires. Le comité de vérification tient aussi compte des questions sociales, environnementales et éthiques importantes liées à nos activités.

Nous avons des processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, lesquels comprennent les cadres de contrôle interne et de gestion des risques d'entreprise fournis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). L'identification et l'évaluation des risques est une partie importante du cycle annuel de planification des affaires. En établissant leurs plans annuels, les unités d'affaires de BCE définissent et évaluent les risques importants liés à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et, au besoin, établissent des plans d'atténuation. L'information sur les risques générée est examinée avec la haute direction et le conseil d'administration de BCE Inc. au moment de l'évaluation des plans d'affaires pour chacune des unités d'affaires et la société dans son ensemble. Le groupe de vérification interne planifie ses activités annuelles en utilisant un examen fondé sur les risques des processus de contrôle interne de la société. Tout au long de l'année, le groupe de vérification interne effectue des évaluations constantes de la qualité des contrôles et il présente au comité de vérification des rapports trimestriels sur les résultats de ses vérifications internes et sur les améliorations précises à apporter dans certains secteurs. Le groupe de vérification interne encourage également la gestion des risques efficace dans nos secteurs d'exploitation.

Le comité de vérification évalue l'efficacité de nos procédures de contrôle interne en examinant les rapports du groupe de vérification interne et des vérificateurs externes de BCE Inc. Le comité de vérification présente ses conclusions au conseil d'administration de BCE Inc.

NOS CONVENTIONS COMPTABLES

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos conventions comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons dressé nos états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. D'autres principales conventions comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Les estimations liées aux produits, aux provisions pour créances douteuses, à la durée de vie utile des immobilisations, aux moins-values d'actifs, aux réserves de stocks, aux régimes d'avantages sociaux, à l'évaluation des conditions minimales des baux en vertu de contrats de location-exploitation et aux regroupements d'entreprises exigent que l'on exerce des jugements difficiles sur des questions complexes qui sont souvent assujettis à de nombreuses sources de directives faisant autorité. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur les conventions comptables que nous suivons pour préparer nos états financiers.

Estimations comptables critiques

Comme l'exigent les PCGR du Canada, nous faisons des estimations lorsque nous comptabilisons et déclarons des actifs, des passifs, des produits et des charges et que nous présentons des actifs et des passifs éventuels dans nos états financiers. Nous sommes également tenus d'évaluer régulièrement les estimations que nous faisons.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que nous pourrions prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables selon les informations dont nous disposons à ce moment. En raison de l'incertitude inhérente aux estimations, les résultats réels des périodes futures pourraient différer.

Nous considérons que les estimations décrites dans cette rubrique jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où l'estimation est faite, et que des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur nos états financiers.

Notre haute direction a discuté de l'élaboration et du choix des estimations comptables critiques décrites dans cette rubrique avec le comité de vérification de notre conseil d'administration. Le comité de vérification a passé en revue ces estimations comptables critiques.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette rubrique doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Régimes d'avantages sociaux

Nous offrons des régimes à prestations déterminées qui assurent à la plupart de nos employés des prestations de retraite et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Les montants présentés dans les états financiers relativement à ces prestations sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nous effectuons une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Cette évaluation repose sur les hypothèses de la direction quant au taux d'actualisation, au taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime, au taux d'augmentation de la rémunération, à la tendance des coûts des soins de santé et à la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet important sur les obligations au titre des prestations à verser aux employés et la charge nette future au titre des avantages sociaux.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus en constatant les écarts dans les obligations au titre des prestations et le rendement des régimes sur le nombre moyen estimatif d'années de service des employés qui participent aux régimes.

Les deux hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer la charge nette au titre des avantages sociaux sont le taux d'actualisation et le taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime. Chacun de nos secteurs d'exploitation est touché par ces hypothèses.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des prestations à verser aux employés. Ce taux est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des entreprises de grande qualité, avec concordance des échéances et des flux de trésorerie estimatifs du régime.

Nous déterminons le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque exercice. Notre taux d'actualisation était de 6,4 % au 31 décembre 2009, une diminution par rapport à 7,0 % au 31 décembre 2008. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation sur la charge nette au titre des avantages sociaux pour 2009 et sur l'actif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2009.

	INCIDENCE SUR LA CHARGE NETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX POUR 2010 *AUGMENTATION/ (DIMINUTION)*	INCIDENCE SUR L'ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010 *AUGMENTATION/ (DIMINUTION)*
Taux d'actualisation augmenté à 6,9 %		
Services sur fil de Bell	(42)	42
Services sans fil de Bell	(1)	1
Bell Aliant	(19)	19
Total	(62)	62
Taux d'actualisation diminué à 5,9 %		
Services sur fil de Bell	69	(69)
Services sans fil de Bell	1	(1)
Bell Aliant	22	(22)
Total	92	(92)

Même en l'absence d'un effet immédiat sur notre bilan, un taux d'actualisation inférieur entraîne une hausse des obligations au titre des prestations constituées et du déficit au titre du régime de retraite.

TAUX DE RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU

Le taux de rendement à long terme prévu est un taux moyen pondéré de nos prévisions quant aux rendements à long terme de chacune des catégories d'actifs de nos régimes.

Nous déterminons le taux de rendement à long terme prévu approprié à la fin de chaque exercice. Nous avons supposé un taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes de 7,0 % en 2009, comparativement à 7,25 % en 2008. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux de rendement prévu des actifs des régimes sur la charge nette au titre des avantages sociaux pour 2009 et sur l'actif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2010.

	INCIDENCE SUR LA CHARGE NETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX POUR 2010 *AUGMENTATION/ (DIMINUTION)*	INCIDENCE SUR L'ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010 *AUGMENTATION/ (DIMINUTION)*
Taux de rendement prévu augmenté à 7,5 %		
Services sur fil de Bell	(58)	58
Services sans fil de Bell	(1)	1
Bell Aliant	(14)	14
Total	(73)	73
Taux de rendement prévu diminué à 6,5 %		
Services sur fil de Bell	58	(58)
Services sans fil de Bell	1	(1)
Bell Aliant	14	(14)
Total	73	(73)

Même en l'absence d'un effet immédiat sur notre bilan, un faible rendement de la caisse de retraite entraîne une baisse de la juste valeur de l'actif et une hausse du déficit au titre du régime de retraite. Cela signifie que nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations requises à la caisse de retraite.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles

Nous révisons périodiquement les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les ajustons sur une base prospective, au besoin.

Une importante proportion de notre actif total se compose d'immobilisations corporelles. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs ainsi que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels pourraient donner lieu à une variation de la durée de vie utile estimative de ces actifs.

Nous effectuons des études internes afin d'évaluer la pertinence de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles. Ces études utilisent des modèles, lesquels tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie, afin de calculer la durée de vie restante de nos actifs. Lorsque ces facteurs indiquent que la durée de vie utile des actifs est différente de l'évaluation initiale, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée de vie utile estimative ajustée.

Dépréciation de l'écart d'acquisition

Nous évaluons la valeur de l'écart d'acquisition de toutes les unités d'exploitation au quatrième trimestre de chaque exercice et lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent la possibilité que cet écart d'acquisition puisse avoir subi une perte de valeur.

Nous soumettons la valeur de l'écart d'acquisition à un test de dépréciation comportant deux étapes :

- nous comparons la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, il faut déterminer la juste valeur de tous ses actifs et passifs identifiables. La juste valeur de l'écart d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des montants attribués à ses actifs et à ses passifs.
- si la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur, une charge pour perte de valeur est déduite du bénéfice.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations importantes lorsque nous calculons la juste valeur à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie, le taux d'actualisation et d'autres éléments.

Nous croyons que toutes nos estimations sont raisonnables. Elles sont conformes à notre planification interne et reflètent nos meilleures estimations, mais comportent des incertitudes inhérentes que la direction peut ne pas être en mesure de contrôler.

Toute modification apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la juste valeur et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre rendement financier dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée en 2009, en 2008 ni en 2007.

Éventualités

Nous nous trouvons impliqués dans divers réclamations et litiges et questions réglementaires dans le cours de nos activités et des opérations que nous effectuons. Chacun de nos secteurs d'activité peut en être touché. Les litiges en cours, les initiatives réglementaires ou les démarches réglementaires sont susceptibles de nous faire subir des pertes financières.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée de manière raisonnable. Nous fondons notre décision sur l'information alors disponible. Nous estimons le montant de la perte en consultant les conseillers juridiques externes qui s'occupent de notre défense. Il faut alors analyser l'issue éventuelle et considérer diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions importantes sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait. Toute charge serait imputée au bénéfice d'exploitation et incluse au poste Créditeurs et charges à payer ou au poste Autres passifs à long terme, et tout règlement en espèces serait retranché des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Au 31 décembre 2009, aucun de nos secteurs d'activité n'avait comptabilisé de provisions importantes attribuables à des litiges en cours, à des initiatives réglementaires ou à des démarches réglementaires. Nous n'avons apporté aucune révision importante à nos estimations au cours des deux derniers exercices.

Impôts sur les bénéfices

Pour calculer la charge d'impôts, il faut souvent faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux qui sont constamment modifiés. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de nombreux calculs et opérations. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des vérifications dont l'issue peut modifier de façon importante le montant des actifs et des passifs d'impôts exigibles et futurs.

La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction doit exercer son jugement pour établir les montants à comptabiliser au titre des actifs et des passifs d'impôts futurs. En particulier, il lui faut faire preuve de beaucoup de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des écarts temporaires auxquels les taux d'imposition futurs sont appliqués. De surcroît, le montant des actifs d'impôts futurs, qui est limité au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable, est estimé en tenant compte du moment, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Récentes modifications de normes comptables

Écart d'acquisition et actifs incorporels

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a publié le chapitre 3064, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux actifs incorporels. Le chapitre 3064 est entré en vigueur le 1er janvier 2009 et remplace le chapitre 3062, intitulé *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, ainsi que le chapitre 3450, intitulé *Frais de recherche et de développement*. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence importante sur nos résultats financiers.

Futures modifications de normes comptables

Accords de prestations multiples générateurs de produits

En décembre 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux du CNC a publié le CPN-175, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui traite de certains aspects de la comptabilisation, par un fournisseur, des accords en vertu desquels celui-ci exécutera de multiples activités génératrices de produits, modifiant les directives antérieures données dans le CPN-142, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*. Les modifications exigent qu'un fournisseur répartisse la contrepartie au moment de la conclusion d'un accord entre toutes les prestations selon la méthode du prix de vente relatif, interdisant ainsi le recours à la méthode du montant résiduel. Le niveau de la preuve du prix de vente d'une prestation en elle-même nécessaire pour séparer les prestations lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une preuve plus objective du prix de vente est également modifié par le CPN-175.

Le CPN-175 peut être appliqué prospectivement et il doit être appliqué pour les accords de prestations multiples générateurs de produits conclus ou modifiés significativement dans le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2011. L'adoption anticipée est permise.

Nous évaluons en ce moment l'incidence et la date d'entrée en vigueur de l'adoption du CPN-175.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le CNC a établi que le 1er janvier 2011 serait la date à laquelle les IFRS remplaceront les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les émetteurs assujettis du Canada. Nous dresserons nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1er janvier 2011. L'information financière présentée conformément aux IFRS diffère de celle présentée conformément aux PCGR du Canada à un certain nombre d'égards, dont certains sont importants. Les IFRS en vigueur à la date d'adoption sont aussi susceptibles de différer des IFRS actuels en raison des nouvelles normes qui devraient être publiées avant la date de basculement.

Nous décrivons ci-dessous notre plan de conversion aux IFRS, les principales activités et leur état d'avancement, ainsi que les incidences importantes connues sur notre information financière. Cette information est présentée pour permettre aux investisseurs et à d'autres parties d'obtenir une meilleure compréhension de notre plan de conversion aux IFRS et de ses incidences possibles sur nos états financiers et nos mesures du rendement d'exploitation. Le lecteur est toutefois prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Cette information reflète également nos plus récentes hypothèses et attentes; des circonstances particulières, comme les changements des IFRS, de la réglementation et de la conjoncture économique, pourraient faire en sorte que ces hypothèses et attentes soient modifiées.

Plan de conversion aux IFRS

Nous avons élaboré un plan détaillé pour notre conversion aux IFRS qui se compose de trois phases liées :

- Examen et évaluation
- Conception
- Mise en œuvre.

PHASE 1 : EXAMEN ET ÉVALUATION

L'objectif de cette phase consistait à cibler les modifications nécessaires de nos conventions et pratiques comptables qui découlent de la conversion aux IFRS afin de délimiter l'étendue des travaux exigés pour les phases de conception et de mise en œuvre. La phase 1 comprenait :

- un examen détaillé de toutes les normes IFRS pertinentes afin de repérer les différences avec nos conventions et pratiques comptables actuelles
- la prise en compte de façon distincte des choix comptables non récurrents qui doivent être traités à la date de basculement, ainsi que des choix de conventions comptables qui seront appliquées de façon continue dans les périodes qui suivent la conversion aux IFRS
- l'établissement des priorités liées aux différences qui pourraient ne pas être sans conséquence sur nos états financiers, nos processus d'affaires ou nos systèmes de TI
- l'identification des parties intéressées internes et des secteurs d'activité qui pourraient être touchés par la conversion.

PHASE 2 : CONCEPTION

La phase 2 a donné lieu à la conception et à l'élaboration de solutions détaillées visant à traiter les différences repérées à la première phase de notre plan de conversion. Ces solutions se sont traduites par certains changements nécessaires de nos processus d'affaires et systèmes financiers internes afin de nous conformer aux exigences comptables et de présentation de l'information aux termes des IFRS. Les activités de la phase 2 comprenaient ce qui suit :

- l'évaluation des conventions comptables de remplacement
- la recherche, l'élaboration et la documentation de solutions pour résoudre les différences ciblées à la phase 1, en tenant compte des modifications de conventions et pratiques comptables, de processus d'affaires, de systèmes de TI et de contrôles internes existants
- la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des changements pour traiter les besoins en information et en formation des parties intéressées internes et externes.

PHASE 3 : MISE EN ŒUVRE

Dans la troisième et dernière phase de notre plan de conversion, actuellement en cours, nous mettrons en œuvre les modifications des conventions et pratiques comptables, des processus d'affaires, des systèmes et des contrôles internes touchés. Ces modifications seront évaluées avant l'entrée en vigueur des exigences de présentation de l'information officielles aux termes des IFRS afin de s'assurer que toutes les différences importantes soient traitées adéquatement et en temps utile pour la conversion.

Progression de la réalisation de notre plan de conversion aux IFRS

Nous avons repéré les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui ont une incidence sur nos états financiers. Notre analyse détaillée a permis de cibler un certain nombre de différences comptables et de solutions liées aux conventions aux termes des IFRS par rapport aux PCGR du Canada. Toutefois, nous avons également constaté que nos conventions comptables sont généralement conformes aux exigences des IFRS dans plusieurs secteurs clés. Nous continuerons de surveiller l'évolution des IFRS tout au long de 2010. Nous examinerons et évaluerons toute nouvelle norme, ou norme modifiée, publiée avant notre conversion.

La phase 2 de notre plan de conversion est presque terminée. En 2010, nous finirons de choisir nos conventions comptables et nos options en vue de la transition aux IFRS.

Les travaux de la phase 3 sur le développement et la mise en œuvre des modifications des systèmes sont terminés. En 2010, nous exécuterons les travaux nécessaires pour préparer nos processus d'affaires et nos contrôles internes à la conversion.

Les ressources appropriées ont été obtenues pour réaliser la conversion en temps opportun conformément aux étapes importantes de notre plan. Nous nous sommes assurés que les besoins en formation seront satisfaits et qu'ils continueront de l'être tout au long de la période de conversion.

Nous avons mis en place des plans détaillés du projet et des rapports de progression afin de soutenir la conversion et d'en communiquer les éléments. Le tableau sommaire qui suit présente une description de la progression de la réalisation des principales activités liées à notre plan de conversion aux IFRS au 31 décembre 2009. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de quantifier l'incidence que l'adoption future des IFRS aura sur nos états financiers et sur nos mesures de rendement d'exploitation; toutefois, cette incidence pourrait être importante. Le passage aux IFRS aura une incidence sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que des systèmes et processus de TI. Des renseignements supplémentaires seront fournis à mesure que nous approchons de la date de basculement.

Progression de la réalisation de notre plan de conversion aux IFRS

	PRINCIPALES ACTIVITÉS	ÉTAPES IMPORTANTES/ ÉCHÉANCES	PROGRESSION À CE JOUR
Préparation des états financiers	Cibler les différences pertinentes entre les IFRS et nos conventions et pratiques comptables et concevoir et mettre en œuvre des solutions Évaluer et choisir des solutions non récurrentes et continues liées aux conventions comptables Comparer nos conclusions avec celles de sociétés homologues Préparer des états financiers et des notes complémentaires conformément aux IFRS Quantifier les effets de la conversion aux IFRS	Évaluation et quantification des effets importants de la conversion terminées d'ici le troisième trimestre de 2010 environ Choix final des solutions liées aux conventions comptables avant la date de basculement	Achèvement du repérage des différences avec les IFRS Achèvement de la conception de solutions, y compris les processus d'affaires, en ce qui a trait à la quasi-totalité des différences avec les IFRS Prise des décisions sur la mise en œuvre à l'égard de la quasi-totalité des différences comptables Sont en cours l'évaluation et la quantification de l'incidence des choix non récurrents à faire lors de la transition Quasi-achèvement de l'évaluation et du choix préliminaire des conventions comptables, mais l'évaluation se poursuivra
Formation et communication	Offrir de la formation aux employés touchés dans les unités d'exploitation, à la direction ainsi qu'au conseil d'administration et à ses comités pertinents, notamment le conseil de vérification Engager des spécialistes en la matière afin de faciliter la transition Communiquer la progression du plan de conversion aux parties intéressées internes et externes	Formation offerte en temps opportun conformément à l'échéancier des travaux de conversion – formation terminée d'ici le milieu de 2010 Communiquer les effets de la conversion à temps pour le processus de planification financière de 2011, soit avant le troisième trimestre de 2010	Achèvement de la formation détaillée pour les ressources engagées directement dans la conversion et de la formation générale pour un groupe plus large d'employés des finances, y compris la haute direction financière et le conseil d'administration Communication interne et externe périodique d'informations sur notre progression Des plans pour la gestion du changement ont été élaborés en vue de combler les besoins en formation pendant le reste de la période de transition jusqu'à la fin de 2010 Des tiers spécialistes en la matière ont validé notre travail de conception et continuent de fournir de l'aide pour la transition Nos vérificateurs apportent leur concours à mesure que les étapes importantes sont franchies
Systèmes de TI	Cibler et traiter les différences avec les IFRS qui exigent des modifications des systèmes financiers Évaluer et choisir des méthodes pour satisfaire aux besoins en matière de tenue de livres double en 2010 (c.-à-d. aux termes des IFRS et des PCGR du Canada) aux fins de comparaison, de budgétisation et de planification pour 2011	Modifications des systèmes importants et processus de tenue de livres double terminées à temps pour le premier trimestre de 2010	Achèvement du travail de repérage des différences avec les IFRS et des incidences sur les systèmes ainsi que du travail de conception des solutions de TI importantes Achèvement du travail de développement des systèmes de TI et des tests des solutions pour la tenue de livres double, la comptabilisation du capital et d'autres systèmes Modification des systèmes de comptabilité financière effectuée et travaux préliminaires sur la tenue de livres double entamés

	PRINCIPALES ACTIVITÉS	ÉTAPES IMPORTANTES/ ÉCHÉANCES	PROGRESSION À CE JOUR
Arrangements contractuels et rémunération	Établir l'incidence de la conversion sur les arrangements contractuels, y compris les contrats avec des clients et des fournisseurs, les clauses restrictives financières et les régimes de rémunération des employés Apporter toute modification nécessaire aux arrangements et aux régimes	Modifications terminées avant le troisième trimestre de 2010	Différences avec les IFRS susceptibles d'avoir des incidences sur les arrangements contractuels et les régimes de rémunération, minimes L'incidence des différences avec les IFRS à l'égard des diverses clauses d'engagement financier a été évaluée et elle est négligeable
Contrôles internes **Contrôles internes à l'égard de l'information financière**	Réviser les processus et procédures de contrôle interne actuels afin de traiter les modifications importantes de conventions et pratiques comptables existantes, notamment la nécessité d'effectuer une tenue de livres double en 2010 Conception et mise en œuvre de contrôles internes à l'égard des ajustements non récurrents liés à la conversion et des communications connexes	Modifications terminées avant le premier trimestre de 2010 Effectuer une évaluation par la direction des contrôles nouveaux ou révisés tout au long de 2010 Mettre à jour le processus d'attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières avant le quatrième trimestre de 2010	Surveillance de la conception des solutions en fonction des différences avec les IFRS pour concevoir ou réviser et mettre en œuvre les contrôles internes nécessaires Les tests des contrôles automatisés ont débuté
Contrôles internes **Contrôles et procédures de communication de l'information**	Pour les modifications de conventions et pratiques comptables ciblées, évaluer la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et leur efficacité	Voir les dates d'échéance pour les contrôles internes à l'égard de l'information financière présentées ci-dessus	Présentation d'information dans les rapports de gestion, commencée en décembre 2008 Un comité directeur du projet, dans lequel est aussi représenté le groupe responsable des relations avec les investisseurs, se réunit chaque mois pour suivre l'avancement des travaux

Première application des IFRS

Nos états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 seront dressés selon les IFRS avec des montants comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, exige généralement l'application des IFRS sur une base rétrospective dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2010. IFRS 1 prévoit également certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives à l'application rétrospective. Nous prévoyons que nos choix relatifs à IFRS 1 seront approuvés par la haute direction au cours du premier semestre de 2010, une fois que nous aurons achevé notre analyse de chaque exemption et que nous en aurons chiffré l'incidence, d'une manière préliminaire.

Conventions comptables selon les IFRS

À la suite de notre analyse des IFRS et de l'établissement d'une comparaison avec nos conventions comptables selon les PCGR du Canada, nous avons repéré plusieurs différences. Parmi celles-ci, un bon nombre ne devrait pas comporter d'incidences importantes sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Dans certains cas, les IFRS offrent un choix de conventions comptables. Nous présentons ci-dessous une description des modifications que nous proposons d'apporter en ce qui a trait aux conventions comptables selon les IFRS et qui, à notre avis, pourraient avoir des répercussions considérables sur nos états financiers consolidés, selon les PCGR du Canada et les IFRS publiés au 31 décembre 2009, sauf indication contraire.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Nous utilisons la méthode du corridor selon les PCGR du Canada pour comptabiliser les gains et pertes actuariels relativement à nos régimes de retraite à prestations définies et d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Nous déduisons 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs des régimes des gains actuariels nets non amortis ou des pertes actuarielles nettes non amorties en fonction de la valeur liée au marché. Tout excédent est amorti sur une base linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Le coût des services passés selon les PCGR du Canada est également amorti sur une base linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs.

Selon les IFRS, nous prévoyons comptabiliser les gains et pertes actuariels, à la valeur actuelle, directement en capitaux propres, sans incidence sur le résultat. Les coûts des services passés à l'égard desquels les droits sont acquis sont immédiatement comptabilisés en résultat; quant aux coûts des services passés à l'égard desquels les droits ne sont pas acquis, ils sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits. Les IFRS exigent également que les actifs des régimes soient évalués à la valeur de marché, et non à la valeur liée au marché, la valeur que nous utilisons actuellement.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Nous amortissons la plupart de nos immobilisations liées aux télécommunications à l'aide de la méthode de l'amortissement par classes homogènes selon les PCGR du Canada. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons ces actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé; aucun gain ni aucune perte ne sont alors comptabilisés.

Selon les IFRS, nous cesserons d'utiliser la méthode de l'amortissement par classes homogènes et durée de vie égale, et les gains et les pertes découlant de la mise hors service de ces immobilisations seront inclus dans le résultat au fur et à mesure de leur réalisation. En outre, la durée de vie utile estimative des immobilisations ne sera pas déterminée selon la méthode de l'amortissement par classes homogènes.

En vertu des IFRS, nous amortirons les immobilisations à l'aide de la méthode linéaire sur leurs durées de vie utiles.

COÛTS D'EMPRUNT

Selon les PCGR du Canada, nous capitalisons les coûts d'emprunt liés aux actifs que nous bâtissons ou que nous développons lorsque ces coûts sont importants.

Selon les IFRS, nous capitaliserons les coûts d'emprunt liés aux actifs dont la construction ou le développement s'étale sur plus d'une année. Les montants capitalisés seront amortis selon la méthode et sur la durée de vie utile estimative de l'actif connexe, comme selon les PCGR du Canada.

TITRISATION DE CRÉANCES

Nous comptabilisons actuellement les cessions de créances comme des ventes lorsque nous cédons le contrôle des créances en contrepartie du produit reçu autre que les droits de bénéficiaire conservés sur ces créances. Nous comptabilisons une perte au moment de la décomptabilisation des créances, qui correspond à l'excédent de la valeur comptable des créances sur la juste valeur de la contrepartie reçue.

Selon les IFRS, les critères de décomptabilisation des actifs financiers sont substantiellement différents de ceux prévus par les PCGR du Canada. Notre programme de titrisation des créances ne satisfera pas aux critères de décomptabilisation des IFRS, dans leur version actuelle. Par conséquent, le solde des créances de même que l'obligation connexe seront présentés au bilan à titre d'actif et de passif à court terme, respectivement.

PROVISIONS, Y COMPRIS LES OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Selon les PCGR du Canada, nous comptabilisons des provisions lorsqu'une obligation existe en raison d'une transaction ou d'un fait passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou contractuelle.

Les provisions sont comptabilisées selon les IFRS lorsqu'une sortie de ressources est plus probable qu'improbable, et non selon le seuil de comptabilisation plus « élevé » renvoyant à la notion de probable selon les PCGR du Canada. D'autres différences particulières existent relativement aux méthodes utilisées pour estimer le montant des provisions. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique, contractuelle ou implicite.

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Nous comptabilisons nos participations dans des coentreprises en suivant la méthode de la consolidation proportionnelle selon les PCGR du Canada. Ainsi, nous comptabilisons notre quote-part des produits et des charges, des flux de trésorerie et des montants des postes de bilan de nos coentreprises.

Même si les IFRS permettent actuellement d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle pour comptabiliser les participations dans des coentreprises, nous prévoyons que les IFRS seront modifiées avant le 1er janvier 2011 et qu'elles exigeront le recours à la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET CONSOLIDATION

Nous consolidons intégralement les actifs et les passifs de nos filiales selon les PCGR du Canada; la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales est comptabilisée dans notre bilan à la valeur comptable. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entité par étapes, chaque étape est comptabilisée selon la juste valeur de la contrepartie payée; toute participation antérieurement détenue dans l'entité continue d'être présentée à sa valeur comptable dans nos états financiers consolidés. Les diminutions subséquentes dans notre participation peuvent entraîner des gains et des pertes, qui sont comptabilisés en résultat; quant aux augmentations dans notre participation, elles sont comptabilisées comme une acquisition par étapes. Nous incluons également certains coûts de transaction et frais de restructuration relatifs aux acquisitions dans le coût de l'acquisition ou dans la répartition du coût d'acquisition.

Selon les IFRS, la part des actionnaires sans contrôle dans une filiale est comptabilisée à la juste valeur à la date de l'acquisition; lorsque nous acquérons le contrôle d'une entité, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, et le gain ou la perte en résultant est comptabilisé dans le résultat de la période en cours. Les augmentations ou diminutions subséquentes dans la participation sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres. Les coûts de transaction et la plupart des frais de restructuration relatifs aux acquisitions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Selon les PCGR du Canada, nous comptabilisons initialement nos placements dans des titres de sociétés fermées à leur juste valeur à la date de l'acquisition; les variations subséquentes de la juste valeur de ces placements sont comptabilisées lorsqu'elles sont matérialisées, ou lorsque nous déterminons qu'il s'agit d'une baisse durable de la juste valeur.

Selon les IFRS, les variations de la juste valeur des placements dans des titres de sociétés fermées sont comptabilisées si l'intervalle des estimations de la juste valeur n'est pas significatif ou si les probabilités des différentes estimations dans l'intervalle peuvent être raisonnablement appréciées et utilisées pour estimer la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu, tout comme selon les PCGR du Canada.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Selon les PCGR du Canada, nous déterminons s'il faut comptabiliser une dépréciation d'actifs, sauf l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, en suivant une approche en deux étapes. Au cours de la première étape, nous déterminons s'il existe ou non une dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leurs flux de trésorerie futurs non actualisés. Si ces flux de trésorerie futurs non actualisés sont insuffisants pour démontrer que la valeur comptable des actifs peut être récupérée, nous procédons à la deuxième étape, qui consiste à évaluer le montant de la dépréciation à comptabiliser à titre de différence entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. Les PCGR du Canada interdisent la reprise d'une dépréciation dans une période subséquente si les circonstances changent.

Selon les IFRS, l'identification et l'évaluation de la dépréciation des actifs sont effectuées en une seule étape, en comparant la valeur comptable des actifs à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée de coûts de la vente et la valeur d'utilité (généralement les flux de trésorerie futurs actualisés). La dépréciation des actifs, sauf l'écart d'acquisition, est reprise dans une période subséquente si les circonstances changent et se traduisent par une diminution de la dépréciation, voire son élimination.

EFFICACITÉ DES CONTRÔLES INTERNES

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de présentation de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu des lois canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc., afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2009, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de présentation de l'information, au sens du règlement 13a-15(e) de la loi américaine intitulée Securities Exchange Act of 1934 et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont limité l'étendue de leur conception et de leur évaluation de nos contrôles et procédures en matière de présentation de l'information afin d'exclure les contrôles et procédures en matière de présentation de l'information de la filiale en propriété exclusive de BCE Inc., La Source. Nous avons acquis les actifs détenus par La Source le 1er juillet 2009. Dans nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, l'apport de La Source s'est élevé à moins de 2 % des produits d'exploitation consolidés et à moins de 1 % du bénéfice consolidé. En outre, au 31 décembre 2009, les actifs à court terme et les passifs à court terme de La Source s'établissaient à 7 % et à 2 % des actifs à court terme et des passifs à court terme consolidés, respectivement, tandis que ses actifs à long terme et ses passifs à long terme correspondaient tous deux à moins de 1 % des actifs à long terme et des passifs à long terme consolidés. Des précisions sur les acquisitions sont présentées à la note 13 des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Selon les résultats de cette évaluation, qui excluait les contrôles et procédures en matière de présentation de l'information de La Source, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de présentation de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2009.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée Securities Exchange Act of 1934 et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux PCGR. Cependant, en raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont limité l'étendue de leur conception et de leur évaluation de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'exclure le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Source.

Selon les résultats de cette évaluation, qui excluait le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Source, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2009. Aucune faiblesse importante n'a été décelée par la direction au 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR que nous utilisons dans le rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les PCGR du Canada les plus comparables.

BAIIA

Le terme BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation moins le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les frais de restructuration et autres.

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et des frais de restructuration et autres. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Nous excluons l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, étant donné que cet élément est principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société, ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des immobilisations. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le BAIIA nous permet de comparer notre rendement d'exploitation de manière constante. Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA, sur une base consolidée, pour BCE, pour Bell et pour nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.

BCE	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	**3 191**	2 869	3 479
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**3 371**	3 264	3 181
Frais de restructuration et autres	**527**	871	331
BAIIA	**7 089**	7 004	6 991

BELL	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	**2 432**	2 143	2 652
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**2 804**	2 685	2 559
Frais de restructuration et autres	**483**	810	308
BAIIA	**5 719**	5 638	5 519

SERVICES SUR FIL DE BELL	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	**1 148**	902	1 454
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**2 284**	2 193	2 121
Frais de restructuration et autres	**475**	773	304
BAIIA	**3 907**	3 868	3 879

SERVICES SANS FIL DE BELL	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	**1 284**	1 241	1 198
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**520**	492	438
Frais de restructuration et autres	**8**	37	4
BAIIA	**1 812**	1 770	1 640

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA, sur une base consolidée, pour BCE, Bell et nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell pour le quatrième trimestre de 2009 et de 2008.

BCE	T4 2009	T4 2008
Bénéfice d'exploitation	751	666
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	904	868
Frais de restructuration et autres	82	207
BAIIA	1 737	1 741

BELL	T4 2009	T4 2008
Bénéfice d'exploitation	572	520
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	758	715
Frais de restructuration et autres	65	146
BAIIA	1 395	1 381

SERVICES SUR FIL DE BELL	T4 2009	T4 2008
Bénéfice d'exploitation	280	226
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	622	580
Frais de restructuration et autres	58	131
BAIIA	960	937

SERVICES SANS FIL DE BELL	T4 2009	T4 2008
Bénéfice d'exploitation	292	294
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	136	135
Frais de restructuration et autres	7	15
BAIIA	435	444

Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres

Le terme « bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence des frais de restructuration et autres. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres, sur une base consolidée, pour BCE, Bell et pour nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.

BCE	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	3 191	2 869	3 479
Frais de restructuration et autres	527	871	331
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	3 718	3 740	3 810

BELL	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	2 432	2 143	2 652
Frais de restructuration et autres	483	810	308
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	2 915	2 953	2 960

SERVICES SUR FIL DE BELL	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	1 148	902	1 454
Frais de restructuration et autres	475	773	304
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	1 623	1 675	1 758

SERVICES SANS FIL DE BELL	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	1 284	1 241	1 198
Frais de restructuration et autres	8	37	4
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	1 292	1 278	1 202

Bénéfice net ajusté

Les termes « bénéfice net ajusté » et « BPA ajusté » n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net avant frais de restructuration et autres et (gains nets) pertes nettes sur placements. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE Inc.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence après impôts des frais de restructuration et autres et des (gains nets) pertes nettes sur placements. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Les mesures financières selon les PCGR du Canada les plus comparables sont le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le bénéfice par action. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et du bénéfice par action avec le bénéfice net ajusté, sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE Inc. (BPA ajusté), respectivement.

	2009		2008		2007	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	**1 631**	**2,11**	819	1,02	3 926	4,88
Frais de restructuration et autres	**339**	**0,44**	572	0,71	206	0,25
(Gains nets) pertes nettes sur placements	**(41)**	**(0,05)**	420	0,52	(2 248)	(2,79)
Bénéfice net ajusté	**1 929**	**2,50**	1 811	2,25	1 884	2,34

Flux de trésorerie disponibles

Le terme « flux de trésorerie disponibles » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les distributions reçues de Bell Aliant, moins les dépenses en immobilisations, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle, les autres activités d'investissement et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous présentons les flux de trésorerie disponibles de manière uniforme d'une période à l'autre, ce qui nous permet de comparer notre rendement financier de manière constante.

Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2009	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**4 884**	5 909	5 730
Distributions de Bell Aliant à BCE	**291**	290	282
Dépenses en immobilisations	**(2 854)**	(2 986)	(3 140)
Autres activités d'investissement	**(89)**	(726)	13
Dividendes versés sur actions privilégiées	**(107)**	(129)	(124)
Dividendes/distributions versés par les filiales aux actionnaires sans contrôle	**(369)**	(366)	(404)
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	**(300)**	(303)	(399)
Flux de trésorerie disponibles de Télésat	**–**	–	2
Flux de trésorerie disponibles	**1 456**	1 689	1 960

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun. Par ailleurs, l'application à des périodes futures des résultats de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière implique le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). L'évaluation par la direction de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ses conclusions sur celle-ci, ne comprenait pas l'évaluation du contrôle interne de l'information financière de la filiale en propriété exclusive de BCE, La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). Nous avons fait l'acquisition des actifs détenus par La Source le 1er juillet 2009. Dans nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, l'apport de La Source s'est élevé à moins de 2 % des produits d'exploitation consolidés et à moins de 1 % du bénéfice consolidé. En outre, au 31 décembre 2009, les actifs à court terme et les passifs à court terme de La Source s'établissaient à 7 % et à 2 % des actifs à court terme et des passifs à court terme consolidés, respectivement, tandis que ses actifs à long terme et ses passifs à long terme correspondaient tous deux à moins de 1 % des actifs à long terme et des passifs à long terme consolidés.

En se fondant sur cette évaluation, qui ne tenait pas compte du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Source, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2009. La direction n'a décelé aucune faiblesse importante au 31 décembre 2009.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009 a été vérifié par Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants, qui ont aussi vérifié nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Deloitte & Touche a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Karyn A. Brooks
Première vice-présidente et contrôleure

Le 11 mars 2010

RAPPORT DES COMPTABLES AGRÉÉS INSCRITS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2009, en nous fondant sur les critères établis dans le guide intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Comme il est expliqué dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction n'a pas tenu compte, dans son évaluation, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Source (Bell) Électronique inc. (La Source), qui a été acquise le 1er juillet 2009. Les résultats financiers de La Source représentaient moins de 2 % des produits d'exploitation consolidés et moins de 1 % du bénéfice consolidé, ses actifs à court terme et ses passifs à court terme s'établissaient à 7 % et à 2 % des actifs à court terme et des passifs à court terme consolidés, respectivement, tandis que ses actifs à long terme et ses passifs à long terme correspondaient tous deux à moins de 1 % des actifs à long terme et des passifs à long terme consolidés au 31 décembre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date. Par conséquent, notre vérification n'a pas porté sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Source. La direction de la société a la responsabilité de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et d'évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière; cette évaluation est présentée dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons mené notre vérification conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifiions et exécutions la vérification de façon à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification comprenait l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque qu'une faiblesse importante existe, des tests et l'évaluation de la conception et de l'efficacité de fonctionnement du contrôle interne fondée sur le risque évalué et l'exécution de toute autre procédure que nous considérions nécessaire dans les circonstances. Nous croyons que notre vérification fournit une base raisonnable pour exprimer notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu ou supervisé par le chef de la direction et le principal dirigeant chargé des affaires financières de la société, ou des personnes occupant des fonctions similaires, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de la société pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers pour des besoins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) ont trait à la gestion de documents comptables qui, avec un niveau de détail raisonnable, reflètent avec exactitude et justesse les opérations et les cessions d'actifs de la société; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les dépenses de la société sont effectués uniquement selon les modalités autorisées par la direction et les administrateurs de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps opportun de l'acquisition, de l'utilisation ou de la cession non autorisée d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

Étant donné les limitations intrinsèques du contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou le risque que la direction passe outre aux contrôles, il est possible que des inexactitudes importantes dues à des erreurs ou à des activités frauduleuses ne puissent être prévenues ou détectées en temps opportun. De plus, l'application à des périodes futures des résultats de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

À notre avis, la société a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009 d'après les critères établis dans le guide intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons aussi vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 11 mars 2010 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

(signé) Deloitte & Touche s.r.l.[1]
Comptables agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada
Le 11 mars 2010

(1) Comptable agréé auditeur permis nº 13633

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc.; ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants.

La direction a dressé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes complémentaires. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour assurer la justesse et le caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Conçu pour fournir une assurance raisonnable, ce système est soutenu par la fonction de vérification interne qui relève du comité de vérification, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité de vérification formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité de vérification comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité de vérification figure à la page 128 du présent rapport annuel. Les vérificateurs internes et les vérificateurs désignés par les actionnaires peuvent en toute liberté et en toute indépendance rencontrer le comité de vérification.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Karyn A. Brooks
Première vice-présidente et contrôleure

Le 11 mars 2010

RAPPORT DES COMPTABLES AGRÉÉS INSCRITS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, du déficit et des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2009. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de BCE Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2009 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, en fonction des critères établis dans le guide intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 11 mars 2010 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

(signé) Deloitte & Touche s.r.l.[1]
Comptables agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada
Le 11 mars 2010

(1) Comptable agréé auditeur permis nº 13633

États consolidés des résultats

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE *(en millions $, sauf les montants liés aux actions)*	NOTE	2009	2008	2007
Produits d'exploitation		17 735	17 661	17 707
Coût des ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels		(4 525)	(4 389)	(4 058)
Frais de vente, généraux et administratifs		(6 121)	(6 268)	(6 658)
Amortissement des immobilisations corporelles	11	(2 595)	(2 537)	(2 547)
Amortissement des actifs incorporels	11	(776)	(727)	(634)
Frais de restructuration et autres	3	(527)	(871)	(331)
Total des charges d'exploitation		(14 544)	(14 792)	(14 228)
Bénéfice d'exploitation		3 191	2 869	3 479
Autres (charges) produits	4	(18)	(253)	2 406
Intérêts débiteurs	5	(723)	(791)	(859)
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		2 450	1 825	5 026
Impôts sur les bénéfices	6	(368)	(469)	(735)
Part des actionnaires sans contrôle		(333)	(323)	(332)
Bénéfice provenant des activités poursuivies		1 749	1 033	3 959
Activités abandonnées	7	(11)	(90)	98
Bénéfice net		1 738	943	4 057
Dividendes sur actions privilégiées		(107)	(124)	(131)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires		1 631	819	3 926
Résultat net par action ordinaire – de base	8			
Activités poursuivies		2,12	1,13	4,76
Activités abandonnées		(0,01)	(0,11)	0,12
Bénéfice net		2,11	1,02	4,88
Résultat net par action ordinaire – dilué	8			
Activités poursuivies		2,12	1,12	4,75
Activités abandonnées		(0,01)	(0,11)	0,12
Bénéfice net		2,11	1,01	4,87
Dividendes par action ordinaire		1,58	0,73	1,46
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		772,9	805,8	804,8

États consolidés du résultat étendu

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE *(en millions $)*	NOTE	2009	2008	2007
Bénéfice net		1 738	943	4 057
Autres éléments du résultat étendu – déduction faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle				
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs financiers disponibles à la vente	22	82	(33)	49
Variation nette des (pertes) gains non réalisé(e)s sur les dérivés désignés à titre d'instruments de couverture des flux de trésorerie	22	(29)	2	16
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s découlant de l'écart de conversion	22	–	2	(2)
Autres éléments du résultat étendu		53	(29)	63
Résultat étendu		1 791	914	4 120

États consolidés du déficit

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE *(en millions $)*	NOTE	2009	2008	2007
Solde au début		(1 468)	(1 679)	(4 343)
Ajustement du déficit à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1er janvier 2007		–	–	4
Bénéfice net		1 738	943	4 057
Dividendes déclarés sur actions privilégiées		(107)	(124)	(131)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	19	(1 218)	(588)	(1 172)
Excédent du prix d'achat sur le capital déclaré des actions ordinaires annulées et le surplus d'apport connexe	20	(244)	(20)	(95)
Autres		–	–	1
Solde à la fin		(1 299)	(1 468)	(1 679)

Bilans consolidés

AUX 31 DÉCEMBRE *(en millions $)*	NOTE	2009	2008
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**687**	3 052
Débiteurs	9	**1 605**	1 826
Impôts futurs	6	**110**	86
Stocks	10	**448**	272
Charges payées d'avance		**296**	249
Autres actifs à court terme		**137**	54
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	7	**1**	39
Total de l'actif à court terme		**3 284**	5 578
Immobilisations			
Immobilisations corporelles		**19 441**	19 406
Actifs incorporels à durée de vie limitée		**2 541**	2 693
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie		**3 803**	3 697
Total des immobilisations	11	**25 785**	25 796
Autres actifs à long terme	12	**3 207**	2 610
Écart d'acquisition	13	**5 774**	5 659
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	7	**–**	20
Total de l'actif		**38 050**	39 663
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	14	**3 716**	3 528
Intérêts à payer		**113**	139
Dividendes à verser		**354**	337
Dette à court terme	15	**600**	2 201
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	7	**3**	22
Total du passif à court terme		**4 786**	6 227
Dette à long terme	16	**10 299**	10 099
Autres passifs à long terme	17	**4 942**	4 946
Total du passif		**20 027**	21 272
Part des actionnaires sans contrôle	18	**1 049**	1 080
Engagements et éventualités	24		
CAPITAUX PROPRES			
Actions privilégiées	20	**2 770**	2 770
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires			
Actions ordinaires	20	**12 921**	13 525
Actions rachetées	20	**–**	(86)
Surplus d'apport	20	**2 490**	2 531
Cumul des autres éléments du résultat étendu	22	**92**	39
Déficit		**(1 299)**	(1 468)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		**14 204**	14 541
Total des capitaux propres		**16 974**	17 311
Total du passif et des capitaux propres		**38 050**	39 663

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Thomas C. O'Neill
Administrateur

(signé) Paul R. Weiss
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE *(en millions $)*	NOTE	2009	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice net		1 738	943	4 057
Moins : (Perte) bénéfice provenant des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et de la part des actionnaires sans contrôle		(11)	(90)	98
Bénéfice provenant des activités poursuivies		1 749	1 033	3 959
Rapprochement du bénéfice provenant des activités poursuivies et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	2, 11	3 371	3 264	3 181
Charge nette au titre des avantages sociaux	23	355	250	410
Frais de restructuration et autres	2, 3	527	871	331
(Gains) pertes sur placements	4	(49)	308	(2 414)
Impôts futurs		32	129	413
Part des actionnaires sans contrôle		333	323	332
Cotisation aux régimes de retraite	23	(1 068)	(232)	(265)
Paiements liés aux autres régimes d'avantages sociaux futurs	23	(96)	(96)	(96)
Paiements liés à la restructuration et autres		(310)	(305)	(118)
Actifs et passifs d'exploitation	26	40	364	(3)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 884	5 909	5 730
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations	2	(2 854)	(2 986)	(3 140)
Acquisitions d'entreprises	13	(338)	(56)	(163)
Cessions d'entreprises	13	11	(10)	3 123
Formation de Bell Aliant		–	–	(7)
Frais de transformation en société fermée		(7)	(163)	(49)
Augmentation des placements		(53)	(8)	(27)
Diminution des placements		113	1	192
Autres activités d'investissement		(89)	(726)	13
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 217)	(3 948)	(58)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement				
(Diminution) augmentation des effets à payer et des avances bancaires		(194)	1	211
Émission de titres d'emprunt à long terme		1 348	50	1 071
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(2 539)	(502)	(3 048)
Émission d'actions ordinaires	20	2	50	153
Rachat d'actions ordinaires	20	(894)	(92)	(227)
Rachat de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle		–	–	(333)
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	19	(1 201)	(587)	(1 147)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées		(107)	(129)	(124)
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle		(369)	(366)	(404)
Autres activités de financement		(90)	16	(66)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(4 044)	(1 559)	(3 914)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités poursuivies		(2 377)	402	1 758
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation abandonnées		(9)	(22)	(19)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement abandonnées		11	27	338
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement abandonnées		–	(2)	–
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 375)	405	2 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		3 063	2 658	581
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		688	3 063	2 658
Comprenant :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies		687	3 052	2 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées	7	1	11	12
Total		688	3 063	2 658
Impôts sur les bénéfices payés (déduction faite des recouvrements)		168	112	36
Intérêts payés		789	787	880

Notes complémentaires

Cette section de notre rapport annuel comprend les états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. et les notes complémentaires détaillées qui présentent des explications et d'autres renseignements.

Les états financiers présentent nos résultats ainsi que les données financières historiques des trois derniers exercices. Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre nos résultats financiers. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants et expliquent certains postes des états financiers. En outre, les notes comprennent des détails sur nos résultats financiers qui ne figurent pas dans les états financiers eux-mêmes.

Les expressions nous, notre/nos *et* BCE *désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises;* Bell *désigne globalement nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell;* Bell Aliant *désigne le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses filiales.*

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

NOTE 1 : PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Nous avons dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Règles de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes les entreprises que nous contrôlons de même que notre quote-part des états financiers de nos coentreprises. Les opérations et soldes intersociétés ont tous été éliminés dans la consolidation.

Chiffres correspondants

Nous avons reclassé certains montants des périodes antérieures dans les états financiers consolidés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Nous avons retraité l'information financière des périodes antérieures afin de refléter nos décisions prises en 2009 de cesser les activités de certaines de nos unités d'affaires ou d'en vendre certaines autres.

Utilisation d'estimations

Lorsqu'elle dresse des états financiers selon les PCGR, la direction fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivants :

- les montants déclarés au titre des produits et des charges
- les montants déclarés au titre des actifs et des passifs
- la divulgation des actifs et des passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents; l'incidence de ces écarts serait comptabilisée dans les périodes ultérieures. Plus particulièrement, nous utilisons des estimations pour comptabiliser certains éléments comme les produits, la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les moins-values d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes de rémunération, les régimes d'avantages sociaux, les droits conservés sur les créances titrisées et les impôts sur les bénéfices. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises.

Constatation des produits

Nous constatons les produits lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord
- les montants sont déterminés ou déterminables
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Plus précisément, nous constatons :

- les frais des services interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus
- d'autres frais, comme les frais d'accès au réseau, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage, sur la durée du contrat
- les produits tirés des abonnés lorsque le service a été fourni aux clients
- les produits des ventes d'équipements lorsque l'équipement est livré au client et accepté par celui-ci
- les produits tirés de contrats à long terme, soit lorsque les services sont fournis et que l'équipement est livré et accepté, soit lorsque les étapes clés des contrats ont été franchies
- les remises et les ristournes consenties aux clients en diminution des produits.

Les produits excluent les taxes de vente et autres taxes que nous percevons de nos clients.

Accords de prestations multiples

Nous concluons des accords pouvant comprendre la vente d'un certain nombre de produits et de services, notamment dans nos gammes de produits sans fil et vidéo et dans notre portefeuille d'entreprises. Dans tous ces cas, nous comptabilisons chaque produit ou service séparément, selon les méthodes décrites précédemment lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le produit ou le service, pris isolément, comporte une valeur en soi pour notre client
- il existe une preuve objective et fiable de la juste valeur de tout produit non livré ou service non fourni
- si la vente comprend un droit de retour général lié à un produit livré ou à un service fourni, la livraison ou l'exécution liée à tout produit non livré ou service non fourni est jugée probable et dépend de nous pour l'essentiel.

Lorsqu'il existe une preuve objective et fiable de la juste valeur de tous les produits et services visés par une vente, le prix total pour le client est réparti entre chacun des produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Sinon, nous attribuons d'abord une tranche du prix total aux produits et services non fournis en fonction de leur juste valeur, et le reliquat aux produits et services qui ont été fournis.

Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément chaque produit ou service ne sont pas réunies, nous constatons les produits de façon proportionnelle sur la durée du contrat avec le client.

Services sous-traités

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants fournissent des services à la clientèle. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous constatons les produits en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous constatons dans les produits le montant net que nous conservons.

Retours sur ventes

Nous constatons un montant estimatif en fonction des données historiques relatif aux retours sur ventes quand les produits sont constatés.

Produits reportés

Nous constatons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits reportés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés. Les produits reportés comprennent également les montants facturés en vertu de contrats de vente à prestations multiples lorsque les conditions pour comptabiliser séparément chaque produit ou service vendu n'ont pas été réunies. Les produits reportés sont présentés au poste *Créditeurs et charges à payer* ou au poste *Autres passifs à long terme* du bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie* se compose essentiellement des placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

Titrisation de créances

Nous jugeons que les cessions de créances constituent des ventes lorsque nous cédons le contrôle des créances en contrepartie du produit reçu autre que les droits de bénéficiaire conservés sur ces créances.

Nous déterminons la juste valeur des créances cédées en nous basant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établie à l'aide des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'actualisation, à la durée moyenne pondérée des créances, aux ratios des pertes sur créances et à d'autres hypothèses clés. Nous constatons les pertes sur titrisation, qui sont inscrites au poste *Autres (charges) produits*. Les pertes sont calculées en fonction de la valeur comptable des créances cédées et sont réparties entre les créances vendues et nos droits conservés, selon leurs justes valeurs relatives le jour de la cession.

Nous constatons un passif au titre des services de gestion à la date de cession des créances lorsque nous continuons d'effectuer la gestion des créances après la cession. Nous amortissons ce passif par imputation aux résultats sur la durée prévue des créances cédées.

Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à leur emplacement et leur état actuels. Nous établissons le coût au moyen de la méthode du coût réel d'entrée pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres éléments de stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui sont désuets, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

Immobilisations

Nous comptabilisons les immobilisations au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations liées aux télécommunications sont amorties à l'aide de la méthode de l'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons des actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous utilisons généralement la méthode linéaire pour amortir les immobilisations autres que les actifs incorporels à durée de vie indéfinie en fonction de leur durée de vie utile estimative. Nous révisons périodiquement la durée de vie utile estimative des actifs et, si nécessaire, nous l'ajustons de façon prospective.

	DURÉE DE VIE UTILE ESTIMATIVE
Actifs liés aux télécommunications	3 à 50 ans
Matériel et outillage	2 à 20 ans
Bâtiments	10 à 40 ans
Satellites	12 à 15 ans
Actifs incorporels à durée de vie limitée	
Logiciels	2 à 7 ans
Relations clients	5 à 30 ans

Nous capitalisons les coûts de construction, y compris la main-d'œuvre et les frais généraux, de même que les intérêts liés aux actifs que nous bâtissons ou que nous développons lorsque les coûts du projet sont importants.

Nous capitalisons certains des coûts engagés pour le développement ou l'acquisition de logiciels destinés à un usage interne. Nous passons en charges les coûts de maintenance et de formation liés aux logiciels lorsqu'ils sont engagés. La charge est comprise au poste *Frais de vente, généraux et administratifs* de l'état des résultats.

Dans un premier temps, nous évaluons et comptabilisons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à leur juste valeur, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, subséquemment rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie estimatifs initiaux. Nous capitalisons les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations, puis les amortissons par imputation aux résultats au fil du temps. Nous augmentons également l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation comptabilisée et comptabilisons un montant correspondant dans les résultats pour refléter le passage du temps.

Nous évaluons la perte de valeur des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il se peut que nous ne puissions pas recouvrer leur valeur comptable. Nous calculons la perte de valeur en déduisant la juste valeur des actifs, basée sur les flux de trésorerie actualisés attendus de leur utilisation et de leur cession, de leur valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, l'écart est imputé aux résultats.

Nous comptabilisons les baux en vertu desquels presque tous les avantages et les risques inhérents à la détention d'un actif nous sont transférés à titre de contrats de location-acquisition. Nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation à long terme connexe lorsque nous concluons un contrat de location-acquisition. Les paiements exigibles en vertu des contrats de location-exploitation sont passés en charges à mesure qu'ils sont effectués.

Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Nos actifs incorporels à durée de vie indéfinie comprennent principalement la marque de commerce Bell et les licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil. Nous évaluons la perte de valeur de ces actifs chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur.

Nous évaluons la perte de valeur en comparant la juste valeur de l'actif, basée sur une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs ou à l'aide d'autres méthodes d'évaluation, à sa valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, l'écart est imputé aux résultats.

Actifs financiers disponibles à la vente

Nous désignons généralement comme disponibles à la vente nos placements de portefeuille dans des titres. Ils sont classés dans notre bilan au poste *Autres actifs à long terme*. Ces titres sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, plus les coûts de transaction connexes. Les placements dans des titres cotés en Bourse sont ensuite ajustés à la juste valeur à chaque date de bilan. Les gains et pertes non réalisés correspondants sont comptabilisés dans notre état du résultat étendu et sont reclassés au poste *Autres (charges) produits* dans l'état des résultats lorsqu'ils sont réalisés ou lorsque la direction évalue qu'une baisse de la juste valeur est durable. Les placements dans des titres de sociétés fermées sont comptabilisés au coût, car leur juste valeur ne peut être évaluée avec fiabilité. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans notre état des résultats lorsqu'ils sont réalisés ou lorsque la direction évalue que la baisse de la juste valeur, calculée au moyen de techniques d'évaluation, est durable par rapport au coût. D'autres produits découlant de placements sont également comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans l'état des résultats.

Frais liés à l'émission de la dette et des capitaux propres

Les frais relatifs à l'émission de la dette sont inclus dans la dette à long terme et sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins que la dette ne soit comptabilisée à la juste valeur dans le cadre d'une relation de couverture. Les frais liés à l'émission des capitaux propres sont présentés dans l'état du déficit.

Écart d'acquisition

Nous évaluons la valeur de l'écart d'acquisition de toutes les unités d'exploitation au quatrième trimestre de chaque exercice et lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent la possibilité que cet écart d'acquisition puisse avoir subi une perte de valeur.

Nous soumettons la valeur de l'écart d'acquisition à un test de dépréciation comportant deux étapes :

- nous comparons la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, il faut déterminer la juste valeur de tous ses actifs et passifs identifiables. La juste valeur de l'écart d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des montants attribués à ses actifs et à ses passifs.
- si la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur, une charge pour perte de valeur est déduite du bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation. Nous avons recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques suivants :

- le risque de taux d'intérêt
- le risque de change
- le risque lié aux fluctuations du cours de l'action ordinaire de BCE Inc. liées aux unités d'actions restreintes, aux unités d'actions à dividende différé et aux montants compensatoires spéciaux (MCS).

Nous documentons toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif de gestion du risque et la stratégie qui sous-tendent l'utilisation d'instruments de couverture. Ce processus comprend l'établissement d'un lien entre chacun des dérivés et :

- un actif ou un passif précis, ou
- un engagement ferme précis, ou
- une opération prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à gérer un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture. Toute prime versée à l'égard d'instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de couverture est reportée et imputée aux résultats au cours de la période visée par le contrat. Toute prime ou tout escompte à terme sur contrat de change à terme utilisé à titre de couverture de la dette à long terme libellée en devises est amorti dans les intérêts débiteurs au cours de la période visée par le contrat à terme.

Couvertures de juste valeur

Nos couvertures de juste valeur se composent principalement de swaps de taux d'intérêt servant à gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Ces swaps comportent habituellement l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustements des intérêts débiteurs de la dette couverte. Nous incluons le montant net connexe à recevoir des contreparties ou à verser à ces dernières dans les postes *Autres actifs à court terme* ou *Créditeurs et charges à payer* pour les swaps dont la durée est de un an ou moins, et dans les postes *Autres actifs à long terme* ou *Autres passifs à long terme* pour les swaps dont la durée est supérieure à un an. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans l'état des résultats et se compensent, à l'exception de toute partie inefficace de la relation de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Nos couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour atténuer le risque de change lié à certains instruments de créance à long terme et à certains contrats d'approvisionnement. Nous utilisons des swaps de devises pour couvrir le risque lié aux engagements fermes à acquitter les intérêts ou à rembourser le capital en devises. Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque lié aux opérations prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans notre état du résultat étendu, à l'exception de toute partie inefficace, laquelle est immédiatement constatée dans les résultats. Les gains et pertes réalisés inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans l'état des résultats des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont constatés dans les résultats. Les couvertures de flux de trésorerie dont la durée est de un an ou moins sont incluses dans les postes *Autres actifs à court terme* ou *Créditeurs et charges à payer*, tandis que les couvertures dont la durée est de plus de un an sont incluses dans les postes *Autres actifs à long terme* ou *Autres passifs à long terme*.

Couvertures économiques

Les dérivés procurant une couverture économique mais qui ne sont pas admissibles aux fins de la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur. Nous comptabilisons les variations de la juste valeur de ces dérivés dans l'état des résultats à mesure qu'elles se produisent. Les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans les postes *Autres actifs à court terme* ou *Créditeurs et charges à payer*.

Régimes d'avantages sociaux

Régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Nous offrons des régimes à prestations déterminées qui assurent des prestations de retraite à la plupart de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux de salaire moyen le plus élevé au cours de cinq années de service d'affilée. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Ces régimes assurent des prestations de retraite croissantes afin de protéger une tranche du revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous versons des contributions dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul des coûts autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les contributions reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des investissements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Nous pourrions également verser des contributions volontaires jusqu'au maximum permis par la loi sur les pensions applicable.

Nous offrons aussi d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi à certains de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. La prestation de ces avantages fait l'objet d'un abandon graduel sur une période de dix ans se terminant le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces autres régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.
- d'autres avantages, y compris divers régimes d'invalidité, d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût des avantages sociaux postérieurs à l'emploi et des autres avantages de retraite est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de haute qualité dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes
- les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés et aux coûts des soins de santé prévus.

Nous évaluons les actifs des régimes de retraite à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles. Nous utilisons une méthode fondée sur la valeur liée au marché afin de calculer le rendement prévu des actifs des régimes. Cette valeur est basée sur la juste valeur moyenne pondérée sur quatre ans des actifs des régimes de retraite.

Nous amortissons les coûts au titre des services passés découlant de la modification des régimes selon la méthode linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs à la date de modification. Cette durée représente la période au cours de laquelle nous prévoyons tirer des avantages économiques de la modification.

Les actifs et les obligations transitoires qui découlent de l'application de nouvelles normes comptables relatives aux avantages sociaux futurs sont amortis sur une base linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Nous utilisons la méthode dite du « couloir » pour imputer les gains et les pertes actuariels aux résultats. Nous déduisons 10 % de la valeur la plus grande entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs des régimes du gain actuariel net non amorti ou de la perte actuarielle nette non amortie en fonction de la valeur liée au marché. Tout excédent est amorti sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. À la fin de 2009, cette durée s'échelonnait de 9 ans à 13 ans, pour une période moyenne pondérée de 10,2 ans.

La date de mesure de nos régimes d'avantages sociaux est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi constitués. L'évaluation la plus récente de la plupart de nos régimes de retraite a eu lieu le 31 décembre 2008.

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à la fois à une compression et à un règlement des obligations, nous comptabilisons la compression avant le règlement.

Régimes à cotisations déterminées

Nous maintenons également des régimes à cotisations déterminées qui fournissent des prestations de retraite à certains employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage prédéterminé du salaire de cet employé et certains éléments de rémunération incitative, selon les règlements de la société.

Nous constatons une charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en espèces sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne participent qu'au régime de retraite à cotisations déterminées.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts pour l'exercice comprend les impôts exigibles et les impôts futurs.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts futurs. Les impôts futurs reflètent :

- les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées dont la réalisation est plus probable qu'improbable et qui sont reportées aux exercices futurs pour réduire les impôts sur les bénéfices.

Nous calculons les impôts futurs en fonction des taux de la loi fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période qui devraient s'appliquer lorsque l'actif ou le passif d'impôts futurs sera recouvré ou réglé. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est reflétée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur.

Crédits d'impôt à l'investissement

Nous constatons les crédits d'impôt à l'investissement (CII) lorsqu'il y a une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés et ils sont présentés aux postes *Débiteurs* et *Autres actifs à long terme* dans le bilan. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif admissible auquel le crédit d'impôt à l'investissement se rapporte.

Coûts d'acquisition d'abonnés

Nous passons en charges les coûts d'acquisition d'abonnés au moment des mises en service connexes.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les régimes de rémunération à base d'actions de BCE Inc. comprennent les régimes d'options sur actions, les régimes d'unités d'actions restreintes, les unités d'actions à dividende différé et les régimes d'épargne des employés (REE). Avant 2000, les régimes d'intéressement à long terme comprenaient des MCS.

Les passifs liés aux régimes de rémunération à base d'actions sont comptabilisés dans les postes *Créditeurs et charges à payer* ou *Autres passifs à long terme*.

Options sur actions

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions des salariés attribuées depuis le 1er janvier 2002 et nous utilisons le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour mesurer la charge de rémunération liée aux options.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition, d'après l'estimation, par la direction, du nombre d'options dont les droits pourraient être acquis. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital-actions la somme versée par les employés ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

Unités d'actions restreintes

Pour chacune des unités d'actions restreintes octroyées, nous inscrivons une charge de rémunération d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE Inc. à la date d'octroi au prorata de la période d'acquisition des droits et d'après l'estimation, par la direction, du nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits pourraient être acquis.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de la valeur de marché de l'action ordinaire de BCE Inc. ainsi que de tout changement à l'estimation, par la direction, du nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits pourraient être acquis. L'incidence cumulative de toute variation de la valeur est constatée au cours de la période où elle se produit. Les unités d'actions restreintes acquises sont réglées en espèces, sauf dans le cas des membres de la haute direction, qui peuvent les régler en actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre, en espèces, en unités d'actions à dividende différé ou au moyen d'une combinaison de ces options.

Unités d'actions à dividende différé

Pour chacune des unités d'actions à dividende différé octroyées, nous inscrivons une charge de rémunération d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE Inc. à la date d'octroi. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de la valeur de marché de l'action ordinaire de BCE Inc. Les unités d'actions à dividende différé sont réglées en actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi d'un participant ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil.

REE et MCS

Nous constatons nos contributions faites en vertu des REE à titre de charge de rémunération. Nous constatons aussi une charge ou un crédit de rémunération relativement aux MCS.

Réglementation de l'industrie des télécommunications

Certaines de nos filiales, comme Bell Canada et Bell Aliant, sont réglementées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. Bien que la majorité de nos services soient exemptés de la réglementation économique, nos activités sont touchées par les décisions du CRTC relativement aux prix que nous facturons pour des services précis qui font l'objet d'une réglementation économique et d'autres exigences en matière d'exploitation.

Récentes modifications de conventions et de normes comptables

Écart d'acquisition et actifs incorporels

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié le chapitre 3064, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux actifs incorporels. Le chapitre 3064, qui remplace les chapitres 3062 et 3450, intitulés respectivement *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et *Frais de recherche et de développement*, est entré en vigueur le 1er janvier 2009. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence importante sur nos résultats financiers.

Futures modifications de conventions et de normes comptables

Accords de prestations multiples générateurs de produits

En décembre 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux du CNC a publié le CPN-175, intitulé *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui traite de certains aspects de la comptabilisation, par un fournisseur, des accords en vertu desquels celui-ci exercera de multiples activités génératrices de produits. Il modifie les directives précédentes aux termes du CPN-142, intitulé *Accords de prestations multiples générateurs de produits*. Les modifications exigent du fournisseur qu'il répartisse la contrepartie liée à l'arrangement à la date de la conclusion de l'arrangement entre toutes les prestations au moyen de la méthode du prix de vente relatif, interdisant ainsi l'utilisation de la méthode du montant résiduel. Le CPN-175 modifie aussi le niveau de preuve relatif au prix de vente de chaque prestation requis pour séparer les prestations lorsqu'une preuve plus objective du prix de vente n'est pas disponible.

Le CPN-175 peut être appliqué prospectivement et doit être appliqué aux accords de prestations multiples générateurs de produits conclus ou modifiés significativement au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. L'adoption anticipée est permise.

Nous évaluons actuellement l'incidence et la date de prise d'effet de l'adoption du CPN-175.

NOTE 2 : INFORMATION SECTORIELLE

Les conventions comptables utilisées par les secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, intitulée *Principales conventions comptables*. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la rentabilité de chacun de nos secteurs en fonction de leur bénéfice d'exploitation avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (BAIIA). Aux fins de la présentation de l'information financière, nous répartissons l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les frais de restructuration et autres entre les secteurs afin de calculer le bénéfice d'exploitation par secteur.

Nos activités, y compris la plupart de nos produits d'exploitation, de nos immobilisations et de nos écarts d'acquisition, sont situées au Canada.

Nos résultats d'exploitation sont présentés selon quatre secteurs : Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell, Bell Aliant et Télésat. Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. La quasi totalité de nos intérêts débiteurs, de nos autres (charges) produits, de nos impôts sur les bénéfices et de notre part des actionnaires sans contrôle sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels. Les éliminations des produits intersectoriels éliminent toute opération intersociété comprise dans les résultats de chaque secteur.

Le secteur Services sur fil de Bell fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données (notamment des services d'accès Internet), des services vidéo et d'autres services aux clients résidentiels de Bell Canada ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell Canada, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Les services vidéo sont offerts d'un bout à l'autre du pays. Ce secteur comprend également nos activités de gros, qui fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ou achètent de ces derniers ce genre de services.

Le secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de téléphonie sans fil aux clients résidentiels de Bell Canada ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell Canada partout au Canada.

Le secteur Bell Aliant fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services d'accès Internet, des services de données, des services vidéo, des services sans fil, des services et des produits de TI et d'autres solutions de technologie de l'information et des communications à des clients résidentiels et d'affaires dans la région des provinces de l'Atlantique et dans les zones rurales en Ontario et au Québec.

Télésat offre des services de télécommunications par satellite et de gestion de systèmes, en plus de services-conseils en matière d'établissement, d'exploitation et de mise à niveau de systèmes par satellite dans le monde entier. Le 31 octobre 2007, nous avons vendu Télésat, laquelle représente la totalité de notre secteur Télésat. Nous avons maintenu des ententes commerciales entre Télésat et Bell Télé qui fournissent à Bell Télé un accès constant à la capacité des installations par satellite. En raison de ces ententes, nous n'avons pas comptabilisé Télésat à titre d'activité abandonnée.

Information sectorielle

	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	ÉLIMINATIONS DES PRODUITS INTERSECTORIELS	BELL	BELL ALIANT	ÉLIMINATIONS DES PRODUITS INTERSECTORIELS	DONNÉES CONSOLIDÉES
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009							
Produits d'exploitation							
Clients externes	10 343	4 507	–	14 850	2 885	–	17 735
Produits intersectoriels	323	51	(204)	170	289	(459)	–
Total des produits d'exploitation	10 666	4 558	(204)	15 020	3 174	(459)	17 735
Charges d'exploitation	(6 759)	(2 746)	204	(9 301)	(1 804)	459	(10 646)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(2 284)	(520)	–	(2 804)	(567)	–	(3 371)
Frais de restructuration et autres	(475)	(8)	–	(483)	(44)	–	(527)
Bénéfice d'exploitation	1 148	1 284	–	2 432	759	–	3 191
Autres charges							(18)
Intérêts débiteurs							(723)
Impôts sur les bénéfices							(368)
Part des actionnaires sans contrôle							(333)
Bénéfice provenant des activités poursuivies							1 749
Actifs sectoriels	24 236	7 868	–	32 104	6 198	(252)	38 050
Dépenses en immobilisations	1 717	673	–	2 390	464	–	2 854
Ajouts aux licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués (SSFE)	–	40	–	40	–	–	40
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008							
Produits d'exploitation							
Clients externes	10 272	4 434	–	14 706	2 955	–	17 661
Produits intersectoriels	368	45	(248)	165	342	(507)	–
Total des produits d'exploitation	10 640	4 479	(248)	14 871	3 297	(507)	17 661
Charges d'exploitation	(6 772)	(2 709)	248	(9 233)	(1 931)	507	(10 657)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(2 193)	(492)	–	(2 685)	(579)	–	(3 264)
Frais de restructuration et autres	(773)	(37)	–	(810)	(61)	–	(871)
Bénéfice d'exploitation	902	1 241	–	2 143	726	–	2 869
Autres charges							(253)
Intérêts débiteurs							(791)
Impôts sur les bénéfices							(469)
Part des actionnaires sans contrôle							(323)
Bénéfice provenant des activités poursuivies							1 033
Actifs sectoriels	25 836	7 823	–	33 659	6 306	(302)	39 663
Dépenses en immobilisations	1 966	493	–	2 459	527	–	2 986
Ajouts aux licences d'utilisation du spectre pour les SSFE	–	741	–	741	–	–	741

Information sectorielle

	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	ÉLIMINATIONS DES PRODUITS INTERSECTORIELS	BELL	BELL ALIANT	TÉLÉSAT	ÉLIMINATIONS DES PRODUITS INTERSECTORIELS	DONNÉES CONSOLIDÉES
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007								
Produits d'exploitation								
Clients externes	10 379	4 092	–	14 471	2 917	319	–	17 707
Produits intersectoriels	340	59	(227)	172	398	139	(709)	–
Total des produits d'exploitation	10 719	4 151	(227)	14 643	3 315	458	(709)	17 707
Charges d'exploitation	(6 840)	(2 511)	227	(9 124)	(2 019)	(195)	622	(10 716)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(2 121)	(438)	–	(2 559)	(559)	(106)	43	(3 181)
Frais de restructuration et autres	(304)	(4)	–	(308)	(23)	–	–	(331)
Bénéfice d'exploitation	1 454	1 198	–	2 652	714	157	(44)	3 479
Autres produits								2 406
Intérêts débiteurs								(859)
Impôts sur les bénéfices								(735)
Part des actionnaires sans contrôle								(332)
Bénéfice provenant des activités poursuivies								3 959
Dépenses en immobilisations	1 960	455	–	2 415	537	188	–	3 140

Produits d'exploitation par gammes de produits

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Produits			
Services locaux et d'accès	3 159	3 360	3 617
Services interurbains	1 078	1 165	1 219
Services de données	3 696	3 723	3 573
Services sans fil	4 102	4 059	3 773
Services vidéo	1 593	1 450	1 317
Équipements et autres	1 222	949	972
Total des produits externes	14 850	14 706	14 471
Produits intersectoriels	170	165	172
Bell	15 020	14 871	14 643
Bell Aliant	3 174	3 297	3 315
Télésat	–	–	458
Éliminations des produits intersectoriels	(459)	(507)	(709)
BCE	17 735	17 661	17 707

NOTE 3 : FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Coûts liés au personnel			
Bell	(219)	(274)	(63)
Bell Aliant	(41)	(54)	(23)
Coûts liés aux locaux			
Bell	(80)	(81)	(77)
Bell Aliant	–	(7)	(4)
Total des frais de restructuration	(340)	(416)	(167)
Autres frais	(187)	(455)	(164)
Total des frais de restructuration et autres	(527)	(871)	(331)

Le passif lié aux frais de restructuration au 31 décembre 2009 s'établissait comme suit :

	BELL	BELL ALIANT	DONNÉES CONSOLIDÉES
Solde au 31 décembre 2008	205	66	271
Coûts liés au personnel [1]	162	41	203
Coûts liés aux locaux	80	–	80
Moins : Versements en espèces	(231)	(66)	(297)
Solde au 31 décembre 2009	216	41	257

(1) Exclut les montants liés à la charge nette au titre des avantages sociaux pour Bell Canada (57 millions $), qui sont compris dans le passif net au titre des régimes de retraite.

Frais de restructuration

Les frais de restructuration chez Bell se composent des éléments suivants :

- des charges de cessation d'emploi relatives à des mesures de réduction volontaire ou involontaire de la main-d'œuvre. La charge de 219 millions $ inscrite en 2009 comprend un montant de 139 millions $ relatif à un programme d'encouragement à la retraite anticipée. La charge de 274 millions $ inscrite en 2008 se rapporte à des départs involontaires. La charge de 63 millions $ inscrite en 2007 comprend un montant de 26 millions $ relatif à un programme d'encouragement à la retraite anticipée.
- des coûts liés aux locaux relatifs à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des mesures de réduction de la main-d'œuvre, des charges liées à la réinstallation et à l'inutilisation de locaux, ainsi que des frais de résiliation de baux relatifs à la réinstallation dans des bureaux périphériques de Calgary, de Toronto et de Montréal.

	2009	2008	2007
Réduction de la main-d'œuvre	24	32	61
Bureaux périphériques	56	49	16
Coûts liés aux locaux	80	81	77

Nos charges cumulatives depuis 2004 découlant des mesures de réduction de la main-d'œuvre s'établissent à 242 millions $ et, depuis 2007, nos charges cumulatives liées aux bureaux périphériques s'établissent à 121 millions $. Nous prévoyons engager des coûts additionnels d'environ 8 millions $ pour la réinstallation d'employés et la fermeture de locaux additionnels en raison de nos mesures de réduction de la main-d'œuvre, montants qui seront passés en charges dans notre secteur Services sur fil de Bell au fur et à mesure qu'ils seront engagés.

Les frais de restructuration chez Bell Aliant se composent principalement des charges de cessation d'emploi relatives à des mesures de réduction de la main-d'œuvre. Les charges de cessation d'emploi en 2009 découlaient du départ volontaire et involontaire d'employés. Les charges de cessation d'emploi en 2008 et en 2007 découlaient du départ involontaire d'employés.

Autres frais

Nous avons comptabilisé d'autres frais de 187 millions $ en 2009. De ce montant, une tranche de 152 millions $ était imputable à la décision rendue par la Cour suprême du Canada en septembre 2009, qui entérine la décision du CRTC selon laquelle les fonds restants dans notre compte de report peuvent être utilisés pour l'expansion non rentable des services à large bande ou retournés aux clients. Ces frais se rapportent aux exercices 2002 à 2006 et reflètent le montant résiduel de notre engagement à l'égard de notre compte de report. Notre engagement à l'égard de notre compte de report est entièrement comptabilisé dans les états financiers.

En 2008, nous avons comptabilisé d'autres frais de 455 millions $, lesquels comprenaient un montant de 236 millions $ relatif à la décision prise par le CRTC, au premier trimestre de 2008, concernant l'utilisation des fonds des comptes de report pour l'expansion non rentable des services à large bande, un montant de 187 millions $ relatif au maintien en poste d'employés (se reporter à la note 21, intitulée *Régimes de rémunération à base d'actions*), d'autres coûts associés à l'opération proposée de transformation en société fermée ainsi que des coûts liés à la nouvelle image de Bell.

Nous avons comptabilisé d'autres frais de 164 millions $ en 2007, lesquels se rapportaient principalement aux coûts de transaction liés à l'opération proposée de transformation en société fermée, aux coûts de maintien en poste d'employés (se reporter à la note 21, intitulée *Régimes de rémunération à base d'actions*), ainsi qu'à une charge au titre de l'expansion non rentable des services à large bande approuvée par le CRTC. Les coûts de transaction sont principalement liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil.

NOTE 4 : AUTRES (CHARGES) PRODUITS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2009	2008	2007
Gains (pertes) sur placements		49	(308)	2 414
Intérêts créditeurs		14	97	47
Pertes au titre de la titrisation	9	(27)	(52)	(64)
Gains (pertes) de change		3	19	(30)
Prime au remboursement anticipé de la dette	16	(45)	–	–
Autres		(12)	(9)	39
Total des autres (charges) produits		(18)	(253)	2 406

Gains (pertes) sur placements

En 2008, les pertes sur placements de 308 millions $ découlaient des réductions de valeur de nos placements disponibles à la vente. La diminution de la juste valeur de ces placements a été évaluée comme étant durable. Les réductions de valeur ont été fondées sur des évaluations d'entreprises ou sur les cours du marché.

Les gains sur placements de 2 414 millions $ en 2007 découlaient principalement de ce qui suit :

- un gain de 2 300 millions $ à la vente de Télésat, notre filiale de services par satellite, le 31 octobre 2007
- un gain sur dilution de 92 millions $ découlant de la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq au premier trimestre de 2007.

NOTE 5 : INTÉRÊTS DÉBITEURS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2009	2008	2007
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme		(745)	(755)	(812)
Intérêts débiteurs sur les autres dettes		(34)	(36)	(56)
Intérêts capitalisés	11	56	–	9
Total des intérêts débiteurs		(723)	(791)	(859)

Les intérêts débiteurs sur la dette à long terme comprennent les intérêts sur des contrats de location-acquisition de 148 millions $ en 2009, de 99 millions $ en 2008 et de 61 millions $ en 2007.

NOTE 6 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôts aux taux prévus par la loi au Canada, soit 32,3 % en 2009, 32,6 % en 2008 et 34,7 % 2007, et de la charge d'impôts inscrite dans les états des résultats.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi	(791)	(595)	(1 744)
Tranche non imposable des gains (pertes) sur placements	15	(97)	420
Tranche non imposable du bénéfice de Bell Aliant	112	109	111
Résolution de positions fiscales incertaines[1]	132	70	348
Constatation de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital qui n'avaient pas été constatés auparavant	7	17	–
Incidence des fluctuations des taux d'imposition futurs sur les écarts temporaires	39	4	87
Différentiel de taux d'imposition sur la contrepassation des écarts temporaires et autres	118	23	43
Total de la charge d'impôts	(368)	(469)	(735)

(1) Ce montant pour 2007 tient compte des règlements avec les autorités fiscales portant sur des positions fiscales incertaines relatives à la vente d'un placement au cours d'un exercice antérieur ainsi que d'autres questions de vérification.

Les éléments importants de la charge d'impôts attribuable au bénéfice provenant des activités poursuivies sont présentés dans le tableau suivant.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Impôts exigibles	(336)	(340)	(322)
Impôts futurs			
Constatation et utilisation de reports prospectifs de pertes	(27)	(61)	(478)
Résolution de positions fiscales incertaines	132	70	348
Incidence des fluctuations des taux d'imposition futurs sur les écarts temporaires	39	4	87
Variation des écarts temporaires et autres	(176)	(142)	(370)
Total de la charge d'impôts	(368)	(469)	(735)

Le tableau qui suit présente les impôts futurs qui découlent des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	2009	2008
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital		225	215
Régimes d'avantages sociaux		(116)	104
Immobilisations corporelles et actifs incorporels à durée de vie limitée		(804)	(795)
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie		(440)	(426)
Crédits d'impôt à l'investissement		(175)	(240)
Report du bénéfice des sociétés en commandite [1]		(118)	(116)
Autres		(427)	(574)
Total des impôts futurs		(1 855)	(1 832)
Les impôts futurs comprennent les éléments suivants :			
Actif d'impôts futurs – tranche à court terme		110	86
Actif d'impôts futurs – tranche à long terme	12	52	76
Passif d'impôts futurs – tranche à court terme	14	(31)	(86)
Passif d'impôts futurs – tranche à long terme	17	(1 986)	(1 908)
Total des impôts futurs		(1 855)	(1 832)

(1) La fin de l'exercice de certaines sociétés qui sont des filiales de Bell Aliant diffère de la fin de l'exercice de leur société en commandite. Cela se traduit par un report du bénéfice de la société en commandite à des fins fiscales.

Au 31 décembre 2009, BCE avait des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 832 millions $:

- Nous avons constaté un actif d'impôts futurs de 225 millions $, dont une tranche de 181 millions $ découlait de Bell Aliant, sur un montant d'environ 734 millions $ de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital. Du total des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital, une tranche de 41 millions $ vient à échéance en montants annuels variables jusqu'à la fin de 2019. Le solde vient à échéance en montants annuels variables de 2020 à 2029.
- Nous n'avons pas constaté d'actif d'impôts futurs pour un montant d'environ 98 millions $ de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2020 à 2029.

Au 31 décembre 2009, BCE avait des reports prospectifs de pertes en capital non constatés d'un montant de 1 021 millions $ qui peut être reporté de façon prospective indéfiniment.

NOTE 7 : ACTIVITÉS ABANDONNÉES

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Expertech Network Installation (US) Inc. (Expertech US)	1	(43)	(3)
ADS	–	(5)	114
Autres [1]	(12)	(42)	(13)
(Perte nette) gain net découlant des activités abandonnées	(11)	(90)	98

(1) Découle principalement de la dépréciation d'actifs relative à nos décisions de cesser les activités de certaines de nos unités d'affaires ou d'en vendre certaines autres.

Le tableau suivant présente un sommaire des états des résultats relatifs aux activités abandonnées.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Produits	43	125	167
(Perte) bénéfice découlant des activités abandonnées	(7)	(43)	(35)
(Perte) gain découlant des activités abandonnées	(13)	(55)	338
Économie d'impôts sur la perte d'exploitation	–	–	4
Charge d'impôts sur le gain	–	–	(56)
Part des actionnaires sans contrôle	9	8	(153)
(Perte nette) gain net découlant des activités abandonnées	(11)	(90)	98

Expertech US

En 2008, nous avons décidé de vendre notre placement dans Expertech US. Par conséquent, nous avons comptabilisé Expertech US à titre d'activité abandonnée et nous avons cessé de consolider ses résultats financiers. Une perte de 15 millions $ a été comptabilisée en prévision de la vente d'Expertech US.

En 2009, nous avons cessé d'exploiter Expertech US. Expertech US était auparavant incluse dans le secteur Services sur fil de Bell.

ADS

En février 2007, Groupe Pages Jaunes (GPJ), par l'intermédiaire du Fonds de Revenu Pages Jaunes, et Bell Aliant ont annoncé qu'ils avaient signé une entente visant l'acquisition par GPJ des actifs d'ADS, une société dans laquelle Bell Aliant détenait une participation de 87,14 % et GPJ, la participation résiduelle. Au 31 mars 2007, nous avons comptabilisé ADS à titre d'activité abandonnée et nous avons cessé de consolider proportionnellement ses résultats financiers. ADS était auparavant incluse dans le secteur Bell Aliant.

Le 30 avril 2007, l'opération a été conclue et nous avons réalisé un produit net de 327 millions $. Le gain découlant de la cession s'est établi à environ 110 millions $.

NOTE 8 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau suivant présente un rapprochement des composantes utilisées dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire ayant trait au bénéfice provenant des activités poursuivies.

	2009	2008	2007
Bénéfice provenant des activités poursuivies			
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 749	1 033	3 959
Dividendes sur actions privilégiées	(107)	(124)	(131)
Bénéfice provenant des activités poursuivies – de base	1 642	909	3 828
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	772,9	805,8	804,8
Exercice présumé d'options sur actions [1]	–	1,4	2,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	772,9	807,2	806,9

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non constaté des options ayant un effet dilutif. Il exclut toutes les options dont l'effet est antidilutif, soit les options qui ne seraient pas exercées puisque leur prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE Inc. Le nombre d'options exclues totalisait 10 508 239 en 2009, 4 646 531 en 2008 et 5 278 529 en 2007.

NOTE 9 : DÉBITEURS

AUX 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Comptes clients	**1 245**	1 394
Provision pour créances douteuses	**(105)**	(131)
Provision au titre des ajustements de produits	**(83)**	(82)
Impôts à recouvrer	**118**	63
Crédits d'impôt à l'investissement	**300**	408
Autres débiteurs	**130**	174
Total des débiteurs	**1 605**	1 826

Titrisation de créances

Au 31 décembre 2009, une participation dans des créances de Bell Canada chiffrées à 1 140 millions $ avait été vendue à une fiducie de titrisation contre des espèces (1 140 millions $ en espèces au 31 décembre 2008) en vertu d'une convention de cession de créances à rechargement qui viendra à échéance le 13 mai 2012. Au 31 décembre 2009, Bell Canada avait conservé des droits de 192 millions $ dans les créances (130 millions $ au 31 décembre 2008), montant qui correspond au montant du surdimensionnement des créances cédées.

Au 31 décembre 2009, une participation dans des créances de Bell Aliant chiffrées à 165 millions $ avait été vendue à une fiducie de titrisation contre des espèces (165 millions $ en espèces au 31 décembre 2008) en vertu d'une convention de cession de créances à rechargement qui viendra à échéance le 7 juillet 2011. Au 31 décembre 2009, Bell Aliant avait conservé des droits de 43 millions $ dans les créances (44 millions $ au 31 décembre 2008).

Bell Canada et Bell Aliant continuent d'assurer la gestion de ces créances. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur celui de Bell Canada et de Bell Aliant, ce qui veut dire que Bell Canada et Bell Aliant sont exposées à certains risques de non-paiement à l'égard du montant titrisé. Bell Canada et Bell Aliant ont fourni diverses améliorations des termes de crédit comme le surdimensionnement et la subordination de leurs droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans les créances de Bell Canada et de Bell Aliant jusqu'à l'expiration des conventions. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours quant aux autres actifs de Bell Canada et de Bell Aliant dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

En 2009, nous avons constaté une perte de 27 millions $ sur les cessions de créances à rechargement pour l'ensemble des titrisations, comparativement à des pertes de 52 millions $ en 2008 et de 64 millions $ en 2007.

Le tableau suivant présente les soldes des programmes de titrisation au 31 décembre 2009 ainsi que les hypothèses utilisées à la date de cession et au 31 décembre 2009. Des variations défavorables de 10 % ou de 20 % de chacune de ces hypothèses n'auraient pas d'effet important sur la juste valeur courante des droits conservés.

	FOURCHETTE POUR 2009	2009	2008
Droits sur les créances titrisées		**1 305**	1 305
Droits conservés		**235**	174
Passif au titre des services de gestion		**2**	2
Moyenne des créances gérées		**2 146**	2 091
Hypothèses			
Coût de financement	2,05 % à 3,86 %	**2,05 %**	4,05 %
Ratio moyen de délinquance	11,60 % à 12,00 %	**11,60 %**	11,60 %
Ratio moyen des pertes nettes sur créances	1,00 % à 1,02 %	**1,00 %**	0,96 %
Durée moyenne pondérée (en jours)	34 à 36	**34**	37
Passif au titre des services de gestion	2,00 %	**2,00 %**	2,00 %

Le tableau suivant présente un sommaire de certains flux de trésorerie reçus des fiducies ou versés à celles-ci au cours de l'exercice.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Fonds tirés de la perception réinvestis dans les cessions de créances à rechargement	**19 423**	18 374	18 579
Diminution du produit des cessions	**–**	(27)	(6)

NOTE 10 : STOCKS

AUX 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Stocks		
Produits en cours	**57**	54
Produits finis	**433**	236
Provision	**(42)**	(18)
Total des stocks	**448**	272

Le montant total des stocks passés en charges se chiffrait à 1 505 millions $ en 2009, à 1 307 millions $ en 2008 et à 1 277 millions $ en 2007.

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS

AUX 31 DÉCEMBRE	2009 COÛT	2009 AMORTISSEMENT CUMULÉ	2009 VALEUR COMPTABLE NETTE	2008 COÛT	2008 AMORTISSEMENT CUMULÉ	2008 VALEUR COMPTABLE NETTE
Immobilisations corporelles						
Immobilisations liées aux télécommunications						
À l'intérieur des installations	21 686	16 386	5 300	21 408	15 782	5 626
À l'extérieur des installations	16 786	10 979	5 807	16 401	10 754	5 647
Matériel de station	3 351	1 656	1 695	3 322	1 728	1 594
Matériel et outillage	8 024	5 104	2 920	7 002	4 560	2 442
Bâtiments	3 604	1 671	1 933	3 530	1 602	1 928
Installations en construction	889	–	889	1 099	–	1 099
Satellites	1 303	595	708	1 395	562	833
Terrains	77	–	77	77	–	77
Autres immobilisations	239	127	112	262	102	160
Total des immobilisations corporelles	55 959	36 518	19 441	54 496	35 090	19 406
Actifs incorporels à durée de vie limitée						
Logiciels	4 910	3 102	1 808	4 802	2 831	1 971
Relations clients	924	204	720	874	169	705
Autres	28	15	13	33	16	17
Total des actifs incorporels à durée de vie limitée	5 862	3 321	2 541	5 709	3 016	2 693
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie						
Marque de commerce	2 024	–	2 024	2 014	–	2 014
Licences d'utilisation du spectre	1 763	–	1 763	1 667	–	1 667
Licences de câblodistribution	16	–	16	16	–	16
Total des actifs incorporels à durée de vie indéfinie	3 803	–	3 803	3 697	–	3 697
Total des immobilisations	65 624	39 839	25 785	63 902	38 106	25 796

	2009	2008
Actifs détenus en vertu des contrats de location-acquisition :		
Coût	3 198	3 396
Ajouts	196	935
Valeur comptable nette	1 955	2 218
Renseignements supplémentaires sur les ajouts :		
Acquisitions d'actifs incorporels à durée de vie limitée	660	694
Acquisitions d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie	106	784

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Amortissement des immobilisations corporelles[1]	2 595	2 537	2 547
Amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée	776	727	634
Intérêts capitalisés sur les licences d'utilisation du spectre	56	–	9

(1) Comprend l'amortissement des contrats de location-acquisition d'un montant de 213 millions $ en 2009, de 257 millions $ en 2008 et de 143 millions $ en 2007.

La charge d'amortissement annuelle future liée aux actifs incorporels à durée de vie limitée, calculée en fonction de la valeur des actifs au 31 décembre 2009, s'établit comme suit.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	
2010	(610)
2011	(438)
2012	(281)
2013	(174)
2014	(73)
Total de la charge d'amortissement estimative	(1 576)

NOTE 12 : AUTRES ACTIFS À LONG TERME

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	2009	2008
Actif au titre des prestations constituées	23	**2 316**	1 636
Impôts futurs	6	**52**	76
Titres cotés en Bourse et de sociétés fermées disponibles à la vente		**283**	275
Crédits d'impôt à l'investissement [1]		**141**	130
Effets et autres débiteurs à long terme		**102**	151
Autres		**313**	342
Total des autres actifs à long terme		**3 207**	2 610

(1) Nos crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance en montants annuels variables jusqu'à la fin de 2029.

NOTE 13 : ÉCART D'ACQUISITION

Les états consolidés des résultats comprennent les résultats des entreprises acquises à compter de leur date d'acquisition. Nous cessons d'inclure les résultats des entreprises cédées à la date à laquelle elles sont vendues. Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008.

	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	BELL ALIANT	DONNÉES CONSO-LIDÉES
Solde au 31 décembre 2007	2 471	2 175	1 209	5 855
Acquisitions de 2008	29	11	9	49
Contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition au cours de l'exercice précédent	3	–	–	3
Ajustements découlant de l'achèvement de la répartition du prix d'achat de l'exercice précédent	(3)	–	(194)	(197)
Rachat de parts de Bell Aliant	–	–	(48)	(48)
Autres	(3)	–	–	(3)
Solde au 31 décembre 2008	2 497	2 186	976	5 659
Acquisitions de 2009	–	115	–	115
Contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition au cours de l'exercice précédent	5	–	–	5
Autres	(1)	–	(4)	(5)
Solde au 31 décembre 2009	**2 501**	**2 301**	**972**	**5 774**

Acquisitions de 2009

Le 1er juillet 2009, nous avons fait l'acquisition de la participation de 50 % que nous ne détenions pas encore dans Virgin Mobile Canada, un exploitant de réseau virtuel mobile.

Aussi le 1er juillet 2009, nous avons fait l'acquisition d'essentiellement tous les actifs du détaillant de produits électroniques La Source.

Vente de Télésat

Le 31 octobre 2007, nous avons vendu Télésat, notre filiale de services par satellite, pour un produit net en espèces de 3 123 millions $ et un gain à la vente d'environ 1 893 millions $, déduction faite des impôts de 407 millions $.

Fonds de revenu Bell Nordiq

En janvier 2007, Bell Aliant a acquis la participation restante de 36,7 % qu'elle ne détenait pas déjà dans NorthernTel, Société en commandite et Télébec, Société en commandite (Télébec), soit les sociétés en commandite en exploitation du Fonds de revenu Bell Nordiq, laquelle participation est détenue par l'intermédiaire du Groupe Bell Nordiq Inc. (Bell Nordiq). L'écart d'acquisition a été constaté sur l'opération, car la valeur de l'actif net était inférieure aux bénéfices futurs potentiels. Aucune tranche de l'écart d'acquisition n'est déductible aux fins fiscales.

Immédiatement avant l'acquisition, les porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq ont reçu une distribution spéciale en espèces de 4,00 $ par part et, le 30 janvier 2007, ils ont reçu 0,4113 part de Bell Aliant pour chaque part du Fonds de revenu Bell Nordiq détenue. Par conséquent, notre part des actionnaires sans contrôle a augmenté de 156 millions $.

Rachat de parts de Bell Aliant

En 2007, Bell Aliant a racheté 10,6 millions de parts en circulation pour un décaissement total de 330 millions $ dans le cadre d'une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités. Aucune autre part n'a été rachetée en 2008 et l'OPRA dans le cours normal des activités a pris fin le 27 février 2008.

L'OPRA dans le cours normal des activités de 2007 de Bell Aliant, à laquelle nous n'avons pas participé, a donné lieu à une augmentation de 2 % de notre participation dans Bell Aliant, laquelle nous avons comptabilisé comme une augmentation de 107 millions $ de notre écart d'acquisition. En 2008, nous avons achevé la répartition de l'écart d'acquisition, ce qui a eu l'incidence suivante sur notre bilan :

- diminution de 48 millions $ de l'écart d'acquisition
- augmentation de 4 millions $ des immobilisations corporelles
- augmentation de 63 millions $ des actifs incorporels à durée de vie limitée
- augmentation de 19 millions $ des autres passifs à long terme.

Répartitions du prix d'achat

Les répartitions du prix d'achat pour les acquisitions de 2009 tiennent compte de certaines estimations. La répartition du prix d'achat finale pour chaque acquisition d'entreprise sera achevée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs pour chacun des trois derniers exercices.

Regroupements d'entreprises de 2009

Le tableau ci-après tient compte des acquisitions de La Source et de Virgin Mobile Canada, qui sont négligeables prises individuellement.

	TOTAL
Contrepartie versée	
Espèces[1]	315
Coûts d'acquisition	8
Prix d'acquisition	323
Fonds de roulement hors trésorerie	102
Immobilisations corporelles	33
Autres actifs à long terme	3
Actifs incorporels à durée de vie limitée[2]	
Réseau de concessionnaires	5
Relations clients	58
Logiciels	13
Actif incorporel à durée de vie indéfinie	
Marque de commerce	10
Autres passifs à long terme	(22)
	202
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6
Juste valeur des actifs nets acquis	208
Écart d'acquisition[3]	115

(1) Un montant additionnel en espèces de 16 millions $ est détenu en mains tierces en attente des rajustements finaux au fonds de roulement.
(2) Le réseau de concessionnaires, les relations clients et la majorité des logiciels acquis sont amortis sur une durée moyenne pondérée de dix ans, de six ans et de deux ans, respectivement.
(3) Aucune tranche de l'écart d'acquisition n'est déductible aux fins fiscales.

Regroupements d'entreprises de 2008

Toutes les acquisitions de 2008, prises individuellement, étaient négligeables.

	TOTAL
Contrepartie versée	
Espèces	53
Prix d'acquisition	53
Immobilisations corporelles	11
Actifs incorporels à durée de vie limitée[1]	
Relations clients	6
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	
Marque de commerce	1
Licences	1
Part des actionnaires sans contrôle	(15)
Juste valeur des actifs nets acquis	4
Écart d'acquisition[2]	49

(1) Les relations clients sont amorties sur une durée moyenne pondérée de dix-sept ans.
(2) Un montant de 9 millions $ est déductible aux fins fiscales.

Regroupements d'entreprises de 2007

	BELL NORDIQ	AUTRES	TOTAL
Contrepartie versée			
Espèces	135	24	159
Coûts d'acquisition	4	–	4
Contrepartie autre qu'en espèces	394	(2)	392
Prix d'acquisition	533	22	555
Immobilisations corporelles	37	2	39
Actifs incorporels à durée de vie limitée[1]			
Relations clients	186	3	189
Conventions d'itinérance	4	–	4
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie			
Marque de commerce	27	–	27
Licences	14	–	14
Dette à long terme	(3)	–	(3)
Autres passifs à long terme	(71)	–	(71)
Part des actionnaires sans contrôle	95	2	97
Juste valeur des actifs net acquis	289	7	296
Écart d'acquisition[2]	244	15	259

(1) Les relations clients et les conventions d'itinérance sont amorties sur une durée moyenne pondérée de vingt-trois ans et de quatre ans, respectivement.
(2) Un montant de 8 millions $ est déductible aux fins fiscales.

NOTE 14 : CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	2009	2008
Comptes fournisseurs et autres charges à payer		1 637	1 727
Rémunération à payer		499	501
Produits reportés		615	540
Impôts à payer		113	161
Frais de restructuration à payer		175	194
Impôts futurs	6	31	86
Engagement en vertu du compte de report	3	152	–
Autres passifs à court terme		494	319
Total des créditeurs et charges à payer		3 716	3 528

NOTE 15 : DETTE À COURT TERME

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE MOYENNE PONDÉRÉE	2009	2008
Avances bancaires		1,03 %	s.o.	42	217
Effets à payer		n.s.	s.o.	11	29
Total des avances bancaires et des effets à payer				53	246
Tranche à court terme de la dette à long terme					
BCE Inc.				–	650
Bell Canada				529	1 189
Bell Aliant				19	116
				548	1 955
Prime non amortie				5	7
Frais d'émission des titres d'emprunt non amortis				(6)	(7)
Total de la tranche à court terme de la dette à long terme	16			547	1 955
Total de la dette à court terme				600	2 201

s.o. : sans objet
n.s. : non significatif

Restrictions

Certaines des conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE Inc. ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

Facilités de crédit

Bell Canada et Bell Aliant peuvent émettre, en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, des effets jusqu'à concurrence du montant net disponible de leurs facilités de crédit bancaire renouvelables engagées de soutien. Le montant total en vertu de ces facilités de crédit bancaire renouvelables engagées de soutien peut être prélevé en tout temps. Bell Canada et Bell Aliant n'avaient aucun papier commercial en cours au 31 décembre 2009.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2009 :

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT ÉMISES ET INUTILISÉES	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées				
Bell Canada[(1)] – Facilité renouvelable (y compris le programme d'emprunts sous forme de papier commercial de soutien)	1 400	–	268	1 132
Bell Aliant[(1)] – Facilité renouvelable (y compris le programme d'emprunts sous forme de papier commercial de soutien)	550	–	27	523
Autres	558	40	241	277
Total des facilités de crédit engagées	2 508	40	536	1 932
Facilités de crédit non engagées				
Bell Canada	225	2	89	134
Bell Aliant	14	–	1	13
Total des facilités de crédit non engagées	239	2	90	147
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	2 747	42	626	2 079

(1) La facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de soutien actuelle de Bell Canada, d'un montant de 1 400 millions $, vient à échéance en mai 2012 et la facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de soutien de Bell Aliant, d'un montant de 550 millions $, vient à échéance en juillet 2011.

NOTE 16 : DETTE À LONG TERME

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE	2009	2008
BCE Inc.[a]				–	650
Bell Canada[b]					
Débentures					
Acte de fiducie de 1997		5,91 %	2011 à 2035	4 100	4 400
Acte de fiducie de 1976		9,73 %	2010 à 2054	1 584	1 770
Débentures subordonnées		8,21 %	2026 à 2031	275	275
Contrats de location-acquisition		7,91 %	2010 à 2047	1 929	2 129
Autres dettes				157	230
Total – Bell Canada				8 045	8 804
Bell Aliant[c]					
Facilité à terme non renouvelable		Variable	2009	–	100
Débentures, effets et obligations		5,41 %	2011 à 2037	2 740	2 395
Autres dettes				45	81
Total – Bell Aliant				2 785	2 576
Total de la dette				10 830	12 030
Prime non amortie				57	66
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(41)	(42)
Moins : Tranche à court terme	15, 19			(547)	(1 955)
Total de la dette à long terme	19			10 299	10 099

Restrictions

Certaines des conventions de titres d'emprunt :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis
- comprennent des clauses restrictives et prévoient des tests de maintenance et de nouvelle émission
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de débentures à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, tel qu'il est défini dans les conventions de titres d'emprunt.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

(a) BCE Inc.

Le 8 juin 2009, BCE Inc. a remboursé par anticipation ses effets de série C à 7,35 %, qui venaient à échéance le 30 octobre 2009. Nous avons inscrit une charge de 16 millions $ au titre de la prime au remboursement anticipé au poste *Autres (charges) produits*.

(b) Bell Canada

Toutes les débentures en circulation sont émises en vertu d'actes de fiducie et sont non garanties. Elles comprennent un montant de 200 millions $ US échéant en 2010, qui a fait l'objet d'un swap en dollars canadiens. Toutes les débentures sont émises en séries et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisées pour chaque série.

Le 30 juillet 2009, Bell Canada a remboursé par anticipation ses débentures de série M-16 à 5,5 % en circulation émises en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 600 millions $ et qui venaient à échéance le 12 août 2010. Nous avons inscrit une charge de 29 millions $ au titre de la prime au remboursement anticipé au poste *Autres (charges) produits*.

Le 29 juin 2009, Bell Canada a émis des débentures de série M-20 à 4,85 % en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 1 milliard $ et qui viennent à échéance le 30 juin 2014.

(c) Bell Aliant

Tous les billets, débentures et obligations en circulation sont émis en vertu d'actes de fiducie et sont non garantis, à l'exception des débentures de Télébec d'un montant de 100 millions $ qui sont garanties par une hypothèque sur un bien situé dans la province de Québec. Au 31 décembre 2009, la valeur comptable de ce bien se chiffrait à 12 millions $. Tous les billets, débentures et obligations sont émis en séries et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Aliant avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisées pour chaque série.

Le 12 mai 2009, Bell Aliant Communications régionales, Société en commandite, a émis des billets à moyen terme à 6,29 % d'un capital de 350 millions $, qui viennent à échéance le 17 février 2015.

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS À LONG TERME

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	2009	2008
Impôts futurs	6	**1 986**	1 908
Passif au titre des prestations constituées	23	**2 016**	2 090
Engagement en vertu du compte de report	3	**273**	273
Produits reportés sur les contrats à long terme		**154**	178
Paiements reportés sur contrats		**46**	89
Frais de restructuration à payer		**82**	77
Autres		**385**	331
Total des autres passifs à long terme		**4 942**	4 946

NOTE 18 : PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

AUX 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales		
Bell Aliant	**1 030**	1 061
Autres	**19**	19
Total de la part des actionnaires sans contrôle	**1 049**	1 080

NOTE 19 : GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE Inc. et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action. Afin de réduire au minimum notre exposition, nous avons recours à des instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action. Nous n'utilisons aucun instrument dérivé à des fins de spéculation.

Dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et notre risque à l'égard de la fluctuation du cours des actions ordinaires de BCE Inc. qui peuvent être émises en vertu de nos régimes de rémunération à base d'actions (MCS, unités d'actions à dividende différé et unités d'actions restreintes). Nous n'utilisons aucun instrument dérivé à des fins de spéculation; par conséquent, nous ne sommes pas exposés aux importants risques d'illiquidité qui en découlent.

Les instruments dérivés suivants étaient non réglés au 31 décembre 2009 :

- des swaps de devises et des contrats de change à terme utilisés à titre de couverture du risque de change sur une tranche de notre dette à long terme
- des contrats de change à terme qui couvrent certains contrats d'approvisionnement
- des swaps de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE Inc. utilisés à titre de couverture du risque lié à la juste valeur dans le cas des unités d'actions à dividende différé et des unités d'actions restreintes.

Au 31 décembre 2009, le montant au titre des couvertures inefficaces comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans l'état des résultats était négligeable.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites au bilan.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos débiteurs et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est diminuée en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque. Au 31 décembre 2009, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la cote de solvabilité est élevée et, par conséquent, nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses liée aux comptes clients.

Solde au 31 décembre 2008	(131)
Ajouts	(37)
Utilisation	63
Solde au 31 décembre 2009	(105)

Pour bon nombre de nos clients, les débiteurs sont radiés et transférés directement dans les créances irrécouvrables si le débiteur n'a pas été recouvré après une période de temps prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les comptes clients en souffrance, mais pour lesquels aucune provision n'a été établie.

AUX 31 DÉCEMBRE	2009	2008
Comptes clients non en souffrance	**835**	935
Comptes clients en souffrance pour lesquels aucune provision n'a été établie		
Moins de 60 jours	**91**	105
De 60 à 120 jours	**108**	138
Plus de 120 jours	**106**	85
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	**1 140**	1 263

Risque d'illiquidité

Nous générons assez de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Nous avons suffisamment de facilités de crédit engagées en place si nos besoins de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation.

Les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins ont été classés à titre de passifs à court terme et présentés ainsi dans le bilan.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers dont la durée est supérieure à un an, y compris les contrats de location-acquisition, pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2010	2011	2012	2013	2014	PAR LA SUITE	TOTAL
Dette à long terme	357	1 009	513	73	1 559	5 349	8 860
Effets à payer et avances bancaires	53	–	–	–	–	–	53
Contrats de location-acquisition[1]	332	363	224	225	199	1 784	3 127
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et les avances bancaires	567	530	470	450	400	5 516	7 933
Encaissements nets d'intérêts sur dérivés	(32)	(23)	(13)	(8)	(3)	(2)	(81)
Total[2]	1 277	1 879	1 194	740	2 155	12 647	19 892

(1) Les contrats de location-acquisition comprennent des intérêts théoriques de 1 157 millions $.
(2) Ce tableau ne tient pas compte des engagements en vertu d'obligations contractuelles (se reporter à la note 24, intitulée Engagements et éventualités*).*

Risque de marché

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des swaps de devises et des contrats à terme pour couvrir la dette libellée en devises. Nous utilisons aussi des contrats de change à terme à titre de couverture du risque de change sur les opérations prévues, y compris certains contrats d'approvisionnement.

Au 31 décembre 2009, le montant à recevoir en vertu des contrats de change était de 967 millions $ US, alors que le montant à payer était de 1 146 millions $. Au 31 décembre 2008, le montant à recevoir en vertu des contrats de change était de 405 millions $ US, alors que le montant à payer était de 510 millions $.

L'incidence sur le bénéfice net d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain est négligeable. L'incidence sur les autres éléments du résultat étendu d'une fluctuation de 10 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain s'établit à 42 millions $.

Le tableau suivant fournit d'autres détails sur nos swaps de devises et nos contrats à terme en cours aux 31 décembre 2009 et 2008.

	TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANTS À RECEVOIR EN DOLLARS AMÉRICAINS	MONNAIE DE VENTE	MONTANTS À PAYER EN DOLLARS CANADIENS	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Au 31 décembre 2009	**Juste valeur**	**$ US**	**200**	**$ CA**	**269**	**2010**	**Dette à court terme**
	Flux de trésorerie	**$ US**	**67**	**$ CA**	**98**	**2013**	**Dette à long terme**
	Flux de trésorerie	**$ US**	**575**	**$ CA**	**647**	**2010**	**Contrats d'approvisionnement**
	Économique	**$ US**	**125**	**$ CA**	**132**	**2010**	**Contrats d'approvisionnement**
Au 31 décembre 2008	Juste valeur	$ US	200	$ CA	269	2010	Dette à long terme
	Flux de trésorerie	$ US	75	$ CA	111	2013	Dette à long terme
	Flux de trésorerie	$ US	58	$ CA	57	2009	Contrats d'approvisionnement
	Flux de trésorerie	$ US	12	$ CA	13	2009	Contrats d'approvisionnement
	Économique	$ US	60	$ CA	60	2009	Contrats d'approvisionnement

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables liés à notre dette. L'incidence sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage des taux d'intérêt est négligeable. Le tableau suivant présente les swaps de taux d'intérêt en cours aux 31 décembre 2009 et 2008.

	TYPE DE COUVERTURE	MONTANT NOMINAL	TAUX D'INTÉRÊT À RECEVOIR	TAUX D'INTÉRÊT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Au 31 décembre 2009	**Juste valeur**	**700**	**5,00 %**	**Taux CDOR [1] pour 3 mois + 0,42 %**	**2017**	**Dette à long terme**
	Juste valeur	**200 $ US**	**9,50 %**	**Taux CDOR pour 3 mois + 5,34 %**	**2010**	**Dette à court terme**
Au 31 décembre 2008	Juste valeur	700	5,00 %	Taux CDOR pour 3 mois + 0,42 %	2017	Dette à long terme
	Juste valeur	200 $ US	9,50 %	Taux CDOR pour 3 mois + 5,34 %	2010	Dette à long terme
	Flux de trésorerie	100	Taux CDOR pour 3 mois	4,9775 %	2010	Dette à court terme
	Flux de trésorerie	100	Taux CDOR pour 3 mois	4,9775 %	2010	Dette à court terme
	Flux de trésorerie	50	Taux CDOR pour 3 mois	3,7500 %	2010	Dette à court terme

(1) Taux CDOR : Canadian dollar offered rate

RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE Inc. à titre de couverture du risque lié à la juste valeur dans le cas des unités d'actions restreintes et des unités d'actions à dividende différé. Se reporter à la note 21, intitulée *Régimes de rémunération à base d'actions*, pour obtenir des détails sur nos programmes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions à dividende différé.

Au 31 décembre 2009, l'incidence sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu d'une variation de dix pourcent du cours du marché de l'action ordinaire de BCE Inc. était négligeable.

Juste valeur

La juste valeur correspond au montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre parties consentantes, d'après les données courantes du marché pour des instruments dont le risque, le capital et la durée restante sont les mêmes.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices et autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la plupart de nos instruments financiers équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les autres instruments financiers sont évalués comme suit :

- les titres cotés en Bourse disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours du marché d'instruments identiques enregistrés dans des marchés actifs à la date de clôture
- les titres d'emprunt à long terme cotés en Bourse, lesquels comprennent essentiellement les débentures de premier rang et subordonnées, sont comptabilisés au coût après amortissement et leur juste valeur est calculée en fonction du cours du marché à la date de clôture
- les instruments financiers dérivés, comme les contrats de change, les swaps de taux d'intérêt et les contrats à terme sur actions, sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de données observables sur le marché telles que les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

Le tableau suivant présente une comparaison entre la valeur comptable et la juste valeur de notre dette à long terme et de nos instruments financiers dérivés.

		2009		2008	
AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Tranche à court terme de la dette à long terme	15	**547**	**565**	1 955	1 984
Dette à long terme	16	**10 299**	**10 926**	10 099	9 393
Instruments financiers dérivés, actif (passif) net					
Contrats à terme – actions de BCE Inc.		**35**	**35**	(10)	(10)
Contrats de change		**(129)**	**(129)**	(3)	(3)
Swaps de taux d'intérêt		**68**	**68**	116	116

Gestion des capitaux

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement des capitaux propres, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition des capitaux inclut les capitaux propres, les capitaux empruntés ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous surveillons notre structure du capital et apportons des ajustements, y compris à notre politique de dividendes, au besoin. En 2009, le conseil d'administration de BCE Inc. a approuvé l'augmentation du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE Inc. comme suit :

- 5 %, de 1,46 $ par action ordinaire à 1,54 $ par action ordinaire en février 2009
- 5 %, de 1,54 $ par action ordinaire à 1,62 $ par action ordinaire en août 2009
- 7 %, de 1,62 $ par action ordinaire à 1,74 $ par action ordinaire en décembre 2009.

De plus, le 17 décembre 2009, BCE Inc. a annoncé son intention de racheter un montant maximal de 500 millions $ de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une OPRA dans le cours normal des activités au cours de 2010.

Le tableau suivant présente un sommaire de certains de nos ratios clés utilisés pour surveiller et gérer la structure du capital de Bell Canada.

AUX 31 DÉCEMBRE	2009 [1]	2008 [1]
Dette nette/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels), y compris les distributions de Bell Aliant à Bell [2], [3]	**1,89**	1,75
BAIIA/intérêts, frais de titrisation et dividendes sur actions privilégiées	**8,79**	8,33

(1) Ces ratios sont calculés pour BCE, en excluant Bell Aliant.
(2) Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme, la titrisation de créances et les actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.
(3) Le BAIIA est une mesure financière non définie par les PCGR. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation moins le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs. La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation.

NOTE 20 : CAPITAL-ACTIONS

Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE Inc. prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE Inc. à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant donne un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Au 31 décembre 2009, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE Inc.

						NOMBRE D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ AUX 31 DÉCEMBRE		
SÉRIE	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	2009	2008	2007
Q	variable	Série R	1er décembre 2015	En tout temps	25,50 $	8 000 000	–	**–**	–	–
R	4,54 %	Série Q	1er décembre 2010	1er décembre 2010	25,00 $	8 000 000	8 000 000	**200**	200	200
S	variable	Série T	1er novembre 2011	En tout temps	25,50 $	8 000 000	2 279 791	**57**	57	57
T	4,502 %	Série S	1er novembre 2011	1er novembre 2011	25,00 $	8 000 000	5 720 209	**143**	143	143
Y	variable	Série Z	1er décembre 2012	En tout temps	25,50 $	10 000 000	8 126 330	**203**	203	203
Z	4,331 %	Série Y	1er décembre 2012	1er décembre 2012	25,00 $	10 000 000	1 873 670	**47**	47	47
AA	4,80 %	Série AB	1er septembre 2012	1er septembre 2012	25,00 $	20 000 000	10 081 586	**257**	257	257
AB	variable	Série AA	1er septembre 2012	En tout temps	25,50 $	20 000 000	9 918 414	**253**	253	253
AC	4,60 %	Série AD	1er mars 2013	1er mars 2013	25,00 $	20 000 000	9 244 555	**236**	236	510
AD	variable	Série AC	1er mars 2013	En tout temps	25,50 $	20 000 000	10 755 445	**274**	274	–
AE	variable	Série AF	1er février 2010	En tout temps	25,50 $	24 000 000	1 914 218	**48**	48	48
AF	4,40 %	Série AE	1er février 2010	1er février 2010	25,00 $	24 000 000	14 085 782	**352**	352	352
AG	4,35 %	Série AH	1er mai 2011	1er mai 2011	25,00 $	22 000 000	10 051 751	**251**	251	251
AH	variable	Série AG	1er mai 2011	En tout temps	25,50 $	22 000 000	3 948 249	**99**	99	99
AI	4,65 %	Série AJ	1er août 2011	1er août 2011	25,00 $	22 000 000	14 000 000	**350**	350	350
AJ	variable	Série AI	1er août 2016	En tout temps	25,50 $	22 000 000	–	**–**	–	–
								2 770	2 770	2 770

Plan d'arrangement de Bell Canada

Le 25 janvier 2007, les statuts de fusion de BCE Inc. ont été modifiés pour créer six nouvelles séries d'actions privilégiées de premier rang. Ces nouvelles séries d'actions privilégiées ont été créées à la suite du plan d'arrangement de Bell Canada selon lequel toutes les séries d'actions privilégiées de catégorie A de Bell Canada émises et en circulation ou autorisées, soit les séries 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dont le capital déclaré se chiffrait à 1 100 millions $ au 31 décembre 2006, ont été échangées contre les séries correspondantes d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc., soit les séries AE, AF, AG, AH, AI et AJ. L'incidence sur notre bilan s'est traduite par un reclassement d'un montant de 1 100 millions $ de notre part des actionnaires sans contrôle aux actions privilégiées. Le plan d'arrangement de Bell Canada est entré en vigueur le 31 janvier 2007. Les caractéristiques des actions privilégiées de BCE Inc. sont décrites ci-après.

Droits de vote

Au 31 décembre 2009, toutes les actions privilégiées émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG et AI ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividendes sur ces actions est révisé tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE Inc.

Les porteurs d'actions des séries S, Y, AB, AD, AE et AH ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividendes variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE Inc.

Si des actions de séries Q et AJ sont émises, leurs porteurs auront droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2009 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées à raison de une action contre une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE Inc.

Si les actions des séries Q et AJ sont émises, leurs porteurs auront droit de les convertir le 1er décembre 2015 et le 1er août 2016, respectivement.

Modalités de rachat

Les actions de chacune des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG et AI sont rachetables par BCE Inc. au prix de 25,00 $ l'action à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

BCE Inc. peut racheter les actions des séries S, Y, AB, AD, AE et AH en tout temps au prix de 25,50 $ l'action.

Si des actions de séries Q et AJ sont émises, elles pourront être rachetées par BCE Inc. en tout temps au prix de 25,50 $ l'action.

Conversion des actions privilégiées

Le 1er février 2010, 592 772 des 14 085 782 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AF de BCE Inc. (actions privilégiées de série AF) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AE (actions privilégiées de série AE). De plus, le 1er février 2010, 1 084 090 des 1 914 218 actions privilégiées de série AE de BCE Inc. ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série AF. Le reste des actions privilégiées de série AE et de série AF qui n'ont pas été converties demeurent en circulation.

Des dividendes en espèces mensuels ajustables variables continueront d'être versés sur les actions privilégiées de série AE. Pour la période de cinq ans commençant le 1er février 2010, des dividendes trimestriels fixes basés sur le taux de dividende annuel de 4,541 % seront versés sur les actions privilégiées de série AF. Les dividendes seront versés lorsque le conseil d'administration de BCE Inc. en déclarera.

Le 1er mars 2008, 10 755 445 des 20 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AC de BCE Inc. (actions privilégiées de série AC), ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AD (actions privilégiées de série AD). Le reste des actions privilégiées de série AC qui n'ont pas été converties demeurent en circulation.

Le 1er décembre 2007, 6 991 775 des 8 852 620 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série Z de BCE Inc. (actions privilégiées de série Z) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série Y (actions privilégiées de série Y). De plus, 12 825 de ses 1 147 380 actions privilégiées de série Y ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série Z. Le reste des actions privilégiées de série Y et de série Z qui n'ont pas été converties demeurent en circulation.

Le 1er septembre 2007, 9 918 414 des 20 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AA de BCE Inc. (actions privilégiées de série AA), ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AB (actions privilégiées de série AB). Le reste des actions privilégiées de série AA qui n'ont pas été converties demeurent en circulation.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE Inc. prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au versement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE Inc., après les paiements dus aux actionnaires privilégiés.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE Inc. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2009, 2008 ou 2007.

	NOTE	2009 NOMBRE D'ACTIONS	2009 CAPITAL DÉCLARÉ	2008 NOMBRE D'ACTIONS	2008 CAPITAL DÉCLARÉ	2007 NOMBRE D'ACTIONS	2007 CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation au début		803 056 958	13 525	805 264 816	13 536	807 643 941	13 487
Actions émises en vertu des régimes d'options sur actions des employés[1]	21	130 471	2	1 785 142	56	4 994 073	172
Actions rachetées et annulées		(36 007 000)	(606)	(3 993 000)	(67)	(7 373 198)	(123)
En circulation à la fin		767 180 429	12 921	803 056 958	13 525	805 264 816	13 536

(1) Comprend un reclassement de néant en 2009 (6 millions $ en 2008 et 19 millions $ en 2007) du surplus d'apport relatif à l'exercice d'options sur actions des employés. Les rentrées de fonds liées au régime d'options sur actions des employés se sont chiffrées à 2 millions $ en 2009, à 50 millions $ en 2008 et à 153 millions $ en 2007.

OPRA dans le cours normal des activités

	OPRA DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2008 ET DE 2009						OPRA DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2007	
	2009		2008		TOTAL		2007	
AUX 31 DÉCEMBRE	NOMBRE D'ACTIONS	COÛT TOTAL	NOMBRE D'ACTIONS	COÛT TOTAL	NOMBRE D'ACTIONS	COÛT TOTAL	NOMBRE D'ACTIONS	COÛT TOTAL
Actions rachetées (en millions)	32,5	808,0	7,5	178,0	40,0	986,0	7,4	227,0
Actions annulées	(36,0)	(894,0)	(4,0)	(92,0)	(40,0)	(986,0)	(7,4)	(227,0)

OPRA dans le cours normal des activités de 2010

Le 17 décembre 2009, BCE Inc. a annoncé son intention de racheter un montant maximal de 500 millions $ de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une OPRA dans le cours normal des activités, qui devrait avoir lieu en 2010. À la même date, la Bourse de Toronto a approuvé l'OPRA dans le cours normal des activités de 2010.

OPRA dans le cours normal des activités de 2008 et de 2009

Le 12 décembre 2008, BCE Inc. a annoncé son intention de racheter un maximum de 5 % de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une OPRA dans le cours normal des activités. Le 19 décembre 2008, la Bourse de Toronto a approuvé l'OPRA dans le cours normal des activités de 2008.

En 2008, BCE Inc. a racheté un total de 7,5 millions d'actions ordinaires, dont une tranche de 4 millions a été annulée, pour un coût total de 92 millions $. Une tranche de 67 millions $ du coût total représente le capital déclaré et une tranche de 5 millions $ représente la réduction du surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 20 millions $ a été imputée au déficit.

En 2009, BCE Inc. a racheté un total de 32,5 millions d'actions ordinaires et a annulé 36 millions d'actions ordinaires, pour un coût total de 894 millions $. Une tranche de 606 millions $ du coût total représente le capital déclaré et une tranche de 44 millions $ a réduit le surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 244 millions $ a été imputée au déficit.

Le programme, dont le coût total s'est élevé à 986 millions $, s'est terminé en mai 2009.

OPRA dans le cours normal des activités de 2007

En décembre 2006, BCE Inc. a annoncé son intention de renouveler pour une période additionnelle de 12 mois son programme de rachat d'actions visant le rachat d'un maximum de 5 % de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une OPRA dans le cours normal des activités. Les rachats d'actions ordinaires en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités ont été interrompus lors du deuxième trimestre de 2007. Avant l'interruption, BCE Inc. a racheté un total de 7,4 millions d'actions ordinaires en 2007, ce qui représente environ 18 % de la totalité des actions ordinaires visées par l'offre de rachat, pour un décaissement total de 227 millions $.

Une tranche de 123 millions $ du décaissement total représente le capital déclaré et la réduction de la valeur totale des actions ordinaires, et une tranche de 9 millions $ représente la réduction du surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 95 millions $ a été imputée au déficit.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le régime de réinvestissement des dividendes permet aux actionnaires ordinaires admissibles d'utiliser leurs dividendes pour acheter des actions ordinaires additionnelles. Un fiduciaire achète des actions ordinaires de BCE Inc. au nom des participants sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE Inc. détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

	2009	2008	2007
Actions achetées sur le marché libre	2 234 159	882 438	1 823 652
Coût	56	33	66

Surplus d'apport

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde du surplus d'apport au cours de l'exercice.

	2009	2008	2007
Solde aux 1er janvier	2 531	2 537	2 555
Rachat d'actions ordinaires – OPRA dans le cours normal des activités	(44)	(5)	(9)
Autres	3	(1)	(9)
Solde aux 31 décembre	2 490	2 531	2 537

NOTE 21 : RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Les montants suivants liés à la rémunération à base d'actions sont inclus dans les états consolidés des résultats à titre de frais de vente, généraux et administratifs [1].

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Régimes d'épargne des employés	(37)	(39)	(42)
Options sur actions	(3)	(6)	(10)
Unités d'actions restreintes [1]	(91)	(36)	(95)
Unités d'actions à dividende différé	(3)	(3)	(4)
Régime d'unités à dividende différé – Bell Aliant	(8)	(13)	(8)
Total de la rémunération à base d'actions [2]	(142)	(97)	(159)
Économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions	41	25	47
	(101)	(72)	(112)

(1) La charge totale de 2008 comprend un montant de 44 millions $ comptabilisé dans les frais de restructuration et autres.

(2) Les sorties de fonds relatives aux régimes de rémunération à base d'actions se sont chiffrées à 46 millions $ en 2009, à 212 millions $ en 2008 et à 65 millions $ en 2007. En 2008, un montant de 79 millions $ se rapportait aux frais de transformation en société fermée.

Description des régimes

REE

Les REE ont été conçus afin d'encourager les employés de BCE Inc. et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE Inc. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE Inc. au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage de leurs revenus annuels. Dans certains cas, des contributions de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal des revenus annuels de l'employé.

Le pourcentage maximal est fixé par chaque entreprise participante. Dans le cas de Bell Canada, les employés peuvent verser jusqu'à concurrence de 12 % de leurs revenus annuels. Bell Canada contribue jusqu'à 2 %.

Les actions ordinaires de BCE Inc. sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire des REE sur le marché libre, par achat privé ou de la trésorerie. BCE Inc. détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2009, 26 242 employés participaient aux régimes. Le nombre total d'actions ordinaires achetées pour le compte des employés a été de 4 717 877 en 2009, de 4 058 498 en 2008 et de 4 518 245 en 2007. Au 31 décembre 2009, l'émission de 13 513 812 actions ordinaires était autorisée aux termes des REE.

Options sur actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE Inc., cette dernière peut octroyer des options aux employés clés pour l'achat d'actions ordinaires de BCE Inc. Avant 2008, le prix de souscription équivalait au cours du marché des actions le dernier jour de séance précédant la date de prise d'effet de l'octroi. Afin de se conformer aux exigences de la Bourse de Toronto, depuis 2008, le prix de souscription d'un octroi est fondé sur le plus élevé des montants suivants : 1) la moyenne pondérée en fonction du volume du cours du marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'octroi et 2) la moyenne pondérée en fonction du volume du cours du marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'octroi. Au 31 décembre 2009, 30 364 994 actions ordinaires avaient été autorisées en vue de leur émission aux termes de ces régimes.

La plupart des options octroyées de 2004 à 2006 ont été éteintes en 2007, car les conditions d'acquisition des droits n'étaient pas respectées.

La plupart des options octroyées en mars 2007 seront acquises uniformément sur une période de quatre ans de service continu à partir de la date d'octroi, sauf si une période spéciale d'acquisition de ce droit s'applique. Les options octroyées en décembre 2008 sont entièrement acquises après deux ans de service continu à partir de la date d'octroi. Toutes les options peuvent être exercées une fois acquises, généralement au cours d'une période n'excédant pas six ans à compter de la date d'octroi.

Des modalités d'acquisition spéciales peuvent s'appliquer :

- s'il y a un changement de contrôle de BCE Inc. et que le titulaire perd son emploi
- dans le cas d'un titulaire employé d'une filiale désignée de BCE Inc. si BCE Inc. cesse de détenir le pourcentage de participation dans cette filiale précisé dans le régime.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE Inc. au 31 décembre 2009.

		NOMBRE D'OPTIONS			JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE À LA DATE D'OCTROI ($)		PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)		
	NOTE	NON ACQUISES	ACQUISES	TOTAL	NON ACQUISES	ACQUISES	NON ACQUISES	ACQUISES	TOTAL
En cours au 1er janvier 2009		3 476 250	11 550 638	15 026 888	4 $	6 $	29 $	34 $	33 $
Exercées [1]	20	–	(130 471)	(130 471)	–	6 $	–	18 $	18 $
Acquises		(898 750)	898 750	–	4 $	4 $	31 $	31 $	–
Éteintes		(77 500)	(3 520 678)	(3 598 178)	4 $	6 $	31 $	36 $	36 $
En cours au 31 décembre 2009 [2]		2 500 000	8 798 239	11 298 239	4 $	5 $	28 $	34 $	32 $

(1) La valeur intrinsèque totale des options exercées s'est chiffrée à 1 million $.
(2) La valeur intrinsèque totale des options en cours s'est chiffrée à 5 millions $ pour les options dont les droits n'ont pas été acquis, et à 3 millions $ pour les options dont les droits ont été acquis.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE Inc. au 31 décembre 2009.

	OPTIONS SUR ACTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES			OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS		
FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)
20 $ à 29 $	2 285 790	3,0	28 $	3 075 790	3,5	26 $
30 $ à 39 $	4 181 286	2,4	33 $	5 891 286	2,6	32 $
40 $ ou plus	2 331 163	0,8	41 $	2 331 163	0,8	41 $
	8 798 239	2,1	34 $	11 298 239	2,5	32 $

Au 31 décembre 2009, le coût de rémunération non constaté lié aux options sur actions dont les droits n'ont pas été acquis se chiffrait à 2 millions $, montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de un an.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours aux 31 décembre 2008 et 2007.

		2008		2007	
	NOTE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)
En cours aux 1er janvier		17 697 380	33 $	24 241 848	33 $
Octroyées		790 000	23 $	5 739 106	31 $
Exercées [1]	20	(1 785 142)	28 $	(4 994 073)	31 $
Échues/éteintes		(1 675 350)	34 $	(7 289 501)	32 $
En cours aux 31 décembre		15 026 888	33 $	17 697 380	33 $
Pouvant être exercées aux 31 décembre		11 550 638	34 $	11 502 280	35 $

(1) La valeur intrinsèque totale des options exercées s'est chiffrée à 16 millions $ et à 31 millions $ en 2008 et en 2007, respectivement.

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir la charge liée à la rémunération à base d'actions à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en 2008 et en 2007.

	2008	2007
Juste valeur moyenne pondérée par option octroyée (en $)	3	4
Rendement des actions	6,5 %	4,4 %
Volatilité prévue	30 %	20 %
Taux d'intérêt sans risque	1,9 %	4,0 %
Durée prévue (en années)	3,5	4,5

Unités d'actions restreintes

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes en cours aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007.

	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES		
	2009[1]	2008	2007
En cours aux 1er janvier	**5 033 924**	633 143	2 985 035
Octroyées	**2 282 755**	5 033 924	56 465
Dividendes crédités	**435 875**	6 074	118 329
Paiements	**–**	(561 859)	(141 983)
Éteintes	**(537 216)**	(77 358)	(97 248)
Annulées dans le cadre de l'opération proposée de transformation en société fermée	**–**	–	(2 287 455)
En cours aux 31 décembre	**7 215 338**	5 033 924	633 143

(1) Aucune unité d'action restreinte n'était acquise au 31 décembre 2009.

Les unités d'actions restreintes sont octroyées à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés. La valeur de une unité d'action restreinte est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE Inc. Des dividendes sous la forme d'unités d'actions restreintes additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes versés sur les actions ordinaires de BCE Inc. Les cadres supérieurs et autres employés clés reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'unités d'actions restreintes en fonction du poste occupé et du niveau de contribution. Avant 2008, la plupart des unités d'actions restreintes étaient acquises à la fin d'une période de service donnée si les objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil, étaient atteints, ou elles étaient éteintes.

La majorité des unités d'actions restreintes en cours seront acquises en décembre 2010, pourvu que leur porteur soit à l'emploi de Bell Canada ou de l'une de ses filiales à ce moment. Les unités d'actions restreintes acquises sont acquittées en espèces, sauf pour les membres de la haute direction, qui peuvent choisir un règlement en espèces, en actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre, en unités d'actions à dividende différé ou une combinaison de ces options, tant que les exigences de détention d'actions individuelles sont respectées. Des modalités d'acquisition spéciales s'appliquent s'il y a un changement de contrôle. Au 31 décembre 2009, le coût de rémunération non constaté lié aux unités d'actions restreintes se chiffrait à 92 millions $.

Par suite de l'opération proposée de transformation en société fermée, en 2007, le conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre d'une politique de maintien du personnel qui remplace le régime d'unités d'actions restreintes. Les unités d'actions restreintes détenues par des cadres supérieurs qui sont devenus admissibles à un paiement de maintien ont été éteintes en 2007. Des paiements de maintien ont été versés en 2008 et étaient supérieurs à la valeur des unités d'actions restreintes initiales. L'écart entre ce qui aurait été payé en vertu du régime d'unités d'actions restreintes initial et ce qui a été payé en vertu de la politique de maintien du personnel a été passé en charges dans les frais de restructuration et autres sur la période de maintien.

Unités d'actions à dividende différé

Des primes admissibles peuvent être versées sous la forme d'unités d'actions à dividende différé lorsque des cadres supérieurs ou autres employés clés choisissent ou sont tenus de participer au régime. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'unités d'actions à dividende différé jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée, ou au gré des administrateurs par la suite.

La valeur de une unité d'action à dividende différé est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE Inc. Des dividendes sous la forme d'unités d'actions à dividende différé additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes versés sur les actions ordinaires de BCE Inc.

Les unités d'actions à dividende différé sont acquittées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi d'un participant ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil.

Le tableau suivant résume la situation des unités d'actions à dividende différé.

	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ		
	2009[1]	2008	2007
En cours aux 1er janvier	**1 098 978**	1 538 640	1 287 422
Émises	**337 478**	72 880	408 341
Dividendes crédités	**76 652**	29 946	58 543
Paiements	**(329 413)**	(542 488)	(215 666)
En cours aux 31 décembre	**1 183 695**	1 098 978	1 538 640

(1) Tous les droits des unités d'actions à dividende différé avaient été acquis au 31 décembre 2009.

MCS

Avant 2000, au moment de l'octroi d'une option par BCE Inc., les cadres supérieurs et les autres employés clés recevaient également souvent des droits à des MCS. Les MCS sont des paiements en espèces équivalant à l'excédent de la valeur de marché des actions à la date d'exercice des options qui s'y rattachent sur le prix d'exercice de ces options.

Par suite de la distribution des actions ordinaires de Nortel Networks Inc. (Nortel), en 2000, les options alors en cours ont été annulées et remplacées par des options sur actions ordinaires de BCE Inc. et par des options sur actions ordinaires de Nortel. Les MCS correspondants ont fait l'objet des rajustements appropriés. Tous les MCS sont venus à échéance ou ont été payés en 2009.

NOTE 22 : CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le tableau suivant résume les variations du solde de chaque poste du cumul des autres éléments du résultat étendu.

	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CONVERSION	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Solde dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 1er janvier 2008	74	(2)	(4)	68
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle)				
(Pertes) gains non réalisé(e)s	(159)	16	2	(141)
Impôts sur les (pertes) gains non réalisé(e)s	–	(1)	–	(1)
Ajustements de reclassement inclus dans les résultats	74	(15)	–	59
Impôts sur les ajustements de reclassement inclus dans les résultats	52	2	–	54
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	(33)	2	2	(29)
Solde dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2008	41	–	(2)	39
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle)				
Gains (pertes) non réalisé(e)s	106	(25)	–	81
Impôts sur les gains (pertes) non réalisé(e)s	–	6	–	6
Ajustements de reclassement inclus dans les résultats	(24)	(12)	–	(36)
Impôts sur les ajustements de reclassement inclus dans les résultats	–	2	–	2
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009	82	(29)	–	53
Solde dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2009	**123**	**(29)**	**(2)**	**92**

En 2009, nous avons reçu un produit de 109 millions $ à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente et nous avons réalisé un gain avant impôts de 35 millions $. Nous avons utilisé la méthode du coût moyen pour calculer le gain.

Le montant net estimatif des gains et des pertes existants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devrait être reclassé dans les résultats au cours des 12 prochains mois en raison des couvertures de flux de trésorerie venant à échéance en 2010 constitue un perte avant impôts de 33 millions $.

NOTE 23 : RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Prestations de retraite			
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	(239)	(102)	(263)
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées	(45)	(45)	(38)
Autres avantages sociaux futurs	(71)	(103)	(109)
Charge nette au titre des avantages sociaux [1]	(355)	(250)	(410)

(1) La charge nette au titre des avantages sociaux est comprise dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats.

Composantes de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

Le tableau suivant présente la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées compte non tenu et compte tenu de sa nature à long terme. La charge nette au titre des avantages sociaux constatée reflète le montant présenté dans nos états des résultats et est calculée selon notre convention comptable.

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	(175)	(252)	(278)	(7)	(11)	(11)
Frais d'intérêts liés à l'obligation au titre des prestations constituées	(892)	(864)	(858)	(99)	(99)	(97)
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	1 566	(2 610)	566	28	(6)	3
Crédits au titre des services passés pour l'exercice	–	–	58	–	–	345
(Perte actuarielle) gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(1 043)	2 295	741	(94)	323	56
Éléments de la charge au titre des avantages sociaux futurs, avant la prise en compte de sa nature à long terme	(544)	(1 431)	229	(172)	207	296
(Excédent) insuffisance du rendement réel par rapport au rendement prévu [1]	(685)	3 634	462	(16)	18	9
Reports des montants au cours de l'exercice						
Crédits au titre des services passés	–	–	(58)	–	–	(345)
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 043	(2 295)	(741)	94	(323)	(56)
Amortissement des montants reportés précédemment						
(Coûts) crédits au titre des services passés, montant net	(5)	(5)	(13)	27	28	27
Pertes actuarielles nettes	(84)	(29)	(120)	(3)	(32)	(38)
Actif (obligation) transitoire	3	3	6	(1)	(1)	(2)
Ajustements visant à tenir compte de la nature à long terme de la charge au titre des avantages sociaux futurs	272	1 308	(464)	101	(310)	(405)
Diminution (augmentation) de la provision pour moins-value	33	19	(28)	–	–	–
Autres éléments	–	2	–	–	–	–
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, montant constaté	(239)	(102)	(263)	(71)	(103)	(109)

(1) Le rendement prévu des actifs des régimes pour un exercice donné est calculé en fonction de la valeur liée au marché des actifs des régimes au début de cet exercice. La valeur liée au marché des actifs des régimes de retraite se chiffrait à 12 612 millions $ au 1er janvier 2009, à 14 775 millions $ au 1er janvier 2008 et à 14 269 millions $ au 1er janvier 2007.

Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées

Le tableau suivant présente les variations des obligations découlant des régimes d'avantages sociaux, les variations de la juste valeur de leurs actifs ainsi que la capitalisation des régimes à prestations déterminées.

	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES	
AUX 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées au début	(13 602)	(15 690)	(1 518)	(1 827)
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	(175)	(252)	(7)	(11)
Frais d'intérêts liés à l'obligation au titre des prestations constituées	(892)	(864)	(99)	(99)
(Perte actuarielle) gain actuariel lié(e) à l'obligation au titre des prestations constituées	(1 043)	2 295	(94)	323
Prestations versées	1 038	915	96	96
Cotisations des employés	(6)	(6)	–	–
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	(14 680)	(13 602)	(1 622)	(1 518)
Juste valeur des actifs des régimes au début	11 510	14 841	163	169
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	1 566	(2 610)	28	(6)
Prestations versées	(1 038)	(915)	(96)	(96)
Cotisations de l'employeur	1 025	189	96	96
Cotisations des employés	6	6	–	–
Transferts à des régimes de retraite à cotisations déterminées	–	(1)	–	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin	13 069	11 510	191	163
(Déficit) surplus des régimes	(1 611)	(2 092)	(1 431)	(1 355)
Pertes actuarielles nettes non amorties	3 358	3 153	144	72
Coûts (crédits) au titre des services passés non amortis	56	62	(120)	(163)
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	1	(1)	3	3
Provision pour moins-value	(100)	(133)	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin	1 704	989	(1 404)	(1 443)
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres actifs à long terme	2 316	1 636	–	–
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres passifs à long terme	(612)	(647)	(1 404)	(1 443)

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées dont l'obligation au titre des prestations constituées était supérieure à la valeur des actifs :

- l'obligation au titre des prestations constituées se chiffrait à 14 553 millions $ au 31 décembre 2009 et à 13 455 millions $ au 31 décembre 2008
- la juste valeur des actifs des régimes était de 12 811 millions $ au 31 décembre 2009 et de 11 276 millions $ au 31 décembre 2008.

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées dont l'obligation au titre des prestations constituées était inférieure à la valeur des actifs :

- l'obligation au titre des prestations constituées se chiffrait à 127 millions $ au 31 décembre 2009 et à 147 millions $ au 31 décembre 2008
- la juste valeur des actifs des régimes était de 258 millions $ au 31 décembre 2009 et de 234 millions $ au 31 décembre 2008.

Hypothèses importantes

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge nette au titre des avantages sociaux pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages sociaux.

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
	2009	2008	2007	**2009**	2008	2007
Aux 31 décembre						
Obligation au titre des prestations constituées						
Taux d'actualisation à la fin	**6,4 %**	7,0 %	5,6 %	**6,4 %**	7,0 %	5,6 %
Taux d'augmentation de la rémunération à la fin	**3,0 %**	3,0 %	3,0 %	**3,0 %**	3,0 %	3,0 %
Pour les exercices terminés les 31 décembre						
Charge nette au titre des avantages sociaux						
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	**7,0 %**	5,6 %	5,3 %	**7,0 %**	5,6 %	5,3 %
Rendement prévu des actifs des régimes à la fin de l'exercice précédent	**7,25 %**	7,25 %	7,5 %	**7,25 %**	7,25 %	7,5 %
Taux d'augmentation de la rémunération à la fin de l'exercice précédent	**3,0 %**	3,0 %	3,0 %	**3,0 %**	3,0 %	3,0 %

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- un taux d'augmentation annuel de 4,5 % du coût par personne des avantages au titre des soins de santé couverts pour 2009 et pour l'avenir rapproché
- un taux d'augmentation annuel du coût des médicaments :
  - de 7,0 % pour les retraités de moins de 65 ans en 2009, ce taux diminuant progressivement à 4,5 % sur une période de dix ans
  - de 4,5 % pour les retraités de plus de 65 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes de soins de santé. À titre d'exemple, le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Incidence sur les autres régimes – total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	7	(7)
Incidence sur les autres régimes – obligation au titre des prestations constituées	120	(104)

Actifs des régimes de retraite

Pour les principaux régimes de retraite, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds tout en tenant compte de la structure du passif des régimes de retraite et en maximisant le rendement à l'intérieur des balises que nous avons établies. L'hypothèse relative au taux de rendement prévu est fondée sur notre politique de répartition des actifs visée et sur les taux de rendement futurs prévus de ces actifs.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs de nos régimes de retraite aux 31 décembre 2009 et 2008, les répartitions cibles pour 2009 et le rendement à long terme prévu par catégorie d'actif.

	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	POURCENTAGE DES ACTIFS DES RÉGIMES AUX 31 DÉCEMBRE		JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES AUX 31 DÉCEMBRE		MOYENNE PONDÉRÉE DU RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU
CATÉGORIE D'ACTIFS	**2009**	**2009**	2008	**2009**	2008	**2009**
Titres de participation	**35 % à 55 %**	**44 %**	56 %	**5 789**	6 423	**9,0 %**
Titres de créance	**45 % à 65 %**	**56 %**	44 %	**7 280**	5 087	**5,1 %**
Total/moyenne		**100 %**	100 %	**13 069**	11 510	**7,2 %**

Les titres de participation comprenaient environ 34 millions $ en actions ordinaires de BCE Inc. et en parts de Bell Aliant, ou 0,3 % des actifs totaux des régimes de retraite, au 31 décembre 2009 et environ 43 millions $ en actions ordinaires de BCE Inc. et en parts de Bell Aliant, ou 0,4 % des actifs totaux des régimes de retraite, au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, le montant des débentures faisant partie des titres de créance de BCE Inc. et de sociétés liées était négligeable. Au 31 décembre 2008, les titres de créance comprenaient environ 5 millions $ de débentures de BCE Inc. et de sociétés liées, ou 0,1 % des actifs totaux des régimes de retraite.

Paiements futurs estimatifs au titre des avantages sociaux

Le tableau suivant présente, en date du 31 décembre 2009, les paiements futurs estimatifs aux retraités pour les dix prochaines années.

	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
2010	(969)	(100)
2011	(991)	(109)
2012	(1 012)	(113)
2013	(1 034)	(117)
2014	(1 058)	(121)
2015 à 2019	(5 665)	(659)
Total des paiements futurs estimatifs au titre des avantages sociaux	(10 729)	(1 219)

Flux de trésorerie

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul des coûts autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous contribuons aux régimes de retraite à cotisations déterminées au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Nos cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont présentés dans le tableau suivant.

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	**2009**	2008	2007	**2009**	2008	2007
Bell Canada[1]	**(933)**	(120)	(168)	**(88)**	(89)	(89)
Bell Aliant	**(135)**	(112)	(97)	**(8)**	(7)	(7)
Total	**(1 068)**	(232)	(265)	**(96)**	(96)	(96)
Comprenant les éléments suivants :						
Cotisations aux régimes à prestations déterminées[1]	**(1 025)**	(189)	(232)	**(96)**	(96)	(96)
Cotisations aux régimes à cotisations déterminées	**(43)**	(43)	(33)	**–**	–	–

(1) Le montant de 2009 comprend une cotisation volontaire aux régimes de retraite de 500 millions $.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 520 millions $ à nos régimes de retraite à prestations déterminées en 2010, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons verser environ 100 millions $ aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux en 2010. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 50 millions $ aux régimes de retraite à cotisations déterminées en 2010.

NOTE 24 : ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2009, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2010	2011	2012	2013	2014	PAR LA SUITE	TOTAL
Contrats de location-exploitation	215	185	154	139	127	686	1 506
Engagements à l'égard de dépenses en immobilisations	78	56	98	88	82	826	1 228
Obligations d'achats	1 364	994	696	360	350	887	4 651
Total	1 657	1 235	948	587	559	2 399	7 385

Les loyers versés relativement aux contrats de location-exploitation ont été de 236 millions $ en 2009, de 233 millions $ en 2008 et de 260 millions $ en 2007.

Les obligations d'achats comprennent principalement les obligations contractuelles en vertu de contrats de service. Nos engagements en matière de dépenses en immobilisations comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

Se reporter à la note 3, intitulée *Frais de restructuration et autres*, pour connaître nos engagements visant à réinstaller des employés dans des bureaux périphériques.

En date du 31 décembre 2009, nous avions d'autres passifs à long terme qui ne sont pas inclus dans le tableau, y compris une obligation au titre des prestations constituées, des passifs d'impôts futurs, des produits et gains sur actifs reportés, et divers autres passifs à long terme.

L'obligation au titre des prestations constituées et les passifs d'impôts futurs sont exclus puisque nous ne pouvons pas déterminer avec certitude le moment ni les besoins de liquidités comme :

- les cotisations futures aux régimes de retraite, qui dépendent principalement de la situation de capitalisation de ces régimes, laquelle varie en fonction des résultats des évaluations actuarielles effectuées périodiquement, ainsi que du rendement de placement des actifs de la caisse de retraite
- les paiements futurs d'impôts, qui dépendent du montant du bénéfice imposable et de l'existence de reports de pertes fiscales pouvant servir à diminuer les passifs d'impôts.

Les produits et gains sur les actifs reportés sont exclus, car ils ne représentent pas des paiements futurs en espèces.

Litiges

Nous nous trouvons mêlés à divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. La présente rubrique décrit les litiges importants. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue des réclamations et litiges décrits ci-après ou de tout autre litige ou réclamation en cours au 31 décembre 2009, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges, la direction estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement notre position.

Poursuite du consortium de prêteurs de Téléglobe

Le 12 juillet 2002, certains membres du consortium de prêteurs de Téléglobe Inc. et de Teleglobe Holdings (U.S.) Corporation (collectivement « Téléglobe ») ont intenté une poursuite contre BCE Inc. devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. La poursuite comprend plusieurs allégations, notamment que BCE Inc. auraient pris un engagement juridique visant à rembourser les avances consenties par les demandeurs dans le cadre du consortium de prêteurs et que le tribunal devrait faire abstraction de Téléglobe Inc. à titre de personne morale et tenir BCE Inc. responsable du remboursement des avances à titre d'alter ego de Téléglobe.

Le 2 novembre 2004, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et Canadian Imperial Bank of Commerce, N.Y. Agency se sont retirées de la poursuite. Le 3 mai 2005, BNP Paribas (Canada) s'est également retirée de cette poursuite. BNP Paribas (Canada), qui avait avancé 50 millions $ US à Téléglobe, intente actuellement une action distincte contre BCE Inc. et d'anciens administrateurs et dirigeants de Téléglobe. Les demandeurs qui restent réclament 1,04 milliard $ US, intérêts et dépens en sus. Ces dommages-intérêts représentent environ 83 % du montant de 1,25 milliard $ US avancé par le consortium de prêteurs à Téléglobe.

Poursuite de Kroll Restructuring

Le 26 février 2003, une poursuite a été intentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario par Kroll Restructuring Ltd., en sa capacité de séquestre provisoire de Téléglobe Inc., contre cinq anciens administrateurs de Téléglobe Inc. Cette poursuite a été intentée relativement aux rachats par Téléglobe Inc. de ses actions privilégiées de troisième série en avril 2001 et au rachat au gré du porteur de ses actions privilégiées de cinquième série en mars 2001.

La demanderesse cherche à obtenir un jugement déclaratoire établissant que lesdits rachats étaient interdits aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et que les cinq anciens administrateurs devraient être tenus solidairement responsables de remettre à Téléglobe Inc. toutes les sommes payées ou distribuées dans le cadre de ces rachats. Ces sommes représentent un total d'environ 661 millions $, plus les intérêts.

Le 26 février 2007, les cinq anciens administrateurs ont déposé une procédure de mise en cause devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre les anciens porteurs d'actions privilégiées de troisième série de Téléglobe Inc. En vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la mise en cause cherche à recouvrer de ces anciens porteurs d'actions privilégiées de troisième série tout montant que les anciens administrateurs pourraient avoir à rendre à Téléglobe Inc. par suite de cette poursuite, au titre du rachat des actions privilégiées de troisième série.

Même si BCE Inc. n'est pas défenderesse dans cette poursuite, Téléglobe Inc. était à l'époque l'une de ses filiales. Conformément aux règles standards et sous réserve des lois applicables, les cinq anciens administrateurs de Téléglobe Inc. sont en droit de chercher à être indemnisés par BCE Inc. relativement à cette poursuite.

Poursuite intentée par des créanciers non garantis de Téléglobe Inc.

Le 26 mai 2004, une poursuite a été intentée auprès de la United States Bankruptcy Court for the District of Delaware. La poursuite a été intentée contre BCE Inc. et dix anciens administrateurs et dirigeants de Téléglobe Inc. et de certaines de ses filiales. Les demandeurs comprennent la Corporation Téléglobe Communications, certains de ses débiteurs et débiteurs en possession affiliés, et le comité officiel des créanciers non garantis de ces débiteurs. Cette poursuite allègue une violation d'un présumé engagement de financement de BCE Inc. envers les débiteurs, de fausses déclarations de BCE Inc. et un manquement, ainsi que l'aide et l'encouragement à des manquements, à leur obligation fiduciaire par les défendeurs. Les demandeurs réclament auprès des défendeurs un montant de dommages non précisé.

Le 19 juin 2009, BCE Inc. et les défendeurs individuels ont déposé une demande de jugement sommaire concernant toutes les réclamations; aucune décision n'a encore été rendue à cet égard.

Poursuite intentée par l'administratrice du régime de Téléglobe Inc.

Le 16 novembre 2005, Mme Kathy Morgan, à titre d'administratrice du régime de Téléglobe Inc., a intenté une poursuite devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre BCE Inc. et sept anciens administrateurs de Téléglobe Inc. La demanderesse cherche à obtenir un jugement déclaratoire établissant que Téléglobe Inc. et ses créanciers ont été abusés par les anciens administrateurs de Téléglobe Inc. et par BCE Inc. au sens de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La demanderesse cherche également à obtenir un jugement déclaratoire établissant que les anciens administrateurs de Téléglobe Inc. ont manqué à leur obligation fiduciaire envers Téléglobe Inc. et à leurs devoirs tels qu'ils sont prescrits dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La demanderesse cherche à obtenir un dédommagement de 3 milliards $ relativement à des allégations d'abus d'autorité et des dommages-intérêts pour manquement à l'obligation fiduciaire de 3 milliards $, dans chaque cas, intérêts et dépens en sus.

Recours collectif relativement aux frais pour paiement tardif facturés par Bell Canada et Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité)

Le 27 juin 2006, une requête visant à obtenir l'autorisation d'intenter un recours collectif contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec pour le compte de toutes les personnes physiques et sociétés du Canada auxquelles ont été facturés des frais pour paiement tardif, alors qu'elles prétendaient avoir payé leurs factures dans les délais requis. Le 28 septembre 2007, les demandeurs ont déposé une requête amendée afin de réduire les recours aux clients du Québec seulement.

Le 10 janvier 2008, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête des demandeurs visant à obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif. Elle a déterminé que les membres du groupe pour lesquels est intenté le recours sont toutes les personnes physiques et sociétés du Québec, de 50 employés ou moins, auxquels ont été facturés des frais pour paiement tardif depuis le 21 juin 2003, alors qu'ils prétendaient avoir payé les sommes totales dues à Bell Canada ou à Bell Mobilité auprès d'une institution financière ou, pour les clients de Bell Mobilité seulement, par chèque, en respectant la date d'échéance indiquée sur leur facture. Par ce recours collectif, les demandeurs cherchent à obtenir une ordonnance établissant que Bell Canada et Bell Mobilité doivent rembourser aux membres des recours collectifs tous les frais pour paiement tardif. En plus du remboursement de ces montants, les demandeurs cherchent également par le recours collectif à obtenir de Bell Canada et de Bell Mobilité le paiement de dommages-intérêts exemplaires.

Le 11 avril 2008, les demandeurs ont déposé leur requête visant à intenter le recours collectif.

NOTE 25 : GARANTIES

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient une indemnisation et accordent des garanties à des contreparties; ces conventions pourraient nous obliger à effectuer des paiements en raison de coûts engagés et de pertes subies relativement à divers types d'opérations. Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Bien que certaines conventions spécifient le montant maximal que nous pourrions avoir à verser, plusieurs de ces engagements ne fixent pas de plafond quant au montant ni de limite quant à la durée. En outre, ces sommes dépendent de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne peut être déterminée actuellement. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

Le tableau suivant représente les garanties conclues par BCE comportant un plafond fixe pour ce qui est des engagements éventuels, ainsi que leur durée respective. BCE a également accordé des garanties pour lesquelles aucun montant maximal n'est précisé.

	2010	2011	2012	2013	2014+	INDÉFINIE	TOTAL
Ventes d'actifs et d'entreprises	45	1	–	1	–	1 601	1 648
Ventes de services	–	–	75	–	40	5	120
Acquisition et développement d'actifs	1	–	–	–	–	3	4
Autres opérations	6	7	4	4	27	9	57
Total	52	8	79	5	67	1 618	1 829

Ventes d'actifs et d'entreprises

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des cessions d'entreprises et des ventes d'actifs, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, de responsabilités environnementales, de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois, d'écarts de valeur, de clauses d'indexation sur les bénéfices futurs pouvant être invoquées si une entreprise vendue n'atteint pas des objectifs d'exploitation précis, du règlement de passifs éventuels de l'entreprise vendue, ou de nouvelles cotisations liées à des déclarations fiscales antérieures de l'entité exerçant les activités de l'entreprise.

Au 31 décembre 2009, un montant nominal avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation ou de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ce type de conventions d'indemnisation ou de garantie.

Ventes de services

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des ventes de services, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et à des pertes subies par suite de violations de déclarations et de garanties, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2009, aucun montant n'avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation ou de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

Acquisitions et développement d'actifs

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des acquisitions et le développement d'actifs, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et à des pertes subies par suite de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2009, aucun montant n'avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation ou de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

Autres opérations

Dans le cadre d'autres opérations, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et à des pertes subies par suite de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2009, aucun montant n'avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

NOTE 26 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2009	2008	2007
Trésorerie liée aux actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie :			
Débiteurs	124	52	53
Stocks	(149)	(40)	51
Charges payées d'avance	(1)	25	(72)
Autres actifs à court terme	(104)	–	(5)
Autres actifs à long terme	(52)	86	(75)
Créditeurs et charges à payer	9	263	127
Intérêts à payer	(24)	(6)	(22)
Autres passifs à long terme	141	(29)	(16)
Autres	96	13	(44)
Total de la trésorerie provenant des (affectée aux) actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie	40	364	(3)

Glossaire

BAIIA
Nous définissons le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) comme les produits d'exploitation moins le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les frais de restructuration et autres.

BPA ajusté
Le bénéfice par action ajusté correspond au bénéfice par action avant les frais de restructuration et autres et les (gains nets) pertes nettes sur placements.

Capitalisation boursière
La capitalisation boursière correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Compression
Une compression est une réduction importante des avantages d'un régime pouvant se produire lorsqu'un régime de retraite à prestations déterminées est modifié ou restructuré. Parmi les types de compressions, on retrouve la réduction du nombre prévu d'années de service futures des employés actifs ou l'abolition du droit d'acquérir des prestations déterminées pour une partie ou la totalité de la durée de service future des employés.

Coût d'acquisition
Le coût d'acquisition, également désigné par l'expression coûts d'acquisition d'abonnés, est exprimé par activation brute. Cette mesure inclut les coûts liés à l'acquisition d'un client, comme les subventions de matériel et les frais de commercialisation et de distribution.

Écart d'acquisition
L'écart d'acquisition peut découler de nos acquisitions d'entreprises. Il est calculé en déduisant la juste valeur des actifs nets acquis du montant payé et représente la valeur des facteurs qui contribuent à un rendement supérieur, comme une bonne réputation, la fidélité de la clientèle ou le capital intellectuel.

Flux de trésorerie disponibles
Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les distributions reçues de Bell Aliant moins les dépenses en immobilisations, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle, les autres activités d'investissement et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Intensité du capital
L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations divisé par les produits d'exploitation.

Marge bénéficiaire
La marge bénéficiaire correspond au bénéfice d'exploitation divisé par les produits d'exploitation.

Marge du BAIIA
La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les produits d'exploitation.

Modèle d'évaluation des options de Black et Scholes
Le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes est le modèle financier que nous utilisons pour calculer la juste valeur moyenne pondérée d'une option sur actions octroyée à l'aide de quatre hypothèses clés : le rendement en dividendes de l'action, la volatilité prévue de l'action, le taux d'intérêt sans risque et la durée prévue de l'option sur actions.

PMU
Le PMU représente le produit moyen par unité exprimé sous forme de montant mensuel, sur l'exercice.

Ratio cours/bénéfice
Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice par action.

Ratio cours/flux de trésorerie
Le ratio cours/flux de trésorerie correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice divisé par les flux de trésorerie par action. Les flux de trésorerie par action correspondent aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses en immobilisations divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ratio cours/valeur comptable
Le ratio cours/valeur comptable correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice divisé par la valeur comptable par action.

Ratio de distribution sur actions ordinaires
Le ratio de distribution sur actions ordinaires correspond aux dividendes versés sur les actions ordinaires divisé par le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires.

Ratio dette à long terme/total des capitaux propres
Le ratio dette à long terme/capitaux propres correspond à la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) divisé par les capitaux propres.

Ratio total de la dette/total de l'actif
Le ratio total de la dette/total de l'actif correspond au total de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme) divisé par le total de l'actif.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires représente le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires, en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement du dividende sur actions ordinaires
Le rendement des dividendes ordinaires correspond aux dividendes versés sur les actions ordinaires divisé par le cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Taux de désabonnement
Le taux de désabonnement correspond au pourcentage d'annulation d'abonnement aux services par les abonnés. Ce taux correspond au nombre d'abonnés débranchés divisé par le nombre moyen d'abonnés.

Valeur comptable par action
La valeur comptable par action correspond aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Conseil d'administration

En date du 11 mars 2010

Thomas C. O'Neill, FCA
Ontario, Canada
Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur
depuis janvier 2003

Barry K. Allen
Wisconsin, États-Unis
Consultant principal,
Providence Equity Partners
Administrateur
depuis mai 2009

André Bérard, O.C.
Québec, Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis janvier 2003

Ronald A. Brenneman
Alberta, Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis
novembre 2003

Robert E. Brown
Québec, Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis mai 2009

George A. Cope
Ontario, Canada
Président et
chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur
depuis juillet 2008

Anthony S. Fell, O.C.
Ontario, Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis janvier 2002

Donna Soble Kaufman
Ontario, Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice
depuis juin 1998

Brian M. Levitt
Québec, Canada
Associé et coprésident,
Osler, Hoskin &
Harcourt S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Administrateur
depuis mai 1998

L'honorable
Edward C. Lumley, C.P.
Ontario, Canada
Vice-président du Conseil,
BMO Nesbitt Burns Inc.
Administrateur
depuis janvier 2003

Paul M. Tellier, C.P., C.C., C.R.
Québec, Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis avril 1999

Paul R. Weiss, F.C.A.
Ontario, Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis mai 2009

Victor L. Young, O.C.
Terre-Neuve-et-Labrador,
Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis mai 1995

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres des comités du conseil d'administration

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

P.R. Weiss (président), A. Bérard, A.S. Fell, V.L. Young

Le comité de vérification aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE Inc. et de l'information connexe
- le respect par BCE Inc. des exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination du vérificateur externe
- la performance des vérificateurs aussi bien externes qu'internes
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et aux rapports y afférents et quant aux rapports sur la gestion des risques.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

P.M. Tellier (président), R.E. Brown, E.C. Lumley, P.R. Weiss, V.L. Young

Le comité de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et de la caisse de retraite de BCE Inc.
- le fonds commun unitaire parrainé par BCE Inc. pour le placement collectif de la caisse de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

LE COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

R.E. Brown (président), B.K. Allen, A. Bérard, D. Soble Kaufman

Le comité de régie d'entreprise aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les lignes directrices de BCE Inc. en matière de régie d'entreprise
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membres du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- déterminer la rémunération des administrateurs pour leurs services au sein du conseil et des comités
- élaborer et superviser un processus pour évaluer le président du conseil, le conseil, les comités du conseil, les présidents des comités et les administrateurs
- examiner et recommander à l'approbation du conseil les politiques de BCE Inc. relatives à la conduite, à l'éthique, à la divulgation au public d'information importante et à d'autres sujets.

LE COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

B.M. Levitt (président), B.K. Allen, R.A. Brenneman, A.S. Fell

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et les pratiques en matière de santé et sécurité.

Haute direction

En date du 11 mars 2010

George A. Cope
Président et chef de la direction, BCE Inc. et Bell Canada

J. Trevor Anderson
Vice-président exécutif – réseau, Bell Canada

Stéphane Boisvert
Président – Bell Marchés Affaires, Bell Canada

Charles W. Brown
Vice-président exécutif – initiatives stratégiques, Bell Canada

Michael Cole
Vice-président exécutif et chef de l'information, Bell Canada

Kevin W. Crull
Président – services résidentiels, Bell Canada

Wade Oosterman
Président – Bell Mobilité et chef de la gestion de la marque, Bell Canada

John Sweeney
Président – Service de gros, Bell Canada

Mary Ann Turcke
Vice-présidente exécutive – services extérieurs, Bell Canada

Martine Turcotte
Vice-présidente exécutive et chef des affaires juridiques et des questions de réglementation, BCE Inc. et Bell Canada

Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières, BCE Inc. et Bell Canada

David D. Wells
Vice-président exécutif – services généraux, BCE Inc. et Bell Canada

INFORMATION BOURSIÈRE

SYMBOLE
BCE

INSCRIPTIONS
Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)
Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de régie d'entreprise et celles de la Bourse de New York dans la section « Régie d'entreprise » de notre site Web à l'adresse www.bce.ca.

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION
767 180 429 au 31 décembre 2009

DIVIDENDE TRIMESTRIEL*
0,435 $ par action ordinaire

CALENDRIER DES DIVIDENDES 2010*

Date d'inscription	*Date de paiement*
15 mars 2010	15 avril 2010
15 juin 2010	15 juillet 2010
15 septembre 2010	15 octobre 2010
15 décembre 2010	15 janvier 2011

*Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2010

Premier trimestre	6 mai 2010
Deuxième trimestre	5 août 2010
Troisième trimestre	4 novembre 2010
Quatrième trimestre	10 février 2011

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site Web. Si vous désirez être avisé par courrier électronique de la publication de documents sur notre site, inscrivez-vous en ligne à l'adresse www.bce.ca à notre « service d'alerte-courriel ».

Vous pouvez aussi vous procurer les documents de l'entreprise auprès du groupe Relations avec les investisseurs.

RENSEIGNEMENTS FISCAUX

DIVIDENDES ET GAINS EN CAPITAL SUR VOS ACTIONS
Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues. Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe Relations avec les investisseurs de BCE Inc. pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales sur votre coût ou visitez notre site Web à l'adresse www.bce.ca.

Depuis le 1er janvier 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Depuis le 24 mars 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

INVESTISSEURS ÉTRANGERS
Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

INVESTISSEURS AMÉRICAINS
Nous devons exiger de certains investisseurs américains qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable (NIC) et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec le groupe Relations avec les investisseurs de BCE Inc. ou avec l'agent des transferts, la Société de fiducie Computershare du Canada.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 17 décembre 2009, BCE Inc. a reçu de la Bourse de Toronto (TSX) l'acceptation de son avis d'intention relatif à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le dépôt de cet avis permet à BCE Inc. de racheter à des fins d'annulation, entre le 29 décembre 2009 et le 28 décembre 2010, jusqu'à 20 000 000 de ses actions ordinaires (sous réserve d'un prix de rachat global maximum de 500 millions $), ce qui représente environ 2,6 % des 767 166 281 actions ordinaires émises et en circulation de BCE Inc. au 11 décembre 2009. Les rachats peuvent être effectués par l'intermédiaire de la TSX et de la Bourse de New York (NYSE), ainsi que par tout autre moyen que pourraient permettre la TSX et/ou la NYSE, et en vertu des lois applicables, notamment par des opérations croisées prédéterminées, des offres franches, des conventions de gré à gré conclues aux termes d'une dispense de l'offre publique de rachat délivrée par un organisme de réglementation en valeurs mobilières et des achats en bloc conformément aux règlements applicables de la TSX. Si BCE Inc. rachète des actions ordinaires au moyen d'opérations croisées prédéterminées, d'offres franches ou de conventions de gré à gré, il est possible que le prix de rachat des actions ordinaires diffère de leur cours au moment de l'acquisition. Une copie de l'avis d'intention est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov. Vous pouvez aussi en obtenir une copie sur demande, sans frais, auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE Inc.

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS

Ce régime est un moyen pratique pour les porteurs admissibles d'actions ordinaires de réinvestir leurs dividendes et de faire des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevrez vos documents plus rapidement et vous aiderez l'entreprise à réduire ses coûts d'impression et d'affranchissement.

GÉREZ VOTRE COMPTE D'ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous au Centre des investisseurs à l'adresse www.computershare.com et profitez d'une vaste gamme d'outils libre-service pour effectuer le suivi et la gestion de vos actions.

ENVOIS MULTIPLES

Aidez-nous à contrôler les coûts et à éliminer les envois multiples en regroupant vos comptes.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

RENSEIGNEMENTS

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (incluant transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus, formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie Computershare du Canada
9th Floor, 100 University Avenue
Toronto, Ontario M5J 2Y1

courriel bce@computershare.com
tél. 514 982-7555 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

téléc. 416 263-9394 ou 1 888 453-0330
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
ou visitez son site Web à l'adresse
www.computershare.com.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Tour A, 6e étage
1, Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca
tél. 1 800 339-6353
téléc. 514 786-3970
ou visitez la section Investisseurs de notre site Web
à l'adresse www.bce.ca.

Marques de commerce : Voici la liste de nos marques de commerce citées et utilisées dans le présent rapport annuel. Aliant est une marque de commerce de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite; BCE est une marque de commerce de BCE Inc.; Bell, Bell Canada, Bell Téléphonie, Bell Internet, Bell Mobilité, Bell Télé et Fibe sont des marques de commerce de Bell Canada; Solo est une marque de commerce de Bell Mobilité Inc.; La Source est une marque de commerce de La Source (Bell) Électronique inc.; Virgin Mobile est une marque de commerce de Virgin Enterprises Limited.

Nous estimons que nos marques de commerce et noms de domaine sont très importants pour notre succès. Nos droits exclusifs sur nos marques de commerce sont perpétuels, sous réserve du renouvellement de leur enregistrement dans les délais prescrits et de l'utilisation de nos marques à des fins commerciales par nous ou nos détenteurs de licence. Nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Nous consacrons aussi énormément de temps et de ressources à surveiller, enregistrer, renouveler, octroyer sous licence et protéger nos marques de commerce et noms de domaine, ainsi qu'à poursuivre ceux qui les enfreignent. Nous prenons également grand soin de ne pas enfreindre la propriété intellectuelle et les marques de commerce d'autres entreprises. Toutes les autres marques de commerce, raisons sociales, appellations commerciales et tous les noms de domaine utilisés dans le présent rapport appartiennent à leur propriétaire respectif, y compris ceux qui suivent. Apple et iPhone sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. BlackBerry ainsi que les marques de commerce, noms et logos associés, sont la propriété de Research In Motion Limited et sont déposés et/ou utilisés aux États-Unis et dans d'autres pays du monde – ces marques de commerce, noms et logos associés de Research In Motion Limited sont utilisés sous licence.

This document is available in English. Le rapport annuel de BCE est imprimé au moyen d'encre végétale et est recyclable.

© Bell Canada, 2010. Tous droits réservés.

Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-005437
© 1996 Forest Stewardship Council

IMPRIMÉ AU CANADA

BCE

www.bce.ca